

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

COMPTE RENDU INTEGRAL — 37° SEANCE

Séance du Mercredi 2 Décembre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER

1. — Procès-verbal (p. 3466).
2. — Décès d'un ancien sénateur (p. 3466).
3. — Dépôt d'une question orale avec débat (p. 3466).
4. — Retrait de propositions de loi (p. 3466).
5. — Loi de finances pour 1982. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3466).

Recherche et technologie (p. 3466).

MM. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie; Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial de la commission des finances; Adrien Gouteyron, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; Pierre Noé, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; Marcel Rudloff, Mme Danielle Bidard.

Sur le crédit du titre III (p. 3483).

Mme Danièle Bidard, MM. Louis Virapoullé, le ministre d'Etat.
Adoption du crédit.

Crédits des titres IV, V et VI. — Adoption (p. 3484).

Commerce et artisanat (p. 3484).

MM. André Delelis, ministre du commerce et de l'artisanat; le président, René Ballayer, rapporteur spécial de la commission des finances; Raymond Brun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; André Jouany, Edouard Le Jeune, Robert Schmitt, Jacques Eberhard, Jacques Braconnier, Robert Laucournet, Sosefo Makape Papilio, René Chazelle.

Crédits des titres III et IV. — Rejet (p. 3495).

Sur les crédits du titre VI (p. 3495).

MM. Louis Virapoullé, Robert Schwint, le rapporteur spécial.
Rejet des crédits.

Art. 85 A. — Adoption (p. 3496).

Article additionnel (p. 3496).

Amendement n° 482 de M. Jean Cluzel. — MM. Jean Cluzel, le ministre. — Retrait.

Art. 85 et 85 bis. — Adoption (p. 3497).

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTE DE M. ROBERT LAUCOURNET

Plan et aménagement du territoire (p. 3497).

M. le président.

MM. Michel Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire; Paul Jargot, rapporteur spécial de la commission des finances (Commissariat général du Plan et économie sociale); Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial de la commission des finances (Aménagement du territoire); Bernard Barbier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (Plan); Roger Rinchet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (Aménagement du territoire); Pierre Lacour, Fernand Lefort, Michel Giraud, René Regnault, Stéphane Bonduel, Marcel Rudloff, Jacques Pelletier.

Adoption des crédits.

Renvoi de la suite de la discussion.

6. — Dépôt d'un projet de loi (p. 3518).
7. — Dépôt de propositions de loi (p. 3518).
8. — Dépôt d'un rapport (p. 3519).
9. — Ordre du jour (p. 3519).

**PRESIDENCE DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,
vice-président.**

La séance est ouverte à quinze heures dix minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

DECES D'UN ANCIEN SENATEUR

M. le président. J'ai le regret de vous faire part du décès de notre ancien collègue, Maurice Carrier, ancien sénateur des Français établis hors de France de 1959 à 1974.

— 3 —

DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi d'une question orale avec débat dont je vais donner lecture.

M. Pierre Salvi demande à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives, les mesures qu'il a prises ou qu'il compte prendre pour remédier au malaise actuel du corps des administrateurs civils et notamment les suites qu'il compte donner aux propositions faites par l'association générale des administrateurs civils de voir créer un grade d'administrateur général et mettre en place un conseil de direction de ce corps. (n° 80).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 4 —

RETRAIT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. M. le président du Sénat a reçu une lettre par laquelle M. Jacques Genton déclare retirer la proposition de loi concernant la garantie du droit au travail et la protection de la deuxième carrière des militaires retraités (n° 236, 1980-1981), qu'il avait déposée le 6 mars 1981.

M. le président du Sénat a également reçu une lettre par laquelle M. Louis Minetti déclare retirer la proposition de loi tendant à la défense de la culture familiale de la lavande et du lavandin (n° 214, 1978-1979), qu'il avait déposée le 22 février 1979 et reprise le 28 août 1980.

Acte est donné de ces retraits.

— 5 —

LOI DE FINANCES POUR 1982

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale (n° 57 et 58, 1981-1982).

Deuxième partie : moyens des services et dispositions spéciales.

Recherche et technologie.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la recherche et de la technologie.

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, le projet de budget pour la recherche et le développement technologique qui est soumis à votre approbation, et dont les orientations principales ont été analysées par vos rapporteurs, s'inscrit dans un dispositif d'ensemble que j'ai la charge de mettre en œuvre pour atteindre l'objectif fixé par le Président de la République, à savoir porter l'effort national en faveur de la recherche et du développement de 1,8 p. 100 à 2,5 p. 100 du produit intérieur brut en 1985.

A cette fin, le projet de budget pour 1982 marque, parmi ses priorités, un effort sans précédent depuis une douzaine d'années en faveur de la recherche et de la technologie.

C'est ici même, au Palais du Luxembourg — je vous le rappelle, mesdames et messieurs les sénateurs — que François Mitterrand déclarait le 22 avril dernier : « Mon choix est fait. Je veux qu'au cours du septennat prochain la France de la science soit à la tête du peloton, et j'en prendrai les moyens. »

C'est vous dire que la priorité affichée par le Gouvernement, et que j'ai la charge de mettre en œuvre, vient de loin et correspond à une volonté politique déterminée.

Avant de vous présenter rapidement les caractéristiques de l'effort financier proposé en 1982, je voudrais m'attarder quelques instants sur le cadre institutionnel nouveau qui est mis en place afin de réaliser notre ambition dans ce domaine décisif pour l'avenir de la France qu'est celui du savoir.

Les structures gouvernementales ont traduit cette place nouvelle et cette priorité reconnues à la recherche scientifique et au développement technologique. Un ministère de la recherche et de la technologie a été créé ; ses attributions ont été précisées. Il doit être, selon l'expression du Président de la République, « l'avocat de l'avenir » et « l'instance principale de concertation, d'arbitrage et d'impulsion ».

Aujourd'hui même, un certain nombre de mesures ont été prises. Le décret d'organisation de mon ministère a paru au *Journal officiel*. Il prévoit la création de deux grandes directions : d'une part, la direction de la politique générale, d'autre part, la direction du développement scientifique et technologique et de l'innovation, l'ensemble se trouvant animé par une mission scientifique et technique.

A côté de ces deux directions, a été créé un service des affaires internationales et un centre de prospective et d'évaluation. Enfin, bien entendu, en arrière-plan, se trouve toujours la mission interministérielle de l'information scientifique et technique, la M. I. D. I. S. T.

Cette réforme, mesdames et messieurs les sénateurs, chacun en ressentait depuis longtemps la nécessité, tant les dernières années avaient vu se diluer, s'éparpiller la responsabilité politique en matière de recherche scientifique.

Faut-il rappeler que, au moment même où le précédent gouvernement proclamait tardivement sa volonté de relancer l'effort national, il organisait simultanément une coupure inexplicable entre les activités de recherche fondamentale et finalisée, d'une part, et les programmes de développement technologique, d'autre part ?

L'absence d'une structure ministérielle d'impulsion au niveau du Gouvernement, devant le Parlement et devant l'opinion s'est traduite, incontestablement, depuis une dizaine d'années, par le ralentissement, puis par la stagnation de notre effort de recherche. Le Gouvernement ne disposait pas de la cohérence indispensable à la politique qu'il prétendait vouloir mettre en œuvre.

Pour que notre ambition pût être réalisée et que notre action fût crédible, il fallait donc assurer l'unité d'action en matière de recherche et de développement technologique. C'est ce que nous avons fait, et la nouvelle organisation du ministère qui vient d'être décidée — les premières nominations ont été adoptées par le conseil des ministres de ce matin — traduisent notre volonté d'aller vite pour rendre cette structure pleinement opérationnelle à compter du 1^{er} janvier prochain. Dans le même temps, une grande partie de mes services s'installera sur la montagne Sainte-Geneviève, dans les anciens locaux de l'école polytechnique.

Comment les choses se présentent-elles du point de vue des attributions ? D'une part, le C. N. R. S. et l'agence nationale de valorisation de la recherche — l'Anvar — ont été placés

sous la tutelle du ministère de la recherche et de la technologie, et les dotations des principaux organismes de recherche ont été inscrites à son budget, ce qui a deux conséquences.

La première est que, pour les organismes en question, des modalités de partage de la tutelle avec les ministres intéressés par leurs activités doivent être définies. C'est ce que je m'attache à faire avec chacun des ministères concernés, c'est-à-dire le ministère de l'industrie pour l'A. D. I. — l'agence de l'informatique — l'I. N. R. I. A. — l'institut national de recherche en informatique et en automatique — le C. E. A. — le commissariat à l'énergie atomique — le C. N. E. S. — le centre national d'études spatiales — et le Cnexo — le centre national pour l'exploitation des océans — le ministère de la mer pour le Cnexo, le ministère de l'agriculture pour l'I. N. R. A. — l'institut national de la recherche agronomique — le ministère de la santé pour l'I. N. S. E. R. M. — l'institut national de la santé et de la recherche médicale — le ministère de la coopération pour le G. E. R. D. A. T. — le groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale — et l'O.R.S.T.O.M. — l'office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer.

La seconde conséquence est que la coordination interministérielle, qui existait précédemment, est renforcée par la définition des autres dotations de recherche qui restent inscrites dans les budgets des différents départements ministériels, tels que l'éducation nationale, les transports, l'urbanisme et le logement, la culture, l'environnement, la justice et le travail.

J'ai également pour mission de préparer et de mettre en œuvre les réformes d'organisation et le statut des personnels de recherche, en liaison avec les ministères concernés, mais en préservant l'unité et la cohérence de la politique d'ensemble.

Enfin, le ministère de la recherche et de la technologie est obligatoirement consulté sur les programmes de recherche et de développement technologique des entreprises nationales, et il dispose ainsi d'un levier fondamental d'impulsion pour stimuler la recherche industrielle. Celle qui sera mise en œuvre par les entreprises nationales ou nouvellement nationalisées représentera à peu près la moitié de l'ensemble.

Ayant ainsi affirmé la place de la recherche et du développement technologique dans le dispositif gouvernemental et administratif, il fallait assurer, dès 1982, une progression des moyens qui lui sont consacrés afin que, rompant radicalement avec le passé, nous engagions résolument le redressement indispensable de notre effort de recherche.

C'est ainsi que le budget civil dont j'assume la responsabilité et qui regroupe les financements réservés aux programmes de recherche fondamentale et finalisée et aux programmes de développement technologique progresse de 29,4 p. 100 par rapport à 1981, passant de 19,6 milliards de francs en 1981 à 25,4 milliards de francs en 1982, soit un accroissement en termes réels qui se situera aux environs de 15 p. 100.

Il convient de souligner que, sous réserve que les contributions de l'industrie atteignent 30 milliards de francs en 1982, contre 21,7 milliards de francs en 1980, l'augmentation de l'effort public — qui, au total, devrait s'établir à près de 45 milliards de francs — permettra que l'effort national de recherche et de développement technologique s'établisse, l'an prochain, à environ 2 p. 100 du produit intérieur brut, contre 1,8 p. 100 en 1980. Vous constatez ainsi que l'entreprise est en marche !

Le projet de budget pour 1982 vise d'abord à faire face à un certain nombre d'urgences. Il s'agit d'une première étape vers la réalisation de l'objectif de 2,5 p. 100 qui nous donne la possibilité de restaurer les moyens de travail des équipes qui avaient sérieusement décliné depuis une dizaine d'années.

Il convient également de s'engager dans certains programmes mobilisateurs. Dans ce domaine, la nécessité d'une impulsion nouvelle est ressentie par tous.

Bien entendu, les programmes de développement technologique en cours sont poursuivis. Je me suis attaché à les préserver, qu'il s'agisse des programmes électronucléaire, spatial, aéronautique ou informatique.

D'autres programmes mobilisateurs seront définis dans le cadre des travaux du colloque national et de la loi d'orientation et de programmation.

Vos rapporteurs ayant présenté une analyse précise et détaillée de ce projet de budget civil de recherche et de développement technologique, dont près de 80 p. 100 des crédits sont inscrits au fascicule budgétaire du ministère de la recherche et de la technologie, je me bornerai donc à souligner les quelques points qui me paraissent les plus importants.

La politique de l'emploi est, à l'évidence, un élément central de notre politique. Les années qui viennent de s'écouler ont été marquées, en matière de statuts de personnels, par des réformes partielles, portant souvent atteinte aux droits des personnels, ne permettant pas d'éviter le blocage des carrières et, en tout cas, n'apportant aucun remède, notamment pour ce qui concerne les I. T. A. — ingénieurs, techniciens et administratifs — à l'excès des distinctions catégorielles et à l'insuffisance des recrutements.

Nous avons maintenant tourné le dos à cette politique néfaste et reconnu aux chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs la place essentielle qu'ils occupent dans notre société.

Le projet de budget qui vous est présenté constitue bien, de ce point de vue, la première étape d'un grand projet qui vise à redonner aux hommes et aux femmes de la recherche vigueur, espoir et sentiment d'appartenir à part entière à la communauté nationale.

Cinq types de mesures sont prévus à cette fin. Il s'agit, en premier lieu, de reprendre une politique résolue de créations d'emplois : 1 727 postes sont prévus dans le projet de loi de finances à cet effet ; 320 postes ont été provisoirement inscrits en réserve interministérielle afin de procéder à leur répartition en fonction des priorités que nous dégagerons ; 1 407 autres postes permettent la création de 600 emplois de chercheurs et 807 emplois d'I. T. A.

Au cours des sept dernières années, la moyenne annuelle de ces créations avait été limitée à 700. Si l'on ajoute à ces 1 727 postes prévus les 600 postes créés par la loi de finances rectificative, on aboutit à un total de près de 2 400 postes, ce qui signifie que le rythme des créations a plus que triplé par rapport à ce qu'a été la tendance moyenne des dix dernières années.

Je veillerai à ce que la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France assure le prolongement, jusqu'en 1985 au moins, de cette croissance indispensable.

Un rythme de l'ordre de 4,5 p. 100 des effectifs en place est probablement nécessaire chaque année. Ce taux de créations de postes est, en effet, nécessaire si nous voulons rajeunir l'âge moyen des hommes et des femmes qui travaillent dans nos laboratoires et si nous voulons faire en sorte qu'avant les départs à la retraite, devenus de plus en plus nombreux, nos laboratoires puissent disposer de l'afflux de sang jeune qui leur est nécessaire.

Il s'agit, en second lieu, de mettre fin à la situation bloquée dans laquelle se trouve une grande partie du personnel des grands établissements publics de recherche. Des crédits sont prévus pour que des transformations d'emploi en nombre suffisant permettent des promotions satisfaisantes et la réparation de nombreuses injustices dans le déroulement des carrières.

L'amélioration rapide de la situation des I. T. A. sera traitée prioritairement dans cet ensemble. Après l'abrogation des décrets du 6 mai 1981 qui a paru au *Journal officiel* du 11 novembre dernier, ces transformations d'emploi seront, pour les I. T. A., la traduction concrète de la reconnaissance du rôle central que ces personnels tiennent dans la recherche publique, avant que de nouveaux statuts, définitifs ceux-là, soient élaborés.

Je passe au troisième sujet important : la formation des jeunes à la recherche et par la recherche. J'ai tout d'abord décidé, en mesure d'urgence, de relever de 22 p. 100, au 1^{er} octobre dernier, le taux mensuel des allocations de recherche de la D. G. R. S. T., la délégation générale à la recherche scientifique et technique.

Vous savez qu'une somme de 1 500 francs était distribuée jusqu'à cette année : le montant de ces allocations va passer de 2 700 francs à 3 400 francs par mois, ce qui, avouez-le, est bien la moindre des choses.

Une seconde revalorisation de 26 p. 100 interviendra au 1^{er} octobre 1982. A cette date, ces allocations, dont le montant était descendu à un niveau misérable, atteindront environ 4 200 francs, retrouvant ainsi un niveau plus décent.

Mais, au-delà de cette mesure ponctuelle, si nous voulons qu'un grand nombre de jeunes soient attirés vers la recherche et que de plus en plus de jeunes se forment pour occuper des responsabilités dans nos laboratoires, dans la recherche comme dans l'enseignement, dans la production, dans la direction de nos entreprises ou de nos administrations, il faut aller plus loin.

Une réflexion doit être conduite sur ce que devra être une nouvelle politique de la formation à la recherche et par la recherche. Les jeunes Français doivent prendre conscience de l'enjeu et de la chance qui est la leur.

J'en viens au quatrième point. Le budget de l'an prochain devra permettre de prendre des mesures en faveur du personnel sans statut, en situation précaire. Des postes seront dégagés pour qu'un certain nombre d'intégrations soient effectuées, selon des procédures qui prendront essentiellement en compte la valeur scientifique et technique des candidats. A cet effet, 200 postes gagés en crédits sont prévus en 1982 pour la stabilisation des personnels actuellement rémunérés sur les crédits de contrat du ministère de la défense.

Au-delà de ces mesures immédiates, il convient de préparer activement la refonte des statuts du personnel de la recherche publique. Les statuts en vigueur sont, en effet, inadapés à la nouvelle politique scientifique et technologique que nous souhaitons développer. Ils doivent être complètement refondus pour permettre d'atteindre les objectifs de cette nouvelle politique, en particulier pour assurer à la recherche la qualité, le dynamisme et l'ouverture sur la société qui seront indispensables à son développement.

Cela suppose un statut nouveau pour les chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs, ayant une base législative, et non plus simplement réglementaire, pour permettre d'assurer la garantie de l'emploi, des possibilités de carrières attrayantes et pouvant conduire à différents types d'activités liées à la recherche, des procédures adéquates de recrutement et d'évaluation.

La valorisation de la recherche qui dépend du personnel de la recherche doit être gagée par un effort sans précédent de progrès social.

Je vous l'ai déjà dit, le budget a comme premier objectif la remise à niveau des moyens de travail des équipes. Vous le savez, ces moyens avaient été considérablement amputés aussi bien en fonctionnement qu'en équipement ou en mission au cours des années précédentes.

C'est donc une tâche prioritaire, importante à nos yeux, que de reconstituer notre appareil national de recherche et de redonner à nos laboratoires leur place dans la communauté scientifique internationale.

C'est l'objet de ce budget qui prévoit une augmentation importante des crédits au titre des soutiens aux programmes des équipements civils et matériels moyens et des grands équipements scientifiques, ainsi qu'une première évaluation des crédits de mission.

Ainsi, pour les organismes dont les crédits sont inscrits à mon budget, si je fais le total des dépenses ordinaires et des autorisations de programme, ce qui donne la vision la moins avantageuse de ce budget — car si j'avais ajouté les autorisations de programme, j'aurais pu vous donner un pourcentage bien supérieur, mais j'additionne les crédits de fonctionnement, les dépenses ordinaires et les autorisations de programme — je constate que les crédits globaux évoluent comme suit : pour le C. N. R. S. — centre national de la recherche scientifique — le budget passe de 4,7 milliards de francs à 5 946 millions de francs, soit une croissance de 25,2 p. 100 ; pour l'I. N. S. E. R. M. — institut national de la santé et de la recherche médicale — le budget passe de 834 millions de francs à 1 041 millions de francs, soit une croissance de 24,3 p. 100 ; pour l'institut Pasteur — je vous fais grâce des chiffres — la croissance est de 30,2 p. 100 ; pour l'I. N. R. A. — institut national de la recherche agronomique — de 23,9 p. 100 ; pour le C. E. A. — commissariat à l'énergie atomique — de 17,8 p. 100 ; pour le C. N. E. S. — centre national d'études spatiales — la croissance est de 27,9 p. 100 ; pour le Cnexo — centre national pour l'exploitation des océans — la croissance est de 31,7 p. 100 ; pour l'I. S. T. P. M. — institut scientifique et technique des pêches maritimes — de 61,6 p. 100 ; pour le C. O. M. E. S. — commissariat à l'énergie solaire — de 50,5 p. 100 ; pour l'A. D. I. — agence de l'informatique — de 31,1 p. 100 ; pour l'I. N. R. I. A. — institut national de recherche en informatique et en automatique — de 37,8 p. 100 ; pour l'O. R. S. T. O. M. — office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer — de 24,3 p. 100 ; pour le G. E. R. D. A. T. — groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale — de 24,9 p. 100.

Il me paraît important de signaler les moyens mis à la disposition de la mission de la recherche des universités, dont le budget passe de 669 millions à 858 millions de francs, soit une progression de 28,2 p. 100 — ce qui prouve que la recherche universitaire a été particulièrement bien traitée — si l'on prend en compte également les crédits du C. N. R. S.

L'évolution des crédits de paiement, moins rapide que celle des autorisations de programme, nécessitera une gestion attentive de cette augmentation des moyens. Mais certaines corrections interviendront dans la loi de finances rectificative, notamment au bénéfice du C. N. R. S. et de l'I. N. R. A., pour un montant de 100 millions de francs.

Quels sont d'ores et déjà les choix vers lesquels nous nous orientons ? Le débat est en cours, le colloque est lancé, mais nous n'en avons pas moins défini six priorités : les biotechnologies, car c'est un domaine où la révolution des connaissances entraîne des conséquences considérables, aussi bien dans le domaine de la chimie que dans ceux de l'agronomie, de la pharmacie et de la production des carburants ; les utilisations rationnelles de l'énergie et les énergies nouvelles ; la filière électronique ; la robotique ; la recherche, l'emploi et les conditions de travail, lamentablement délaissés jusqu'à présent ; la coopération scientifique et technique avec les pays en voie de développement.

Je m'attacherai à ce que, dès 1982, les moyens nécessaires au développement des recherches dans ces six secteurs prioritaires soient dégagés tant au sein des organismes publics que sur le plan des fonds incitatifs.

Je vous l'ai déjà dit, ces missions ne sont pas exclusives. D'autres programmes mobilisateurs vont être lancés et, des débats qui se sont déroulés dans toute la France pendant près de deux mois, nous reviennent un certain nombre d'idées convergentes, par exemple dans les domaines des matériels, de la mécanique, des industries agricoles et alimentaires, des médicaments, de la recherche médicale sur l'enfance et sur le vieillissement.

Ces programmes mobilisateurs qui seront lancés dans les prochaines années irrigueront l'ensemble du tissu industriel et du tissu social.

Je reviendrai dans quelques instants sur ce problème essentiel pour l'avenir de notre pays.

Je me contenterai, dans l'immédiat, de souligner que le rassemblement sous l'autorité du ministre de la recherche et de la technologie des instruments de la politique d'innovation industrielle — fonds de la recherche, procédures de la délégation à l'innovation et à la technologie et Anvar — permet une redéfinition des modes d'action de l'Etat en ce domaine.

Ainsi que je vous l'ai rappelé, les moyens de l'Anvar ont pratiquement doublé d'une année sur l'autre, tant en ce qui concerne les aides à l'innovation, les primes à l'innovation que les services aux entreprises, notamment aux petites et moyennes industries. L'Anvar régionalisée rend des services qui sont de plus en plus appréciés et reconnus, touchant d'ores et déjà plusieurs milliers d'entreprises.

Je dirai quelques mots sur l'information scientifique et technique. Il s'agit là, vous le savez, d'un domaine très sensible, qui vise la réalisation de bases et de banques de données ou le soutien à la diffusion de la connaissance scientifique et à l'édition. Mais il embrasse également l'ensemble du problème du rayonnement de nos activités de recherche et de développement technologique et la défense de notre langue comme langue scientifique mondiale, à laquelle je suis particulièrement attaché. Il s'agit, à l'évidence, d'un problème culturel au sens plein du terme, que je juge d'une importance capitale.

L'information scientifique et technique est une des clés du développement économique, social et culturel de notre pays, mais aussi de tous ceux qui nous sont liés par la langue ou par la communauté d'intérêts. C'est un facteur essentiel de notre indépendance nationale.

Enfin, une politique active de l'information scientifique et technique est un instrument du partage indispensable du savoir à l'intérieur de la communauté nationale.

C'est la raison pour laquelle nous avons prévu une dotation de 70 millions de francs en 1982, contre 50 millions de francs en 1981, soit une progression de près de 40 p. 100.

L'ambition du Gouvernement pour la recherche et la technologie nous impose de définir les moyens de l'indispensable continuité pour les années à venir de l'effort qui sera engagé l'an prochain. C'est l'objet de la loi d'orientation et de programmation à laquelle j'ai déjà fait allusion, à l'élaboration de laquelle nous avons voulu associer toute la communauté scientifique, toutes les forces vives du pays, les syndicats, les industriels, les universitaires, les élus locaux et régionaux et les responsables de l'administration.

Cette procédure de consultation s'est déjà engagée, avec, je crois pouvoir le dire, un plein succès, au niveau des régions, par la tenue d'assises régionales de la recherche dans nos vingt-deux régions, dans les départements et les territoires d'outre-mer et même dans certaines capitales étrangères où nous disposons d'un potentiel important de coopérants ou de chercheurs.

Le colloque, qui vient d'être ouvert par la tenue de ces assises régionales, va se prolonger, à partir de demain et jusqu'à la fin de l'année, par des journées d'études sectorielles dans différents secteurs : agro-alimentaire, mécanique, électronique, génie biomédical, médicament, sciences sociales, etc.

Des contributions nous parviennent en provenance des organismes, des syndicats ou des organisations professionnelles. La qualité des débats qui se sont déroulés jusqu'à présent me paraît être le gage d'un renouvellement profond de l'approche du problème de la recherche et de la technologie dans notre pays.

Les assises régionales auront rassemblé plusieurs dizaines de milliers de personnes et nous avons vu fleurir les contributions écrites : 1 500 pour la seule région d'Ile-de-France Sud, 500 pour Paris, 500 également pour l'Ile-de-France Nord ; des dossiers volumineux nous parviennent de chaque région, manifestant à la fois le besoin d'expression, l'intérêt, la volonté de participation de l'ensemble des acteurs et utilisateurs de la recherche à une ambition formulée pour la France par le Président de la République et qui vaut d'être largement reconnue et partagée par tous les intéressés.

Un dialogue constructif a pu s'instaurer dans chacune des régions — petite ou grande. Partout des politiques démarrent, des conseils consultatifs sont mis en place, des personnes qui ne se connaissaient ou qui se connaissaient trop peu ont pris langue. On voit se dessiner la carte de la France des années 1990.

Si l'expression des besoins régionaux est naturellement différente d'une région à l'autre, certaines constantes se sont dégagées des débats, reflétant des préoccupations communes. J'en citerai quelques-unes.

Le renforcement quantitatif de l'effort de recherche fait l'objet d'un consensus général.

La nécessité apparaît de démocratiser les procédures de décision au sein des organismes, ce qui permettrait un véritable débat sur les grandes options, assurerait la transparence des choix et impliquerait les intéressés dans la préparation des décisions. Vous savez que certaines mesures sont intervenues au conseil du C. N. R. S., où siègent désormais des représentants du personnel ainsi que des personnalités du monde du travail, à côté des industriels et des personnalités scientifiques nommées par le Gouvernement.

L'urgence d'une politique cohérente de l'emploi scientifique est également reconnue.

Le rapprochement indispensable de la recherche et de ses utilisateurs, selon des modalités claires, rendues aujourd'hui plus faciles du fait des nationalisations, fait également aujourd'hui l'objet d'une large unanimité.

Préoccupations générales aussi que l'amélioration de l'insertion de la science et de la technologie dans la société, le rapprochement de la science et de la culture par une politique large de diffusion des connaissances, d'information scientifique et technique et d'édition ; enfin, la nécessité d'organiser un réel dialogue entre l'Etat et les régions, qui permette l'animation régionale de la recherche et du développement technologique à partir d'un certain nombre de pôles régionaux éventuellement interconnectés.

Tout cela me paraît résulter des travaux qui ont déjà eu lieu.

Je ne doute donc pas que les propositions qui ont été faites serviront à l'élaboration de la loi sur laquelle vous aurez à vous prononcer au printemps prochain, puisque c'est à ce moment que je présenterai cette loi au Parlement.

Bien entendu, il ne s'agira pas seulement d'une loi de programmation définissant les priorités, les programmes mobilisateurs ou les grandes normes de la politique de l'emploi scientifique. Il s'agira également d'une loi d'orientation, où devront figurer un certain nombre de mesures nouvelles touchant les statuts des personnels — il faut donner à ceux-ci un contenu plus conforme aux nécessités d'une activité de recherche libre et créatrice — touchant le développement de la recherche industrielle.

Je m'arrêterai un instant sur ces deux points.

En ce qui concerne les statuts, si la recherche est un métier qui implique des garanties de carrière et d'emploi, ce métier répond à une vocation qui dépasse l'activité de recherche proprement dite et touche aussi bien l'enseignement que la diffusion de l'information scientifique et technique et, bien entendu, la valorisation des résultats de la recherche.

En ce qui concerne la recherche industrielle, le problème qui se pose vient de ce que sa part est, en France, bien inférieure à ce qu'elle est en Allemagne, par exemple : ainsi, 0,8 p. 100 de notre produit intérieur brut est consacré par l'industrie à la recherche alors qu'en Allemagne ce taux est de 1,2 p. 100, ce qui, compte tenu de la différence des P.I.B., correspond à un effort inférieur de plus de la moitié en France qu'en Allemagne.

Il s'agit donc de renforcer le rôle des entreprises dans l'effort de recherche. Actuellement, elles y contribuent pour 43 p. 100. Il faut que l'effort des entreprises croisse d'au moins 8 p. 100 par an en volume pour que l'objectif que nous nous sommes fixé soit atteint.

Comment y parvenir ?

Les programmes mobilisateurs seront largement financés par l'Etat. Je crois nécessaire de développer les incitations — celles de l'Anvar, les primes à l'innovation, etc. On peut également penser qu'une incitation fiscale serait utile pour faire en sorte que la recherche ne concerne pas seulement 1 300 entreprises mais un beaucoup plus grand nombre dans l'ensemble du tissu industriel ; je pense en particulier à la mécanique, à l'agro-alimentaire, à l'habillement, aux tissus, aux cuirs, secteurs dans lesquels le progrès scientifique a insuffisamment pénétré.

Bien entendu, les entreprises nationales joueront un rôle moteur dans le développement des filières d'avenir. Elles auront aussi pour tâche de maintenir l'ensemble du tissu industriel et de mettre leurs centres de recherche, leurs laboratoires à la disposition des petites et moyennes industries auxquelles elles sous-traitent une bonne partie de leurs travaux.

A cet égard, j'ai demandé qu'une étude soit réalisée sur les P. M. I. et l'innovation ; je souhaite qu'elle apporte un éclairage nouveau afin que, dans ce domaine, nous puissions aller de l'avant.

Je ne m'attarderai pas sur la mesure fiscale envisagée ; au stade actuel des consultations, plusieurs solutions sont possibles, soit que l'on fasse porter cette mesure sur l'embauche supplémentaire annuelle de chercheurs, soit qu'on la fasse porter sur la croissance de la dépense de recherche et de développement telle qu'elle a été entendue dans un récent rapport au conseil national de la comptabilité.

J'ajoute qu'une politique de l'innovation implique une politique de financement adaptée. Je poursuis des discussions avec mon collègue de l'économie et des finances pour déterminer selon quels moyens il serait possible d'amener le réseau bancaire à prendre en compte d'une manière plus efficace qu'aujourd'hui les problèmes qui se posent lors de l'industrialisation de produits nouveaux : crédits publics à long terme, prêts bonifiés, crédits du fonds de développement économique et social, moyen terme — innovation, développement du rôle de la société pour le développement de l'innovation — Inodev. Dans tous ces domaines, la réflexion est en cours et elle sera conduite à bonne fin dans les meilleurs délais pour que notre pays puisse disposer dans les années qui viennent de tous les atouts qui lui sont nécessaires pour être effectivement, à la fin de la décennie, le troisième grand pays scientifique et technologique du monde.

Telle est, mesdames, messieurs les sénateurs, notre ambition. Elle est grande, mais elle correspond, je le crois, à une aspiration profonde de notre peuple — l'écho rencontré par les assises régionales l'a démontré. Il existe une volonté très largement partagée dans le pays et dans toutes les catégories socio-professionnelles d'aller de l'avant.

A travers les structures que nous allons mettre en place et le débat démocratique que nous avons instauré et qui se poursuivra bien au-delà du colloque national par la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France que vous aurez à discuter, nous nous donnons les outils du renouveau.

Le projet de budget pour 1982 n'est qu'un premier pas, mais c'est un premier pas décisif, qui nous engage fermement. C'est la raison pour laquelle je vous demande, mesdames, mes-

sieurs les sénateurs, de bien vouloir l'approuver. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et sur celles des radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, la commission des finances a décidé, non sans quelques hésitations, dans sa séance du 29 octobre, de donner un avis favorable à l'adoption du budget du ministère de la recherche et de la technologie.

En effet, la commission a toujours porté une attention particulièrement favorable à toutes les mesures qui lui étaient proposées pour encourager les chercheurs et pour les doter de moyens, comme à l'analyse des structures instituées en vue de donner leur pleine efficacité aux efforts demandés aux contribuables à cet effet.

De même que l'an passé, et comme antérieurement, la commission estime que promouvoir la recherche aujourd'hui, c'est préparer les investissements de demain et assurer l'emploi d'après-demain.

La compréhension qu'elle a en conséquence manifesté envers ce qui fut l'objet d'un programme prioritaire avant d'être celui d'une stratégie décennale, marquée par une planification annuelle glissante, ne saurait manquer à l'égard des nouvelles ambitions qui inspirent le présent budget, et cela d'autant plus que la part des « services votés » y est plus importante qu'une lecture rapide du document bleu ne le laisse supposer, prouvant d'ailleurs ainsi l'inévitable et indispensable poursuite des actions entreprises antérieurement.

Le financement de la recherche comporte des conséquences sur le plan humain, des incidences économiques et des aspects internationaux qui méritent une grande vigilance.

Sur le plan humain d'abord : les activités de recherche et de développement expérimental ont mobilisé, en 1979, 280 000 personnes — chercheurs, techniciens, ouvriers, administratifs — à temps plein ou à temps partiel, soit 1,2 p. 100 de la population active. Parmi ceux-là, les chercheurs et ingénieurs de recherche, c'est-à-dire les personnels investis d'un rôle de conception et d'animation, sont au nombre de 105 000, dont 27 500 dans les organismes publics de recherche, auxquels s'ajoutent 40 500 enseignants chercheurs de l'université qui consacrent une partie de leur temps à la recherche, 35 500 chercheurs et ingénieurs engagés dans les entreprises et 1 500 dans les institutions sans but lucratif. Au total, l'ensemble de ces effectifs de haut niveau scientifique représente l'équivalent de 73 000 personnes à temps plein.

Sur le plan économique, la dépense nationale de recherche et de développement est estimée, pour 1980, à 50,5 milliards de francs, soit 1,83 p. 100 du produit intérieur brut, en légère reprise après les années 1977 et 1978 où elle n'en avait plus représenté que 1,76 p. 100 et cela dans la perspective alors annoncée d'atteindre en 1987 le taux de 2,3 p. 100.

Le financement public en représente, comme vous l'avez dit, monsieur le ministre, 57 p. 100. Mais, en raison d'un transfert de 8,5 milliards de francs environ aux entreprises, 60 p. 100 des dépenses sont exécutées par celles-ci, dont un quart actuellement par le secteur nationalisé qui serait porté à la moitié par la mise en œuvre des nationalisations envisagées.

Sur le plan international, le rayonnement de la recherche française attire dans notre pays, chaque année, de nombreux étrangers. Parmi eux, environ 1 500 personnalités scientifiques sont invitées à des colloques divers et, parmi les 100 000 étudiants étrangers, 120 chercheurs ont bénéficié d'allocations mensuelles.

Réciproquement, il y a eu 40 000 déplacements de scientifiques français en mission à l'étranger où nous entretenons un réseau important de conseillers scientifiques et techniques ainsi que de coopérateurs. D'ailleurs, 5 p. 100 de l'enveloppe recherche sont consacrés à la coopération avec les pays en développement.

Les hésitations de la commission des finances tiennent aux incertitudes qui planent sur les inflexions de la politique de la recherche et sur leurs répercussions à l'égard des hommes qui se consacrent à cette discipline dure mais passionnante, ainsi que sur leurs incidences budgétaires pour l'Etat, pour les collectivités locales et pour les organismes qui en dépendent.

Sur le plan administratif, les crédits d'Etat affectés à la recherche civile ont, au cours des années passées, été gérés par des autorités différentes, les télécommunications ayant toujours eu leur autonomie ainsi que la défense.

L'effort de recherche public, qui avait diminué en volume de 1974 à 1977, a de nouveau progressé à un rythme soutenu depuis 1978, de sorte que, en dépit de ce recul passager, depuis 1971, il s'est accru au rythme annuel moyen de 2,3 p. 100 pour atteindre 41 milliards de francs en 1981, soit 6,6 p. 100 du budget de l'Etat, retrouvant ainsi la part qui était la sienne en 1971.

Pour que l'effort national — public ou privé — atteigne, en 1985, 2,5 p. 100 du produit intérieur brut, il faut que d'ici là sa progression dépasse chaque année de 7 p. 100 celle de ce produit, ce qui représente un effort considérable.

Lors de la discussion de son budget par l'Assemblée nationale, le ministre d'Etat a déclaré, à ce sujet — et il l'a redit à l'instant — « sous réserve que les contributions de l'industrie atteignent 30 milliards de francs, en 1982, contre 21,7 milliards en 1980, le financement public étant, pour sa part, compris entre 45 milliards et 50 milliards de francs, il y a de bonnes raisons de penser que l'effort national de recherche et de développement technologique atteindra 2 p. 100 du produit intérieur brut en 1982. »

Ces propos soulignent la difficulté des prévisions dans un tel domaine et témoignent de l'objectivité de la commission, lorsqu'elle le constate.

Il est, en outre, beaucoup plus difficile de maîtriser la gestion — sinon d'obtenir le vote — d'un budget de 18 milliards de francs que d'un budget de quelques centaines de millions de francs.

L'expérience prouvera si la structure nouvelle est préférable à celles qui avaient été auparavant mises successivement en place et si elle suscitera pour la recherche l'élan interne et l'enthousiasme populaire qu'en attend le Gouvernement et que le Sénat souhaite certainement avec lui.

La création du ministère a abouti à une série de transferts budgétaires et administratifs.

Le ministre de la recherche et de la technologie a autorisé sur les services de la délégation générale à la recherche scientifique et technique, de la délégation à l'innovation et à la technologie et de la mission interministérielle de l'information scientifique et technique.

Il exerce une tutelle administrative directe sur l'agence nationale pour la valorisation de la recherche et sur le centre national pour la recherche scientifique, qui relevaient auparavant du ministère de l'industrie et du ministère des universités. Cela, d'ailleurs, ne va pas sans poser quelques problèmes, auxquels vous avez fait allusion tout à l'heure, monsieur le ministre.

Vous possédez enfin la tutelle budgétaire, mais non administrative, des organismes suivants : agence de l'informatique, commissariat à l'énergie atomique, centre national d'études spatiales, centre national pour l'exploitation des océans, commissariat à l'énergie solaire, groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale, institut national de la santé et de la recherche médicale, institut scientifique et technique des pêches maritimes, instituts Pasteur, office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer.

Enfin, il convient de noter qu'à l'occasion de l'ensemble de ces transferts le ministère est appelé à contrôler la gestion budgétaire et scientifique des programmes de développement technologique dépendant des organismes qui lui ont été transférés.

Pour gérer cet ensemble, le ministre a obtenu de ses collègues la création de trente emplois nouveaux et le transfert de vingt emplois de titulaires destinés apparemment à son administration centrale, ainsi que les vingt-trois emplois de contractuels transférés des services généraux du Premier ministre et de divers ministères dans lesquels ils étaient affectés aux tâches transférées.

Il y a lieu de noter à ce sujet une progression des indemnités et allocations diverses sans rapport avec celle des rémunérations, que le ministre d'Etat aura certainement à cœur d'expliquer.

La création de cet état-major ne semble pas aller dans le sens de la décentralisation.

Il est permis d'attendre de l'autorité accrue du ministre d'Etat sur les grands organismes une meilleure coordination de leurs actions que la commission des finances a toujours préconisée et que les réunions mensuelles de concertation de leurs directeurs convoqués régulièrement par le ministre — comme vous nous l'avez dit en commission — devraient favoriser.

Sans s'immiscer dans des décisions qui relèvent des pouvoirs ou du comportement du ministre et qui ont été postérieures à la réunion de la commission, le rapporteur pense être l'interprète

de celle-ci en lui demandant d'être éclairé d'une manière générale sur les changements intervenus au centre national de la recherche scientifique pour connaître en particulier leurs éventuelles répercussions sur les deniers publics.

Le pouvoir de répartition et de contrôle de la majeure partie de l'enveloppe recherche devrait permettre de satisfaire à deux impératifs apparemment contradictoires : d'une part, une progression simultanée pour ne pas dire « frontale » de la recherche fondamentale, de la recherche finalisée et de la technologie, rameaux divers d'une même branche de la connaissance que certains répugnent à dissocier, de crainte d'en diminuer l'efficacité et d'en réduire l'élan ; d'autre part, la constitution de pôles attractifs autour desquels devraient être incitées à se grouper les équipes de chercheurs, notamment lorsqu'il s'agit d'équipements très onéreux, comme le grand accélérateur national à ions lourds.

Tel n'est-il pas le moyen d'en assurer au mieux la rentabilité non seulement financière, mais surtout intellectuelle, par la confrontation des idées que permet seul un contact quotidien des hommes ?

L'harmonisation de la tutelle financière et de la tutelle administrative demandera une compréhension mutuelle entre les services concernés pour ne pas entraîner dans les décisions des délais et même de simples réserves qui pourraient être préjudiciables à la recherche dans les organismes concernés, notamment en matière de dépôts de brevets, dont la commission des finances a, à maintes reprises, déploré l'insuffisance du nombre.

Les problèmes les plus délicats à résoudre seront certainement ceux qui tiennent à l'étroite imbrication des actions du Centre national de la recherche scientifique et des universités. Le Sénat serait certainement intéressé de connaître les solutions envisagées par les ministres de tutelle.

Les assises régionales de la recherche et de la technologie, souvent diligentes par les universités, apporteront à ce sujet des éclairages sans doute divers, mais particulièrement utiles. Car la politique qui se dégagera des assises nationales et que le Gouvernement pourra appliquer, grâce aux crédits ouverts par le présent budget, devra tenir compte de l'autonomie universitaire et des spécificités régionales, en facilitant la communication des résultats obtenus ici ou là par le développement et le perfectionnement des banques de données.

Tous ces points auront à être éclaircis avant le prochain budget, de même que les conditions dans lesquelles s'exercera l'action du ministre à l'égard de la recherche dans les entreprises nationales au sujet de laquelle vous avez fait, à l'Assemblée nationale, les mêmes déclarations qu'ici, monsieur le ministre. Vous disposerez là, avez-vous dit, d'un moyen fondamental d'impulsion pour stimuler la recherche industrielle dans un secteur qui en assume déjà plus de la moitié.

Votre commission a rencontré les mêmes difficultés d'appréciation quant au sort de celles et ceux qui se consacrent à la recherche. Il y a eu des créations d'emplois depuis le précédent budget.

D'abord, dans le dernier collectif budgétaire, 626 emplois ont été créés, dont 150 de chercheurs et 424 d'ingénieurs, techniciens et administratifs, au titre du seul ministère de la recherche. Ensuite, 1 503 emplois, dont 863 de chercheurs et 640 d'ingénieurs, techniciens et administratifs, figurent dans le présent projet de budget et renforcent les effectifs des 16 644 chercheurs et 32 313 ingénieurs actuels, respectivement de 5,5 p. 100 et de 2,5 p. 100. De plus, 500 emplois ont été transformés affectant pour l'essentiel les personnels scientifiques, les emplois d'attachés étant remplacés par des emplois de chargés et de maîtres de recherche.

Enfin, la part de l'enveloppe recherche qui n'est pas gérée par le ministère — et qui concerne la recherche universitaire et quelques organismes de moindre importance — sera dotée de 224 emplois supplémentaires.

Parmi tous ces nouveaux emplois, il en restait, lors de la présentation du budget, 320 à répartir entre les établissements publics de recherche et les laboratoires dépendant des administrations.

Ainsi un volant de 38 500 000 francs de crédits est mis à la disposition du ministre, suivant une procédure qui ne devra pas être renouvelée, pas plus que la procédure ouvrant une provision de 42 millions de francs pour une réforme statutaire des ingénieurs techniciens et administratifs à la suite de l'abrogation des décrets du 6 mai 1981.

Les recrutements de personnel, l'établissement de statuts en concertation avec les intéressés ne sauraient être des garanties d'avenir pour eux sans une étude très attentive de l'évolution de la pyramide des âges et des moyens à employer pour lui conserver, au fil des années, une silhouette favorable à la poursuite d'une carrière satisfaisante en facilitant les détachements susceptibles d'améliorer, en outre, la collaboration entre secteur public et secteur privé.

La nature même de la recherche, la nécessité d'avoir recours épisodiquement à diverses collaborations, les souhaits même de quelques chercheurs impliquent qu'il y aura toujours des contractuels.

C'est ainsi, d'ailleurs, que doivent se considérer les bénéficiaires d'allocations de recherche du troisième cycle dont le montant, suivant à peine la hausse des prix, a été porté à 3 400 francs le 1^{er} octobre dernier — on ne peut que s'en féliciter — et dont une nouvelle revalorisation aux environs de 4 200 francs interviendra le 1^{er} octobre 1982, ainsi que vous nous l'avez confirmé voilà quelques instants, monsieur le ministre.

Il est regrettable que certaines réglementations aient dissuadé des responsables d'unités de recherche d'avoir recours à cette formule qui permet au jeune chercheur, comme à celui qui le dirige, de mieux mesurer son aptitude à la recherche tout en reconnaissant que le fait de s'engager dans une impasse ne diminue pas nécessairement son mérite.

La qualité d'un recrutement plus intensif que dans les années récentes semble, en effet, pouvoir être ainsi mieux assurée, compte tenu de la stagnation des effectifs de titulaires d'un doctorat du troisième cycle et de diplômés des grandes écoles, en particulier des écoles d'agronomie, parmi lesquels se recrutent la plupart des chercheurs.

Aux incertitudes qui règnent sur les orientations futures d'une politique qui sera définie après les assises nationales, comme sur les perspectives d'avenir des personnels, s'en ajoutent d'autres sur les conditions du financement de la recherche nationale qui se caractérise trop souvent par la dispersion des sources qui alimentent les laboratoires.

Utile dans son principe puisqu'elle permet d'associer plusieurs intervenants intéressés à la réalisation d'un programme, cette situation a des conséquences fâcheuses, car elle retarde parfois l'exécution des recherches.

Le renforcement des pouvoirs du ministère à l'échelon central et des collectivités à l'échelon local pourrait être l'occasion de susciter la création d'autorités ayant vocation à accélérer les processus de collectes des fonds par des équipes de recherche.

Compter sur la participation des collectivités locales — cela existe d'ailleurs déjà — est logique, mais cette démarche ne doit pas aboutir à un transfert de charges insidieux et devrait s'accompagner, par exemple, d'une prise en compte des dépenses de cette nature dans le calcul d'une future dotation globale d'équipement.

Intensifier l'effort des entreprises — dont une moitié, au moins, seraient des entreprises nationales — paraît peu concevable sans une impulsion de l'Etat, soit directe, soit sous forme d'incitation fiscale. Les membres de la commission des finances auront certainement entendu avec plaisir et intérêt vos déclarations à ce sujet, monsieur le ministre.

La commission a tenu à rappeler, au cours de ce rapport, ses suggestions antérieures et à renouveler l'idée d'un dégrevement qui serait fonction de l'accroissement des dépenses consacrées par l'entreprise à la recherche, ce qui lui paraît être la formule la moins aléatoire.

Dans l'un et l'autre cas, le budget de l'Etat serait indirectement concerné mais son aide bénéficierait d'un effet multiplicateur vraisemblablement plus important que celui qui est apporté par les méthodes actuellement en vigueur.

Il ne saurait néanmoins être question de les remettre brusquement en cause sans une étude approfondie que faciliterait la création d'un corps d'inspection de la recherche se fondant sur des critères scientifiques, techniques et financiers pour évaluer les travaux des laboratoires.

Le budget du ministère de la recherche et de la technologie, examiné de près, s'éclaire de tonalités différentes dues à des oublis dans la mention de l'existence antérieure de crédits d'investissement alloués à une partie des grands organismes repris en charge : le commissariat à l'énergie atomique, le

centre national d'études spatiales, le commissariat à l'énergie solaire et l'institut national de recherche en informatique et en automatique.

En apurant l'évolution des crédits de l'incidence des transferts entre ministères et en utilisant les mêmes éléments de comparaison que l'an passé, les moyens disponibles en dépenses ordinaires et en crédits de paiement sur dépenses en capital — dont une partie est déjà engagée au titre des autorisations de programme des années passées — passent, de 1981 à 1982, de 15 354,6 millions de francs à 18 040,7 millions de francs, soit une augmentation de 17,5 p. 100.

Les dépenses ordinaires progressent de 23,4 p. 100, les crédits de paiement de 8,5 p. 100 et les autorisations de programme de 29,8 p. 100.

En ce qui concerne l'enveloppe recherche gérée par le ministre, en raison des créations d'emplois précédemment mentionnées les dépenses ordinaires augmentent de 23,3 p. 100, absorbant 71,1 p. 100 du total des crédits de paiement et entraînant de ce fait la réduction à 11 p. 100 de la progression des crédits de paiement sur dépenses en capital. Cela ne manquera pas de poser des problèmes dans l'avenir si les autorisations de programme majorées de 32 p. 100 sont utilisées.

Dès cette année, cela conduit à des situations que M. le ministre a reconnu être préoccupantes. Cependant, en tant que membre de la commission des finances, je dois dire que la prévision, dès maintenant, de l'inscription de crédits supplémentaires dans un collectif n'est pas une bonne méthode budgétaire.

Les secteurs plus particulièrement préoccupants sont ceux de l'énergie nucléaire où les crédits de paiement du commissariat à l'énergie atomique baissent de 12,6 p. 100 ; de l'énergie solaire où ces mêmes crédits diminuent de 27,1 p. 100 ; enfin, de l'informatique dont la dotation est en baisse de 2,7 p. 100.

A l'opposé, les secteurs de la santé et des instituts spécialisés dans la recherche outre-mer enregistrent un développement important de leurs dotations qui sont majorées respectivement de 26,6 p. 100 et de 28,3 p. 100.

Les moyens mis en 1982 à la disposition des programmes de développement technologique par le ministère s'élèvent à 2 424,9 millions de francs pour les dépenses ordinaires en augmentation de 25,2 p. 100, tandis que les crédits de paiement sur dépenses en capital progressent de 21,5 p. 100 en y incluant des moyens correspondant à des actions antérieures et restant, de ce fait, inscrits au budget du ministère de l'industrie qui les avait autorisés.

La croissance des dotations en faveur de l'espace de 30 p. 100, des énergies solaires de 42 p. 100, de l'informatique de 42,7 p. 100 et de la valorisation de la recherche de 90,4 p. 100 contraste avec la réduction des crédits du programme électronucléaire de 1,4 p. 100 et du soutien à l'innovation de 22,6 p. 100. En contrepartie, ces deux dernières actions enregistrent une progression de leurs autorisations de programme respectivement de 2,9 p. 100 et de 94,5 p. 100. Mais, pour cette dernière, un « tiens » aurait peut-être mieux valu que deux « tu l'auras ».

Les autres programmes de développement technologique intéressent, d'abord, l'aéronautique civile qui bénéficie de 49,4 p. 100 de crédits de paiement supplémentaires ; ensuite, le plan d'informatisation avec une majoration de 67,6 p. 100 du total des dépenses ordinaires et des crédits de paiement ; enfin, les interventions dans le domaine de l'océan dont la masse est augmentée de 49,7 p. 100.

Il est un point qui mérite un effort de réflexion particulier au moment où la progression de certaines autorisations de programme témoigne de la volonté d'accroître le potentiel d'équipement des organismes de recherche : notre balance commerciale en matière d'instrumentation scientifique accusait en effet, en 1980, un déficit de 415 millions de francs ; avec 285 millions de francs d'exportations et 700 millions de francs d'importations, le taux de couverture était de 40,7 p. 100.

Les importations proviennent des Etats-Unis, du Japon et de la Communauté ; les exportations s'effectuent vers les pays de l'Est et les pays industrialisés sur des secteurs scientifiques où l'industrie française est solidement implantée.

Le déficit s'explique par le fait que la réponse des industriels aux sollicitations de la demande intérieure est faible. De plus, il apparaît que, même dans les secteurs de pointe de la recherche française, les liaisons entre les équipes de recherche et cette industrie sont très faibles.

En tout état de cause, il paraît souhaitable qu'une étude soit mise en œuvre en vue d'établir un bilan et de proposer des solutions à un problème qui semble concerner l'ensemble de l'instrumentation scientifique, du petit matériel de laboratoire et certains éléments des grands équipements.

Cette année encore, si le rapporteur peut en juger par la communication qui lui a été faite — hélas, seulement vendredi dernier — des deux parties du document jaune qui doit être annexé au projet de loi de finances, les membres de notre Assemblée pourront y trouver des renseignements extrêmement complets sur la recherche scientifique et technique en France et l'effort financier qu'elle requiert.

Le rapporteur ne saurait trop en recommander la lecture et en suggérer une large diffusion auprès des élèves des classes supérieures de nos lycées : à l'âge où s'éveillent les vocations et s'orientent les existences, il est tonique et exaltant de découvrir les sommets de la connaissance humaine et les moyens d'y parvenir et, qui sait, les dépasser.

Encore faudrait-il que l'usage des sigles... (*Sourires.*)... ne rebutât pas ceux qui n'ont pas la patience de se reporter sans cesse à un glossaire d'ailleurs très incomplet. Ces énigmes à résoudre ne peuvent, en outre, que freiner la prise en considération par les étrangers de ce document au détriment du rayonnement de la science française par des publications en langue française, rayonnement auquel le Sénat est attaché, comme le Gouvernement et comme l'Assemblée nationale.

C'est en pensant à l'impérieuse nécessité de la recherche et du développement technologique dans notre pays que, en dépit des incertitudes que ce projet de budget traduit et qui ne seraient plus tolérables l'an prochain, votre commission des finances vous en propose l'adoption. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R., de l'U. C. D. P. et sur quelques travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Gouteyron, rapporteur pour avis.

M. Adrien Gouteyron, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, l'examen des crédits affectés à la recherche publique pour 1982 me conduira forcément à reprendre, au nom de la commission des affaires culturelles, un certain nombre de points développés soit par M. le ministre d'Etat lui-même, soit par M. le rapporteur spécial parlant au nom de la commission des finances.

C'est ainsi que j'insisterai d'abord, moi aussi, sur trois points.

Le premier concerne les compétences étendues qui sont dorénavant attribuées au ministère de la recherche et de la technologie, compétences traduites par l'inscription, à son budget, des crédits des plus importants organismes publics de recherche.

Il s'agit là, en effet, d'une nette rupture avec les structures ministérielles antérieurement en vigueur. Vous avez insisté tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat, sur l'unité d'action qui en résulterait dans le pilotage de la recherche. Comme mon collègue M. le rapporteur spécial, je crois qu'il faut attendre que ces structures nouvelles aient fait leurs preuves, mais reconnaissons que leur construction est logique.

Le deuxième point concerne l'évolution positive des crédits budgétaires dont bénéficie la recherche puisque ces crédits progressent de près de 30 p. 100 par rapport aux crédits correspondants en 1981.

Enfin, le troisième point concerne la réunion d'un colloque national sur la recherche, colloque qui a été précédé d'assises régionales qui viennent de se terminer. Ce colloque devrait contribuer à l'élaboration du projet de loi d'orientation et de programmation dont vous venez de nous confirmer la préparation et à propos duquel, monsieur le ministre d'Etat, vous pourriez peut-être nous préciser à quel moment il sera déposé sur le bureau des assemblées et quand il viendra en discussion devant elles.

Les trois points que je viens de rappeler sont à situer, comme vous l'avez vous-même rappelé, dans une perspective d'évolution, le Gouvernement ayant pris l'engagement de porter l'effort total de recherche français — qu'il s'agisse de recherche publique ou privée — à 2,5 p. 100 du produit intérieur brut en 1985. Rappelons que cette part se montera à environ 2 p. 100 du P. I. B. en 1982.

La commission des affaires culturelles a été sensible à la réaffirmation, dans un contexte marqué par une volonté de

changement, des deux grands axes que le précédent titulaire de votre poste, monsieur le ministre d'Etat, avait assignés à notre effort de recherche, c'est-à-dire, d'une part, la nécessité de dégager des moyens substantiels en faveur de la recherche fondamentale, par nature non orientée vers des finalités précises, et, d'autre part, la volonté d'utiliser la recherche appliquée et l'effort technologique pour soutenir notre industrie.

Nous avons constaté avec satisfaction — vous l'avez vous-même dit tout à l'heure en y insistant — que les grands programmes technologiques antérieurement définis étaient maintenus et même que les moyens qui leur étaient attribués se trouvaient largement amplifiés.

Vous venez de nous annoncer d'autres programmes — six, si j'ai bien compris — en précisant que la liste n'était pas exclusive et que la concertation et la réflexion qui étaient en cours dans votre ministère amèneraient probablement la définition d'autres programmes « mobilisateurs », puisque c'est ainsi que dorénavant vous semblez vouloir appeler les grands programmes technologiques.

Nous nous sommes cependant étonnés de l'évolution des crédits affectés au programme électronucléaire pour 1982. M. le rapporteur spécial vient d'en parler à propos des crédits de paiement. Je constate, pour ma part, d'un point de vue global, qu'ils ne progressent que de moins de 15 p. 100, soit un chiffre nettement inférieur à la moyenne des autres programmes technologiques. Pourriez-vous, monsieur le ministre d'Etat, nous indiquer vos intentions sur ce point ?

Nous savons, certes — c'est une explication — qu'en valeur absolue ce programme mobilise, et de loin, les sommes les plus importantes, mais nous sommes soucieux de l'avenir — vous aussi, sans doute — et nous ne voudrions pas voir se poursuivre cette relative dégradation.

Il nous faut donc relever que les éléments qui emportent notre adhésion dans le projet de budget pour 1982 — mise à part, bien entendu, l'augmentation importante des crédits — sont moins des initiatives entièrement nouvelles qu'une reprise heureuse de certains des traits qui ont déjà, dans le passé, marqué la recherche française, qu'il s'agisse des structures ministérielles — puisqu'un ministère de la recherche existait déjà dans les années 1960, lorsque le général de Gaulle était Président de la République — ou de l'effort budgétaire consenti en faveur de la recherche puisque, rappelons-le, l'effort de recherche a représenté en 1967, par exemple, jusqu'à 2,16 p. 100 du produit intérieur brut.

La portée réelle de ce budget est difficile à apprécier dès aujourd'hui. Je ne reprends pas l'analyse très détaillée qu'a faite le rapporteur spécial de la commission des finances. Je me contenterai, pour ma part, de dire qu'elle dépendra pour beaucoup des relations que vous-même, monsieur le ministre d'Etat, et votre ministère saurez nouer avec l'ensemble de la communauté scientifique. L'exemple des remous — il faut bien les évoquer — qui viennent d'affecter le C.N.R.S. pourrait mal en augurer. Souhaitons qu'il s'agisse là d'un cas malheureux, mais unique, car la recherche française a besoin, pour se développer, d'un climat serein que ne doivent pas troubler les remous politiques.

M. Jean Chérioux. Très bien !

M. Adrien Gouteyron, rapporteur pour avis. A propos de l'objectif retenu pour 1985, nous nous sommes interrogés en commission sur l'évolution de l'effort de recherche consenti par le secteur privé. Il en a été question tout à l'heure et vous l'avez vous-même évoquée dans votre propos introductif.

En effet, si l'accroissement de l'effort public de recherche ne dépend que de la volonté du Gouvernement — la commission observe avec satisfaction l'amorce de l'affirmation d'une telle volonté — l'accroissement de la recherche privée ne peut faire l'objet que d'incitations. Certes, la recherche privée française s'est beaucoup renforcée ces dernières années puisqu'elle a doublé de volume financier en cinq ans. Le financement de la recherche consenti par les entreprises est passé de 10,5 milliards de francs en 1975 à 21,7 milliards en 1980. La recherche privée représentait donc environ 45 p. 100 de la dépense nationale brute de recherche en 1980. Dans le même temps, l'exécution de la recherche par les entreprises a également doublé, passant de 15,5 milliards de francs en 1975 à 30,2 milliards en 1980.

Cette évolution positive a contribué à rapprocher la structure de financement et d'exécution de la recherche française de celle qui a été constatée dans les principaux pays occidentaux, puisqu'en 1978 le financement de l'effort de recherche était

consenti par les entreprises pour 44 p. 100 aux Etats-Unis, 44 p. 100 en Grande-Bretagne, mais 53 p. 100 en Allemagne et 58 p. 100 au Japon.

Relevons d'ailleurs que la part plus importante du secteur privé dans ces deux derniers pays tient largement à l'inexistence de recherches militaires, qui minore donc la contribution de l'Etat.

En revanche, d'utiles leçons peuvent être tirées de l'exemple de la Grande-Bretagne, qui, en dépit de ses difficultés économiques récentes et bien connues, a fait passer la part des dépenses de recherches dans son produit intérieur brut de 2,09 p. 100 en 1975 à 2,16 p. 100 en 1978.

Cet exemple nous permet de rappeler qu'une situation économique défavorable n'est jamais un argument justifiant la modération de l'effort de recherche ; bien au contraire, c'est une stimulation pour l'Etat à impulser cet effort et la commission vous a su gré, monsieur le ministre d'Etat, de défendre cette position.

Revenons à la recherche française. Vous avez précédemment indiqué, lors de votre venue devant notre commission, qu'elle gagnerait beaucoup à l'extension du secteur public, car les entreprises nationalisées — vous venez de le rappeler — seraient les mieux à même de promouvoir l'innovation, de valoriser industriellement les acquis de la recherche.

Je n'en suis pas totalement convaincu. Je note, par exemple, que le développement récent de la « percée » télématique française s'est opéré grâce à une harmonieuse coopération entre puissance publique et secteur privé. L'avenir permettra d'en juger.

En revanche, le problème soulevé par l'insuffisant soutien apporté à la valorisation des activités des petites et moyennes entreprises qui composent l'essentiel de notre tissu industriel est, lui, bien d'actualité. Certes, l'Anvar voit ses crédits pour 1982 augmenter dans une proportion très importante et le développement de ses délégations régionales permettra de rapprocher cet organisme des entreprises, de mieux répondre aux besoins ressentis sur le plan régional ou local.

Cependant, la portée concrète des deux procédures d'aide — aide à l'innovation et prime à l'innovation — est peut-être difficile à évaluer d'après les indications très générales qui ont été fournies à la commission, monsieur le ministre. J'aimerais que vous nous situiez un peu plus précisément les choses, que vous nous indiquiez la portée de ces aides, leurs points forts comme leurs insuffisances.

Nos interrogations sont les mêmes concernant la procédure du « moyen terme innovation » financée par Inodev et concernant les sociétés financières d'innovation.

Enfin, vous nous avez annoncé une probable réforme des centres techniques. Une telle réforme est déjà évoquée depuis plusieurs années, soit que l'on critique le mode de financement de ces centres, appuyé sur une taxe parafiscale, soit que l'on mette en doute, parfois à juste titre, leur efficacité dans la diffusion de l'innovation. Aussi vous demanderai-je, au nom de la commission, de bien vouloir nous indiquer de la manière la plus précise possible l'appréciation que vous portez sur ces centres, le contenu, si possible, et le calendrier de la réforme que vous envisagez, comme les actions que vous comptez mettre en œuvre pour renforcer la coordination entre ces centres et les autres formes de soutien à l'innovation.

Ma dernière question — mon propos se présente surtout sous forme de questions, monsieur le ministre d'Etat — devrait ou devait porter sur le contenu des incitations fiscales que vous comptez mettre en œuvre pour soutenir la recherche privée. Vous nous avez indiqué, lors de votre venue devant la commission des affaires culturelles, que vous comptiez, par exemple, coupler le soutien à la recherche privée avec l'action générale en faveur de l'emploi en concentrant ces aides sur l'embauche des chercheurs par le secteur privé ; c'est du moins ce que nous avons compris.

Vous venez tout à l'heure de nous donner quelques indications complémentaires, mais, bien entendu, encore vagues : vous ne pouviez pas faire autrement. Retenons, pour l'instant, l'intention qui est bonne et sans doute l'année prochaine aurons-nous à porter un jugement plus précis et plus définitif.

Je ne voudrais pas conclure mon intervention, monsieur le ministre d'Etat, sans rappeler les inquiétudes qu'a inspirées à la commission des affaires culturelles l'arrêt des travaux préparatoires à la construction d'un nouvel anneau de stockage des particules destiné au centre européen de recherche nucléaire, le C. E. R. N., dans le pays de Gex. Vous savez l'importance de

ce projet pour l'évolution de la coopération européenne en matière de recherche. Cet anneau, de vingt-sept kilomètres de circonférence, constituera un des équipements les plus performants au monde en matière de recherche fondamentale sur l'atome.

Or ces travaux, sur lesquels un accord est intervenu de longue date entre les pays constituant le C. E. R. N., tant sur le financement que sur le calendrier d'exécution, sont actuellement arrêtés à la suite de difficultés administratives. La commission désire vivement que ces difficultés soient rapidement résolues dans un sens conforme d'ailleurs à la législation en vigueur sur la protection de l'environnement. Mais nous souhaitons, monsieur le ministre d'Etat, que vous interveniez vous-même avec vigueur pour contribuer à la reprise rapide de travaux très importants pour l'avenir de la recherche française et européenne.

Sous réserve que vous répondiez aux questions que je viens de poser et que vous lui apportiez quelques apaisements requis sur les différents points que je viens d'évoquer, la commission des affaires culturelles a décidé d'émettre un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de la recherche et de la technologie pour 1982. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Noé, rapporteur pour avis.

M. Pierre Noé, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, la crise demeure. Dans ce contexte, la recherche apparaît de plus en plus comme le moteur de la croissance économique et la condition du progrès social.

La nouvelle répartition des compétences gouvernementales, la volonté affichée d'augmenter substantiellement la part de la dépense nationale de recherche dans le produit intérieur brut, la préparation du colloque national sur la recherche et la technologie, un effort financier important dans le projet de loi de finances pour 1982, le renouvellement des méthodes et des finalités de la recherche, une meilleure diffusion des acquis de la recherche dans les secteurs productifs et dans l'ensemble du tissu social, enfin le renforcement de l'outil de recherche fondamentale, telle apparaît la politique gouvernementale dans le domaine de la recherche et de la technologie.

L'examen du projet de loi de finances pour 1982 sera pour votre commission l'occasion d'analyser la réforme des structures opérée pour créer la dynamique nouvelle dans le monde de la recherche, de constater la forte augmentation des moyens destinés à diffuser et à valoriser la recherche française. Enfin, à propos de la redéfinition des objectifs, votre commission a porté une attention particulière aux problèmes relevant de la filière électronique, qui fait l'objet d'une des six missions d'études récemment instituées au ministère de la recherche et de la technologie.

J'aborderai tout d'abord la réforme des structures.

Jusqu'à une date récente, les compétences en matière de recherche étaient atomisées entre de nombreuses administrations, les structures de coordination n'étant pas en mesure de conduire une politique de recherche cohérente. La nouvelle organisation mise en place vise à regrouper les principales institutions de recherche sous la tutelle du ministre d'Etat, doté d'une compétence de coordination de l'ensemble de la politique gouvernementale en ce domaine.

Le ministre de la recherche et de la technologie, mes chers collègues, a compétence pour proposer la politique du Gouvernement dans le domaine de la recherche et de la technologie et pour mettre en œuvre celle-ci en liaison avec les autres ministres.

Le ministre de la recherche et de la technologie a autorité sur la délégation générale à la recherche scientifique et technique et sur la mission interministérielle pour l'information scientifique et technique, comme le rappelait notre collègue M. Gouteyron voilà quelques instants. Il exerce les attributions dévolues antérieurement au ministre de l'industrie en matière scientifique et technique et, à ce titre, il assure la tutelle de l'agence nationale pour la valorisation de la recherche et a autorité sur la délégation à l'innovation et à la technologie, mises en tant que de besoin à la disposition du ministre de l'industrie. Le ministre de la recherche et de la technologie a désormais la tutelle du centre national de la recherche scientifique au lieu et place du ministre des universités.

Le ministre de la recherche et de la technologie a une compétence financière étendue quant au budget civil de la recherche : il prépare les décisions du Gouvernement relatives

à l'allocation des ressources et des moyens attribués par l'Etat aux activités de recherche et de développement technologique. Demeurent hors de sa compétence financière les crédits du ministère de l'éducation nationale, en particulier ceux qui concernent les établissements universitaires, ainsi que les crédits inscrits au budget annexe des P. T. T. En revanche, il est compétent pour l'essentiel de l'enveloppe interministérielle de recherche afférente à la recherche fondamentale et exploratoire, dont la majeure partie est inscrite dans le budget de la recherche. Les nouveaux pouvoirs du ministre de la recherche et de la technologie ont conduit à inclure dans le fascicule budgétaire les dotations affectées à divers organismes dont vous trouverez la liste, mes chers collègues, à la page 5 du rapport écrit.

Les programmes spécifiques mis en œuvre par les ministères techniques font l'objet d'une évaluation, d'une définition et d'un financement établis en concertation avec le ministre de la recherche : tel est le cas, par exemple, pour les projets concernant l'exploitation des ressources sous-marines, l'informatique appliquée ou l'aéronautique.

Le ministère dont nous étudions le budget a, en outre, une compétence générale à l'égard de tous les organismes publics de recherche civile, en liaison avec les autres ministères intéressés, quant à l'organisation, aux statuts des personnels et aux mesures ayant une incidence sur l'emploi scientifique ; à cet effet, il dispose d'un contreseing des textes pris en ces domaines et il est nécessairement consulté sur les programmes de recherche des entreprises nationales.

Cet ensemble de règles a donc pour effet de soumettre bon nombre des grands établissements de recherche à la double tutelle du ministère de la recherche et de la technologie et d'un ministère technique.

Je voudrais m'arrêter quelques instants sur la tutelle du C. E. A., qui obéit à des règles particulières : elle est exercée conjointement par les ministres de la recherche et de la technologie, de l'industrie et de la défense. Cet organisme est administré, conformément aux directives générales du Gouvernement, par un comité présidé par le Premier ministre ou un ministre ayant reçu délégation de celui-ci.

Votre commission mes chers collègues, se félicite des pouvoirs conférés au nouveau ministère pour assurer la cohérence de l'effort national en ce domaine et développer systématiquement les applications industrielles des nouvelles techniques sur le marché français et à l'étranger. Votre commission estime que l'accomplissement de cette mission implique un renforcement des moyens de l'administration centrale et une adaptation des structures. Monsieur le ministre, vous venez de nous informer des dernières décisions du conseil des ministres tenu ce matin. Elles vont dans le sens souhaité par notre commission.

Sans méconnaître la spécificité de la recherche militaire, votre commission estime que la coordination entre celle-ci et la recherche civile doit être développée. A cet égard, votre commission note avec intérêt que le Gouvernement entend attacher la plus grande importance à la qualité de la concertation qui doit s'instaurer entre le ministre de la défense et le ministre de la recherche et de la technologie.

Votre commission approuve ces orientations ; elle estime que le potentiel de la recherche militaire n'a pas été suffisamment valorisé dans les domaines civils.

Constatant le retard pris par la France en matière de recherche, le Gouvernement a exprimé son intention de renforcer la contribution de l'Etat en ce domaine et de susciter une dynamique nouvelle.

Le Gouvernement considère que la crise économique actuelle ne doit pas conduire à amputer la capacité de recherche de la France, bien au contraire. Il estime qu'il faut développer celle-ci pour trouver une issue à la crise. Le Gouvernement se propose d'explorer un nouveau modèle de développement, de déterminer les filières technologiques prioritaires et de mieux satisfaire les besoins sociaux.

Nous avons noté que le Gouvernement entend préserver un équilibre entre recherche fondamentale et recherche appliquée, ainsi qu'entre les différentes filières. Il a l'intention de concevoir une politique de l'emploi scientifique propre à garantir le rajeunissement des personnels des laboratoires — M. le ministre l'a confirmé dans son propos — la régularité des recrutements et la mobilité des chercheurs entre les activités proprement scientifiques, d'une part, l'enseignement et les fonctions de production, d'autre part.

La politique de la recherche fera l'objet d'un projet de loi de programmation et d'orientation vous le savez, qui devrait être soumis au Parlement au printemps prochain. Ultérieurement, la politique de la recherche à moyen terme sera définie par un plan quinquennal. Sur proposition du ministère de la recherche et de la technologie, le 1^{er} juillet dernier, je vous le rappelle, le conseil des ministres a décidé de convier l'ensemble de la communauté scientifique à un large débat préalable à l'élaboration du projet de loi. Cette consultation a pris la forme d'assises régionales avant le colloque national qui se tiendra en janvier prochain.

Les assises constituent à l'évidence des occasions exceptionnelles de rencontre et de débat. Je me contenterai de rappeler les six thèmes majeurs qui ont été retenus, qui ont notamment fait l'objet de ce débat en vous renvoyant à mon rapport écrit quant à leur contenu.

Le premier thème est axé sur « la recherche, la technologie et la société » ; le deuxième thème est celui des « grands éléments et des domaines clés » ; le troisième concerne « les éléments moteurs pour sortir de la crise » ; le quatrième porte sur « les hommes et les structures de la recherche et de la technologie » ; le cinquième thème est consacré aux « partenaires du choix » ; enfin, le sixième concerne « les moyens ».

Examinons maintenant — si vous le voulez bien — l'augmentation des moyens pour valoriser et réorienter la recherche. Je ferai tout d'abord quelques observations générales.

La nouvelle organisation administrative et financière de la recherche a entraîné le transfert au budget de la recherche de dotations inscrites précédemment aux budgets de l'agriculture, de l'éducation, de l'industrie, de la santé, des transports et de la coopération, ce qui rend les comparaisons malaisées. Néanmoins, on constate dans le projet de budget pour 1982 une priorité en faveur de la recherche.

Pour le ministère de la recherche et de la technologie, les dépenses ordinaires augmentent de 23,4 p. 100, les autorisations de programme progressent de 29,8 p. 100, les crédits de paiement augmentent de 8,5 p. 100 seulement. Ce dernier chiffre est, selon l'avis de la commission des affaires économiques, nettement insuffisant, car un tel décalage entre la progression des autorisations de programme et celle des crédits de paiement risque de conduire à engager tardivement certains programmes ou à interrompre des opérations en cours. Interrogé sur ce point lors de votre audition par notre commission, vous avez répondu, monsieur le ministre, que vous espériez obtenir des crédits de paiement supplémentaires dans un loi de finances rectificative.

L'évolution des crédits de paiement de l'enveloppe interministérielle de recherche inscrits dans d'autres budgets est plus favorable ; la progression est, en effet, de 15 p. 100 par rapport à 1981.

Le ministère de la recherche et de la technologie disposera, en 1982, de 11 456 millions de francs pour les dépenses ordinaires, 8 591 millions de francs d'autorisations de programme, dont 4 690 millions de francs pour l'enveloppe interministérielle de recherche, et 6 584 millions de francs de crédits de paiement, dont 3 672 millions de francs pour l'enveloppe recherche.

Les crédits de l'enveloppe recherche inscrits dans les budgets d'autres ministères totalisent, pour 1982, 1 332 millions de francs d'autorisations de programme. En outre, les dépenses de recherche militaire sont estimées à 17 600 millions de francs d'autorisations de programme, celles du budget des P. T. T. à 3 150 millions de francs, et celles de la recherche civile hors enveloppe à 6 milliards de francs.

La répartition des crédits proposée pour 1982 fait apparaître un accroissement des moyens d'intervention du ministère supérieur à la progression moyenne du budget de la recherche ainsi que des dotations des organismes dépendant du ministère. Pour les moyens d'intervention, on relève des augmentations de 45,8 p. 100 pour les dépenses ordinaires, de 50 p. 100 pour les autorisations de programme et de 39,5 p. 100 pour les crédits de paiement. Par rapport à l'exercice précédent, la part des moyens propres du ministère passe de 2,7 p. 100 à 3,2 p. 100 pour les dépenses ordinaires, de 16,3 p. 100 à 18,8 p. 100 pour les autorisations de programme et de 15 p. 100 à 19,3 p. 100 pour les crédits de paiement.

Parmi ces moyens d'intervention, on note l'effort très important consenti en faveur de l'Anvar ; en revanche, votre commission regrette pour la délégation à l'innovation et à la technologie, l'incohérence résultant d'une augmentation très importante des autorisations de programme de 145 p. 100 et d'une diminution des crédits de paiement de 22,2 p. 100.

Parmi les organismes placés sous la tutelle de votre ministère, monsieur le ministre d'État, les premiers bénéficiaires de subventions demeurent le C. N. R. S. et le C. E. A. qui reçoivent respectivement 39 p. 100 et 28 p. 100 des dépenses ordinaires du budget de la recherche. Par rapport à 1981, leur part reste stable. En revanche, la part des dotations de ces organismes dans les autorisations de programme et les crédits de paiement de l'ensemble du budget de la recherche est en diminution, et on relève même pour le C. E. A. une régression des crédits de paiement par rapport à 1981.

Les subventions affectées aux autres organismes de recherche sont toutes en progression — les pourcentages d'augmentation étant variables — sauf celle afférente aux crédits de paiement du Comes — le commissariat à l'énergie solaire — qui diminue.

Le projet de loi de finances rectificative de juillet 1981 et le projet de loi de finances pour 1982 comportent, indiscutablement, un effort exceptionnel pour l'emploi scientifique. Je voudrais rappeler quelques chiffres. En juillet dernier, 625 emplois ont été créés destinés principalement à régulariser la situation de nombreux ingénieurs, techniciens, administratifs et de chercheurs.

Pour 1982, 1 727 emplois nouveaux seront créés au ministère de la recherche, dans les établissements dépendant de celui-ci et dans d'autres administrations et établissements. Sur l'ensemble de ces postes, 1 580 emplois sont affectés à l'enveloppe recherche, parmi lesquels on dénombre 620 chercheurs, 630 ingénieurs, techniciens et administratifs, 30 emplois à l'administration centrale et 300 postes à répartir entre les organismes de recherche selon les choix arrêtés par le ministère de la recherche. Les programmes du développement technologique sont dotés de 147 emplois nouveaux. Il faut, en outre, afin d'être complet, signaler 200 emplois destinés à la titularisation d'ingénieurs, techniciens et administratifs.

Le C. N. R. S. est le principal bénéficiaire de cet effort, puisqu'il pourra recruter 348 chercheurs supplémentaires et 160 ingénieurs, techniciens et administratifs en 1982. Le tableau de la page 12 du rapport écrit récapitule les créations d'emploi pour la recherche au titre du ministère de la recherche et de la technologie ainsi que des ministères techniques ; il permet de mesurer combien l'ampleur des recrutements qui seront opérés en 1982 constitue une rupture par rapport aux pratiques passées.

Votre commission a limité son analyse aux budgets de quelques organismes de recherche comme elle le fait tous les ans. Néanmoins, le temps imparti à votre commission pour formuler son avis oblige votre rapporteur à vous renvoyer au rapport écrit pour l'analyse qui concerne le C. N. R. S., le C. E. A., le C. N. E. S., le Comes et le C. N. E. X. O., je suis le premier à le regretter.

L'originalité de la nouvelle politique de la recherche réside dans la volonté du Gouvernement de mieux valoriser les travaux des organismes de recherche et d'accélérer la diffusion de l'innovation dans l'industrie. Telle est la justification essentielle de l'accroissement important des moyens de la recherche.

Voyons d'abord l'information scientifique et technique.

Les actions menées par la M. I. D. I. S. T., mission interministérielle de l'information scientifique et technique, créée en 1979, seront développées ; à cet effet, les autorisations de programme affectées à cette mission passent de 50,6 à 70 millions de francs. Ces crédits sont destinés à la création et à l'enrichissement des banques de données et à la diffusion de la connaissance auprès des collectivités locales, des organisations professionnelles, des syndicats ou des associations culturelles.

Votre commission estime qu'une réflexion doit être menée afin de coordonner les interventions des différentes institutions œuvrant pour l'information scientifique et technique. Il serait inopportun de maintenir la concurrence entre divers services dont les attributions sont mal définies : telle est la situation actuelle résultant de la coexistence de la M. I. D. I. S. T., de la D. I. E. L. I., de l'A. D. I., de la D. I. T. et de la D. I. S. T. Chacun de ces services mène sa propre politique d'information, ce qui engendre des confusions. Un organisme doit être chargé de coordonner, selon notre commission, les politiques d'information sans avoir pour autant, bien sûr, la maîtrise des crédits de fonctionnement des organismes opérant en ce domaine. En revanche, votre commission estime nécessaire un contrôle des crédits d'incitation ou d'intervention attribués par les différents services publics.

Il conviendrait d'autre part de diversifier les procédures afin de disposer de moyens adaptés aux différents types de produits d'information.

En ce qui concerne la valorisation de la recherche dans l'industrie, selon votre commission, l'évolution de la balance des échanges techniques permet d'apprécier la situation de l'innovation en France par rapport aux pays les plus avancés.

Ce chapitre est développé dans le rapport écrit, auquel je vous renvoie, mes chers collègues.

J'aborderai simplement oralement le problème de l'Anvar.

L'Anvar constitue un outil de politique industrielle intéressant, car il contribue à provoquer une dynamique dans certaines branches, à l'initiative des pouvoirs publics. Il a notamment joué ce rôle en lançant des appels d'offre sur les technologies de la reconnaissance de la parole, de la synthèse vocale ou, tout à fait de façon différente, pour des équipements de transformation de la viande.

L'augmentation importante des autorisations de programme et des crédits de paiement proposée pour 1982 recueille l'approbation de votre commission, qui se félicite que l'effectif des agents de l'Anvar soit bientôt porté à 300, dont 150 hors Paris. Mais on est encore loin des efforts d'innovation industrielle des Etats-Unis où 4 000 à 5 000 projets sont financés annuellement.

Malgré leur diversité, les aides actuellement offertes ne permettent pas de répondre à tous les besoins financiers liés à l'innovation.

Les différents types d'aides ne sont pas toujours adaptés aux nécessités financières de l'innovation, l'insuffisance des fonds propres entravant souvent le développement des entreprises qui souhaitent innover. Pour répondre à ce besoin, quelques sociétés financières d'innovation ont été créées.

Le succès des récentes journées de l'Anvar, tenues à Lyon, met en évidence la prise de conscience des enjeux actuels par un certain nombre de chefs d'entreprise.

Vu le nombre et la complexité des aides à la recherche et à l'innovation, votre commission estime qu'il est indispensable de mettre à la disposition des entreprises des « guichets uniques » capables de répondre à l'ensemble des demandes des industriels en ce domaine. Un système de ce type a d'ailleurs été institué pour les aides au développement régional.

Il faut, d'autre part, rappeler que l'action de l'Anvar est complétée par les interventions de la D.I.T., qui finance des opérations d'intérêt général, apporte son soutien aux infrastructures de recherche industrielle et anime des opérations d'innovation ou de prévision technique.

Les critiques souvent formulées à l'encontre des banques, jugées trop prudentes, ou de certaines grandes entreprises industrielles menant une politique de recherche à courte vue devraient devenir sans objet après l'adoption du projet de loi de nationalisation actuellement soumis au Parlement.

Votre commission estime que le Gouvernement sera bientôt investi en ce domaine d'une grande responsabilité : une action de longue haleine doit être entreprise pour que les agents des banques intègrent dans leurs analyses les impératifs de l'innovation industrielle. D'autre part, les activités de recherche des entreprises du secteur public industriel devront être repensées, selon la commission. La nationalisation des entreprises visées par le projet de loi en discussion ne doit être qu'une première étape dans la définition et la mise en œuvre d'une nouvelle politique industrielle. Les nationalisations seraient vaines si elles n'avaient pas un tel résultat.

Voyons rapidement ce qu'il en est de la réorientation de la recherche.

La lourdeur et la diversité de l'appareil de la recherche interdisent un changement rapide des orientations. La redéfinition des objectifs ne peut être que progressive. En ce domaine, le Gouvernement a déjà clairement montré sa volonté ; il devra confirmer celle-ci en définissant clairement les missions des différents organismes de recherche et en incitant ceux-ci à mieux s'intégrer dans les processus de développement économique. Sans méconnaître l'intérêt de la recherche libre, votre commission insiste sur la nécessité de contrôler l'utilité des moyens mis en œuvre.

Les crédits du fonds de la recherche sont un instrument privilégié d'orientation de la recherche. Les autorisations de programme proposées — 660 millions de francs — augmentent de 25,3 p. 100 par rapport à 1981. Ce fonds dispose de divers instruments particulièrement efficaces, tels que les actions concertées, les contrats de programme, les actions spécifiques.

En 1982, ces crédits seront essentiellement affectés aux secteurs prioritaires de la recherche et de la technologie retenus par le ministre : utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies nouvelles, biotechnologie, filière électronique, robotique, recherche emploi et conditions de travail, coopération scientifique et technique avec les pays en voie de développement, ainsi qu'aux priorités qui pourraient être définies à la suite du colloque national de janvier 1982.

Je regrette, mes chers collègues, que les décisions de la conférence des présidents ne m'aient pas permis de consacrer plus de temps à l'examen du titre VI du projet de loi de finances pour 1982, alors que la structure et les missions du ministère concerné sont fondamentalement différentes de celles du secrétariat d'Etat à la recherche dont nous examinons les crédits l'an dernier, obligeant ainsi le rapporteur de votre commission à un examen trop rapide et donc superficiel. Votre rapporteur vous renvoie donc à son rapport écrit en ce qui concerne les six missions d'études chargées de définir pour les secteurs clefs des programmes d'actions et des propositions de réforme afin de donner une impulsion nouvelle à la recherche dans ces domaines.

Avec l'autorisation de M. le président, car j'ai quelque peu dépassé mon temps de parole, je voudrais rapidement mentionner l'attention particulière portée par votre commission à la filière électronique, notamment au rôle déterminant de l'industrie des composants dans l'avenir de cette filière et de l'ensemble de l'industrie française dans l'importance du logiciel de la numérisation.

Votre commission souhaite que soit définie une politique de l'instrumentation scientifique.

En conclusion, votre commission a émis à l'unanimité un avis favorable à l'adoption du projet de budget de la recherche et de la technologie pour 1982. (*Applaudissements.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1981 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : dix minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République : neuf minutes ;

Groupe communiste : cinq minutes.

La parole est M. Rudloff.

M. Marcel Rudloff. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, messieurs les rapporteurs, mes chers collègues, c'est avec crainte et tremblement que le profane que je suis hasarde quelques pas dans le domaine de la recherche, tout en étant ébloui par les perspectives étonnantes que nous ouvre la Recherche — avec une majuscule — étant bien entendu que, pour le petit esprit que je suis, la recherche — avec une minuscule — doit, de temps en temps, déboucher sur une découverte.

La science et la compétence des rapporteurs que nous venons d'entendre augmentent encore ma confusion ; je me garderai donc bien de poser des questions qui nous occuperont sans doute à nouveau lorsque nous serons saisis de la loi d'orientation qui nous est promise pour le printemps prochain.

Je ne m'interrogerai donc pas avec vous, ce soir, sur la finalité de la recherche, sur les rapports entre la recherche dite fondamentale et la recherche dite appliquée, encore que cette distinction semble toujours, dans nos esprits, réserver un caractère légèrement péjoratif à la seconde.

Je ne m'interrogerai pas non plus sur la relative fixité, la très faible mobilité des chercheurs publics dont un pourcentage presque dérisoire, me dit-on, entre dans la recherche privée.

Je voudrais poser, en fait me poser, quelques questions simples provenant, bien sûr, d'un mauvais esprit, monsieur le ministre d'Etat. (*M. le ministre d'Etat sourit.*)

La caractéristique du budget qui nous est présenté — vous l'avez vous-même indiqué, ainsi que les rapporteurs, avec autorité — c'est qu'il marque la grandeur de votre ministère, grandeur qui va d'ailleurs se symboliser par votre nouveau siège. Vous allez en effet vous installer à l'école polytechnique. Ceux qui recherchent vont donc remplacer ceux qui croyaient avoir trouvé. (*Sourires.* — *M. le rapporteur spécial fait mine de se formaliser.*) Excusez-moi, mon cher collègue, j'avais oublié votre qualité de polytechnicien.

Le mauvais esprit que je suis se dit ceci : « Unité d'action, unité de recherche, fort bien. Jusqu'ici, la recherche dépendait

du ministère de l'agriculture, du ministère de la santé ou encore d'autres ministères. Maintenant, tout est réuni et nous aurons une politique de la recherche. Bravo ! »

Mais alors, il ne faut pas — je suis sûr que vous me direz non, mais vous me permettrez d'attirer votre attention sur ce point, car, en France, les mauvaises habitudes se prennent vite — il ne faut pas, dis-je, qu'il y ait une politique de la recherche à côté de la politique agricole, de la politique industrielle, de la politique de la santé. Il doit y avoir une seule politique de la recherche.

Je sais que vous êtes préoccupé par ce problème. Mais je vous rends attentif — je suis persuadé que vous y prenez garde — à la fixité — défaut inhérent à toute réorganisation — qui pourrait, peut-être plus rapidement que vous ne le pensez, s'installer dans ce domaine et faire de la recherche une tour d'ivoire — ma peur n'est pas gratuite — installée sur la montagne Sainte-Geneviève, par rapport aux politiques qui doivent déboucher, comme M. Noé le rappelait dans son rapport, sur la recherche facteur de développement économique et de développement de l'emploi.

Dans le même ordre d'idées, j'observe, toujours avec le même mauvais esprit, que nous sommes engagés, pour le reste, dans un plan intérimaire de deux ans qui doit être suivi d'un plan quinquennal ou quadriennal, alors que vous nous proposez d'ores et déjà une programmation jusqu'à 1985. Je suis sûr, là aussi, que vous avez réfléchi aux croisements et aux liaisons, mais j'aimerais être totalement rassuré par votre réaction.

Ma dernière observation d'ordre général concernera le recrutement. On nous dit qu'un important recrutement est en cours et on nous cite à ce sujet des chiffres significatifs. Seulement, j'imagine que l'amélioration de la recherche ne se pèse pas au nombre et aux chiffres. Derrière ces chiffres, il n'y a pas seulement une augmentation quantitative, il y a aussi une augmentation qualitative qui dépend essentiellement de la spécialisation. Cette spécialisation suppose donc que vous avez effectué des choix, en lesquels nous avons confiance, mais encore faudrait-il, et vous allez voir tout de suite où je veux en venir, savoir en vertu de quels critères ces choix — spécialisation, localisation géographique ou style de recherche — ont été opérés.

J'en arrive ainsi à la deuxième partie de mon bref propos, au cours de laquelle je vais vous faire part des questions que se pose un président de conseil régional, qui sont sans doute les mêmes que celles que se pose le président du conseil régional de la région voisine, mon cher collègue ! (*Sourires.*)

Les assises régionales se sont tenues avec succès. Les établissements publics régionaux y ont largement participé. Ils ont « investi », comme l'on dit maintenant, dans l'organisation de ces assises. Ces assises ont eu un résultat immédiat et fort heureux en soi. En effet, une multitude de projets tous plus intéressants les uns que les autres sont nés dans les régions et tout le monde vient frapper à la porte des conseils régionaux.

Malheureusement, la plupart de ces projets impliquent des dépenses considérables. Le temps n'est plus où Newton avait besoin d'un arbre et d'une pomme et Archimède d'une baignoire. La recherche nécessite un équipement plus important et, par conséquent, plus onéreux. Les établissements publics régionaux ont, de ce fait, la sensation un peu frustrante d'être invités à s'intéresser à des projets auxquels ils ne peuvent que donner un appui moral ou manifester un intérêt lointain. Ils se trouvent donc dans une situation relativement gênante.

Cela m'amène à vous poser la simple question suivante : quel rôle exact les institutions régionales — je ne parle pas de la région en tant que telle — peuvent-elles tenir dans la nouvelle politique de la recherche, singulièrement à la suite des assises régionales ?

Vous avez entendu parler, monsieur le ministre d'Etat, lors des assises régionales de Strasbourg, d'un certain nombre de projets. Je n'en rappellerai que trois qui me paraissent exemplaires, parce qu'ils résultent d'une volonté commune, d'une collaboration entre le C.N.R.S., l'université, les écoles d'ingénieurs spécialisées, et même entre l'université des sciences économiques pour une fois alliée à l'université des sciences physiques.

Il s'agit du pôle — c'est ainsi que l'on dit maintenant — de photonique à Strasbourg, autour de l'université des sciences physiques, du pôle de mécanique avancée, autour de l'université du Haut-Rhin, à Mulhouse, de l'accélérateur européen de particules, dit « synchrotron », qui a été demandé par la fondation européenne de la science.

Les collectivités locales ont donné leur accord de principe à ces projets, sous les réserves que j'ai formulées précédemment.

En ce qui concerne le synchrotron, je constate avec quelque émoi que ce projet très important, de dimension européenne, se trouve face à deux autres projets similaires — mais d'un modèle plus réduit, puisqu'il ne s'agit que de projets nationaux — situés à Grenoble et à Orsay.

Alors, monsieur le ministre, ma question est très simple : où, quand et comment ? Les responsables des collectivités locales et des collectivités régionales qui vont élaborer leur budget dans les prochaines semaines souhaitent avoir quelques lumières sur la manière dont ils pourraient participer à cette grande œuvre de promotion de la recherche.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez ouvert des appétits et vous l'aviez souhaité. Ne laissez pas tout le monde sur sa faim ! (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à Mme Bidard.

Mme Danielle Bidard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cinq minutes attribuées au groupe communiste pour parler de la recherche et de la technologie, c'est bien court, vous en conviendrez ! J'irai donc à l'essentiel, en considérant que votre budget rompt avec les orientations des années précédentes, que nous avons critiquées car elles étaient contraires à l'intérêt de notre pays et lourdes de menaces pour notre indépendance nationale.

Alors que nous avions occupé une des premières places dans le monde, nous régressions, d'année en année, vivant sur cet acquis encore excellent, certes, mais qui, faute d'une politique le valorisant, régressait.

Au lieu de donner à la recherche des moyens de satisfaire les besoins sociaux, économiques et culturels des hommes et des femmes, on l'utilisait pour accroître les profits de quelques sociétés multinationales. Si quelques créneaux jugés rentables pour elles étaient suffisamment irrigués, l'ensemble s'enfonçait dans une sclérose générale et inquiétante.

Nous partageons donc la volonté politique du Gouvernement de faire de la recherche l'un des moteurs de notre développement en lui consacrant une place prioritaire dans les choix budgétaires.

Luttant contre l'ignorance qui enferme les hommes et les femmes dans la dépendance et la peur, nous sommes favorables à l'ouverture sur le monde, à l'accroissement des connaissances.

Si la science et la technologie ne peuvent être tenues pour responsables en elles-mêmes de l'évolution du monde, elles peuvent contribuer au développement du progrès, au mieux-être de tous les hommes, à la satisfaction de leurs besoins et à l'établissement, entre eux, de nouveaux rapports sociaux de complémentarité et d'entraide.

Le Gouvernement issu des élections du 10 mai 1981 a regroupé les différents secteurs de la recherche et de la technologie sous votre autorité pour mieux en assurer l'unité et l'efficacité. Vous avez donc la responsabilité de combler un retard accumulé depuis quelques années qui hypothéquait notre avenir. Nous souhaitons, monsieur le ministre, pouvoir être à vos côtés dans cette tâche.

Votre budget — beaucoup de collègues l'ont longuement expliqué — en doublant quasiment pour 1982 les sommes attribuées, tend à atteindre 2,5 p. 100 du produit intérieur brut en 1985. C'est un objectif que nous jugeons ambitieux, mais raisonnable. C'est une étape nécessaire pour remettre notre pays à l'unisson des grands pays industrialisés comparables, comme la République fédérale d'Allemagne, la Grande-Bretagne et le Japon.

Cette orientation financière générale doit s'appuyer sur une vigoureuse politique de l'emploi scientifique nécessaire pour revitaliser les équipes et les laboratoires — vous nous en avez déjà parlé, monsieur le ministre — et je préciserai ce point au moment de la discussion du titre III.

Le budget que vous nous présentez sera complété par la loi de programmation de 1982-1985, que le Sénat examinera au printemps prochain. Pour la préparer, vous avez souhaité consulter l'ensemble du pays en organisant un colloque national précédé d'assises régionales. Vous avez, en procédant ainsi, contribué à libérer des énergies, ainsi que beaucoup de mes collègues l'ont signalé. Malgré des réticences, qu'il ne faut pas exagérer mais

qu'il ne faut pas non plus taire, voire des résistances, des milliers de réunions ont, dans tout le pays, permis une large discussion dans tous les domaines avec tous les partenaires : chercheurs des centres de recherche publics ou privés, ingénieurs, techniciens, organisations syndicales représentant les travailleurs, chefs d'entreprise, universitaires et élus.

Ces assises régionales, qui ont été, je crois, partout de francs succès, devraient, de l'avis de tous, être prolongées par des structures régionales qui permettraient de maintenir ces lieux d'échange.

Si la science est l'affaire des scientifiques, la politique scientifique est l'affaire de toute la nation. Tous ceux qui ont participé aux assises ont, à leur niveau, contribué à l'enrichissement du débat. C'est une démarche nouvelle, c'est une démarche démocratique. Elle heurte encore bien des habitudes, mais elle doit continuer à se développer et il est regrettable que certaines menaces aient été brandies contre les délégués syndicaux ouvriers qui souhaitaient participer à ces assises.

Dans les débats, une réflexion large s'est développée sur les questions essentielles telles que : la recherche, pour qui, pour quoi faire ?

La progression des connaissances inclut le domaine des biotechnologies, de la robotique, de l'espace, mais aussi de la vie quotidienne et de l'amélioration de la vie de chacun.

Le front des connaissances doit progresser d'une manière équilibrée, qu'il s'agisse de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée, des sciences exactes, des sciences de la nature et des sciences humaines et sociales. Nous ne pensons pas que notre pays doive sous-estimer aucun secteur, même s'il est vrai que certaines priorités sont à dégager, et nous nous félicitons que la recherche industrielle soit l'une d'entre elles.

Je souhaite, pour conclure, attirer votre attention sur un certain nombre de points.

Tout d'abord, la faiblesse des crédits de paiement Vous l'avez signalée, d'autres l'ont soulignée avant moi. Ceux-ci sont tout juste au niveau de l'inflation et risquent de compromettre l'activité des équipes en place pour l'année 1982. Il me semble que cet élément devrait être corrigé le plus rapidement possible.

Deuxième point, l'importance des liaisons avec l'université — des collègues en ont aussi parlé avant moi. Vous nous avez souligné l'importance des crédits de recherche pour l'université. Soit, mais celle-ci a été, vous le savez, fort malmenée pendant la période précédente.

C'est, en effet, à l'université, au niveau du troisième cycle, que se forment la plupart de nos chercheurs. Le nombre et la qualité des jeunes chercheurs est un élément vivifiant des équipes en place ou à créer.

Les enseignants chercheurs du supérieur sont inquiets. Ils souhaitent voir maintenue la collaboration entre recherche et enseignement supérieur permettant une formation de niveau tant théorique qu'expérimental pour les jeunes.

Enfin, il nous faut prendre en compte la nécessité d'établir des liens nouveaux sur la base d'une collaboration et d'une entraide avec les pays du tiers monde, et contribuer ainsi à l'établissement d'un nouvel ordre économique et politique dans le monde.

Parce que nous sommes d'accord sur l'essentiel et que nous espérons qu'ensemble nous réussirons, le groupe communiste votera votre budget. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat. Mesdames, messieurs les sénateurs, je vais répondre d'abord à vos trois rapporteurs, MM. Descours Desacres, Gouteyron et Noé, qui ont abordé différents problèmes. Je vais y répondre dans l'ordre et, quand une question aura fait l'objet de plusieurs interventions au niveau des rapporteurs ou à celui des intervenants, M. Rudloff ou Mme Bidard, je ferai une réponse globale.

M. Descours Desacres, en tant que rapporteur spécial, s'inquiète du renforcement de ce qu'il appelle « l'état-major de la recherche ». N'exagérons rien, monsieur le rapporteur spécial. Ce que vous appelez ainsi, c'est la petite D. G. R. S. T., la délégation à l'innovation et à la technologie, la M. I. D. I. S. T. et trente postes créés par le projet de loi de finances qui vous est soumis. Cela représente une petite administration dont l'effectif sera de l'ordre de 300 à 350 personnes et qui jouera un rôle d'impulsion.

Je vous le dis très franchement : notre but n'est pas de faire en sorte que des tutelles tracassières s'abattent sur les administrations ou sur les entreprises ; il s'agit, au contraire, de provoquer de larges concertations afin que les arbitrages interviennent dans les meilleures conditions et que soit donnée l'impulsion d'ensemble qui est bien nécessaire après ce qu'on peut appeler une « période de vaches maigres ». Donc cet état-major restera somme toute assez modeste.

A mon avis, il n'y a aucune opposition entre la création d'un ministère de la recherche et de la technologie, d'une part, et la volonté du Gouvernement d'aller loin dans la voie de la décentralisation, d'autre part ; étant donné que, bien entendu — et là j'anticipe un peu sur la réponse que je dois faire à M. Rudloff — il ne peut pas y avoir juxtaposition de vingt-deux politiques régionales de la recherche.

La recherche est internationale par définition. Il se peut qu'à l'échelon des régions se développent certaines recherches, à vocation mondiale d'ailleurs, mais l'ensemble doit faire l'objet d'une coordination nationale. Si nous voulons que la connaissance progresse sur tous les fronts et qu'aucun secteur, comme le disait Mme Bidard, ne soit négligé, il faut cette vue d'ensemble.

Par conséquent, je crois que l'existence du ministère de la recherche et de la technologie est un atout supplémentaire pour que puisse se développer l'intervention des régions dans le domaine des politiques de recherche et de développement technologique.

Bien loin d'opposer l'impulsion centrale et l'initiative régionale, il faut considérer, je crois, qu'elles sont étroitement complémentaires. Si je me laissais aller, monsieur le sénateur, je vous dirais que la philosophie du Gouvernement repose justement sur cette idée qu'il faut une impulsion centrale — les nationalisations, la planification — mais en même temps des initiatives locales à l'échelon de la région, des associations, des syndicats, des entreprises, lesquelles resteront privées pour l'immense majorité d'entre elles. C'est cela qui fera le dynamisme du pays.

Si je m'en tiens au seul domaine qui est le mien, celui de la recherche et de la technologie, il faut que les régions puissent proposer, faire des suggestions concernant la politique de recherche et, en ce qui concerne la création de pôles technologiques — nous avons évoqué la photonique à Strasbourg ; je pourrais parler du génie biomédical à Besançon et vous pourriez en citer bien d'autres, par exemple, en matière d'océanologie dans le Calvados — il est certain que l'intervention de la région doit accroître l'efficacité de notre effort de recherche parce qu'il n'existe pas d'effort en ce domaine qui ne soit soutenu par une mobilisation générale non seulement de ceux qui participent à la recherche, mais également de tous ceux qui en sont les utilisateurs.

Je crois donc qu'il n'y a là aucune contradiction, mais, au contraire, une entière complémentarité.

Vous m'avez interrogé, monsieur le sénateur, sur la portée du changement intervenu au C. N. R. S. en m'indiquant que vous souhaitiez connaître son incidence sur les finances publiques. A ma connaissance, celle-ci est sinon nulle, du moins très réduite ; peut-être quelques frais de mission supplémentaires puisque, effectivement, le conseil du C. N. R. S. s'est élargi à cinq représentants des personnels et à trois personnalités du monde syndical, soit huit personnes au total. Cela ne changera donc pas grand-chose au budget du C. N. R. S., mais modifiera sensiblement les conditions de son fonctionnement.

Finalement, ces remous que je n'avais pas voulus ont permis que progresse le vent d'un changement bien nécessaire, et personne ne peut contester, dans aucune espèce d'organisation, que l'avis des personnels soit souhaitable. Si l'on veut prendre en compte les besoins sociaux à côté des besoins industriels, il faut que des personnalités issues du monde du travail puissent, aussi, donner leur avis sur l'orientation générale de la politique de recherche.

Si j'en viens au problème des charges sociales, sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure, je crois nécessaire de leur donner un vigoureux élan. On ne connaît pas assez les problèmes de l'emploi. Les bassins d'emploi, par exemple, ne sont pas connus.

Les recherches en matière d'organisation du travail sont très loin derrière celles qui sont entreprises en Allemagne ou en Suède, et les crédits consentis dans ces pays sont de cinq à dix fois supérieurs à ceux que nous y consacrons.

Bien au-delà de ce type de recherche appliquée, se situe la connaissance de la société humaine ; l'histoire, l'économie, la sociologie, l'ethnologie méritent d'être reconnues comme des

disciplines pouvant apporter beaucoup au pays. En effet, je ne crois pas que les sciences dites exactes puissent fournir par elles-mêmes toutes les solutions aux problèmes que nous nous posons. Il faut aussi connaître la société et savoir comment ces sciences vont pouvoir s'appliquer.

Je ne prendrai qu'un exemple, celui de la robotique. Croyez-vous que l'on puisse en parler sans mettre l'accent sur les conditions dans lesquelles les syndicats vont accueillir ces machines automatiques, au niveau des entreprises ? Cela n'est guère possible. Par conséquent, je crois que l'effort dans le domaine des sciences sociales, et plus généralement dans celui des sciences humaines, est nécessaire si l'on veut faire en sorte que la connaissance progresse sur tous les fronts.

Donc, j'ai proposé les changements qui me paraissent s'imposer. Etais-je dans mon droit ? Je vous renvoie aux textes. On peut les critiquer, ce que j'ai fait moi-même lorsque la réforme a été promulguée par Mme Saunier-Séité et M. Barre, mais ils existent et je me suis appuyé sur eux.

J'ai suggéré un nom, mais je ne compromets personne. Je n'ai fait que le suggérer. Il faut donc ramener l'affaire à ses justes proportions et considérer que, s'il y a eu quelques remous, en définitive, ils ne nous ont pas fait dévier de notre ligne, qui tend à ce que toutes les compétences soient utilisées, dès lors que, naturellement, la démocratie et ce qu'elle implique est acceptée.

C'est, je crois, la loi commune, celle à laquelle nous nous sommes pliés pendant très longtemps quand nous étions dans l'opposition, celle que vous semblez accepter de plus ou moins bonne grâce aujourd'hui — je ne vous vise pas personnellement, monsieur Descours Desacres ! — c'est-à-dire la loi de la majorité.

Vous m'avez également parlé des brevets. Il est vrai que l'on n'en dépose peut-être pas assez en France, mais cette question dépasse la compétence de mon seul ministère ; elle intéresse aussi celui de l'industrie.

Je pense, en effet, que nous pourrions prendre davantage en compte — ce ne sera pas difficile — les dépôts de brevets pour apprécier, par exemple, la qualité de telle ou telle équipe de recherche, ou pour porter des jugements adéquats en matière d'évaluation de la qualité de la recherche. C'est une donnée parmi d'autres. Je sais bien qu'il existe des publications, mais il n'y a pas qu'elles. D'une manière générale, les jugements doivent être fondés sur des critères plus fins et moins unidimensionnels.

Le problème des relations entre les universités et le C. N. R. S. a été évoqué par plusieurs intervenants. Je crois avoir précisé que le montant des fonds attribués à la mission de la recherche du ministère de l'éducation nationale connaissait une forte croissance — 28 p. 100 — supérieure à celle des crédits destinés aux universités. Par ailleurs, les autorisations de programme du C. N. R. S. progressent de 32 p. 100. Il s'agit là d'un effort considérable.

Un comité de coordination a été mis sur pied entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la recherche et de la technologie. Je dois, en quelque sorte, l'« introniser » avec mon collègue M. Savary, au début du mois de janvier. Cependant, il fonctionne déjà officieusement. Les meilleurs rapports existent entre la direction du C. N. R. S., la direction des enseignements supérieurs et la direction de la recherche au ministère de l'éducation nationale.

Vous avez également parlé, monsieur le rapporteur, de la pyramide des âges et de la nécessité de lui conserver une fine silhouette. Je suis très sensible à ce problème de « ligne ». (Sourires.)

Vous savez fort bien qu'actuellement on n'enregistre que très peu de départs à la retraite. En effet, la période actuelle correspond, pour beaucoup de chercheurs recrutés entre 1960 et 1967, à l'âge de la maturité et pas encore à celui de la retraite. Ils y arriveront inévitablement, nul n'y échappe.

C'est la raison pour laquelle je crois nécessaire de mener une politique dynamique de recrutement et de création de postes au cours des prochaines années, étant donné que, d'ici cinq, six ou sept ans, le renouvellement s'opérera dans de meilleures conditions.

Vous avez encore évoqué la collaboration entre secteur public et secteur privé. Je crois qu'il faut plutôt parler de coopération entre les grands organismes de recherche et les entreprises, qu'elles soient publiques ou privées. En effet, des dispositions devront intervenir pour faciliter, par exemple, les détachements, et permettre le retour, dans les organismes de recherche, des chercheurs ou des équipes qui auront été détachés et qui ne devront pas être pénalisés, bien au contraire.

Quant à l'inspection de la recherche, elle pose de délicats problèmes, car l'évaluation de la relance n'est pas chose facile. On s'accorde à considérer qu'il faut recourir à des commissions très larges, ayant une base de recrutement très ouverte et faisant appel à l'ensemble de la communauté scientifique tant sur le plan national qu'international.

Je m'attache à améliorer les procédures d'évaluation de la recherche et, dans le décret d'organisation de mon ministère paru au *Journal officiel* d'aujourd'hui, figure la création d'un centre de prospective scientifique et d'évaluation de la recherche.

L'usage des sigles nous permet de gagner du temps. Cela dit, je fais tout mon possible pour m'exprimer en français et j'essaie de faire en sorte que les scientifiques eux-mêmes parlent dans notre langue, ce qui ne contribue jamais à obscurcir la science, mais leur permet quelquefois de prendre conscience des ambiguïtés que peut receler un discours trop technique.

M. Gouteyron a parlé du projet de loi. Il sera, je l'espère, déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale ou sur celui du Sénat au début de la session de printemps, c'est-à-dire en avril.

Je ne crois pas qu'il sera possible de procéder plus rapidement, car le colloque aura lieu à la mi-janvier, le projet de loi sera rédigé dans les semaines qui suivront et il devra ensuite être soumis au conseil économique et social. La discussion parlementaire pourrait donc intervenir en avril, mai ou juin. J'espère que ce sera en avril ou mai, car le plus tôt sera le mieux.

Vous avez évoqué, comme MM. Noé et Descours Desacres, ou encore Mme Bidard, les crédits de paiement. Je voudrais m'expliquer très clairement devant vous. L'évolution des crédits de paiement que vous avez relevée, messieurs les rapporteurs, n'est pas tout à fait exacte pour une raison, d'ailleurs, dont vous n'êtes nullement responsables. En effet, les chiffres donnés dans le « bleu » de la loi de finances ne prennent pas en compte les crédits de paiement inscrits en services votés au budget du ministère de l'industrie pour le C. E. A., le C. N. E. S., le Comes, l'I. N. R. I. A. et l'A. D. I. Ils s'élèvent, au total, à 446 millions de francs. Dès lors, la progression des crédits de paiement est de 16,2 p. 100, et non de 8,5 p. 100, comme l'un des intervenants l'a indiqué.

Effectivement, des corrections ont été opérées, mais il n'en reste pas moins vrai que la progression des crédits de paiement est sensiblement inférieure à celle des autorisations de programme. En soi, cela n'est pas étonnant, car on engage des dépenses et, ensuite, interviennent les paiements. Cependant, on peut considérer que certaines opérations ne pourront être engagées que dans la deuxième partie de l'année 1982 ; des insuffisances demeurent donc.

Telle est la cause que j'ai plaidée, après m'en être d'ailleurs expliqué devant votre commission. Certains parlementaires, auxquels j'avais fait part de ces problèmes, s'étaient eux-mêmes inquiétés de la lenteur de la progression des crédits de paiement. J'ai pu obtenir une correction au niveau de la loi de finances rectificative. M. Descours Desacres a déclaré que c'était là une mauvaise méthode. Mais si je n'avais pas obtenu cette correction, la méthode eût été plus mauvaise encore !

M. Gouteyron a également évoqué les relations avec la communauté scientifique. Je m'en suis un peu expliqué tout à l'heure.

Plus que quiconque, je respecte la liberté des chercheurs. J'entends bien l'argument selon lequel, si on avait voulu développer les télécommunications au XIX^e siècle, on aurait « cultivé » l'élevage du pigeon voyageur et non la théorie de Maxwell ! Mais de là à déduire que le Gouvernement et le Parlement n'ont pas à intervenir dans l'orientation d'une politique de recherche qui va mobiliser entre 45 milliards et 50 milliards de francs dans le budget pour 1982, il y a un pas que je ne franchirai pas et que vous ne franchirez pas non plus ! Vous savez bien qu'une politique d'orientation de la recherche est nécessaire. Il faut donc trouver un équilibre.

Vous évoquez des remous politiques. Pour ma part, je ne veux pas considérer qu'on puisse, aujourd'hui, opposer un veto à une proposition nominale, sous prétexte que l'intéressé serait censé cultiver des concepts fleurant bon le marxisme dans l'étude des tribus sauvages primitives de la Nouvelle-Guinée ! Cela ne me paraît pas sérieux. De plus, c'est la manifestation d'un état d'esprit dont nous ne voulons pas et qui pourrait être qualifié de « chasse aux sorcières ». Si tant est que le marxisme existe, ce dont je ne suis pas sûr, je considère que la chasse aux sorcières marxistes est terminée ! (*Murmures sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

C'est le point de vue que j'ai le droit, il me semble, d'exprimer à cette tribune en tant que membre du Gouvernement, comme je l'ai d'ailleurs fait à l'Assemblée nationale.

D'ailleurs, Mme Saunier-Seïté ne se gênait pas pour nommer les membres du conseil d'administration, le président, le directeur général, les directeurs scientifiques et je m'étonne que des gens qui, au fond, ont très bien accepté cela il y a quelques mois, ne l'acceptent plus maintenant ! Mais fermons la parenthèse ; tout cela n'en mérite certainement pas tant !

Vous avez parlé également de la recherche industrielle. En effet, il s'agit d'un très grand dossier. Vous avez souligné, comme moi-même, d'ailleurs, que la recherche, en général, ne devait pas subir les effets de la crise et des politiques d'austérité, mais que, au contraire, la volonté de sortir de la crise devait nous conduire à développer notre effort dans ce secteur.

Vous avez cité des chiffres fort intéressants. Je remarque tout de même que la République fédérale d'Allemagne et le Japon consacrent, au niveau de leurs entreprises, un effort sans commune mesure avec le nôtre et, ce, dans des secteurs où nous sommes réellement très en retard. Par conséquent, je pense que nous serons d'accord sur le diagnostic si nous ne le sommes pas forcément sur la prescription.

J'espère que l'exemple que vous avez donné au sujet de la télématique se vérifiera. Mais vous ne pouvez pas ignorer que les industries qui se sont développées depuis quelques années sont celles du téléphone — la C. G. E. et Thompson — sous l'impulsion des marchés publics. Bien entendu, les produits de la télématique peuvent se développer, mais ils n'ont pas encore bénéficié d'une large commercialisation.

Au sujet de ces deux sociétés, je pourrais également énumérer les mécomptes provoqués par une collaboration mal conduite dans le secteur de l'informatique, dans les années 1966-1974, MM. Giscard d'Estaing et d'Ornano ayant, à l'époque, préféré trouver une solution avec les Américains en réalisant la fusion entre C. I. I. et Honeywell Bull. L'exemple que vous avez donné n'est donc pas forcément bon.

Vous avez parlé, monsieur le rapporteur, du rôle de l'Anvar alors que M. Noé a beaucoup insisté sur la complexité de ses interventions.

Ce n'est pas si difficile. Il existe des aides à l'innovation qui progressent largement, passant de 450 millions de francs à 720 millions de francs, et la prime à l'innovation qui vise à aider les contrats passés entre des entreprises et des laboratoires. Elle se présente sous la forme d'une subvention de 25 p. 100.

Le total des subventions accordées n'est que de 30 millions de francs. J'espère le faire passer rapidement à plus de 150 millions de francs en portant le taux de cette prime à 35 p. 100, en étendant le bénéfice à d'autres entreprises et en faisant en sorte que les laboratoires eux-mêmes en soient bénéficiaires pour les contrats qu'ils passeraient avec d'autres laboratoires. J'envisage également d'allonger quelque peu la liste des opérations qui pourraient en bénéficier. Nous avons là l'outil d'un meilleur croisement entre notre effort de recherche et notre effort industriel.

J'en reviens à l'intervention de M. Gouteyron. Il a présenté une observation qui ne correspond pas à celle de Mme Bidard, et pour cause !

Mme Bidard a insisté, à juste titre, sur le fait que ce budget marquait une rupture avec les orientations des années précédentes, qui étaient lourdes de menaces pour notre indépendance nationale. Vous-même, monsieur Gouteyron, avez dit que ce budget se situait dans le prolongement du passé.

De quel passé s'agit-il ? D'un très lointain passé sans doute ! Vous avez cité le général de Gaulle. Il est vrai qu'un effort national de recherche porté de 1,1 p. 100 à 2,2 p. 100 du produit intérieur brut en l'espace de moins de huit ans constitue effectivement une orientation tout à fait remarquable, bien dans la ligne de ce que les partis de gauche ont toujours voulu, que ce soit au moment du Front populaire, quand a été créé le C.N.R.S., à la Libération, quand furent créés le C.E.A. et l'I.N.R.A., ou sous le Gouvernement de Pierre Mendès-France. C'est là une priorité qui correspond à l'importance que nous donnons à la connaissance et à ses applications.

Naturellement, il n'y a pas que les partis de gauche, il y a aussi d'autres courants nationaux qui, à juste titre, ont considéré qu'il s'agissait d'une priorité pour la France. Ce sujet devrait donc recueillir sinon l'unanimité, du moins un large acquiescement.

Vous avez également soulevé le problème de l'anneau de stockage de particules, appelé L. E. P., qui est à construire par le C. E. R. N. à Genève et dont les travaux sont actuellement arrêtés.

Peu de temps après ma prise de fonction, j'ai donné le feu vert pour que la France s'associe à la réalisation de ce grand équipement, qui est effectivement capital pour le développement de la science en Europe. Un vote favorable de tous les partenaires a été acquis cet automne, après qu'eurent disparu les hésitations de certains d'entre eux.

Pour les travaux, deux problèmes doivent être distingués. Le premier concerne la galerie exploratoire dont la construction doit reprendre assez rapidement. Le décret d'occupation provisoire des sols pris par le préfet a été annulé par le tribunal administratif, mais le ministère de la recherche et de la technologie et le ministère des relations extérieures ont fait appel et l'affaire est actuellement soumise au Conseil d'Etat.

Concernant le L. E. P. lui-même, cet anneau de stockage qui doit passer sous le Jura et qui est très largement construit en territoire français, les travaux ne doivent pas démarrer avant 1983. La procédure de déclaration d'utilité publique a été lancée le 28 octobre dernier. Le commissaire enquêteur a été nommé et tout se déroule normalement.

Je me rendrai moi-même à Genève ces prochaines semaines pour m'enquérir, sur le terrain, des problèmes qui se posent et pour rendre visite aux autorités du C. E. R. N.

Des mesures d'accompagnement à la réalisation de cet investissement en faveur du pays de Gex seront prises. Elles sont actuellement à l'étude.

J'en viens au problème du cyclotron médical sur lequel vous m'avez interrogé. Une commission étudie cette affaire, qui est, en effet, difficile car de nombreuses régions ont fait connaître leur intérêt pour cet équipement.

Cette commission s'inspire des critères suivants : la qualité des équipes, la bonne liaison avec le milieu médical, l'encadrement suffisant et le soutien de la région, l'existence d'une infrastructure adaptée sur le plan de l'intégration hospitalière, et, enfin, la nécessité de ne pas promouvoir des projets multidisciplinaires qui, en mélangeant les applications, pourraient ne donner satisfaction à personne.

Le contexte biomédical a été reconnu comme prioritaire par cette commission qui a classé les thèmes prioritaires d'application de la manière suivante : l'étude du cerveau, la pharmacologie, la cancérologie, la cardiologie et le métabolisme.

Dans cinq ans, la France devrait disposer d'au moins quatre machines. Cinq ou six candidatures sont actuellement examinées. La décision sera prise assez rapidement, je l'espère dans les prochaines semaines ou, dans tous les cas, avant que le prochain budget ne vous soit soumis.

M. Noé s'est inquiété des conditions de coordination entre la recherche militaire et la recherche civile. Ce problème est très important, compte tenu de la masse des crédits de la défense nationale et rendu compliqué par l'existence du secret militaire.

Il existe actuellement des commissions de travail, et ce sera certainement l'une des tâches du ministère de la recherche et de la technologie — à chaque jour suffit sa peine — de faire en sorte que cette liaison soit mieux assurée.

M. Adrien Gouteyron, rapporteur pour avis. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre d'Etat ?

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat. Je vous en prie !

M. le président. La parole est à M. Gouteyron, rapporteur pour avis, avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

M. Adrien Gouteyron, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre d'Etat, je vous remercie de bien vouloir accepter que je prenne de nouveau la parole. Je souhaitais le faire avant que vous n'en veniez à vos réponses aux questions soulevées par M. Noé.

Je voudrais intervenir sur deux points. Le premier concerne mon appréciation sur l'effort budgétaire que vous proposez au Parlement de fournir. Je n'ai pas du tout nié cet effort, j'ai simplement voulu, pour le mesurer à sa juste valeur, le situer dans une perspective un peu plus historique. D'ailleurs, les

références que j'ai prises ne sont pas si lointaines car elles animent encore la vie politique française puisque vous-même ne manquez pas, de temps en temps, de vous y référer.

Le deuxième point concerne le C.N.R.S. Je n'ai jamais évoqué les décisions que vous avez prises, monsieur le ministre d'Etat. Si vous vous relisez le compte rendu de mes propos, vous pourrez le constater. Je n'ai parlé que des remous, sans indiquer les causes qui les avaient provoqués. Je me suis borné à constater que, s'agissant de la communauté scientifique, c'est une réalité complexe et quelque peu délicate — mon collègue, M. Noé, en traiterai avec une bien meilleure connaissance que moi — et j'ai souhaité que les pouvoirs publics, à tous les niveaux, fassent le nécessaire pour que cette communauté travaille dans la plus grande tranquillité d'esprit possible.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre d'Etat !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat. Je répondrai à votre première observation que je me suis référé à l'histoire de la recherche institutionnelle en France qui a commencé en 1936, qui s'est poursuivie à la Libération et qui, après une période faste, interrompue tout de même depuis treize ans — ce qui n'est pas un petit bail — doit reprendre aujourd'hui.

Nous faisons certainement la même lecture du passé, même si nous divergeons sur les causes et les interprétations, ce qui n'exclut pas un constat d'accord.

En ce qui concerne le C.N.R.S., vous m'avez donné acte de mes propos et je vous en remercie. La communauté scientifique a certainement des intérêts tout à fait légitimes, je le conçois, mais là n'est pas la question. Il s'agit de savoir s'il existe des enjeux politiques au sein de la recherche et du développement technologique ; cela me paraît l'évidence.

Je reprends la réponse que je veux faire à M. Noé qui a évoqué le processus des assises régionales. Il les connaît bien puisqu'il a lui-même brillamment contribué à leur succès dans la région Ile-de-France où nous avons réuni plus de 1 500 personnes : chercheurs, industriels, syndicalistes et élus. Nous avons reçu 1 500 contributions écrites, sans doute davantage encore aujourd'hui, car il nous en arrive encore. C'est là un mouvement sans précédent. Ces documents ont été communiqués à tous ceux qui travaillent dans le domaine de la recherche, qu'il s'agisse de la recherche publique, au C.E.A., ou de la recherche privée dans le laboratoire de Marcoussis.

M. Noé m'a également interrogé sur les crédits de paiement. Sur ce point, la réponse que j'ai donnée à M. Descours Desacres doit lui convenir. Devant la commission des finances du Sénat, je m'étais engagé à obtenir, si possible, une « rallonge » dans la loi de finances rectificative.

Monsieur Noé, vous avez abordé le problème de l'emploi scientifique. Vous savez à quel point cette préoccupation est également la mienne. Vous avez insisté sur la nécessité de valoriser la recherche. Tout cela va ensemble. En effet, on ne peut pas disjoindre ces deux aspects, on ne peut vouloir valoriser la recherche sans revaloriser en même temps le rôle des chercheurs, ni rajeunir méthodiquement l'âge moyen de nos laboratoires sans insister sur la qualité de la recherche et sur les problèmes de formation qui sont certainement aujourd'hui très importants.

Vous avez soulevé le problème de l'information scientifique et technique. La recherche scientifique a des implications culturelles très profondes. Favoriser la recherche, c'est affirmer la valeur de tout ce qui contribue à une meilleure connaissance, à une plus grande compréhension de l'univers, du monde dans lequel nous sommes, de la société dans laquelle nous vivons.

La connaissance a par elle-même, à nos yeux, une valeur éthique. Elle est l'une des valeurs qui dominent notre société.

En ce sens, nous refusons tout ce qui pourrait s'apparenter à un retour à l'obscurantisme, sous quelque prétexte que ce soit, y compris peint de couleurs modernes et chatoyantes.

Nous refusons, par exemple, que toute critique du savoir puisse être faite sous le prétexte que le savoir consoliderait le pouvoir. C'est possible, mais il faut diffuser le savoir, et c'est bien là le rôle et la mission de l'information scientifique et technique qui devrait prendre un nouvel élan et qui va connaître un certain nombre de changements à sa tête. Aujourd'hui même, MM. Kahane et Cassen ont été nommés président et chef de cette mission.

Vous avez posé le problème des sociétés financières d'innovation, après celui de l'Anvar. Il en existe six actuellement, Sofinnova, Soginove, Idianova en matière d'industries agricoles et alimentaires, Finovélec, et d'autres encore. Ces sociétés peuvent jouer un rôle important pour aider à démarrer les entreprises qui s'appuient sur les résultats de la recherche et je suis en train d'étudier les mécanismes qui permettraient de les encourager. En tout cas, je souhaite vivement que les grandes entreprises nationales créent leurs propres sociétés financières d'innovation.

Quant aux politiques de recherche menées par des entreprises nationales, ces dernières devront être le fer de lance de notre progrès technologique. Il faut qu'elles aient des programmes ambitieux et qu'elles consacrent, non pas 8 p. 100, mais 12 p. 100 supplémentaires en volume, chaque année, au développement de la recherche scientifique et de la technologie. De ce point de vue, nous les aidons, comme nous le faisons pour l'ensemble de notre tissu industriel, par la création de missions prioritaires, par les programmes mobilisateurs qui seront lancés et par le plan « Composants » auquel vous avez fait allusion.

Je vais répondre maintenant à votre intervention, monsieur Rudloff. Selon vous, la recherche devrait déboucher sur la découverte. C'est certain, mais on ne sait jamais de quelle découverte il s'agit. Cela me rappelle cette réflexion de Gaston Bachelard : « Quand on trouve sans chercher, c'est qu'en réalité on a longtemps cherché sans trouver. » La dépense pour la recherche n'est donc jamais une dépense à fonds perdus.

Monsieur Rudloff, vous avez fait état de la fixité des chercheurs publics. Ce thème, un peu trop rebattu depuis quelques années, a contribué à jeter le discrédit sur des équipes de recherche éminentes, comme il en existe à Strasbourg, où j'ai visité le laboratoire du professeur Jean-Marie Lehn. Ce thème ne doit pas rester ancré dans les esprits car il participe d'une campagne visant à obtenir une mobilité presque sous contrainte. Ce n'est pas ainsi que nous réussirons.

Bien entendu, le chercheur a une vocation d'enseignement, de diffusion du savoir, de valorisation des résultats de la recherche dans l'industrie et dans tous les domaines, qu'il s'agisse de la santé, de l'environnement ou du travail.

Mme Bidard a, à juste titre, insisté sur cet aspect. Mais il faut que les chercheurs soient motivés. On ne fait rien qu'avec des personnes motivées. Par conséquent, c'est l'incitation, l'élan qui doivent être créés, plutôt que la contrainte.

Je vous laisse la responsabilité des propos que vous avez tenus sur l'Ecole polytechnique. Je suis fier, pour ma part, d'emménager dans ces lieux, dont je ferai mienne la devise : « Pour la patrie, pour les sciences » — je ne retiendrai que les deux premiers termes, « la gloire » ne venant jamais que par surcroît et la postérité pouvant seule en décider. (Sourires.)

Unité d'action, unité de lieu : il ne manque que l'unité de temps pour que nous soyons tout à fait dans les règles du classicisme. Mais en m'installant rue Descartes, je m'enracine dans un vieux passé de raison nationale ! (Nouveaux sourires.)

Vous ne voulez pas qu'il y ait, d'une part, la politique de recherche et, d'autre part, une politique agricole, une politique industrielle, une politique de santé. Vous avez tout à fait raison. Mais le ministère de la recherche, dans la mesure où il prend en compte les impératifs à plus long terme, est, croyez-le, un interlocuteur très utile pour ces ministères qui se situent au niveau de la demande, en aval, qui sont plus préoccupés des problèmes quotidiens que des problèmes à très long terme. Par conséquent, j'observe que ce qui aurait pu, en d'autres temps, dégénérer en conflit de compétences aboutit à une saine émulation. De ce point de vue, je pense que l'existence d'un ministère de la recherche et de la technologie est une très bonne chose.

Vous avez abordé également, monsieur Rudloff, le problème de l'articulation de la loi de programmation avec le plan intérimaire de deux ans. N'y a-t-il pas risque de superposition également avec le plan de cinq ans 1984-1988 ?

Je tiens à vous rassurer : un groupe de travail a été créé, qui fonctionne en étroite concertation avec le ministère du Plan et de l'aménagement du territoire ; vous constaterez, si vous voulez bien vous reporter au rapport du Plan, que le chapitre consacré à la recherche et à la technologie est en parfaite cohérence avec tout ce que j'ai pu dire à cette tribune ou ailleurs.

Vous avez évoqué, enfin, le rôle des établissements publics régionaux. J'ai déjà quelque peu évoqué cette question tout à l'heure en répondant à vos rapporteurs.

Bien entendu, et vous avez raison de le dire, les établissements publics régionaux ne peuvent pas financer des équipements qui, souvent, se chiffrent par dizaines de millions de francs, voire par centaines de millions. Si je prends l'exemple de l'accélérateur européen de particules synchrotron, il s'agit de 600 millions de francs ; cela n'est évidemment pas à la mesure d'un établissement public régional. Autre exemple : l'installation d'un cyclotron pour isotopes à vie brève coûte 30 millions de francs ; c'est là une dépense tout à fait considérable.

Ce que la région peut faire, c'est marquer une préférence, tenir compte de ses besoins propres. Certaines recherches ont un intérêt régional. On peut envisager, par exemple, que, dans le Nord-Pas-de-Calais, soient entreprises des recherches fondamentales pour le développement de la gazéification du charbon.

Il ne peut y avoir, c'est certain, vingt-deux politiques de recherche. Mais il peut y avoir, dans les vingt-deux régions, la mise en œuvre d'une politique de recherche qui contribue à leur animation culturelle et scientifique.

Je pense donc que les régions ont un rôle de proposition. D'ailleurs, des comités consultatifs de la recherche et du développement technologique se mettent sur pied à peu près partout. On note également que presque toutes les régions consentent, au bénéfice de la recherche, un effort qui tourne, en moyenne, autour de 5 p. 100 de leur budget, et quelquefois beaucoup plus, comme en Bretagne, dans les régions Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Nord-Pas-de-Calais.

Bien sûr, les régions ont un rôle beaucoup plus important à jouer dans le domaine du développement technologique, pour favoriser l'émergence de pôles de développement technologique — photonique à Strasbourg, mécanique avancée à Mulhouse. Elles ont également un rôle de décloisonnement à jouer en matière scientifique et technique pour aider à se rencontrer chercheurs et industriels. Je compte beaucoup sur l'impulsion qu'elles sauront donner au cours des prochaines années pour porter notre effort.

Les sujets auxquels vous avez fait allusion — photonique, mécanique avancée — répondent bien aux priorités qui se dessinent aujourd'hui dans toutes les assises régionales.

Vous avez évoqué l'accélérateur européen de particules synchrotron — E.S.R.F., comme l'on dit. Il s'agit là, c'est vrai, d'un investissement considérable. Plusieurs villes européennes sont candidates : Trieste, une ville allemande, une ville hollandaise et Strasbourg. Le Gouvernement français soutient Strasbourg ; je l'ai déclaré dans cette ville et je le répète à cette tribune.

Je ne crois pas qu'il y ait réellement concurrence, ou contradiction, entre l'installation de ce laboratoire synchrotron à Strasbourg et celle des deux autres accélérateurs de particules, de plus petite dimension, prévue ou à l'étude, à Orsay et à Grenoble. Leurs applications sont différentes.

Les études sont en cours. La loi d'orientation et de programmation comportera une programmation des grands équipements scientifiques.

J'en viens enfin à l'intervention de Mme Bidard, à laquelle j'ai déjà largement répondu.

Avec elle, je souligne que ce budget entend bien rompre avec les orientations des années précédentes tant sur le plan financier qu'en ce qui concerne le recrutement, la conception générale de la politique de recherche, sa démocratisation et sa meilleure adaptation aux besoins sociaux.

Vous avez fait allusion, madame le sénateur, aux résistances, en tout cas aux difficultés qui ont pu se manifester çà et là. Il est vrai que si certaines entreprises privées ont participé aux assises régionales de la recherche, d'autres n'ont pas fait beaucoup d'efforts. On m'a même signalé quelques exemples de sanctions réclamées contre des syndicalistes qui voulaient participer à des réunions préparatoires. Je compte exprimer ma préoccupation à ce sujet à mon collègue M. Auroux.

Vous avez insisté également sur la nécessité de faire intervenir la recherche en matière d'environnement et de vie quotidienne. Je pense notamment à l'urbanisme, aux transports, etc. C'est à ce niveau qu'interviennent non seulement les collectivités locales — régions, départements, communes — mais aussi les associations.

Madame le sénateur, vous avez parlé des sciences humaines et sociales. Je me suis attaché à ce que leurs crédits croissent au moins aussi vite que la masse des crédits, en particulier au C.N.R.S. Ce sera un changement radical par rapport à ce que nous avons connu ces dernières années, au cours desquelles ces sciences avaient été — on peut le dire — asphyxiées par manque de crédits ou réorientées dans un certain nombre de directions, réorientation qui visait à une application immédiate, mais qui ne tenait pas compte de la nécessité du développement de l'esprit critique — que je ne confonds pas avec l'esprit « de critique ».

Le développement des sciences humaines et sociales est, sans aucun doute, indispensable à notre développement culturel.

Vous avez insisté également, madame, sur le problème des crédits de paiement, sur les liaisons avec l'université et vous avez conclu sur l'ouverture générale de notre recherche sur le monde extérieur, et particulièrement sur le tiers monde.

Je crois comme vous que la France, qui représente encore aujourd'hui un très grand potentiel scientifique, n'aura d'avenir que si elle sait rester très présente dans le monde en matière de recherche. Elle a un rôle à jouer notamment vis-à-vis des pays du tiers monde.

C'est la raison pour laquelle une des missions prioritaires que j'ai créées, qui a été confiée à M. Jacques Berque, a en charge de mobiliser l'ensemble de notre potentiel de recherches — O.R.S.T.O.M., G.E.R.D.A.T., mais aussi tous les organismes de recherches — pour répondre aux besoins des pays du tiers monde : besoins d'éducation, de formation, de santé, de nutrition, besoins agronomiques et besoins de développement.

Plus généralement, je crois que, dès lors que nous aurons accompli un vigoureux effort national, nous pourrions mener une politique d'ouverture très large sur le monde extérieur, notamment sur nos voisins. Je déplore, par exemple, qu'il n'y ait pas suffisamment de liens avec les laboratoires allemands ou britanniques et que, trop souvent, nos chercheurs préfèrent effectuer le voyage en Californie plutôt que d'aller à Darmstadt ou à Cambridge — et pourtant, les billets d'avion coûtent moins cher !

Il est nécessaire de renforcer le pôle scientifique et technologique européen, qui se compare avantageusement au pôle américain, aussi bien par la masse des crédits que par le nombre des personnels de recherche employés.

De même, nous avons un rôle important à jouer dans la coopération et l'établissement de liens, à travers l'Europe, avec les pays de l'Est.

Tel est donc, mesdames, messieurs les sénateurs, ce budget pour 1982. Je crois sincèrement qu'il représente une novation radicale et qu'il traduit, de la part du Gouvernement, une grande ambition, ambition qui en éclaire beaucoup d'autres ; à notre époque, en effet, peu de problèmes n'incluent pas de façon prépondérante la dimension scientifique.

Encore une fois, la science n'est pas tout. Mais, par elle-même, elle est déjà beaucoup : science exacte, science appliquée à la connaissance de la société. A condition toutefois qu'il y ait la volonté des hommes, la volonté populaire, la volonté démocratique, qui s'est exprimée dans notre pays.

Ce qui se passe aujourd'hui traduit la volonté de changement exprimée par les Français au mois de mai dernier. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et sur celles des radicaux de gauche.*)

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, je crois que le Sénat tout entier aura été sensible, comme moi, au soin que vous avez pris à répondre à chacune de nos questions. Cela nous apporte la preuve que vous avez prêté attention à nos propos, ce qui est toujours agréable, pour ceux qui ont rédigé un rapport ou préparé une intervention.

Je me permettrai, car j'ai toujours le souci de donner à mes collègues une information parfaitement exacte et objective, d'attirer votre attention sur deux points à propos desquels vous avez peut-être pensé, ou laissé penser, que tel n'avait pas été totalement le cas.

Je demande à vos collaborateurs de se reporter au fascicule bleu pour qu'ils y constatent l'absence d'homogénéité de celui-ci dans la présentation aux différents grands organismes des dotations qui avaient été accordées en 1981. C'est le premier point.

Le second point a trait à la prise en compte des crédits qui sont restés inscrits au budget du ministère de l'industrie. J'ai très précisément explicité cette situation en donnant, au sujet de la progression des crédits afférents à la technologie, le pourcentage de 21,5 p. 100. J'ai alors bien précisé que, pour calculer ce dernier, j'avais inclus les crédits inscrits au ministère de l'industrie. Vous savez bien, d'ailleurs, monsieur le ministre, que le taux aurait été beaucoup moins important si je n'avais pas tenu compte de ces crédits.

En dernier lieu, je voudrais revenir sur deux questions.

Tout d'abord, s'agissant du problème des transferts que peut impliquer la prise en charge par les régions de certaines dépenses de recherche, j'espère que, lorsque nous étudierons la réforme des rapports financiers entre l'Etat et les collectivités locales, il sera tenu compte de ces transferts pour le calcul de la dotation globale d'équipement — si celle-ci voit le jour !

Enfin — je termine toujours par le même sujet, monsieur le ministre — je ne vous avais pas fait grief d'employer des sigles, j'en faisais grief au « livre jaune », dont j'avais tenu à vous signaler par ailleurs le grand intérêt.

Je me permets de vous renouveler la suggestion que j'avais exprimée à la fin de mon exposé : il conviendrait de diffuser très largement dans nos établissements secondaires ce document, car sa lecture pourrait entraîner nos jeunes vers les hauteurs et susciter chez eux des vocations de chercheurs. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat. Monsieur le sénateur, je pense que ce que vous venez de dire sur les crédits mérite que nous fassions ensemble le calcul. En fait, nous ne sommes pas en désaccord sur le fond.

Vous avez évoqué la participation des régions. Ne s'agit-il pas, avez-vous demandé — si j'ai bien compris — d'un transfert de charges ? C'est un raisonnement que j'ai souvent entendu et qu'il m'est d'ailleurs arrivé moi-même de développer. (*Sourires.*)

Je constate que, dans bien des domaines, aujourd'hui, il existe des financements croisés et que les régions prennent en charge une part de l'effort. Moi-même, au nom du territoire de Belfort, j'ai été contraint de faire l'avance, et même plus que l'avance, puisque j'ai contribué au financement du plateau technique de l'hôpital de Belfort — M. Dreyfus-Schmidt le sait bien — pour permettre une réalisation plus rapide. Je l'ai déploré, mais j'ai accepté. Pour ce qui est de la recherche, il ne s'agit peut-être pas d'une bonne méthode, mais c'est un fait.

Vous avez parlé de la diffusion du « jaune », c'est-à-dire du document annexé à la loi de finances qui récapitule l'ensemble des caractéristiques de notre effort de recherche. C'est un document impressionnant. Vous l'avez lu et vous l'avez apprécié, j'en suis satisfait.

Jusqu'à présent, peu de personnes ont accompli l'effort que vous avez fait. Je vous en félicite.

Vous pensez à la jeunesse, c'est une très bonne chose, et vous voulez l'attirer vers les hauteurs. Je ne voudrais pas, en ce qui me concerne, l'entraîner dans les profondeurs du sommeil.

Une action de vulgarisation doit être menée par la M.I.D.I.S.T. Je demanderai aux responsables de cet organisme de bien vouloir étudier une présentation simplifiée de ce document, qui permettrait dans nos lycées et nos collèges une information scientifique et technique sur l'effort actuellement consenti.

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial. Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ? ...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la recherche et de la technologie et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 11 095 459 143 francs. »

La parole est à Mme Bidard.

Mme Danielle Bidard. La recherche est faite par des hommes et des femmes attachés à leur métier, mais qui ont subi depuis des années une dégradation continue de leur situation en raison de l'attitude des gouvernements précédents. Comme dans tous les autres secteurs, chômage et précarité de l'emploi dominaient. Une nouvelle politique de croissance pour la recherche doit permettre de régler rapidement ce lourd contentieux de l'emploi scientifique.

Certes, déjà, les 1 727 créations de postes s'ajoutant aux 625 créations de postes du collectif de juillet dernier amorcent la revitalisation des équipes et des laboratoires, mais le retard est tel qu'il faut aller au-delà de ce premier effort significatif.

Vous avez, monsieur le ministre d'Etat, à rendre confiance à tous ceux qui ont accumulé déception et inquiétude et qui attendent concrètement des mesures d'amélioration. La suppression du statut des ingénieurs, techniciens, administratifs imposé par M. Aigrain, l'ouverture de certaines structures du C.N.R.S. aux personnels jusqu'alors exclus sont appréciés dans les milieux professionnels.

Mais les risques de licenciements, l'absence de reclassement, les effets de blocage de carrières sont encore cruellement ressentis. Il nous faut donc valoriser les métiers de la recherche, susciter des vocations, permettre les promotions internes qui ouvrent des perspectives et aiguillonnent l'intérêt.

Notre pays doit offrir aux chercheurs les moyens suffisants pour leur travail et leur promotion, évitant ainsi leur départ pour d'autres pays où ils trouvent ce qu'on leur refusait ici. Nous perdons ainsi depuis des années un potentiel de qualité au lieu de le faire fructifier.

La recherche implique des chercheurs de haut niveau intégrés dans des équipes de qualité. Le chercheur n'est plus solitaire, et le rôle des autres catégories de travailleurs est indispensable. Les ingénieurs, techniciens, administratifs prennent toute leur place dans l'efficacité des travaux entrepris, et leur faible nombre freine ou empêche la poursuite des travaux.

Un nombre important de gros matériels est inutilisé faute de spécialistes pour les manipuler ou les entretenir. Un effort doit être consenti rapidement pour corriger cette situation, et nous savons que vous vous engagez à prendre les mesures nécessaires. Tous ces problèmes doivent donc être discutés avec les intéressés dans un esprit de concertation.

Les difficiles questions de la titularisation et de la mobilité, qui peut être enrichissante si elle est volontaire et non imposée, doivent trouver des solutions satisfaisantes, ainsi que l'élaboration d'un nouveau statut.

Il n'est pas possible d'atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés pour le développement de la recherche française sans une franche et large négociation sur ces questions. Vous nous avez tout à l'heure parlé d'urgence. Il me semble que la question du personnel en est une, et j'ai cru entendre avec satisfaction que vous vous engagez à la régler. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Louis Virapoullé. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Virapoullé, pour explication de vote.

M. Louis Virapoullé. Monsieur le président, je voulais dire tout simplement à M. le ministre d'Etat qu'en ma qualité de représentant d'un département d'outre-mer j'ai écouté avec beaucoup d'attention le développement complet qu'il a fait aujourd'hui devant le Sénat.

Monsieur le ministre, je prends acte de votre déclaration. Vous vous êtes fixé un programme qui est, à mon avis, ambitieux pour la France et vous voulez gagner pour elle la grande bataille de la recherche. Je ne peux en cela que vous apporter mon soutien.

Cependant, à l'occasion de cette explication de vote, je vous ferai une simple remarque. Il est beau, certes, de parler le langage de la théorie, car la recherche repose avant tout sur la théorie, mais il faut aussi parler le langage de la pratique.

Notre pays souffre d'un grand mal, celui du blocage. Ce que je vous demande de faire, c'est de desserrer le carcan administratif et d'alléger les contrôles financiers. Alors, et alors seulement, vous pourrez établir cette large collaboration entre l'Etat, les régions et les départements et vous pourrez bâtir cet espace vital européen de la recherche.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat. Je tiens à répondre que je fais tout à fait miennes les préoccupations exprimées par Mme Bidard et M. Virapoullé concernant, d'une part, l'emploi scientifique et les problèmes qu'il pose et, d'autre part, la nécessité de rechercher des formes d'action plus efficaces et moins tracassières en ce qui concerne les contrôles.

En particulier, je souhaite parvenir à l'élaboration d'un statut des établissements de recherche qui leur donne plus de souplesse et qui leur permette de bénéficier, par exemple, de contrôles s'effectuant le plus souvent possible *a posteriori*.

Je remercie donc les deux intervenants, dont les préoccupations sont également les miennes.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(Ce crédit est adopté.)

M. le président. « Titre IV, plus 170 525 481 francs. » — (Adopté.)

ETAT C

M. le président. « Titre V : Autorisations de programme, 20 000 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 11 750 000 francs. » — (Adopté.)

« Titre VI : Autorisations de programme, 8 571 500 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 5 600 244 000 francs. » — (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant le ministère de la recherche et de la technologie.

Commerce et artisanat.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère du commerce et de l'artisanat.

La parole est à M. le ministre.

M. André Delelis, ministre du commerce et de l'artisanat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est la première fois que je prends la parole devant la Haute Assemblée à laquelle je voudrais, personnellement et humblement, rendre hommage pour sa sagesse traditionnelle. Je voudrais dire également combien le maire que je suis ressent l'honneur d'intervenir au Sénat.

Je suis venu défendre le budget du ministère du commerce et de l'artisanat et je voudrais définir brièvement la politique que j'entends suivre, me réservant le droit de répondre plus tard aux intervenants et aux rapporteurs, MM. Ballayer et Brun, que je remercie pour leur collaboration, et surtout pour la manière avec laquelle ils ont analysé le budget que je présente et fort bien dépeint la situation du commerce et de l'artisanat dans ce pays.

Le budget que je présente est marqué par la politique du nouveau Gouvernement et par la volonté qui l'anime de défense de l'emploi et de décentralisation. L'effort de régionalisation se traduit par l'implantation d'antennes régionales du ministère du commerce et de l'artisanat, mon ministère étant l'un des rares ministères à vocation économique à ne pas disposer, dans les régions, de services propres, ce qui l'oblige actuellement à avoir recours aux services d'autres ministères.

Ainsi, dès 1982 — nous commençons par les régions avec le désir d'en établir dans les départements français — des directions régionales du commerce et de l'artisanat seront créées afin de mieux mettre en œuvre la politique du ministère sur

le terrain et d'agir en concertation avec les élus régionaux et départementaux. Nous espérons qu'ainsi nous pourrions mieux aider les professionnels dont nous avons la charge et que les établissements publics régionaux, en particulier, seront incités à mener des actions de soutien dans le secteur rural et dans le secteur urbain du commerce et de l'artisanat, secteurs qui, vous le savez, présentent certaines défaillances.

Nous souhaitons — ce sera d'ailleurs l'un des traits essentiels de la politique que j'entends mener — que le commerce et l'artisanat retrouvent toute leur vigueur dans le secteur rural et qu'en particulier des actions soutenues soient engagées pour faire revivre le commerce et l'artisanat là où ils ont disparu, dans les villages de nos campagnes et de nos montagnes.

Il est indispensable que les habitants de notre pays retrouvent dans chaque commune le boulanger, l'épicier, le plombier, le serrurier, ceux qui ont toujours rendu service à la population. Ces professions ont tendance à disparaître sous les effets d'une concurrence particulièrement vive et redoutable. La situation actuelle risque d'être compromise si des mesures ne sont pas prises rapidement en leur faveur.

Nous souhaitons développer cette politique en fonction d'un équilibre entre la grande, la moyenne et la petite distribution.

Il faut protéger les faibles face aux puissants. C'est bien là une politique d'un gouvernement de la gauche que de protéger en particulier les petits commerçants et les petits artisans, afin qu'ils ne soient pas écrasés par la grande distribution capitaliste, qui a profité des effets de la loi du 27 décembre 1973 portant orientation du commerce et de l'artisanat. Le Gouvernement souhaite réformer cette loi au plus vite et entend en même temps définir un code de concurrence loyale pour que les commerçants et artisans puissent lutter à armes égales avec les grands de la distribution dans ce pays. S'il est indispensable de protéger les uns vis-à-vis des autres, il n'est pas question de faire disparaître l'un quelconque des moyens de la distribution.

J'entends préciser une fois de plus que, pour le Gouvernement et pour moi-même, il ne s'agit pas d'être contre les grandes surfaces, mais simplement de protéger ceux qui, aujourd'hui, restent des professionnels souvent isolés, à qui il faut donner les moyens de résister à la grande distribution.

En définitive, c'est le consommateur qui doit trouver son compte dans cette situation de libre concurrence car, avant tout, c'est de son intérêt qu'il s'agit.

En terminant, je voudrais souligner que, si l'on veut défendre le commerce et l'artisanat, encore faut-il leur en fournir les moyens.

Le premier moyen est, bien entendu, le crédit. Le Gouvernement annoncera dans les jours qui viennent des mesures de prêts en faveur des artisans et des commerçants, conformément aux décisions qui ont été prises au cours d'un récent conseil des ministres.

D'autres moyens sont à rechercher dans le domaine de la formation, de l'apprentissage et plus particulièrement de la formation continue. Un projet de loi sera d'ailleurs déposé à ce sujet en 1982.

Nous poursuivons également, en matière de protection sociale, l'harmonisation des régimes sociaux particuliers des commerçants et artisans avec le régime général, harmonisation qui doit être réalisée progressivement, par étapes.

Il faut aussi renouveler l'action que nous entendons mener dans le domaine particulier de la fiscalité et faire en sorte que les charges sociales et fiscales ne contribuent pas à augmenter les prix ou à écraser ce qui reste aujourd'hui de volonté chez les commerçants et chez les artisans.

A ce titre, j'indique que la taxe professionnelle doit être réformée en 1982. Mon collègue ministre du budget l'a annoncé tout à l'heure à l'Assemblée nationale. Il conviendra, en concertation avec les professionnels et en liaison avec le Parlement, de trouver les moyens qui permettront de supprimer la taxe professionnelle et d'étudier dans quelles conditions les communes de France et les collectivités locales pourraient retrouver des ressources, notamment par le moyen d'une nouvelle fiscalité.

Enfin, il nous apparaît indispensable de donner le plus tôt possible un statut aux conjoints, comme ceux-ci le souhaitent. Un projet de loi sera bientôt déposé à cette fin sur les bureaux des Assemblées. Il importe, en effet, d'aider les conjoints des commerçants et des artisans car, ne l'oublions pas, l'entreprise commerciale et artisanale repose souvent sur le milieu familial où le conjoint — et parfois même les enfants — est associé au chef d'entreprise.

Nous devons donc prendre en considération ces données familiales si nous voulons apprécier la situation économique réelle des secteurs pour lesquels nous sommes réunis aujourd'hui, car il est vrai qu'ils représentent, dans notre pays, une fraction importante de la vie professionnelle active.

Si l'on tient compte de la présence de deux millions de salariés parmi les travailleurs du commerce et de l'artisanat — dont on ne parle pas assez souvent et qui sont, malheureusement, des laissés pour compte — c'est d'un cinquième de la population active totale du pays dont il s'agit : autant de personnes qui méritent l'intérêt que leur porte le Président de la République, François Mitterrand — qui leur a réservé une bonne part de ses engagements — et que leur portent aussi le Gouvernement et, j'en suis persuadé, le Parlement tout entier. (*Applaudissements.*)

M. le président. Monsieur le ministre, je veux tout d'abord vous souhaiter la bienvenue au nom de la Haute Assemblée et vous remercier des paroles que vous avez adressées à tous les membres du Sénat. Je suis persuadé qu'une coopération fructueuse s'établira entre la Haute Assemblée et votre département ministériel, dans l'intérêt des commerçants et des artisans de notre pays.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. René Ballayer, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne m'arrêterai pas au détail de l'exposé chiffré du budget du ministère du commerce et de l'artisanat qui figure dans le rapport écrit. Néanmoins, avant de présenter quelques observations sur ce budget, je souhaite en exposer les principales caractéristiques.

Ses caractéristiques essentielles sont au nombre de deux : une moindre priorité et, cependant, une continuité budgétaire.

Pourquoi une moindre priorité ?

Le projet de budget pour 1982 accuse, en effet, une progression de 10,5 p. 100 sur 1981. On doit cependant constater que ce ralentissement est, en grande partie, imputable à la reconduction, pour un semestre seulement, de la prime à l'embauche d'un premier salarié, en l'attente d'une redéfinition des aides à l'emploi.

En faisant abstraction de ce phénomène, on aboutit à un taux d'augmentation du budget de 23,2 p. 100. Ce ratio est à comparer non seulement à la croissance enregistrée en 1980 — plus 63,3 p. 100 — et en 1981 — plus 25,3 p. 100 — mais également au taux de progression de la loi de finances qui est, comme vous le savez, de 27,6 p. 100.

Ces comparaisons démontrent que le commerce et les métiers constituent aujourd'hui une moindre priorité.

Et pourtant, ai-je dit, ils font l'objet d'une continuité budgétaire.

Le budget pour 1981 traduisait les orientations de la charte de l'artisanat, document qui avait recueilli l'assentiment des milieux professionnels. Si le Gouvernement ne désire plus, semble-t-il, s'y référer, son inspiration reste actuelle : créer les conditions économiques favorables au développement des métiers.

Ponctuellement, la plupart des mesures budgétaires d'application de la charte sont reconduites. On notera ainsi la croissance des dotations consacrées à la formation continue — plus 118 p. 100 — taux qui résulte non seulement de la hausse des aides directes aux chambres des métiers mais également de la création d'une aide spécifique à la formation continue qui est dotée de dix millions de francs pour 1982.

Dans le même esprit, les crédits consacrés aux primes, en particulier aux primes d'installation, augmentent de 43,6 p. 100. Votre rapporteur avait, l'an dernier, émis quelques doutes sur l'efficacité réelle de ces primes dont le versement intervient trop tardivement pour aider une entreprise qui s'installe, mais il semble que les milieux professionnels soient attachés au maintien de cette action.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de formuler maintenant certaines observations.

Les grandes lignes de ce budget auraient pu autoriser à en recommander l'adoption. Si, en définitive, votre commission des finances se borne à le soumettre à votre sagesse, c'est que l'action des pouvoirs publics en faveur du commerce et des métiers ne s'identifie pas à la seule dotation budgétaire du ministère du commerce et de l'artisanat et qu'à cet égard la politique suivie par le Gouvernement ne dissipe pas certaines inquiétudes.

A une époque où le statut de travailleur indépendant a tendance à se dégrader par rapport au statut salarial, les conditions de son maintien passent aussi bien par la définition d'une concurrence équilibrée avec les grandes entreprises que par la construction d'un environnement administratif, fiscal et social qui n'en décourage pas l'exercice.

Force est de constater que le présent projet de budget ne répond que partiellement à cette obligation.

Dans un pays où l'importance de l'enseignement abstrait est prépondérante, les conditions de déroulement de l'apprentissage artisanal — qui est la base du renouvellement des métiers — évolueront-elles dans le sens d'un renforcement de la connaissance pratique ?

Dans une société où l'outil de travail est appelé à être de plus en plus taxé, directement ou indirectement, les discriminations fiscales dont pâtissent les artisans et les commerçants en matière de mutation ou de déduction des salaires versés au conjoint salarié seront-elles éliminées ?

A cet égard, je souhaite insister sur un point. La loi de finances pour 1970 disposait que le Gouvernement pourrait prendre par décret toutes dispositions en vue de définir un régime simplifié d'imposition pour les entreprises qui ne sont pas placées sous le régime du forfait et dont le chiffre d'affaires n'excède pas le double des limites prévues pour l'application du forfait.

Malgré la modification du régime du « réel simplifié » intervenue par la loi de finances pour 1977 qui a institué un nouveau « réel simplifié », les plafonds de chiffres d'affaires délimitant l'application de ce régime n'ont jamais été actualisés.

Or ces entreprises restent, malgré tout, les mêmes petites entreprises que le législateur de 1970 et de 1976 avait voulu viser en créant le « réel simplifié ».

Si l'on se réfère à l'évolution de l'indice des prix de l'I.N.S.E.E. entre le 31 décembre 1970 et le 31 décembre 1980, on constate un coefficient d'augmentation de 2,6.

A l'époque où a été mis en vigueur le « réel simplifié », le double des limites du forfait était de un million de francs et de trois cent mille francs pour les prestataires de services. Or, si l'on applique aux abattements de un million de francs et de trois cents mille francs définis voilà dix ans un coefficient d'augmentation égal à l'inflation, on obtiendrait des paliers trois fois supérieurs.

Une actualisation des plafonds de chiffre d'affaires délimitant l'application de ce régime serait donc tout à fait justifiée.

Autre incertitude : dans un climat de hausse des taux d'intérêt et de rigueur de l'encadrement du crédit, l'accroissement de l'enveloppe de prêts bonifiés aux artisans sera-t-elle suffisante ?

Dans la perspective de la prochaine réforme de la sécurité sociale, quel sera le sort réservé au régime des travailleurs non salariés non agricoles ? De même, l'augmentation récemment annoncée des cotisations sociales pour compenser le déficit du régime général ne va-t-elle pas pénaliser les commerçants et artisans qui emploient des salariés ?

Le blocage des prix des services et du commerce de détail sera-t-il, comme on nous le promet, provisoire ?

L'installation de grandes surfaces aménagées pour tourner les dispositions d'urbanisme commercial fixées par la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat se poursuivra-t-elle ?

Autant de questions auxquelles le présent projet de budget n'apporte pas ou peu de réponses, mais qui commandent l'avenir du commerce et de l'artisanat.

C'est en fonction de ces interrogations non résolues — du moins jusqu'aux explications qu'a bien voulu nous fournir tout à l'heure M. le ministre du commerce et de l'artisanat — que, mes chers collègues, votre commission des finances soumet le présent projet de budget à votre appréciation et à votre sagesse.

En tant que rapporteur du budget du commerce et de l'artisanat, j'ai reçu ces derniers temps, monsieur le ministre, un courrier assez volumineux. L'analyse de cette correspondance débouche sur des conclusions ressenties par beaucoup.

C'est, par exemple, un artisan peintre vivant dans une commune rurale et dont la femme tient le magasin de papiers peints. Elle exerce gratuitement un travail de vendeuse et de secrétaire : correspondance, comptabilité, contact avec les clients. Très peu d'artisans, en effet, peuvent s'offrir le luxe de payer un employé.

Depuis le décret du 4 juin 1980, l'épouse de l'artisan peut être inscrite au répertoire des métiers comme « conjointe collaboratrice ». Elle a le droit de vote et elle peut être élue, ce qui est un début, mais elle demande légitimement — et elle exprime là, je crois, la requête de toutes les épouses d'artisans et de commerçants — à être dotée d'un véritable statut. J'ai été heureux, monsieur le ministre, d'avoir eu une précision sur ce point.

La position du conjoint collaborateur de l'entreprise doit être bien définie : face aux contradictions qu'on peut relever sur le plan fiscal et sur le plan social, l'abrogation de l'article 154 du code général des impôts semble s'imposer, afin qu'il soit enfin possible de faire bénéficier l'épouse de l'exploitant d'une couverture sociale satisfaisante en matière de retraite.

Il ne faut pas décourager ceux qui s'installent à leur compte, car cela suppose, dans la conjoncture actuelle, un tempérament de pionnier ; or, les artisans, les petits commerçants représentent en secteur rural un facteur d'animation indispensable.

L'impact de la taxe professionnelle, des frais financiers, des charges sociales, qui sont à la limite de l'insupportable, de la taxation des frais généraux, d'un climat économique difficile ne va-t-il pas se traduire par une stagnation de la création d'emplois dans un secteur qui conservait jusqu'alors une incontestable vitalité ? Je suis inquiet devant un fait nouveau et révélateur : nombre de petites entreprises licencient un ou deux salariés en raison de l'augmentation des frais d'exploitation ; sinon, affirment les responsables de ces petites unités, c'est la vie de toute l'entreprise qui serait en péril. Le tassement des immatriculations et, surtout, la croissance des radiations constituent sans doute un signe annonciateur de la crise qui commence à toucher l'artisanat.

C'est ainsi, monsieur le ministre, que je voudrais attirer votre attention sur la situation particulièrement grave des artisans du bâtiment et je me propose de remettre à vos services l'une des pétitions concernant ce dossier.

En outre, dans une situation économique difficile, où la distribution a vu se ralentir la progression de son volume d'affaires, c'est le commerce indépendant, élément déterminant de l'aménagement des zones rurales et de l'animation du cœur des villes, qui a été touché par les difficultés.

Maintenir et développer l'activité de l'artisanat et du commerce, c'est à l'évidence, monsieur le ministre, votre ambition. Puissiez-vous dissiper les inquiétudes et ouvrir des perspectives plus rassurantes ! (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Raymond Brun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Après les excellents exposés de M. le ministre et de notre collègue M. Ballayer, vous me permettrez sans doute, monsieur le président, de chausser les sandales d'Hermès. En me plaçant sous le patronage du dieu trismégiste, c'est-à-dire trois fois grand, j'essaierai de me souvenir qu'il fut le dieu de la vitesse — c'est pourquoi j'ai parlé de sandales et non de pantoufles (*Sourires*) — le patron des orateurs et le protecteur des commerçants.

Sur un plan général, la commission des affaires économiques et du Plan estime devoir faire trois remarques.

Première remarque : la quasi-totalité des crédits de votre ministère sont encore consacrés à l'artisanat malgré un certain rééquilibrage, notamment dans les secteurs de la formation et de l'emploi pour le commerce. Il convient, monsieur le ministre, que ce rééquilibrage soit poursuivi dans les années qui vont venir.

Deuxième remarque : ce projet de budget présente un certain nombre de mesures nouvelles intéressantes que je ne rappellerai pas, mais dont la commission se félicite, même si la promesse d'améliorer les connaissances statistiques, récurrente à cette période de l'année, évoque pour votre rapporteur — c'est une réflexion tout à fait personnelle — l'habitant fantomatique d'un lac écossais. (*Sourires.*)

Troisième remarque : en ce qui concerne l'alignement des droits sociaux, on a justement observé que, malgré les progrès considérables accomplis depuis 1973, des différences de traitement subsistent. Mais on s'est plaint aussi de l'importance des cotisations versées par les commerçants et par les artisans.

Dès lors, pensez-vous, monsieur le ministre — mais il faut être logique — que l'on puisse s'orienter vers une amélioration de ce régime social sans pour autant exiger des attributaires un effort qui puisse, pour certains, être incompatible avec leurs ressources ?

Après avoir fait ces trois remarques, je me permettrai, monsieur le ministre, de formuler, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, trois observations critiques.

La première est relative au blocage des prix. Le blocage de certains prix concernant notamment les services constitue pour les commerçants un retour à des dispositions contre lesquelles ils se sont toujours élevés. Il ne peut s'agir que de mesures provisoires dans la mesure où les charges des entreprises augmentent. Pensez-vous réellement juguler ainsi l'inflation ? Pouvez-vous prendre le risque de provoquer la fermeture de certaines entreprises, ce qui serait tout à fait contraire à votre souci de créer des emplois dans le secteur tertiaire, volonté que vous traduisez par différentes mesures positives dans le projet de budget en discussion ?

Sans doute prétend-on prendre des sanctions contre les abus. Mais le cas des services visés par les mesures de blocage m'oblige à rappeler que leur hausse moyenne sur un an n'excède pas celle de l'ensemble des prix ; ils incorporent pour l'essentiel des salaires dans des secteurs particulièrement touchés par le relèvement des basses rémunérations ; bloquer ou réduire les marges de ces activités peut entraîner l'asphyxie de professions qui restent susceptibles de créer des emplois.

Deuxième observation : en matière d'investissement, l'article 66 du projet de loi de finances prévoit que l'aide est subordonnée à un accroissement des effectifs. Le Gouvernement doit comprendre qu'une telle exigence va à l'encontre, finalement, du but recherché. Il serait plus raisonnable de lier cette aide à la stabilisation des effectifs, notamment pour les petites entreprises du secteur de l'artisanat. J'ai d'ailleurs noté avec intérêt les récentes déclarations de M. le Premier ministre qui vont tout à fait dans le sens des observations faites par plusieurs membres de la commission des affaires économiques et du Plan.

Ma troisième observation concerne l'harmonisation des régimes fiscaux. Ce problème a amené certains membres de la commission à poser notamment la question du plafond des chiffres d'affaires permettant l'adhésion aux centres de gestion ; l'augmentation prévue pour l'an prochain paraît notablement insuffisante en ce qui concerne le négoce. Ce plafond aurait dû être porté à 3 millions de francs dès 1982.

En conclusion, je souhaiterais, monsieur le ministre, vous poser un certain nombre de questions très précises, auxquelles vous avez d'ailleurs partiellement répondu dans votre exposé introductif.

La première concerne le projet de loi relatif aux S.A.R.L. dites « familiales », qui avait été voté antérieurement par le Sénat et que vous allez reprendre sous une autre forme — je le souhaite — l'an prochain.

Deuxièmement, le salaire déductible du conjoint pour 1982, fixé à 19 300 francs, paraît insuffisant compte tenu de l'évolution prévisible du Smic. Comptez-vous éventuellement le modifier ?

Troisièmement, il existe encore vingt départements environ sans centre de gestion agréé. Malgré l'amendement voté par l'Assemblée nationale, la situation qui a été retenue reste peu satisfaisante. Comment comptez-vous l'améliorer ?

Quatrièmement, quelle est la doctrine du Gouvernement en matière de réévaluation des plafonds pour le régime du bénéfice forfaitaire et pour le régime du réel simplifié ?

Cinquièmement, les commerçants et certains artisans sont en droit d'avoir des inquiétudes quant à la politique qui sera menée dans l'avenir concernant les grandes surfaces. Elle doit être rapidement clarifiée ; comment, d'ailleurs, attendre les résultats du recensement auquel vous faites procéder, monsieur le ministre, alors même que le plan intérimaire, s'il parle bien d'apporter des modifications à la loi Royer, ne mentionne jamais le problème de la révision des seuils ? Les commerçants attendent une cohérence totale en ce domaine de la part des pouvoirs publics, tant il est vrai, en outre, que les grandes surfaces ne doivent pas devenir les nouvelles « vaches à lait » de notre système fiscal, si vous me permettez cette image fiscal-champêtre. (*Sourires.*) J'ai apprécié tout à l'heure, dans vos propos, le fait que vous parliez de circuits de distribution, au pluriel, et qu'il s'agissait de trouver une saine et loyale concurrence entre eux.

Sixième question : l'avenir de l'aide spéciale compensatrice. Son coût, déjà important, risque de croître dans des proportions considérables, car son montant est lié à des prestations

sociales dont le Gouvernement a très fortement relevé le niveau, ce dont nous devons nous féliciter. Ne serait-il pas possible, notamment, de revoir ses mécanismes d'attribution qui, en fin de compte, condamnent les plus démunis à ne prétendre qu'au plancher de l'aide ou de permettre de consacrer cette aide au rachat de points de retraite ? C'est une idée que je lance.

Septième question : par quel mécanisme allez-vous remplacer la prime au premier emploi, reconduite pour six mois seulement, et la prime à l'installation artisanale, qui arrive à échéance le 31 décembre prochain ?

Enfin, quant à l'apprentissage, quelles réformes envisagez-vous, à la suite notamment des déclarations du Premier ministre sur la création de structures d'accueil pour les jeunes entre seize et dix-huit ans ? Une réforme déjà obérée par le recours à la procédure du ministre du budget sur l'amendement que j'avais déposé au nom de la commission et dont le seul objet était de proroger pour quelques mois une disposition de la loi de 1979. Cet amendement n'a pas pu être adopté par le Sénat. On a évité l'article 40, ce dont je me réjouis, mais on a demandé l'application de l'article 42. En fin de compte, c'était bien pareil !

J'attire votre attention sur ce point, monsieur le ministre, car une absence de décision rapide se traduira par une baisse sensible du nombre des apprentis dès le 1^{er} janvier prochain.

Mais il faut conclure. Si Hermès immortel, que j'évoquais au début de mon propos, ne craint pas Atropos, la Parque préposée au calcul de nos jours, le modeste rapporteur que je suis doit tenir compte du calcul de son temps de parole. (*Sourires.*)

Le projet de budget du commerce et de l'artisanat qui nous est soumis reprend la plupart des mesures antérieures correspondant tout à fait à la vocation de votre ministère ; certaines bénéficieraient même de crédits en nette augmentation. L'orateur qui m'a précédé a d'ailleurs bien voulu le noter aussi.

J'ajouterai que, compte tenu des dispositions que le Gouvernement se propose de présenter au Parlement dès l'année prochaine — statuts de la S.A.R.L. familiale, révision de la loi Royer, réforme de l'apprentissage, modification des systèmes d'aide à la création d'emplois, financement de la formation continue — si ce budget ne répond que partiellement à certaines interrogations logiques des milieux professionnels, on peut penser que certaines solutions seront apportées à leurs problèmes, parmi lesquels figure également la suppression de la patente ou, tout au moins, la modification des critères qui sont retenus, jusqu'à maintenant, pour son établissement.

C'est dans cet esprit, et sous le bénéfice des observations que j'ai cru devoir faire, que votre commission des affaires économiques et du Plan vous propose, mesdames et messieurs, d'adopter le projet de budget du ministère du commerce et de l'artisanat.

Et puis, avant de conclure, à titre personnel, permettez-moi un mauvais jeu de mots : monsieur Delelis, vous êtes un homme du Nord, un homme dynamique, un homme dur, et je vous dirai, en pensant plutôt à votre qualité de maire qu'à celle de ministre : « Nous vous considérons ici comme le fer de « Lens » du commerce et de l'artisanat. » (*Rires et applaudissements.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1981 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, dix minutes ;

Groupe socialiste, cinq minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, cinq minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République, cinq minutes ;

Groupe de la gauche démocratique, cinq minutes ;

Groupe communiste, cinq minutes.

La parole est à M. Jouany.

M. André Jouany. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, s'il est un budget qui me tient particulièrement à cœur, c'est bien celui du commerce et de l'artisanat.

Commerçant moi-même dans une petite commune de Tarn-et-Garonne, je connais les difficultés auxquelles sont confrontés chaque jour les commerçants et les artisans, surtout ceux des zones rurales.

Les caractéristiques du secteur du commerce et de l'artisanat sont très marquées. Il s'agit d'un secteur dynamique à bien des égards, où il est traditionnel qu'une large place soit laissée à l'initiative individuelle à laquelle les radicaux de gauche sont très attachés.

Il s'agit aussi, il ne faut pas l'oublier, d'un secteur qui emploie environ quatre millions et demi de personnes.

Vous avez dit vous-même, monsieur le ministre, que ce budget se trouvait placé aujourd'hui à la croisée des chemins. Nous devons l'orienter vers une politique plus conforme aux engagements pris et aux souhaits des intéressés.

Il reste de nombreuses questions à résoudre. Je veux citer simplement pour mémoire l'assiette des charges sociales, l'alignement des régimes de protection sociale, le statut du conjoint, le développement — déjà engagé — de la formation professionnelle, le rétablissement des règles de concurrence qui tiennent compte des services rendus.

J'ai noté avec satisfaction votre volonté de maintenir un équilibre entre le petit commerce et les grandes surfaces par l'institution d'une pause dans les autorisations d'ouverture de ces dernières.

Le mode de calcul actuel de la taxe professionnelle pénalise les artisans et les commerçants. Une nouvelle assiette ou un nouveau mode de calcul doivent être recherchés.

A un moment où la priorité des priorités est l'emploi, la France a besoin que l'artisanat et le commerce embauchent. Il faut trouver la mesure qui redonnera confiance à ces secteurs de l'économie. La réforme de la taxe professionnelle peut être une ouverture en ce sens.

Les seuils représentent aussi un blocage au niveau de l'emploi. Lorsqu'ils franchissent la barre des neuf salariés, les commerçants et les artisans voient leurs charges augmenter. Le relèvement de ce seuil irait dans le sens d'une politique salariale qui s'ouvrirait à la demande des professionnels.

Je souhaite vivement que, là aussi, la réforme à laquelle vous êtes favorable puisse intervenir rapidement.

Permettez-moi, monsieur le ministre, d'insister sur l'inquiétude que m'inspire le sort des commerçants et des artisans âgés.

Le régime actuel d'aide aux commerçants et artisans âgés doit prendre fin le 31 décembre 1981. Cette indemnité permet à de nombreux commerçants âgés de se retirer, non dans l'aisance, mais avec le strict minimum compatible avec leur dignité. Ce n'est que la juste reconnaissance du corps social au rôle d'animation et de service qu'ils ont joué leur vie durant dans leur bourg et leur village.

On ne peut imaginer le remplacement de cette mesure que par la création d'un système de retraite, assuré de l'équilibre financier, grâce à un concours de l'Etat, et de nature à permettre le versement de pensions de retraite décentes, sensiblement supérieures à celles qui existent actuellement.

En effet, dans l'état actuel des choses, le système étant un système redistributif et non un système de capitalisation, le commerçant retraité reçoit non pas à la mesure de ce qu'il a versé mais à la mesure de la capacité contributive de ses pairs en exercice. Ce système ne peut durer, en raison de la pesanteur des charges et en raison de l'évolution économique.

Cependant, en attendant cette réforme, j'approuve pleinement, monsieur le ministre, votre initiative d'apporter un soutien financier au petit commerce, notamment aux commerçants et artisans âgés qui se retirent, en instituant une surtaxe frappant les grandes surfaces.

Les commerçants et les artisans de Tarn-et-Garonne apprécieront tout particulièrement l'une des grandes actions envisagées qui consistera à rendre au milieu rural sa vitalité commerciale et artisanale et à étendre à la campagne française l'application des mesures jusqu'à présent réservées aux zones de montagne.

Nous savons tous que beaucoup reste encore à faire. Je connais, monsieur le ministre, toute l'attention que vous portez à l'ensemble de ces problèmes, mais je voudrais vous faire remarquer l'urgence qu'il y a à les résoudre.

Bien que les crédits dont vous allez disposer — surtout en ce qui concerne ceux qui sont destinés au commerce — soient encore d'un montant trop faible par rapport à la réalité écono-

mique, votre budget, monsieur le ministre, répond, il est vrai, à certaines préoccupations que nous exprimons depuis plusieurs années.

Confiants en votre volonté de promouvoir une véritable politique du commerce et de l'artisanat, les radicaux de gauche vous assurent de leur adhésion à vos objectifs et voteront vos crédits. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Edouard Le Jeune.

M. Edouard Le Jeune. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans votre intervention à la tribune de l'Assemblée nationale, vous avez vous-même reconnu que votre budget était à la croisée des chemins, mon collègue et ami M. Jouany vient aussi de le rappeler. Vous avez affirmé par ailleurs qu'il n'était ni tout à fait un budget de la gauche ni tout à fait un budget en rupture avec ceux de vos prédécesseurs.

Ce budget est un exemple typique des orientations qui ont présidé l'élaboration du projet de budget pour 1982 : augmentation des dépenses administratives et par essence improductives, remise en cause des mesures d'aides aux artisans et aux commerçants mises en place par le précédent gouvernement, développement d'un environnement administratif et politique hostile aux commerçants et aux artisans.

Par ailleurs, les mesures en faveur des artisans, décidées sous le gouvernement précédent, sont contestées, quelles que soient leurs justifications : l'aide à la première embauche n'est reconduite que pour six mois ; la promesse de la suppression du plafond pour l'adhésion aux centres de gestion d'ici à 1983 n'est pas confirmée et l'augmentation du plafond pour 1982 n'est que de 15,3 p. 100 ; l'assistance administrative est préférée à l'aide directe.

Enfin, et surtout, le comportement général du Gouvernement ne peut qu'inquiéter les artisans et les commerçants. La création de l'impôt sur la fortune qui touchera les plus performants et les plus courageux, le développement de l'inquisition fiscale sociale et bancaire, la mort pratiquement assurée de la liberté des prix, autant de risques qui ne trompent pas sur la place qu'occuperont désormais les artisans et les commerçants dans les préoccupations gouvernementales, en dépit des déclarations au demeurant contradictoires, des ministres du commerce et de l'artisanat et de l'économie et des finances sur les grandes surfaces, et de l'annonce de l'extension des aides aux P.M.I. et entreprises artisanales, extension déjà largement faite en matière de création d'entreprises.

Le secteur du commerce et de l'artisanat dont on parle moins que celui de l'industrie est cependant touché par la crise économique. Ses difficultés se traduisent dans le ralentissement de l'activité du petit commerce, dans la régression du volume d'affaires de la distribution et dans les problèmes d'emplois qui en découlent.

Au-delà de ces considérations de type catégoriel, c'est en réalité l'équilibre entre les milieux urbain et rural qui souvent en pâtit, dans la mesure où la fermeture de commerces ou artisans accélère et précipite la désertification du milieu rural.

Dans la perspective qui est la vôtre — et à laquelle nous ne pouvons que souscrire — de la reconquête du marché intérieur, du plein emploi et de l'amélioration de la qualité de la vie, le commerce et l'artisanat occupent une place privilégiée.

Aussi, souhaiterais-je obtenir quelques précisions et, dans le court laps de temps qui m'est imparti, j'énumérerai un certain nombre de ces questions.

L'article 85 du projet de loi de finances institue en faveur des commerçants et des artisans âgés des mesures qui doivent se substituer à l'aide spéciale compensatrice. Dans la mesure où il incombe au pouvoir réglementaire de mettre en œuvre les dispositions de cet article, pouvez-vous nous assurer que le décret d'application sera publié dans des délais relativement brefs ?

Dans la lutte contre le travail clandestin, avez-vous l'intention d'atténuer le taux de la T.V.A. grevant les opérations de réparation et d'entretien ? Prévoyez-vous un alignement des droits de mutation sur les cessions de fonds avec ceux qui frappent les cessions de parts sociales afin de faciliter des transactions de fonds commerciaux et artisanaux ?

Quelle suite comptez-vous donner aux initiatives prises par vos prédécesseurs tendant à modifier la S.A.R.L. familiale afin de définir de façon plus satisfaisante le statut des conjoints ?

Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir bien voulu nous annoncer que, d'ici peu, un projet de loi serait déposé à ce sujet.

Etant donné les difficultés croissantes que connaît le secteur de l'artisanat, il me paraîtrait nécessaire qu'un régime fiscal particulier soit appliqué aux membres élus des chambres de métiers, qui sont tous des professionnels en activité et prennent sur leur temps de travail celui qu'ils consacrent à l'administration de la compagnie consulaire dont ils s'occupent.

Je souhaiterais vivement, monsieur le ministre, que vous puissiez apporter au Sénat un certain nombre de précisions sur ces différents points rapidement évoqués.

Mais je ne pourrai conclure cette intervention sans mentionner les problèmes de la formation professionnelle et de l'emploi dans l'artisanat.

L'artisanat apporte une contribution essentielle à l'organisation de l'apprentissage puisque, en 1981, ses entreprises accueillent environ 140 000 apprentis sur les 240 000 recensés pour l'ensemble des secteurs. Parmi eux, 50 p. 100 obtiennent un C.A.P. et 90 p. 100 des jeunes ainsi formés trouvent un emploi dans l'année qui suit l'apprentissage.

Les centres de formation pour apprentis sont, pour l'essentiel, gérés par les chambres de métiers ou les organisations professionnelles, mais, à la suite d'un certain nombre de déclarations émanant soit de partis politiques, soit de centrales syndicales, ces organismes s'interrogent sur la pérennité de leur action. Je souhaiterais, monsieur le ministre, qu'à l'occasion de ce débat, vous puissiez éclairer le Sénat sur l'avenir de ces centres et les responsabilités que vous entendez maintenir aux organismes consulaires et professionnels.

Dans la même perspective, je souhaiterais avoir l'assurance que l'aide financière qui leur sera apportée tiendra compte de leurs besoins en matière de fonctionnement et d'équipement, mais aussi de l'augmentation des effectifs d'apprentis et de l'inflation.

Au niveau de la formation continue, le projet de loi déposé par l'ancien gouvernement ferait actuellement l'objet d'une nouvelle réflexion. Pouvez-vous nous dire si ce projet concernant la formation continue sera présenté prochainement au Parlement ?

Je voudrais rendre hommage au secteur du commerce et de l'artisanat. Par leur implantation diversifiée, par les services rendus à la clientèle, les commerçants contribuent à égayer nos villes et nos campagnes et demeurent des pôles d'attraction au-delà même des simples services matériels qu'ils peuvent rendre.

L'artisanat, quant à lui, malgré la crise économique, a créé, au cours de l'année 1980, plus de 31 000 emplois. Globalement, le secteur des métiers, qui représente 20 p. 100 des actifs dans les secteurs de production, a assuré environ 45 p. 100 des embauches dans l'ensemble de ces secteurs. Il faut noter enfin que, chaque année, au moins 1 p. 100 des entreprises artisanales dépassent le seuil des dix salariés, soit environ 7 500 qui deviennent ainsi des moyennes entreprises. L'artisanat a certes bénéficié des aides à l'emploi, encore que l'expérience montre que le formalisme de certaines d'entre elles apparaît particulièrement pesant pour les petites entreprises.

Aussi souhaiterais-je savoir, monsieur le ministre, si vous êtes disposé à faire étudier par vos services, en liaison avec tous les organismes intéressés, une mesure tendant à l'atténuation des charges sociales patronales, qui se substituerait à la multiplicité des aides ponctuelles existantes.

Je voudrais, pour conclure, me faire l'écho des très grandes inquiétudes que des déclarations successives concernant l'orientation générale de la politique économique ont fait naître dans le secteur du commerce ou de l'artisanat. Ce domaine d'activité économique est semblable à celui de l'industrie. S'il ne s'instaure pas un climat de confiance, ce secteur particulièrement dynamique se comportera comme celui des petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries.

Telles sont, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les observations dont je voulais vous faire part à l'occasion de l'examen de ce budget pour 1982. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Schmitt.

M. Robert Schmitt. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget pour 1982 comporte, pour ce qui concerné le commerce et l'artisanat, une première surprise fort désagréable.

Les crédits affectés à ces secteurs si importants de notre économie ne représentent cependant que 4 p. 1 000 — chiffre dérisoire — du montant total des dépenses budgétaires.

Bien plus, alors qu'un effort sensible avait été accompli dans le cadre de la loi de finances pour 1981 — l'augmentation par rapport à 1980 était de 23 p. 100 — les crédits prévus pour 1982 ne sont majorés que de 10,5 p. 100.

Les prévisions dans ce domaine sont donc inférieures au taux d'inflation, ce qui veut dire que ce que vous nous présentez, monsieur le ministre, n'est même pas un budget de reconduction assurant au moins la continuité des actions entreprises. C'est un budget de régression.

Les artisans et les petits commerçants, alléchés par les promesses électorales de M. François Mitterrand, qui leur assurait un rôle humain et protégé, apprécieront. Le changement, pour eux, s'est apparemment trompé de direction. Mais en vérité, pouvait-on raisonnablement attendre mieux d'un gouvernement essentiellement soucieux d'appliquer l'idéologie socialiste et, par conséquent, fondamentalement opposé à la libre entreprise ?

Cela dit, je voudrais en venir rapidement à quelques questions précises.

Vous nous présentez, monsieur le ministre, la création de délégations régionales comme l'une des lignes directrices de votre budget pour 1982. Une somme de 9 millions de francs est prévue à cet effet. Pourriez-vous nous dire exactement de quelle nature seront les pouvoirs, que vous qualifiez par ailleurs de larges, qui seront dévolus à ces organismes ? Quels seront aussi leurs rapports tant avec les instances régionales qu'avec les organisations professionnelles ?

Ne croyez-vous pas surtout qu'il eût été préférable, au lieu de créer une bureaucratie nouvelle, de se pencher enfin sérieusement sur une simplification des formalités, aussi nombreuses que tracassières, qui accablent commerçants et artisans et leur font perdre inutilement un temps considérable ? N'y aurait-il pas lieu, à cet égard, de relever les limites du forfait ?

Les crédits prévus au titre de la prime d'embauche du premier salarié dans l'artisanat sont, par ailleurs, en diminution de 40 millions de francs.

On nous explique, certes, que cette situation est due au fait que la disposition correspondante a été reconduite seulement jusqu'au 30 juin 1982. Il est permis toutefois de se demander ce qu'il adviendra alors et nous craignons que cette échéance ne signifie la fin de l'aide à l'emploi dans l'artisanat, craintes d'autant plus fondées que l'on constate, par ailleurs, une réduction de 25 millions et demi à moins de 24 millions du montant de l'action économique en faveur de l'artisanat.

La suppression de l'aide spéciale compensatrice aux commerçants et artisans âgés ne saurait se concevoir, en effet, sans que soit mis en place un système de remplacement comportant pour les intéressés des avantages au moins égaux à ceux dont ils bénéficiaient précédemment. Nous aimerions, à cet égard, obtenir, monsieur le ministre, des précisions suffisantes quant aux dispositions du décret à intervenir.

J'aborderai rapidement les problèmes d'urbanisme commercial pour souligner la nécessité d'une modification de la loi Royer, dans un sens qui permette le maintien d'un tissu commercial actif à l'intérieur des villes. L'évolution constatée au cours des dernières années, qui ont vu une régression sensible du petit commerce, nous inquiète. Prenons garde, en effet, qu'un jour prochain il ne faille, pour le moindre achat d'alimentation courante, se rendre dans un supermarché ou un hypermarché implanté hors de la ville ! Comment feront alors les personnes âgées et celles qui sont dépourvues de moyens de locomotion ?

Nous regrettons encore, monsieur le ministre, qu'il n'y ait rien dans votre budget qui réponde à l'attente des commerçants et des artisans en ce qui concerne l'harmonisation de leurs régimes social et fiscal avec ceux des salariés.

Rien non plus pour faciliter la mobilité des fonds de commerce, pour encourager les investissements, pour inciter à l'embauche dans le secteur des métiers.

Rien en somme qui puisse donner réconfort et espoir à ces petites entreprises commerciales et artisanales qui sont cependant à la base de notre économie et pourraient, mieux comprises, apporter une contribution décisive à la lutte engagée sur le front de l'emploi.

Vous ne serez pas surpris dans ces conditions, monsieur le ministre, que le groupe de l'union des républicains et des

indépendants ne puisse porter qu'une appréciation négative sur le projet de budget que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Eberhard.

M. Jacques Eberhard, en remplacement de M. Gérard Ehlers. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, M. Ehlers étant légèrement souffrant, je me ferai son porte-parole et vous donnerai connaissance de l'intervention qu'il avait préparée.

Le budget, en augmentation de 23,2 p. 100 si l'on tient compte de la reconduction, pour un semestre seulement, de la prime à l'embauche d'un premier salarié par les artisans, répond à certaines préoccupations que nous exprimons depuis plusieurs années.

C'est le cas en ce qui concerne la connaissance statistique de ce milieu, qui nous permettra de mieux en mesurer l'évolution et, par conséquent, de mieux adapter les interventions nécessaires pour aider au développement de ce secteur.

C'est également le cas pour la formation professionnelle, l'assistance technique, l'apprentissage.

Signalons que le déséquilibre des dotations respectivement consacrées au commerce et à l'artisanat continue à poser un problème.

Il convient de constater que le commerce, tout en conservant un trop modeste budget en volume, progresse de 20 p. 100, soit un peu plus que l'ensemble du budget du ministère.

Il convient, selon nous, de poursuivre les efforts en direction de ces professions, qui ont démontré leur efficacité et leur utilité.

Nous considérons que ce secteur d'activité doit avoir toutes les possibilités de se développer, de se moderniser et de s'intégrer pleinement dans une économie en relance.

En France, où l'amélioration de la qualité de la vie est inséparable du développement de la production et des services, l'existence d'un réseau important de petites entreprises, aussi bien dans le domaine de la production que dans celui des services, correspond à notre politique.

Il est important d'affirmer qu'un large secteur indépendant a sa place dans la société que nous voulons.

Au-delà de ce budget en amélioration, il conviendra de poursuivre les actions pour la création d'emplois dans ces activités. De grandes possibilités sont ouvertes avec la perspective de l'amélioration de la vie des Français et dans le cadre du plan d'économie d'énergie.

D'autres problèmes restent posés, entre autres : l'assiette des charges sociales — le président de la chambre de métiers de mon département, la Seine-Maritime, attirait mon attention récemment à ce sujet — la fermeture hebdomadaire obligatoire, l'alignement des régimes de protection sociale, le statut des conjoints, la défense des salariés, la formation professionnelle et le rétablissement des règles de concurrence qui tiennent compte des services rendus.

Les grandes surfaces, qui dominent un marché étendu, devraient participer à la prise en compte, sous une forme ou sous une autre, des coûts plus élevés que supportent les petits commerçants des communes rurales ou des quartiers populaires en ville.

Si nous ne trouvons pas un moyen de rééquilibrer ces distorsions, l'absence de commerces et, par la suite, de services, pénalisera la population de zones déjà gravement sous-équipées, ainsi que l'a souligné très justement M. le ministre.

Il convient donc d'apporter une attention particulière à ces commerces et services de proximité où l'accueil et les conseils font partie intégrante de la qualité de la vie.

Il reste, monsieur le ministre, l'important problème des concessionnaires et des gérants libres de stations-service. Les représentants de ces travailleurs ont maintes fois exprimé leur volonté d'être mieux considérés, mais aucune solution n'a été apportée par l'ancienne majorité.

Nous estimons nécessaire de mener à bien, avec la profession, l'étude d'une convention ou d'une loi fixant un statut clair et équitable pour les concessionnaires et les gérants libres.

Les laisser à la merci des grandes marques ou des compagnies pétrolières n'est pas convenable.

Ils ont, comme les autres travailleurs, droit au respect de leur travail et de leur dignité de citoyens.

En agissant dans ce sens, nous nous honorerons ainsi d'avoir non pas rétréci le potentiel de ces activités, comme le prétend l'ancienne majorité, mais, au contraire, donné une nouvelle jeunesse aux secteurs des métiers et du commerce.

En agissant dans ce sens, nous assurerons le changement, et ce pour le bien des intéressés et du pays.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, s'oriente dans ce sens. C'est pourquoi nous le voterons. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Braconnier, en remplacement de M. Kauss, qui se retire de la liste des orateurs.

M. Jacques Braconnier. Monsieur le ministre, vous défendez, pour la première fois, le budget du commerce et de l'artisanat. Dans ces conditions, je m'attacherai plus à vous faire quelques suggestions qui ont pour but d'aider le commerce de notre pays à retrouver pleinement son équilibre et à lui permettre de tenir la place qu'il doit avoir dans le développement et l'animation de notre pays.

Vos déclarations et quelques-unes de vos décisions, dont j'ai pu prendre connaissance, vont plutôt dans le bon sens. Encore faut-il les traduire dans les réalités, et c'est pourquoi j'attendrai le budget pour 1983 pour juger de votre action.

J'observe cependant que l'augmentation de 10,6 p. 100 de votre budget par rapport à celui de 1981 ne le situe pas parmi les plus favorisés.

Le budget du commerce et de l'artisanat ne fait pas partie de ceux qui soulèvent beaucoup de passions. Deux raisons essentielles à cela : d'une part, il ne représente que 0,06 p. 100 du budget de la nation et, d'autre part, — et je le regrette — il n'apporte que peu d'aide directe aux commerçants et aux artisans.

Pourtant, le commerce et l'artisanat, c'est plus de 1 300 000 entreprises, c'est aussi plus de 3 500 000 salariés. C'est dire le poids économique de ce secteur dans notre pays. C'est un noyau de petites et moyennes entreprises qui peut être au premier rang de la lutte contre le chômage, pour peu qu'on lui redonne, à la fois, confiance et les moyens de travailler.

Les problèmes que je voudrais évoquer, de la taxe professionnelle à la concurrence déloyale, en passant par le travail au noir, ainsi que le statut de l'épouse du commerçant ou artisan et les prix d'appel, sont nombreux et constituent autant de préoccupations pour les commerçants. Aussi me limiterai-je à quatre points qui me paraissent — et qui peuvent — être traités rapidement : la réforme de la loi Royer, la réanimation du commerce rural, la modification de l'aide spéciale compensatrice, la réglementation relative aux liquidations des stocks.

Vous le savez, monsieur le ministre, les liquidations de stocks servent souvent de prétextes à des ventes au rabais déguisées et les stocks se renouvellent malgré l'appellation. Elles présentent donc un caractère de commerce et de concurrence déloyale, et l'actuelle réglementation, difficilement applicable, doit être revue.

Je parlerai maintenant de la loi Royer. La loi d'orientation du commerce et de l'artisanat est, dans son ensemble, une bonne loi, qui mérite, outre quelques décrets d'application qui ne sont encore pas parus à ce jour, quelques retouches, le temps et la crise ayant fait leur effet. Alors, ces quelques retouches, apportons-les.

On entend parfois dire, monsieur le ministre, qu'il existerait une volonté gouvernementale de faire une nouvelle loi d'orientation. Lorsque je lis cet ouvrage intéressant qu'est *Le Plan intérimaire, stratégie pour deux ans*, je relève, à la page 30, une petite phrase très significative qui m'oblige à m'interroger.

« La modernisation de la distribution a été freinée par la loi de 1973 sur l'urbanisme commercial et cette mesure de défense du petit commerce a engendré des rentes de situation pour les grandes surfaces existantes et pour les importateurs. »

Autant j'admets la seconde partie de cette phrase, autant la première me paraît dangereuse et me laisse supposer que vous envisagez de faire une autre loi, qui s'appellerait peut-être la « loi Delelis », mais je me permets de vous dire que cela ne me paraît pas opportun. En effet, le temps de recueillir les

avis, puis de l'élaborer, ensuite de la soumettre au Parlement, enfin de rédiger les décrets d'application, laisserait une grande période de troubles et de doute chez les commerçants et les artisans, alors que c'est plutôt de certitude et de confiance dans l'avenir qu'ils ont le plus besoin.

Une première réforme urgente s'impose : l'urbanisme commercial. Si la loi Royer a permis de ralentir l'implantation anarchique des grandes surfaces, elle n'a pas empêché les modifications de l'équilibre entre les différentes formes de commerce. Il y a donc lieu de revoir les compétences des commissions départementales d'urbanisme commercial. Il faut accroître leurs pouvoirs et leur permettre de fixer des règles du jeu adaptées au contexte économique et commercial de nos départements.

La commission devrait pouvoir se saisir de toutes les créations de surfaces de vente supérieures à 400 mètres carrés, surtout dans les agglomérations de petite taille car une telle superficie est plus dangereuse pour le commerce traditionnel dans une petite ville que 1 000 ou 1 500 mètres carrés dans une grande.

Puis, dans le cadre d'une carte départementale des implantations commerciales, une règle pourrait être fixée pour les prises de décisions de la commission, qui tiendrait compte à la fois, de la population, du potentiel commercial existant et de la richesse de vivre de la population agglomérée.

L'appel à une commission nationale et au ministre pourrait exister, en cas de vice de forme dans l'instruction départementale du dossier, mais uniquement dans ce cas.

Ce n'est pas une guerre que nous voulons livrer aux grandes surfaces, car c'est une forme de distribution qui a sa place, mais il faut établir un juste équilibre qui tienne compte des réalités locales. Enfin, il faut toujours avoir présent à l'esprit que le commerce traditionnel est un élément moteur de la vie de nos cités, mais aussi le meilleur client de l'industrie française, alors que, vous le savez, les grandes surfaces favorisent parfois à l'excès la pénétration des produits étrangers.

Je parlerai maintenant de la réanimation du commerce rural.

C'est sans doute le commerce rural, constatons-le, qui a le plus souffert des mutations commerciales dans notre pays. L'ouverture d'un hypermarché en ville ou d'un supermarché dans un bourg, c'est la fermeture garantie de dizaines de petits commerces ruraux. Ce phénomène a contribué, plus qu'on ne se l'imagine, à la désertification de nos campagnes, au gaspillage énergétique et à l'isolement des personnes âgées et des plus démunies.

Il nous faut faire un effort d'imagination pour que le commerce rural revive. C'est une nécessité économique et sociale. Il est possible de créer des aides incitatives pour permettre à des jeunes et à ceux qui ont le goût d'entreprendre, de pouvoir créer des sortes de « drugstores » — pardonnez-moi l'expression — de campagne, où l'on trouverait un peu de tout et de tout un peu.

L'investissement de départ pourrait être pris en charge sous diverses formes — bonifications d'intérêts, commerces relais, etc. — puis l'exonération — pourquoi pas ? — de la taxe professionnelle pourrait être envisagée pendant une certaine période.

Enfin, ces commerces pourraient être créés dans des constructions existantes, ce qui provoquerait, parallèlement, une réhabilitation de l'habitat ancien ou du potentiel immobilier ancien et, par conséquent, du travail pour nos artisans.

Les chambres de commerce et d'industrie pourraient être les maîtres d'ouvrage de ces opérations, et cela en étroite collaboration avec les commerçants des communes concernées.

J'en viens à l'aide spéciale compensatrice. Certes, antérieure à la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, la loi de juillet 1972 est un texte dont les mesures étaient temporaires. Elle a été prorogée jusqu'en fin 1981 et je pense qu'elle sera prorogée à nouveau à partir de janvier 1982. Si elle a rempli en grande partie son rôle social, elle présente des inconvénients sur le plan de la structure commerciale, notamment en milieu rural. Telle qu'elle est attribuée actuellement, l'aide sociale compensatrice est antinomique d'une politique de réanimation du commerce rural.

Il faut dissocier l'attribution de l'aide spéciale compensatrice de la disparition du fonds de commerce, car l'aide devient, à l'extérieur, une prime à la suppression du point de vente. Cela est contraire au but recherché.

Enfin — je terminerai par là — monsieur le ministre, s'agissant des structures consulaires, on parle de plus en plus d'une réforme des chambres de commerce et d'industrie et des

chambres de métiers, deux types d'établissements publics qui ont su prendre, au cours de ces dernières années, de bonnes initiatives pour participer au développement économique de leur circonscription et pour faciliter l'adaptation de leurs ressortissants aux mutations économiques.

Alors, pourriez-vous nous dire quelles sont ces réformes que vous souhaitez ? Et, surtout, soumettez-vous celles-ci au Parlement, ou bien, dans l'ombre de votre cabinet, procédez-vous par voie réglementaire ?

En conclusion, je rappellerai que le commerce et l'artisanat représentent les trois quarts des entreprises françaises et près d'un quart des emplois de notre pays. Ce grand secteur économique, qui conditionne aussi notre qualité de vie et qui a une vocation sociale, réclame toute notre attention.

Les commerçants et les artisans ne vous demandent pas de les protéger ou d'en faire des assistés. Ils veulent pouvoir exercer leur activité sur un pied d'égalité avec leurs concurrents quels qu'ils soient. Nous devons répondre à cette attente dans l'intérêt du pays. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Laucournet.

M. Robert Laucournet. Dans le temps très court dont je dispose je voudrais vous dire, monsieur le ministre, que le groupe socialiste votera votre budget et qu'il vous félicite du dynamisme que vous apportez dans la charge que le Gouvernement vous a confiée.

Votre budget se situe dans le droit fil de la politique nouvelle, à savoir la décentralisation et, bien évidemment, la lutte pour l'emploi. Je vous ai entendu à Limoges, au cours de la visite du Premier ministre, plaider avec chaleur cette cause.

Une des grandes innovations de ce budget, c'est la création d'un chapitre doté de 9 millions de francs destiné à mettre en place des délégations régionales, auxquelles viendront s'ajouter des délégations départementales, qui recevront une partie des pouvoirs ministériels. Ces instances seront des lieux de concertation qui auront pour mission d'assurer le développement et le suivi des actions gouvernementales.

Cela n'a pas été le cas, hélas ! jusqu'à présent et nous voyons ainsi que la décentralisation entre dans les faits. C'est un pas décisif vers une meilleure planification et une meilleure utilisation des moyens, et nous nous en félicitons.

La revalorisation et le soutien du commerce et de l'artisanat passent, tout d'abord, par une meilleure connaissance du secteur et la possibilité offerte d'une formation et d'une assistance technique. Votre budget y pourvoit par l'amélioration de la connaissance statistique, pour laquelle les crédits sont majorés de 24 p. 100, par le développement de la formation, pour laquelle la dotation pour 1981 est doublée et a essentiellement pour but de conseiller les artisans, de favoriser l'innovation et de pousser à la recherche de débouchés à l'exportation.

Par ailleurs, le Gouvernement veut poursuivre l'effort entrepris en faveur du développement économique du commerce et de l'artisanat selon des orientations très favorables : majoration de la dotation destinée à la création d'entreprises artisanales ; renforcement du nouveau système de garantie des prêts et assouplissement des procédures et des conditions d'attribution ; amélioration des crédits destinés à aider les artisans des zones sensibles.

Toutes ces mesures tendent à revitaliser le petit commerce et l'artisanat.

Elles seront complétées par une réflexion sur la création de nouvelles grandes surfaces afin de rétablir une concurrence loyale.

Malgré ces mesures incitatives favorables pour créer des emplois dans ce secteur, l'effort serait insuffisant si n'était pas amélioré le régime social de cette catégorie professionnelle.

Dans un avenir aussi proche que possible, il est indispensable d'assurer aux commerçants et artisans une couverture sociale suffisante et équitable.

Si l'évolution des régimes de protection sociale se poursuit dans le sens d'un rapprochement avec le régime général, si l'on peut également constater des améliorations en matière d'assurance vieillesse, d'assurance maladie et de prestations familiales, des problèmes fondamentaux demeurent en ce qui concernent le statut du conjoint et l'aide spéciale compensa-

trice, qui devrait prendre fin le 31 décembre prochain. Sur ces deux derniers points, il nous serait utile de connaître les intentions du Gouvernement.

On ne peut juger un budget sur son seul volume global ni une politique sur le seul budget du ministère responsable. Le projet de budget qui nous est soumis traduit cependant des choix affirmés. Il témoigne de la volonté du Gouvernement de soutenir efficacement l'activité de ce secteur dynamique, élément de la relance et créateur d'emplois.

Il permet de donner à nos concitoyens qui travaillent dans ces deux secteurs les moyens de jouer dans notre économie le rôle indispensable qui doit être le leur.

Elu d'une province où un commerce local et un artisanat diffus — jadis prospères — souffrent actuellement des difficultés économiques — vous en avez parlé dans votre propos initial, monsieur le ministre — et pour lesquels l'établissement public régional avait entrepris et entreprend toujours des actions qui commencent à porter leurs fruits, je ne peux que vous encourager à poursuivre cette action en liaison avec le Parlement.

La décentralisation qui va entrer dans les faits devrait favoriser vos efforts. La création d'emplois devrait y trouver son compte.

Le groupe socialiste du Sénat s'associe à cette politique et suivra vos efforts avec intérêt. Il va vous le manifester par son vote. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Sosefo Makape Papilio.

M. Sosefo Makape Papilio. Comme je l'ai fait chaque année devant vos prédécesseurs, monsieur le ministre, je tiens à saisir l'occasion de l'examen du budget du ministère du commerce et de l'artisanat pour attirer votre attention sur les problèmes du petit territoire de Wallis-et-Futuna que j'ai l'honneur de représenter au sein de la Haute Assemblée.

Au regard des difficultés considérables que vos fonctions vous amènent, sans nul doute, à connaître et à résoudre, celles que je vais vous exposer vous paraîtront certainement mineures. Mais elles se posent néanmoins avec acuité à notre population. C'est précisément pour cette raison que je vous demande une bienveillance toute particulière.

Les îles de Wallis et Futuna disposent exclusivement de trois ressources : la pêche, l'agriculture et l'artisanat.

Il va sans dire que les produits de notre pêche et de nos cultures sont intégralement consommés par notre population. Seul l'artisanat est en mesure de prétendre à l'exportation.

Mais si nous sommes fort habiles dans l'activité artisanale, nous sommes totalement dépourvus des moyens, tant matériels que financiers, qui sont pourtant nécessaires à la mise en valeur des produits de cette activité.

Aussi, depuis maintenant quatre années, mon collègue député et moi-même intervenons-nous régulièrement auprès des pouvoirs publics de la métropole, afin que nous soient accordés les moyens matériels et financiers indispensables à l'exportation de nos produits artisanaux.

Avec l'aide des gouvernements précédents, nous avons déterminé les conditions dans lesquelles devait être envisagée l'exportation d'objets artisanaux.

Il faut, d'abord, construire un abri pour les objets et un bureau devant recevoir le groupement d'intérêt économique chargé de l'exportation. Il convient, ensuite, de faire fonctionner ce groupement d'intérêt économique.

Où en sommes-nous dans la réalisation de ces objectifs qui — je dois le souligner — sont, à l'échelle de nos îles, extrêmement ambitieux ?

La construction des locaux a été entreprise et se trouve maintenant en voie d'achèvement, ce, grâce à l'aide des gouvernements précédents.

Il nous faut, à présent, faire fonctionner ce groupement d'intérêt économique.

Je vous demande à cet égard, monsieur le ministre, de bien vouloir faire preuve de la même compréhension que vos prédécesseurs. Je vous renouvelle la demande qui vous a été formulée le mois dernier, lorsque la mission de l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna s'est rendue à Paris : il nous faudrait un crédit de l'ordre de 350 000 francs pour faire fonctionner ce groupement d'intérêt économique.

Comment seront affectés ces crédits ? Ils nous serviront, d'abord, à acheter les produits artisanaux. Puis, ils permettront d'entretenir le local où les produits seront stockés en attendant l'exportation. Enfin, ils couvriront les frais, fort onéreux, d'exportation vers la métropole.

En concluant, monsieur le ministre, je veux vous présenter une dernière requête. Lorsque votre collègue, M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, viendra nous présenter le budget de son département ministériel, je lui demanderai de nous trouver, en métropole, un ou deux points de vente pour les produits de notre artisanat. Vous serait-il possible de vous entretenir avec lui des conditions de réalisation de notre demande ?

Je ne doute pas, monsieur le ministre, que vous saurez répondre à notre attente, comme l'ont fait, par le passé, les gouvernements qui se sont succédé aux affaires de la France. Sachez aussi que toute la population wallisienne et futunienne vous saura gré de ce que vous aurez fait pour elle. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Chazelle.

M. René Chazelle. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'artisanat joue un rôle essentiel dans notre économie, puisque 800 000 entreprises font travailler 2 millions de personnes, soit 10 p. 100 de la population active, ainsi que dans la bataille pour l'emploi. En disant cela, je pense à la place que tient cette activité dans un département comme la Haute-Loire que j'ai l'honneur de représenter ici.

Nos campagnes connaissent une dépopulation inquiétante. Or, l'artisan est le mainteneur d'une activité irremplaçable dans les zones rurales comme dans les zones de montagne. Pour une population de 200 000 habitants, nous avons 5 243 artisans qui sont des travailleurs manuels et qui exercent, en même temps, toutes les responsabilités des chefs d'entreprises.

Il faut vous féliciter, monsieur le ministre, des actions projetées en faveur de la promotion des activités groupées d'artisans, de l'animation de l'artisanat des zones rurales confrontées à des difficultés spécifiques, d'un accès plus large des petites entreprises artisanales au crédit, d'une meilleure connaissance statistique du secteur, base de toute action cohérente ultérieure.

Mais des points d'ombre demeurent. Dans l'attente de la mise en œuvre d'un dispositif d'ensemble, qui devra faire appel à une large concertation avec les milieux intéressés, des interventions de simple bon sens pourraient d'ores et déjà porter remède aux difficultés de tous ordres dont se plaignent, à juste titre, les artisans.

Trois exemples peuvent être fournis de solutions possibles à ces difficultés, qui sont autant d'obstacles à un harmonieux développement des activités artisanales.

Le premier caractérise l'entrée de jeunes artisans dans la profession de leur choix. Après un apprentissage qui prend souvent plusieurs années, le jeune ne trouve pas toujours une entreprise pour l'accueillir. Mais il ne peut davantage espérer s'installer à son compte, car les primes à l'installation prévues en faveur des jeunes artisans sont accordées selon des critères qui ne tiennent pas suffisamment compte de la spécificité des professions en cause.

Le seuil minimum d'investissement fixé pour pouvoir y prétendre est unique, alors que les besoins, parfois très inférieurs à ce seuil, varient selon les métiers considérés. C'est pourquoi une réglementation plus souple paraît s'imposer, sur la base de seuils propres à chaque métier.

Le deuxième exemple a trait à la situation fiscale des artisans et au frein qu'elle peut constituer, rapportée à des charges sociales déjà très lourdes, pour le développement de l'embauche et des investissements.

Dans cette perspective, la taxe professionnelle est, bien sûr, la cible principale et son remplacement par un impôt plus juste et plus adapté paraît impératif.

Mais la simplification de la réglementation fiscale aurait, dans l'immédiat, le mérite d'alléger les tâches de gestion des artisans qui, dans leur grande majorité, n'y sont pas préparés. Or, le recours aux centres de gestion agréés, auquel est subordonné actuellement le droit à l'abattement de 20 p. 100, n'est pas toujours possible, du fait que ces centres ne sont pas assez nombreux. Le régime en vigueur est donc légitimement ressenti comme injuste. En donnant plus largement aux professionnels

du secteur des métiers la faculté d'abandonner le forfait au profit d'un régime réel, contrôlable sans l'entremise quasi obligatoire des centres de gestion agréés, le Gouvernement témoignerait d'un esprit de compréhension qui redonnerait aux artisans la confiance dont ils ont besoin.

Dans le même esprit, monsieur le ministre, les contrôles envisagés pour lutter contre le travail noir, tels que la vérification des factures d'achat de matériel, ne doivent pas se retourner contre les artisans en leur imposant un surcroît de tracasseries administratives.

Le troisième exemple, enfin, intéresse les conditions de cessation d'une activité artisanale.

Le Gouvernement a marqué son intention de définir à terme un régime nouveau se substituant à celui de l'aide spéciale compensatrice. Mais le système actuel d'aide aux artisans âgés doit disparaître le 31 décembre prochain. Qu'en sera-t-il de la période transitoire ? Beaucoup d'artisans qui sont sur le point de prendre leur retraite s'inquiètent des conditions dans lesquelles ils pourront cesser leur activité. Il convient donc de faire vite.

Mais la solution qui sera finalement retenue devra aussi prendre en compte la modestie des pensions de retraite servies aux artisans âgés. Si le Gouvernement a accompli un grand progrès, dont je le félicite, en ramenant la cotisation d'assurance maladie des retraités de 10 p. 100 à 5 p. 100, il n'a pas encore atteint la parité avec le régime général, alors qu'il s'agit souvent de retraites très inférieures à celles qui sont servies par ce régime.

Des efforts restent à faire. L'action accomplie est prometteuse. Il faut que le Gouvernement marque sa volonté — et nous savons que vous le voulez — d'aider un secteur dont les atouts sont indiscutables et dont le dynamisme reste essentiel pour l'avenir de notre pays. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et sur celles des radicaux de gauche.*)

M. André Delelis, ministre du commerce et de l'artisanat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. André Delelis, ministre du commerce et de l'artisanat. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, je vais m'efforcer d'être bref.

Tout d'abord, s'agissant des crédits et du volume du budget, un désaccord existe sur les pourcentages. Tantôt j'entends dire que le budget n'augmente que de 10 p. 100, tantôt qu'il croît de 23 p. 100. Cela dépend, bien sûr, de l'intérêt que l'on a à défendre telle ou telle thèse ! En réalité, si l'on excepte le pacte pour l'emploi qui n'est prévu que pour six mois, le volume du budget de mon ministère pour 1982 augmente de 30 p. 100. Il était de 241,5 millions de francs en 1981 ; il sera de 315 millions de francs en 1982.

A M. Schmitt, je précise que le budget de 1981 de mon prédécesseur était en recul de 2 p. 100, les chiffres le prouvent amplement. De toute façon, le problème essentiel ne se trouve pas là.

Ce budget n'a pas beaucoup varié — je le dis à MM. Le Jeune et Schmitt — par rapport à celui de mon prédécesseur. Je suis arrivé fin mai, à l'époque où il fallait très rapidement présenter des propositions budgétaires. Une politique du commerce et de l'artisanat ne se fait pas en huit jours !

MM. André Méric et Jacques Bialski. Très bien !

M. André Delelis, ministre du commerce et de l'artisanat. Il faudra plusieurs années pour traduire la volonté du Gouvernement en crédits budgétaires. De plus, les commerçants et les artisans de France n'attendent pas forcément du budget, qui sera vraisemblablement voté ce soir, la solution de tous leurs problèmes.

Il convient de noter que, dans la plupart des cas, le volume des actions hors budget est plus important que le budget lui-même.

Faut-il rappeler que l'aide spéciale compensatrice — elle représente 750 millions de francs — et les crédits du fonds de développement économique et social — 700 millions de francs — sont hors budget ? Il en est de même de l'ensemble des crédits des régimes sociaux, de ceux de l'apprentissage et de la formation, des caisses de sécurité sociale, des budgets des chambres de commerce, d'industrie et des métiers.

Par conséquent, on peut dire que l'essentiel des actions ne figure pas — je pourrais d'ailleurs le regretter — dans le budget qui est présenté ce soir.

Il a été fait état d'un rééquilibrage des crédits entre le commerce et l'artisanat. Je le souhaite. Après M. Brun, je dirai que la place du commerce m'apparaît insuffisante dans ce budget. Or cela dure malheureusement depuis un certain nombre d'années.

M. Schmitt a posé une question concernant les crédits d'action économique. La diminution qu'il a constatée, de 25 millions à 24 millions de francs, est exclusivement liée à une opération d'ordre. Il s'agit du financement de personnel — on retrouve le crédit au titre III, chapitre 31.01 — qui travaillait déjà, de fait, pour le compte du ministère. Cette régularisation prouve que le précédent gouvernement se servait de crédits d'action économique pour payer des personnels qu'il ne voulait pas rémunérer directement. Nous allons mettre fin à cet état de choses.

M. Papilio a demandé des crédits en faveur de Wallis-et-Futuna. Il vient à mon ministère régulièrement chaque année demander une subvention pour des actions à mener dans son département. Il y a été reçu récemment encore. Ses demandes seront examinées avec le maximum de bienveillance.

MM. Ballayer et Brun ont fait état des primes d'installation. Nous reconduisons le système de primes en vigueur pendant un an, ce qui nous laissera le temps d'examiner une réforme qui favorisera l'emploi par rapport à l'investissement, comme c'est le cas actuellement.

Pour la prime au pacte du premier emploi, nous allons, après le 30 juin 1982, dresser un bilan de cette action et étudier quelles propositions pourront être formulées, en liaison avec les autres départements ministériels.

Toujours au sujet des crédits proposés, M. Schmitt a demandé quels seraient les pouvoirs des délégations régionales. Il y aura deux à trois personnes par région. Ces fonctionnaires auront pour rôle d'aider et de conseiller, non seulement les commerçants et les artisans, mais aussi les organisations professionnelles et les organismes consulaires, et de gérer les crédits d'action économique et de formation. En effet, il nous paraît plus utile que la décision d'accorder des subventions soit prise plutôt sur place qu'à Paris.

Les fonctionnaires de mon ministère pourront traduire « sur le terrain » notre politique sous l'autorité des préfets mieux qu'un simple fonctionnaire du ministère qui ne serait pas au contact direct des réalités.

M. Schmitt a beaucoup critiqué l'action de mon ministère et il a mêlé l'idéologie socialiste et les tracasseries administratives. Je le remercie de cet hommage qu'il rend à mon budget : au moins, voilà un socialiste qui est fidèle à son idéal puisqu'il présente un véritable budget socialiste du commerce et de l'artisanat.

Il a semblé lier deux questions en estimant plus utile de faire disparaître les tracasseries administratives que de créer des délégations régionales.

Monsieur Schmitt, laissez-moi vous dire que, s'il y a des tracasseries administratives, c'est bien grâce aux gouvernements que vous avez soutenus et qui ont précédé celui auquel j'appartiens.

Par ailleurs, vous avez évoqué la disparition du petit commerce à propos d'idéologie socialiste ; or j'ai dit exactement le contraire tout à l'heure ; les représentants du groupe socialiste de votre assemblée ont souligné, comme moi, la nécessité de protéger ce petit commerce. Je ne comprends donc pas les critiques que vous avez pu en tirer, puisque vous avez tenu, ici, exactement les mêmes propos. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Braconnier a envisagé une réforme possible des chambres de commerce et d'industrie et des chambres des métiers. Quel que soit le texte qui pourra intervenir, loi ou décret, toute réforme se fera en concertation avec les organisations professionnelles et avec ceux qui représentent, sur le plan national, les organismes consulaires. De toute façon, toute réforme est du domaine réglementaire et rien n'a été, jusqu'à présent, décidé. Ce qu'il faut rechercher avec les organismes consulaires, c'est une plus grande rigueur dans la gestion des subventions, pour permettre aux compagnies de mieux servir les intérêts des artisans et des commerçants, dans un contexte de neutralité politique indispensable car, notamment à l'occasion des élections présidentielles ou européennes, dans notre pays, les titres de présidents de chambre de commerce et d'industrie ou des

métiers ont été beaucoup trop utilisés. De tels titres ont même, parfois, figuré sur des listes de candidats aux élections, ce qui est inadmissible. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Certes, tout citoyen peut manifester l'engagement politique de son choix, mais se servir du titre d'une institution publique, comme le sont les organismes consulaires, nous semble particulièrement excessif.

Enfin, lors d'une réforme éventuelle, il conviendrait de mieux représenter le petit commerce, notamment dans les chambres de commerce et d'industrie, car, trop souvent, il est dominé par les industriels dont la présence, quoique utile, ne doit pas être un élément de domination par rapport aux autres secteurs d'activité professionnelle.

Les problèmes de l'apprentissage et de la formation ont été abordés par les deux rapporteurs, MM. Ballayer et Brun, ainsi que par MM. Jouany, Le Jeune et Chazelle. Comme ce dernier, je suis soucieux d'assurer des débouchés aux apprentis. Il se pose là un problème particulièrement important. Il faut donc renforcer le contrôle de l'apprentissage et éviter que l'apprenti ne soit un serviteur supplémentaire. Ce qui compte, c'est la formation.

Actuellement, les filières de formation paraissent bonnes dans l'ensemble. Il faut toutefois éviter leur double emploi avec les collèges d'enseignement technique et les lycées d'enseignement professionnel. Autrement dit, il ne peut pas y avoir deux systèmes de formation parallèles dans une même ville, car cela conduit à un gâchis financier.

Il nous paraît utile que les professionnels puissent continuer à garder, en matière de formation technique, le plein exercice du rôle qu'ils ont tenu jusqu'à présent, et que l'éducation nationale, pour sa part, assume l'enseignement général.

Il vaut mieux former et encadrer les maîtres d'apprentissage, assurer aux centres de formation d'apprentis un système de financement stable et résoudre le problème des personnels de ces centres.

Monsieur Brun, il n'y aura pas diminution du nombre d'apprentis sous contrat dès le 1^{er} janvier prochain, comme vous le craignez, puisque les modalités actuelles continuent à s'appliquer aux contrats déjà signés. De plus, en règle générale, ces contrats sont signés au cours de l'été et, par conséquent, c'est alors que des dispositions devront être prêtes pour éviter toute rupture dans les contrats ou dans les formations.

Le problème des crédits d'apprentissage a également été évoqué par M. Le Jeune dont la critique a été très vive à cet égard puisqu'il a déploré ce qu'il appelle la volonté gouvernementale de mettre fin à un certain type de formation par les organismes consulaires. Pour le rassurer, si besoin est, je lui dirai que les crédits destinés à l'apprentissage dans les chambres des métiers seront doublés puisqu'ils vont passer de 3,5 millions à 7 millions de francs. Je ne vois donc pas sur quoi il a pu fonder une telle critique.

En ce qui concerne toujours l'apprentissage, il a été fait un problème des seuils parce que l'article 2 de la loi du 3 janvier 1979 excluait les apprentis du calcul de l'effectif de l'entreprise et que cette exclusion était limitée dans le temps aux contrats d'apprentissage conclus avant le 31 décembre prochain.

Ce délai venant à expiration, M. Brun a regretté qu'aucune mesure de reconduction n'ait été prise. Nous aurions pu intégrer cette disposition dans la loi de finances mais, juridiquement, cela n'était pas possible. Aussi devons-nous recourir à un autre texte qui, comme je viens de l'indiquer, devra être prêt pour l'été prochain. Le Gouvernement et le Parlement ont donc le temps pour examiner le problème dans les délais impartis.

J'en viens au seuil financier qui résulte du passage à dix salariés et qui implique l'obligation des versements transport, logement et formation continue. Je le dis à l'intention de M. Brun, nous étudions actuellement un texte pour remédier à une telle situation.

J'en viens au domaine de la fiscalité abordé par MM. Ballayer, Brun, Jouany et Chazelle. Les possibilités de déduction du salaire du conjoint ont fortement augmenté puisqu'elles passent de 13 000 à 17 000 francs, et de 17 000 à 19 300 francs pour le conjoint d'adhérent à un centre de gestion agréé.

Ces centres de gestion agréés ont fait l'objet de nombreuses questions.

On a déploré leur absence dans une vingtaine de départements français. Or, il appartenait sans doute aux professionnels d'examiner les possibilités de création de ces centres auxquels mon ministère apporte une aide financière.

Il a été fait état également de la réévaluation du plafond des forfaits. Ce régime du forfait pour les bénéficiaires industriels et commerciaux est une exception dans la Communauté européenne ; il constitue une commodité quand les affaires sont bonnes mais lorsqu'elles le sont moins, le commerçant ou l'artisan se trouve désarmé à la moindre difficulté.

C'est pourquoi nous pensons que chaque travailleur indépendant doit avoir une comptabilité aussi simple que possible, mais qui lui permette à tout moment de savoir où il en est.

Autrement dit, nous sommes partisans du régime du réel simplifié et nous souhaitons que soient développés les centres de gestion à propos desquels un protocole d'accord doit être bientôt conclu. Ce propos répond à une question de M. Brun.

Si ce problème n'est pas réglé à ce jour, mon ministère n'est pas responsable de cette carence. A titre personnel, j'indiquerai à M. Brun que je ne vois pas pourquoi les experts comptables ne pourraient pas être salariés par des centres de gestion, puisque les architectes et les médecins peuvent l'être, eux.

Le monopole de l'ordre des experts, tenus à la forme de profession libérale, est une anomalie à laquelle il faudra bien s'attaquer un jour. C'est vrai que des problèmes se posent aujourd'hui aux centres de gestion créés par les chambres des métiers en particulier, par l'ordre des experts comptables, et cette situation me paraît tout à fait anormale.

A propos de la taxe professionnelle, je répondrai à MM. Chazelle et Jouany que le Gouvernement est partisan d'une réforme profonde, comme je l'ai déjà indiqué.

Cette taxe professionnelle ne sera un impôt vraiment juste que le jour où elle ne sera plus assise sur les différents critères de l'emploi et de l'investissement, le jour où elle ne variera plus d'une commune à l'autre comme c'est le cas actuellement.

Elle dépend, en effet, comme la taxe d'habitation et les taxes directes, de la potentialité fiscale de chaque commune ; de ce fait, le cordonnier d'une localité ne paiera jamais la même taxe professionnelle que celui de la localité voisine.

Il s'agit donc d'un impôt injuste qu'il faut faire disparaître le plus rapidement possible.

J'observe d'ailleurs que ceux qui, aujourd'hui, sont les plus chauds partisans de la réforme de la taxe professionnelle ou même de sa disparition sont ceux-là mêmes qui nous l'ont imposée en 1975 (*Protestations sur les travées de l'U. C. D. P.*) lorsqu'ils ont supprimé la patente pour la remplacer par cet impôt nouveau. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

N'oublions pas que c'est durant le septennat de M. Giscard d'Estaing que la taxe professionnelle a été instaurée, que le Premier ministre signataire du projet de loi que vous avez voté, mesdames, messieurs les sénateurs qui protestez, était Jacques Chirac. Il a beau, aujourd'hui, se dire partisan de sa suppression, si, depuis le mois dernier, certaines taxes professionnelles ont augmenté de 300 p. 100, 400 p. 100, voire même 1 700 p. 100, comme je l'ai constaté voilà quarante-huit heures, c'est bien à cause de ceux qui nous ont précédés, particulièrement de ceux qui ont voté la loi du 10 janvier 1980. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

En évoquant l'impôt sur la fortune, M. Le Jeune a critiqué le Gouvernement. Je lui répondrai que les commerçants et artisans concernés ne sont pas nombreux. En effet, posséder un patrimoine supérieur à 5 millions de francs constitue tout de même une performance que peu de petits commerçants et artisans ont réalisée jusqu'à présent !

A M. Brun, qui a demandé où en était le statut de la S. A. R. L., j'indique que le projet est en cours ; j'espère qu'il pourra être voté l'an prochain, de même que le statut des conjoints — M. Ballyer a posé la question — qui prévoira, pour le conjoint, le statut soit de salarié, soit de collaborateur, soit d'associé. C'est une promesse de la charte de l'artisanat. D'autres ont promis ce statut, nous, nous allons le réaliser.

M. Chazelle, ainsi que M. Eberhard, ont souligné que l'assiette des charges devrait être modifiée. Ils ont parfaitement raison. Le jour où elle sera réformée et où elle ne pénalisera plus, comme à l'heure actuelle, les entreprises de main-d'œuvre, nous aurons, à mon avis, fait du bon travail, et nous le ferons avec la majorité parlementaire.

S'agissant des stations-service, le statut des gérants libres a été évoqué, notamment par M. Eberhard. Un groupe de travail est actuellement réuni à ce sujet sous la direction du ministre du

travail qui est plus compétent que moi dans ce domaine. Je suis d'ailleurs intervenu à plusieurs reprises tant auprès de lui qu'auprès du ministre de l'économie et des finances afin que ce problème — irritant, du reste — qui est encore l'héritage de nos prédécesseurs soit réglé le plus tôt possible.

M. Braconnier a évoqué les prix d'appel et la concurrence déloyale. Le Gouvernement va renforcer les contrôles sur les ventes à perte, les prix d'appel abusifs et la demande d'avantages qui ne sont pas liés à une diminution du prix de revient pour le fournisseur.

A l'occasion de la réforme de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, il faudra aussi réformer certaines dispositions concernant le crédit fournisseur, de manière à interdire certaines pratiques qui nous paraissent actuellement abusives.

MM. Brun, Jouany, Braconnier, Chazelle et Laucournet ont, précisément, évoqué la révision de cette loi d'orientation : Y aura-t-il révision des seuils ? Sans aucun doute. Il faudra bien que ce soit l'une des dispositions essentielles de la réforme, ne serait-ce que pour faire échec — comme c'est le cas aujourd'hui — aux nombreuses demandes qui sont présentées aux maires des communes, puisque, je le rappelle, les dossiers ne viennent pas jusqu'à nous lorsqu'il s'agit de surfaces inférieures à 1 000 ou 1 500 mètres carrés.

De trop nombreux projets, en effet, échappent aujourd'hui à la loi et il faudra bien abaisser les seuils pour que le petit commerce rural et l'artisanat rural ne soient pas les victimes de l'invasion assez anarchique de notre pays que nous avons constatée depuis quelques années, du fait des autorisations qui ont été données, en particulier par mes prédécesseurs.

Je rappelle qu'au cours du mois de mai dernier, alors que le verdict des urnes était déjà intervenu, mon prédécesseur a signé des autorisations pour 100 000 mètres carrés de surface supplémentaires, ce qui n'a pas manqué d'entraîner des protestations très vives, notamment dans les milieux du commerce et de l'artisanat.

Quelqu'un a dit : le plan intérimaire ne contient rien à propos de cette réforme ! Mais le Gouvernement s'y est prononcé nettement à ce sujet le 23 septembre dernier : il y aura une réforme de la loi d'orientation du 27 décembre 1973.

Faut-il une nouvelle loi d'orientation, demande M. Braconnier ? Personnellement, je ne le pense pas. Il ne s'agit pas d'attacher le nom d'un ministre quelconque à une nouvelle loi, mais de réformer ce qui existe, car même les auteurs de la loi — M. Royer lui-même est venu me le dire et il l'a répété à la tribune de l'Assemblée nationale — souhaitent une réforme profonde du texte dont ils ont été les promoteurs.

Quant à nous, nous le voulons également, comme cela ressort d'un engagement du Président de la République, François Mitterrand, qui a demandé que soit gelée, pendant six mois, l'implantation des grandes surfaces.

Nous avons réussi à limiter, pendant la moitié d'une année, les implantations qui auraient dévasté encore des parties importantes du territoire. Il faudra continuer dans cette voie, mais j'appelle de tous mes vœux une réforme aussi rapide que possible de la loi d'orientation. Elle nous paraît indispensable et particulièrement urgente.

A propos de l'aide spéciale compensatrice, MM. Chazelle, Laucournet, Jouany et Brun ont posé la question de savoir ce qu'elle sera. Tout d'abord, il faut préciser que l'Assemblée nationale a voté un amendement doublant l'imposition réclamée aux grandes surfaces en vue de financer le fonds de l'aide spéciale compensatrice. Le Sénat voudra bien, je l'espère, approuver cet amendement afin que nous puissions procéder aux paiements en 1982, car le fonds est, à cet égard, épuisé et il n'aurait pas permis de faire face à toutes les demandes au cours de l'année prochaine.

C'est pourquoi nous étudions actuellement un nouveau système qui sera mis en place par un décret qui paraîtra au début de janvier. Ce décret déterminera les conditions d'application de l'aide spéciale compensatrice aux commerçants et artisans âgés, à compter du 1^{er} janvier prochain.

Bien entendu, nous allons faire en sorte, grâce à la réforme, que cette aide spéciale compensatrice soit plus dynamique qu'autrefois, car elle a beaucoup contribué à la disparition du petit commerce étant donné qu'il était plus facile de quitter son commerce sans avoir un successeur. Désormais, il faudra disposer d'un double système qui permette aux commerçants et

artisans âgés de pouvoir se retirer, mais aussi d'avoir un successeur, afin de faciliter la reprise des fonds de commerce. C'est ce que nous allons essayer de faire.

A également été évoqué le problème du rachat des points de retraite. Je précise à cet égard que la loi d'amnistie a prévu que, jusqu'au 1^{er} juillet 1982, les commerçants et artisans pourront racheter des points de retraite au titre de leur activité antérieure à 1973. C'est une ouverture importante car elle permet de remédier à l'une des causes essentielles des basses retraites dans ce secteur, c'est-à-dire l'absence de cotisations payées jusqu'en 1973.

MM. Ballayer et Chazelle ont évoqué les régimes sociaux. J'indique à cet égard que les récentes augmentations de cotisations de sécurité sociale ne touchent que peu d'artisans et commerçants car il s'agit surtout d'une mesure de déplafonnement pour les salariés : environ 6 000 francs. Les employeurs que sont les commerçants et artisans ne sont guère concernés par cette mesure.

MM. Le Jeune et Chazelle ont fait état du problème du « travail noir ». A M. Le Jeune qui semblait nous faire des reproches à cet égard, je pose la question : qu'ont fait nos prédécesseurs pour lutter contre le « travail noir » ? (*Protestations sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I. Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur les travées des radicaux de gauche.*)

C'est une question essentielle, car on exige du Gouvernement actuel qu'il résolve ce problème d'un coup de baguette magique, ce qui ne sera pas aussi simple que cela a été dit tout à l'heure à cette tribune.

Il est bien évident que le travail clandestin n'est pas une invention de notre Gouvernement et que les moyens nous manquent pour le réprimer dans les conditions actuelles. Mes prédécesseurs n'avaient trouvé que la formation de commissions départementales pour examiner ces questions. Il semble que les travaux de ces commissions n'aient pas abouti. Il faudra donc trouver d'autres solutions, que nous recherchons actuellement avec le concours des organisations professionnelles.

Il y a là, c'est vrai, un problème très important et qui risque de s'amplifier du fait de l'avancement de l'âge de la retraite et de la réduction du temps de travail. Il ne faut pas se le cacher.

M. Ballayer a évoqué le problème du bâtiment. Il s'intéresse, comme moi-même et de nombreux parlementaires, j'en suis persuadé, à la situation des entreprises du bâtiment qui sont, il faut le dire, victimes de la politique passée... (*Exclamations sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)... car il est vrai que, dans ce pays, on a plutôt encouragé, il faut le dire, la construction de logements de luxe que celle de logements sociaux... (*Protestations indignées sur les mêmes travées.*)... qui auraient concouru à donner du travail aux entreprises du bâtiment.

J'en appelle ici au témoignage des élus de la région Nord-Pas-de-Calais...

M. Jacques Bialski. Très bien !

M. André Delelis, ministre du commerce et de l'artisanat. ... qui peuvent témoigner que le président du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais a soutenu une politique de rénovation de l'habitat et d'encouragement à la construction dans cette région. Il s'appelait Pierre Mauroy, il est aujourd'hui Premier ministre et il a présenté à la nation, pour 1982, un budget qui prévoit l'accroissement des crédits destinés à la construction de logements et, par conséquent, créateur de travaux pour les entreprises du bâtiment.

Il nous appartient de soutenir ces activités qui sont créatrices d'emplois. Dans de nombreux départements, en effet, c'est l'industrie du bâtiment qui arrive en tête par le nombre des salariés, par rapport aux différentes activités économiques.

Il y a là beaucoup à faire. On peut, je crois, faire confiance à la politique de mon ami Roger Quilliot qui, à cet égard, développera bientôt les conditions de la reprise dans les activités du bâtiment, reprise que nous avons déjà constatée dans les activités commerciales.

M. Brun, dans son rapport, a fait état d'une conjoncture morose, mais je pense qu'il l'avait écrit avant que les statistiques ne publient les indices d'octobre qui ont fait état d'une reprise de l'activité commerciale par rapport à ce qu'elle était voilà un an. Si la lutte contre l'inflation est poursuivie avec

vigueur, comme le fait actuellement le Gouvernement, on pourra augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs, faciliter de ce fait la reprise et, partant, les affaires dont vivent les commerçants et les artisans.

A ce propos, a été évoquée la politique des prix et la mesure de blocage. Il s'agit là d'une mesure temporaire qui n'a été prévue que pour faire face au réajustement monétaire. Elle va bientôt disparaître pour faire place à une politique de contrats de régulation sur les prix passés entre les organisations professionnelles et le Gouvernement, plus particulièrement le ministre de l'économie et des finances. Les négociations ont débuté.

A cet égard, nous sommes mêmes partisans, dans mon ministère, d'une politique d'information sur les prix de revient qui serait donnée par les organisations professionnelles à leurs adhérents pour permettre à ceux-ci d'être pleinement informés des répercussions de ces prix de revient dans le calcul de leurs prix globaux de vente ou de prestations de services.

C'est un problème particulièrement important. Je crois que, dans les jours qui viennent, nous sortirons définitivement du blocage actuel pour revenir à la politique de la liberté des prix, quoi qu'aient pu penser tout à l'heure certains orateurs de l'opposition à qui je tiens à rappeler que la palme du blocage des prix revient tout de même à un certain M. Raymond Barre qu'ils ont bien connu ! (*Rires sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Paul Pillet. Vous, vous avez celle du chômage !

M. André Delelis, ministre du commerce et de l'artisanat. Enfin, M. Ballayer a évoqué le problème de la fixation des frais généraux dans son rapport. Je voulais lui dire que cela concerne finalement très peu les commerçants et les artisans qui ne doivent pas trop souffrir de cette nouvelle disposition, laquelle, par ailleurs, apparaît normale en raison des abus qui avaient été constatés.

Pour terminer, j'emprunterai à M. Laucournet, s'il le veut bien, sa conclusion : les commerçants et artisans tiennent une place importante dans l'économie du pays. Ils peuvent contribuer à la relance économique et être un élément moteur de la politique gouvernementale dans le domaine de l'emploi. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur les travées des radicaux de gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère du commerce et de l'artisanat et figurant aux états B et C ainsi que les articles 85 A, 85 et 85 bis.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 11 057 562 F. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(Après une première épreuve à main levée déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levé, n'adopte pas ce crédit.)

M. le président. « Titre IV, moins 3 654 632 F. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre IV.

(Ce crédit n'est pas adopté.)

ETAT C

M. le président. « Titre VI : Autorisations de programme, 142 720 000 francs. »

« Crédits de paiement, 123 670 000 francs. »

La parole est à M. Virapoullé.

M. Louis Virapoullé. J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'intervention que M. le ministre vient de faire à la tribune.

En deux mots, je voudrais, monsieur le ministre, vous faire entendre la voix du département de la Réunion. Dans ce département lointain de l'océan Indien, les artisans peuvent, au point de vue économique, représenter une force vive et apporter leur concours à l'ensemble de la nation française.

Vous recevrez probablement dans les jours qui vont venir leur visite. Je vous demande de les recevoir, car ils voudront vous exposer leurs problèmes, qui sont particulièrement complexes.

Ces problèmes sont de deux sortes. C'est, tout d'abord, le lourd handicap de la distance, car les coûts des tarifs de transport maritime sont élevés; c'est, ensuite, le coût des matières premières. Pourtant, monsieur le ministre, les artisans réunionnais — je ne sais pas si vous connaissez l'île de la Réunion; je ne voudrais pas faire son éloge, mais c'est une île agréable où nous vivons sous le soleil, entourés par la mer bleue — sont des hommes capables.

Tout à l'heure, vous avez parlé de baguette magique, monsieur le ministre, mais ce que j'aurais aimé surtout, c'est vous voir avec le bâton de pèlerin, car ce qu'il faudrait, c'est aider tous les artisans d'outre-mer ainsi que ceux de métropole à parcourir ce long chemin de croix des formalités administratives. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P.*)

M. Robert Schwint. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schwint.

M. Robert Schwint. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en cet instant, je tiens à exprimer l'inquiétude d'un sénateur qui siège sur ces bancs depuis une dizaine d'années.

J'ai constaté que la commission des finances ainsi que la commission des affaires économiques saisie pour avis et leurs rapporteurs s'étaient exprimés de façon favorable sur le budget présenté par M. le ministre du commerce et de l'artisanat.

Je suis simplement surpris de constater que, dans cette assemblée, il se trouve une majorité pour repousser les crédits. Qu'y a-t-il au fond des choses pour qu'une majorité de nos collègues s'exprime contre l'avis de la commission des finances et de la commission des affaires économiques et contre ce que nous a présenté M. le ministre ?

Je vous pose simplement la question, mes chers collègues de la majorité du Sénat, c'est-à-dire de l'opposition dans ce pays. Essayez quand même de vaincre ce ressentiment que vous éprouvez encore et que vous exprimez en quelques occasions... (*Exclamations sur les travées de l'U. C. D. P.*). Mais si ! Essayons quand même de construire quelque chose.

Il serait quand même temps que, dans cette assemblée, nous revenions au climat que nous avons connu quand nous, socialistes, nous étions dans l'opposition. Nous nous exprimions gentiment, nous ne lançions pas d'invectives, nous exprimions simplement des différences, mais jamais nous n'avons interrompu des collègues et encore moins des ministres. (*Exclamations sur les travées de l'U. C. D. P.*) Alors, je vous demande simplement et très gentiment de vous interroger. Les rires et les sarcasmes ne m'intéressent pas.

Je voudrais simplement qu'ici, dans cette assemblée, on songe effectivement à la vie du pays, à la vie de la nation et à ce que nous a apporté tout à l'heure de très positif et de très concret le ministre du commerce et de l'artisanat. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes ainsi que sur celles des radicaux de gauche.*)

M. le président. Je dirai simplement à notre collègue M. Schwint qu'il n'y a pas eu d'invectives; sinon, la présidence serait intervenue.

M. Robert Schwint. Je les ai entendues.

M. le président. Pas moi !

M. René Ballayer, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. René Ballayer, rapporteur spécial. Je ferai remarquer à M. Schwint que, s'il y a eu avis favorable de la commission des affaires économiques, la commission des finances avait soumis la ratification de ce budget à la sagesse du Sénat.

M. Robert Schwint. En effet, excusez-moi. Il est vrai que la sagesse du Sénat a disparu ! (*Sourires.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

(*Ces crédits ne sont pas adoptés.*)

Article 85 A.

M. le président. « Art. 85 A. — Dans le deuxième alinéa du paragraphe 2° de l'article 3 de la loi n° 72-657 du 13 juillet 1972 modifiée, les sommes de « 10 francs » et « 20 francs » sont respectivement remplacées par les sommes de « 20 francs » et « 40 francs ». — (*Adopté.*)

Article additionnel.

M. le président. Par amendement n° 482, M. Cluzel propose, avant l'article 85, d'insérer un article additionnel ainsi rédigé :

« L'article 29 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du commerce et de l'artisanat est rédigé comme suit :

« Art. 29. — Préalablement à l'octroi du permis de construire, s'il y a lieu, et avant réalisation, si le permis de construire n'est pas exigé, sont soumis pour autorisation à la commission départementale d'urbanisme commercial les projets :

« 1° De constructions nouvelles entraînant création de magasins de commerce de détail d'une surface de plancher hors œuvre supérieure à 2 000 mètres carrés ou d'une surface de vente supérieure à 1 000 mètres carrés.

« Pour les communes de 5 000 à 50 000 habitants, les surfaces de référence sont ramenées respectivement à 1 500 et 750 mètres carrés. Pour les communes ayant une population inférieure à 5 000 habitants, elles sont ramenées à 800 et 400 mètres carrés.

« 2° D'extension de magasins ou d'augmentation des surfaces de vente des établissements commerciaux ayant déjà atteint les surfaces prévues au 1° ci-dessus ou devant les atteindre ou les dépasser par la réalisation du projet, si celui-ci porte sur une surface de vente supérieure à 200 mètres carrés.

« 3° De transformation d'immeubles existants en établissements de commerce de détail dont la surface de plancher hors œuvre ou la surface de vente est égale ou supérieure aux surfaces définies au 1° ci-dessus.

« Lorsque le projet subit des modifications substantielles des surfaces de vente, le préfet saisit à nouveau la commission départementale d'urbanisme commercial qui doit alors statuer dans un délai de deux mois.

« L'autorisation préalable requise pour les réalisations définies au 1° ci-dessus n'est ni cessible ni transmissible. »

La parole est à M. Cluzel.

M. Jean Cluzel. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en raison de l'heure avancée, je résumerai à grands traits l'objet de mon amendement.

L'article 29 de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat a posé des problèmes dès 1976. Si la loi était respectée dans sa lettre, elle ne l'était plus dans son esprit. C'est ainsi que ce que l'on appelle « les mini-grandes surfaces » s'installèrent dans des chefs-lieux de canton de 3 000 à 4 000 habitants pour des surfaces de 990, voire de 998 mètres carrés.

J'ai déposé, en 1977, une proposition de loi permettant de trouver une solution à ce problème et, régulièrement, avec un certain nombre de nos collègues, je suis intervenu dans ce sens. Je persévère aujourd'hui, car ce n'est pas par rapport au Gouvernement en place que je conduis mon action parlementaire, mais uniquement par rapport aux problèmes humains et sociaux qui se posent.

La multiplication de tels magasins met en cause non plus seulement l'existence du seul « petit commerce local », mais aussi l'équilibre humain d'un « pays » lorsque celui-ci est relativement peu peuplé.

Il convient donc de modifier l'article 29 de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, afin de donner aux commissions départementales d'urbanisme commercial le pouvoir de contrôler ces implantations.

Tel est l'objet de mon amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. André Delelis, ministre du commerce et de l'artisanat. Sans me prononcer sur les seuils proposés par M. Cluzel, je dois lui dire que je partage, pour une large part, les préoccupations qui l'ont amené à présenter cet amendement.

Par courtoisie pour lui-même, par égard à l'intérêt qu'il porte au petit commerce — vous êtes venu à mon ministère pour m'exposer vos préoccupations à cet égard, monsieur le séna-

teur — je ne voudrais pas opposer à l'encontre de son amendement l'article 42 de la loi organique qui interdit de modifier dans de telles conditions une loi de finances. Je souhaiterais cependant que cet amendement ne soit pas voté, car il serait, à mon avis, prématuré.

Vous connaissez bien l'action qui a été engagée par le Gouvernement. Dans le cadre du bilan qui est actuellement en cours d'établissement dans chaque département, nous sollicitons l'avis des professionnels, des commissions départementales d'urbanisme commercial, des organismes consulaires et des conseils généraux.

Il me paraît prématuré que nous prenions une position définitive quant à la modification de la loi dite « loi Royer » sans avoir entendu les uns et les autres.

D'autre part, il nous faudra ensuite engager une large concertation nationale avec les organisations représentatives du commerce et de l'artisanat à l'échelon national.

Le travail engagé doit être poursuivi dans les conditions prévues. Nous aurons alors l'occasion de nous revoir pour déterminer sans doute de nouveaux seuils, déterminer aussi de nouvelles catégories de communes, car il conviendra, je crois, d'étudier le problème des secteurs ruraux comme des grandes villes. On ne peut pas assimiler Paris, Lyon et Marseille à toutes les villes de plus de 40 000 ou 50 000 habitants. Il faudra réserver un sort particulier à certaines grandes surfaces, comme celles de l'ameublement, qui requièrent des superficies plus importantes que la distribution alimentaire. Autrement dit, une étude plus fouillée et plus fine de la réforme de la loi doit être effectuée.

Je vous invite, monsieur le sénateur, à y participer dans le cadre d'une grande concertation; vous rendriez service à la cause que vous servez ce soir en retirant l'amendement. C'est ce que je souhaite personnellement. Il aura au moins eu le mérite d'avoir été déposé et sans doute largement connu, mais le travail continue. Si vous le voulez bien, nous le poursuivrons ensemble. *(Très bien! sur les travées socialistes.)*

M. Jean Cluzel. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Cluzel.

M. Jean Cluzel. Je prends note avec intérêt des précisions qui viennent de nous être fournies par M. le ministre du commerce et de l'artisanat.

Monsieur le ministre, je souhaite un gel des autorisations pour l'implantation de « mini-grandes surfaces », ou toute autre mesure qui aurait le même effet, car — vous l'avez souligné et je suis d'accord avec vous — mon amendement a pour objet tant les secteurs ruraux que les quartiers des villes.

Il existe un précédent: cela s'est fait — vous l'avez dit tout à l'heure — pour certaines catégories, à la demande de M. le Président de la République, comme cela s'est fait en 1973, pendant plus de six mois, à la demande de son prédécesseur, qui s'appelait alors Georges Pompidou. Je souhaite que ce qui s'est produit à deux périodes différentes de la dernière décennie puisse être renouvelé.

Cela étant, pour ne pas abuser des instants du Sénat, à une courtoisie je réponds par une autre courtoisie: je retire mon amendement, restant toutefois ferme dans mes objectifs.

M. André Delelis, ministre du commerce et de l'artisanat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. André Delelis, ministre du commerce et de l'artisanat. D'un mot, je dis à M. Cluzel qu'il ne m'apparaît pas possible de geler, même pendant une période courte, les délivrances de permis de construire pour des établissements dont l'autorisation n'est pas soumise à la loi. En effet, les décisions des préfets de surseoir à statuer sur les permis de construire seraient attaquées devant la juridiction et très vite nous serions battus. Il faut le dire!

Avons-nous intérêt à aller au-devant d'un échec? Le Gouvernement peut-il prendre une position qui l'amènerait à être déjugé très rapidement par les tribunaux administratifs? Je ne pense pas qu'il puisse adopter cette position.

La sagesse consiste à attendre la réforme de la loi que nous souhaitons tous voir intervenir très vite.

M. le président. L'amendement n° 482 est retiré.

Article 85.

M. le président. « Art. 85. — Les commerçants et artisans affiliés depuis quinze ans au moins aux régimes d'assurance vieillesse des professions artisanales, industrielles et commerciales peuvent bénéficier sur leur demande, si leurs ressources sont inférieures à un plafond fixé par décret, et lorsqu'ils cessent définitivement toute activité après l'âge de soixante ans, d'une aide des caisses des régimes précités.

« Le financement de l'aide est assuré dans les conditions prévues par les dispositions des articles 3 à 7 et du deuxième alinéa de l'article 19 de la loi n° 72-657 du 13 juillet 1972 modifiée.

« Les litiges relatifs aux taxes prévues par ladite loi sont portés devant les juridictions prévues au titre II du code de la sécurité sociale.

« L'aide n'est ni cessible ni imposable. Son bénéficiaire peut continuer à cotiser aux régimes précités.

« Un décret en Conseil d'Etat déterminera, en tant que de besoin, les modalités d'application de la présente loi, notamment dans les départements d'outre-mer. » — *(Adopté.)*

Article 85 bis.

M. le président. « Art. 85 bis. — Dans le troisième alinéa de l'article 1601 du code général des impôts, relatif à la taxe pour frais de chambres de métiers, à la somme de 240 F est substituée la somme de 288 F ». — *(Adopté.)*

Nous avons terminé l'examen des crédits relatifs au budget du ministère du commerce et de l'artisanat.

Le Sénat vaudra sans doute interrompre ses travaux jusqu'à vingt-deux heures trente. *(Assentiment.)*

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt heures trente minutes, est reprise à vingt-deux heures trente minutes, sous la présidence de M. Robert Laucournet.)

PRESIDENCE DE M. ROBERT LAUCOURNET, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Plan et aménagement du territoire.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère du Plan et de l'aménagement du territoire.

Monsieur le ministre d'Etat, vous me permettez de donner quelques indications au Sénat sur l'organisation de nos travaux.

Nous avons pris, cet après-midi, cinquante minutes de retard. Je vous rappelle qu'il est impossible de renvoyer une discussion à un samedi ou à un dimanche d'ici au 12 décembre, date de la fin de la discussion budgétaire, puisque aucun jour n'est disponible.

Nous devons achever ce soir l'examen du budget du Plan et de l'aménagement du territoire. Tout le retard que nous prendrons ce soir au-delà d'une heure raisonnable repoussera d'autant l'ouverture de la séance de demain.

Je vais donc demander aux quatre rapporteurs et aux huit intervenants de respecter, dans la mesure du possible, les temps de parole dont je suis responsable devant la conférence des présidents. Je compte sur la bonne volonté de chacun d'entre vous.

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Michel Rocard, ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, le budget que je vous présente ce soir est à la fois un budget de renouveau et un budget d'anticipation sur le changement.

Qu'il me soit simplement permis de souligner que les crédits du Commissariat général du Plan connaissent une augmentation de 35 p. 100 par rapport à 1981, et que ceux de l'aménagement du territoire, après avoir stagné en 1980 et 1981, accusent une progression de 55 p. 100.

C'est bien la marque que, lorsqu'il parle de renouveau de la planification et de nouvelle donne pour l'aménagement du territoire, le Gouvernement commence par s'en donner les moyens.

Le rattachement dans un même ministère des missions de planification et d'aménagement du territoire correspond à une volonté conjointe dans cinq directions au moins sur lesquelles je souhaite attirer votre attention.

Première direction : manifester le caractère indissociable de ces deux missions, car sans décentralisation, la planification courrait le risque de la bureaucratie, et sans planification, la décentralisation pourrait être vite dévoyée et entraîner l'aggravation des inégalités régionales.

Deuxième direction : garantir la solidarité nationale au niveau géographique par la réduction des inégalités entre les catégories sociales comme entre les régions.

Troisième direction : permettre un développement plus endogène, et en fait plus autonome, tant à l'échelon national par la reconquête du marché intérieur, le retour à une croissance plus sociale, l'indépendance énergétique, qu'au niveau régional où se retrouvent ces objectifs.

Quatrième direction : être le lieu de la cohérence dans l'expression des grands choix du pays.

Cinquième direction, favoriser la libération des forces d'innovation et d'innovation à l'œuvre dans la société française, notamment au niveau des créations d'entreprises, ce qui doit permettre, entre autres, le développement du secteur d'économie sociale.

Telles sont, au niveau global, les lignes de force que je souhaite donner à l'ensemble de l'action du ministère du Plan et de l'aménagement du territoire.

La présentation de ce budget se trouve être concomitante avec la discussion, devant les commissions des deux assemblées et d'ici à la fin du mois en séance publique, du Plan intérimaire pour 1982 et 1983.

Je n'aborderai donc pas ici, même rapidement, le contenu de ce plan intérimaire, si ce n'est pour dire que — malgré la brièveté des délais impartis — l'intensité du travail fourni, l'intérêt manifesté par les représentants des partenaires sociaux, la qualité de bien des avis émis par les assemblées régionales prouvent que le Plan est, en effet, en train de redevenir, à tout le moins, le lieu du dialogue et du compromis social, l'instrument du grand débat sur son avenir que la nation doit avoir elle-même. Je dis cela quant à la procédure, quant au lieu de rencontre, quant à la concertation, indépendamment de son contenu dont vous serez juge dans peu de semaines.

D'ailleurs les résultats du vote intervenu sur l'avis émis par le Conseil économique et social en portent les premières marques.

Mais c'est une tâche nouvelle qu'il me faut entreprendre maintenant pour rendre à la planification française ses lettres de noblesse : la réforme de la planification devrait, en effet, intervenir dans les mois à venir et s'appliquer lors du prochain Plan quinquennal.

Rendre à la planification un rôle moteur dans l'orientation et l'exécution de la politique économique et sociale à moyen terme est, pour le Gouvernement, un objectif essentiel. Le prochain plan quinquennal, dans son élaboration comme dans son contenu, sera profondément différent de ceux qui l'ont précédé.

Préparé au cours des années 1982 et 1983, il couvrira les années 1984 à 1988 et son terme coïncidera avec celui du mandat présidentiel.

Il devra donc être un instrument décisif pour la réalisation des objectifs du septennat du président François Mitterrand, pour servir de référence aux décisions des acteurs économiques et, notamment, pour orienter l'investissement des entreprises, pour transformer les relations sociales et le cadre de vie, pour permettre aux entreprises d'affronter les difficultés internationales de la période qui vient et, d'abord — c'est la priorité principale —, pour réduire le chômage.

Pour être réellement démocratique, ce nouveau plan devra être décentralisé et contractuel, quant à la relation entre la puissance publique et les acteurs sociaux. Son élaboration appelle donc une sérieuse réforme de la nature et des procédures de la planification française.

J'ai demandé au commissaire au plan de préparer l'organisation de cette réflexion dans une large concertation avec tous les partenaires concernés et, au premier chef, avec les élus de la nation.

Les orientations retenues s'appuieront sur différents travaux ; ainsi, par exemple, une commission méthodologique — dont je pense être en mesure d'annoncer la composition d'ici à la fin du mois — sera réunie au commissariat général du Plan. Elle élaborera un rapport sur les modifications à apporter dans le domaine technique et instrumental au système actuel de planification.

Toute la réflexion collective sur les orientations de la nouvelle planification devra déboucher sur un projet de loi qui devrait être examiné à la session de printemps du Parlement. Vous en serez donc saisis, mesdames, messieurs les sénateurs et voilà pourquoi je tenais à vous exposer les raisons qui nous conduisent à soumettre la méthodologie du Plan à votre délibération.

Je tiens, d'autre part, à ce que le Sénat et l'Assemblée puissent contribuer au suivi et à l'exécution du Plan. Sans doute aurait-il été difficile de mettre en place, pour un Plan intérimaire ne couvrant que deux années, une procédure très rigoureuse. Le Gouvernement a toutefois retenu ma proposition d'amorcer ou de préfigurer une telle démarche dans le projet de loi approuvant le Plan intérimaire.

D'une part, un rapport conjoint du ministre du Plan et de l'aménagement du territoire et du ministre du budget sera annexé à la loi de finances et précisera de quelle manière la loi de finances, chaque année, sera élaborée en fonction des orientations du Plan. C'est une innovation qui tranchera un vieux conflit administratif plus que trentenaire dans la vie de la planification française.

D'autre part, une commission sera placée auprès du commissaire au Plan pour veiller au suivi du Plan et les rapporteurs des deux assemblées en seront membres de droit, si, du moins, le projet de loi en question est adopté.

Votre rapporteur s'est, par ailleurs, préoccupé des rapports entre la planification et la décentralisation. Sans anticiper sur les travaux de la commission dont j'évoquais à l'instant la mise en place prochaine, je puis apporter à ces préoccupations relatives à la régionalisation de la planification, d'une part, et à l'articulation des responsabilités du Plan et de la D. A. T. A. R., d'autre part — préoccupations qui se rejoignent, mais qui ne se confondent pas tout à fait — les éléments d'orientation suivants : il existe et il existera une pluralité de plans régionaux. L'Etat, pour sa part, est en charge d'un plan national, prenant en compte les problèmes d'ensemble.

La régionalisation consistera dans l'association des régions à cette planification nationale : d'abord, au niveau de la conception de la stratégie du développement économique et social ; ensuite au niveau de la mise en œuvre des décisions prises en apportant des moyens d'exécution aux actions qui s'appliquent dans chacune d'elles ; enfin, au niveau de la solidarité nationale qui s'exercera dans le cadre du Plan en recevant des moyens, pour les régions qui en ont besoin.

L'articulation des responsabilités du Plan et de la D. A. T. A. R. découle précisément du fait que doivent être mis en œuvre simultanément un plan national et des plans régionaux.

Il revient au commissariat du Plan de définir la stratégie d'ensemble du développement et de permettre l'élaboration des grandes politiques en analysant, en particulier, leurs conséquences spatiales à moyen terme, en liaison avec la D. A. T. A. R., bien entendu, et selon les orientations déterminées par le Gouvernement. Il revient à la D. A. T. A. R. de préparer et de négocier les contrats entre l'Etat et les régions qui en découlent, en liaison avec le commissariat général du Plan, gardien des orientations.

J'en arrive maintenant aux mesures qui concernent la nouvelle donne pour l'aménagement du territoire.

Il y a d'abord ce qui persiste ; ce qui persiste, c'est fondamentalement le devoir de solidarité nationale à l'égard des régions les moins favorisées, et qui se traduit par des mécanismes de péréquation en leur faveur.

Mais il y a aussi et surtout ce qui change : la décentralisation et le rôle nouveau des collectivités territoriales et des régions, notamment en matière de développement économique, donnent un « sang nouveau » à l'action d'aménagement du territoire, du moins nous l'espérons. Tel est l'esprit de la loi de décentralisation.

Et dans ce qui change toujours la rénovation de la planification doit transformer radicalement les méthodes de l'aménagement du territoire, désormais fondées sur le dialogue, la

négociation et le contrat et non pas sur les décisions unilatérales des administrations centrales, eussent-elles la volonté décentralisatrice.

Les conséquences en seront rapides. Certaines ont déjà été annoncées, dans leurs grandes lignes, lors du conseil des ministres du 4 novembre qui a précisé les axes de la réforme des aides au développement régional.

La permanence, voire l'aggravation de déséquilibres économiques et sociaux importants sur le territoire français, impose de maintenir des actions correctrices destinées à orienter les investissements nouveaux vers les régions rurales et vers les bassins industriels en déclin. Cette notation nouvelle n'était pas, hélas, intégrée dans les premiers critères de la politique d'aménagement du territoire quand elle fut créée voilà une quinzaine d'années.

Tel est le but du nouveau système des aides au développement régional, dont je souhaite vous rappeler rapidement les grandes lignes. C'est un système simplifié, puisque deux primes seulement subsistent là où auparavant il y en avait six. C'est un système décentralisé.

Premièrement, la prime régionale à l'emploi est l'expression des priorités régionales. Elle permettra aux régions d'accorder, en dehors des agglomérations de plus de 100 000 habitants, des subventions aux projets créateurs d'emplois de taille adaptée au développement du milieu rural et des villes petites et moyennes. Cette aide sera financée sur ressources régionales et attribuée par le président du conseil régional.

Deuxièmement, la prime d'aménagement du territoire est, elle, l'expression régionalisée de la solidarité nationale. Elle favorisera les créations ou maintiens d'activités dans les zones affectées par des handicaps structurels ou par des restructurations industrielles provoquant des difficultés particulières pour l'emploi.

L'attribution de cette prime sera, elle aussi, largement décentralisée, ce qui n'empêche que c'est une prime sur crédits d'Etat décidée sur critères arrêtés au plan national; elle n'en sera pas moins largement décentralisée dans sa décision nominale.

Les régions bénéficiant de cette nouvelle prime recevront une dotation de crédits d'Etat.

La prime d'aménagement du territoire sera attribuée sur décision du président du conseil régional, après avis d'un comité composé d'élus et de représentants de l'Etat. La décision ne demeurera prise au niveau national que pour les interventions à caractère stratégique permettant de favoriser la création d'emplois dans les bassins touchés par des restructurations industrielles importantes et rapides — c'est là l'ancienne procédure du F. S. A. I., le célèbre fonds spécial d'adaptation industrielle avec lequel vous avez peut-être eu à négocier — et d'orienter l'implantation des grandes entreprises et les investissements particulièrement importants, notamment les investissements étrangers.

L'attribution des primes d'aménagement du territoire sera réservée aux zones situées à l'intérieur d'une carte définie par le Gouvernement, après consultation des régions, consultation qui interviendra avant l'entrée en vigueur du nouveau régime d'aides. C'est ce qui a été décidé lors du comité interministériel d'aménagement du territoire qui s'est tenu le 19 novembre dernier, sous la présidence du Premier ministre. Cette carte sera déterminée en privilégiant les régions affectées par la dépopulation, la faible industrialisation ou les handicaps géographiques, et en portant une attention particulière aux bassins industriels en déclin.

Les critères seront clairs, lisibles et publics. Toutefois, et parce que nous savons qu'ils ne peuvent pas prendre en compte toutes les disparités infra-régionales, les régions pourront modifier la carte qui leur sera proposée dans la mesure où les modifications ne feront pas varier le pourcentage de population aidée.

Un détail : la plupart d'entre vous, mesdames, messieurs les sénateurs, savent que nous sommes ici sous une contrainte communautaire liée aux réglementations édictées par la Commission des Communautés européennes de Bruxelles. Autrement dit, cette carte ne doit pas couvrir plus de 38 p. 100 de la population du pays. Je vous ferai même l'aveu que la Commission des Communautés européennes chercherait à obtenir de la France qu'elle réduise ce pourcentage. Dans l'état actuel de nos disparités régionales, cela ne nous paraît pas possible. Une négociation est ouverte, sur le résultat de laquelle je ne voudrais pas formuler de pronostic, sur le résultat de laquelle je prends simplement l'engagement que la position du Gouvernement sera défendue avec âpreté. Elle consiste à dire

qu'à 38 p. 100, nous ne couvrons déjà pas la totalité des cas où les déséquilibres régionaux méritent d'être traités par une inscription sur cette carte, c'est-à-dire par l'accès à la prime d'aménagement régional.

Enfin, le nouveau système, simplifié, décentralisé, est également renforcé — troisième notation — puisque le montant de la prime d'aménagement du territoire est porté à 50 000 francs par emploi créé. C'est un doublement par rapport au niveau où nous l'avons trouvé. Mais il n'y a rien là de miraculeux : il n'avait pas bougé depuis 1976. Ce n'est pas beaucoup plus que l'intégration de l'érosion de nos prix, mais c'est la volonté de le maintenir à un niveau significatif du point de vue de son caractère incitatif.

De plus, des mesures ont été prises pour alléger les autres aides que peuvent apporter les collectivités locales.

Puisque j'ai évoqué les décisions prises par le conseil interministériel d'aménagement du territoire du 19 novembre, je veux répondre aux préoccupations exprimées par votre rapporteur sur le contrôle parlementaire de la politique d'aménagement du territoire.

Je rappellerai d'abord ce qui se fait déjà. D'une part, tous les parlementaires directement concernés par les décisions sont personnellement informés des conclusions de chaque comité interministériel d'aménagement du territoire.

D'autre part, tous les parlementaires sont destinataires du dossier général d'information établi après chaque comité interministériel d'aménagement du territoire. Mais je suis sensible à votre préoccupation et ma volonté est celle de la transparence. Aussi suis-je décidé, d'une part, à rendre compte chaque année de la répartition géographique des crédits budgétaires telle qu'elle est décidée par le Gouvernement en comité interministériel ou en conseil restreint et telle qu'elle résulte de l'application des procédures d'aide aux activités économiques, d'autre part, à présenter, à la demande des assemblées, et au moins une fois par an à l'occasion de la préparation du débat budgétaire, un compte rendu de l'exécution des décisions prises soit en comité interministériel, procédure la plus fréquente, soit en conseil restreint.

Enfin, à travers la mise en œuvre de la planification décentralisée — et ce sera un des thèmes de réflexion de la commission de méthodologie dont je parlais tout à l'heure et qui va entrer en fonction sous peu pour définir les modalités d'élaboration et d'exécution du Plan — le ministère mettra en place un système d'analyse de l'évolution des économies régionales et d'évaluation des résultats des politiques soutenues par l'Etat. Cette mission d'analyse et d'évaluation pourrait utilement mobiliser en particulier les organismes d'études d'aménagement des aires métropolitaines, les Oréam, dont les vocations et les activités seront prochainement redéfinies, dans la logique de la loi de décentralisation, à l'élaboration de laquelle votre assemblée a largement participé.

Quelles sont donc les traductions budgétaires du changement pour l'aménagement du territoire? C'est le point qui vous intéresse ce soir.

Alors que le montant des crédits de l'aménagement du territoire avait stagné, je le disais tout à l'heure, en 1980 et 1981, il connaît, dans le projet de loi de finances pour 1982, une spectaculaire progression — près de 55 p. 100 — témoignant ainsi du caractère prioritaire attaché par le Gouvernement à la politique nationale de solidarité en faveur du développement économique et social des zones les plus défavorisées et d'une répartition géographique harmonieuse des activités.

Les crédits d'investissement constituent la quasi-totalité des crédits du ministère. Ils comprennent, d'abord, les crédits anciennement inscrits au budget des services généraux du Premier ministre et inscrits, en 1982, au budget du ministère du Plan et de l'aménagement du territoire, qui concernent la D.A.T.A.R. proprement dite, les missions interministérielles d'aménagement touristique, le conservatoire du littoral et la restructuration des zones minières. Vous connaissez tous ces différentes rubriques. De plus, ont été rattachés à ce budget les crédits de décentralisation administrative jusqu'alors inscrits au budget des charges communes. L'ensemble de ces crédits doit s'élever, en 1982, à 1 325,9 millions de francs.

Le budget des charges communes ne comporte plus que le chapitre des primes au développement régional : 1 300 millions de francs en 1982. A ce propos, M. le Premier ministre, que j'avais saisi par lettre, m'a donné l'assurance que cette mesure conservatoire ne préjugait pas l'avenir et que le problème

du rattachement serait examiné au terme de la réflexion interministérielle entreprise sur la remise en ordre des aides à l'industrie et la décentralisation des aides au développement régional. Ce soir, je réponds donc de cette partie du budget des charges communes.

Enfin, à ces dotations budgétaires s'ajoutent, en cours d'année, les fonds de concours alimentant le fonds d'aide à la décentralisation, qui a représenté 53,7 millions de francs en 1980.

L'augmentation des crédits de 1982 par rapport à ceux de 1981 appelle les observations suivantes que j'ai l'honneur de vous soumettre.

L'accroissement exceptionnel des crédits du fonds interministériel d'aménagement du territoire — le F.I.A.T. — qui passent de 245,5 millions de francs en 1981 à 576 millions de francs en 1982, résulte, pour une grande part, de la décision de constituer une réserve interministérielle de 300 millions de francs au bénéfice du plan Grand Sud-Ouest et traduit la volonté du Gouvernement de renforcer les priorités régionales.

Sur ce point, nous avons décidé de banaliser les procédures, de ne pas institutionnaliser, pour l'avenir, une relation entre ces trois régions, car l'appartenance du Languedoc au Sud-Ouest est un problème géographique sur lequel on peut sourire, mais de reconnaître à ces trois régions, vu leur niveau de développement inférieur à la moyenne nationale, le droit à un effort de solidarité que la nation avait déjà reconnu et qui est pleinement justifié.

L'effort consenti depuis trois ans en faveur du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est accru en 1982 — 109 millions de francs — pour permettre de poursuivre une politique active d'acquisition indispensable à la protection du littoral français.

Les crédits consacrés aux aides au développement régional progressent de 63 p. 100 et passent de 800 millions de francs, en 1981, à 1 300 millions de francs en 1982.

Les moyens du fonds de décentralisation administrative augmentent de 23 p. 100, passant de 34 millions de francs à 42 millions de francs.

La politique de restructuration des zones minières bénéficie d'un nouvel effort, puisque ses crédits s'accroissent de 30 p. 100, passant de 100 millions de francs à 130 millions de francs.

La politique nationale de développement des zones rurales fragiles, programme sensible, est poursuivie et contractualisée avec les régions qui décideront désormais du choix des opérations soutenues par le F.I.D.A.R. — fonds interministériel de développement et d'aménagement rural — dont la dotation progresse de 321 millions de francs à 352 millions de francs.

Si l'expression de « budget de transition » utilisée par votre rapporteur spécial est justifiée, c'est bien pour les crédits du F.I.D.A.R., qui passent, je vous l'ai dit, de 321 millions de francs en 1981 à 352 millions de francs en 1982, soit une progression modeste. Cela correspond en effet à la mise en place et au « rodage » de la nouvelle procédure de contractualisation entre l'Etat et les régions. Cette contractualisation préfigurera, dès le plan intérimaire, un mode de relation entre l'Etat et les régions qui sera peu à peu étendu, à travers le Plan, à diverses politiques nationales. C'est notamment en raison du caractère expérimental et transitoire de l'année 1982 que le budget du F.I.D.A.R. a été apprécié avec rigueur et prudence.

J'ai été sensible, par ailleurs, à vos observations sur la qualité et l'efficacité des interventions de cet organisme et me suis assuré auprès de mon collègue du budget que le Gouvernement tiendra le plus grand compte des observations exprimées à cet égard par les rapporteurs pour l'établissement définitif des crédits du F.I.D.A.R. en 1982 : plus 20 millions de francs en autorisations de programme.

Les dotations globales de fonctionnement du budget de l'aménagement du territoire s'élèvent à 45,9 millions de francs. Ce chiffre appelle plusieurs remarques.

Les crédits de la D.A.T.A.R. proprement dits, qui étaient de 16 millions de francs en 1981, sont en augmentation de 100 p. 100 du fait de la création de soixante-neuf emplois nouveaux d'agent contractuel. Ils atteindront ainsi 32 millions de francs.

De même, la création de huit emplois d'agent contractuel au conservatoire du littoral conduit à accroître la subvention de fonctionnement de cet organisme de 4,6 millions de francs à 6,3 millions de francs, soit une progression de 36 p. 100.

Votre rapporteur spécial s'est inquiété de ce qu'il appelle des « créations massives d'emplois ». Pourtant, votre collègue M. Fosset a mis en évidence, dans son rapport sur le rapport annuel de la Cour des comptes, les irrégularités de situation de nombreux agents employés dans les organismes territoriaux de la délégation, commissariats à la rénovation rurale, par exemple. Aussi vous dois-je cette information : les nouveaux emplois inscrits au projet de loi de finances — soixante-neuf à la D.A.T.A.R. et huit au conservatoire du littoral — correspondent pour l'essentiel à la volonté bien normale de régulariser ces situations et de mettre ainsi en application les recommandations de la Cour.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, sur ce point, ce que je vous appelle à voter, en observant au passage qu'il s'agit de régulariser des situations dont nous avons hérité. Cette régularisation n'emporte pas le renforcement des moyens d'organismes qui mettent en œuvre la politique d'aménagement du territoire et qui avaient déjà ces personnels à leur service, mais sur des bases disons répréhensibles aux yeux de la Cour des comptes. Ce n'est donc pas, hélas, un renforcement « massif » de nos moyens. Je souhaite que le Sénat en tienne le plus grand compte au moment de voter les crédits.

Il me reste à évoquer le troisième volet du fascicule budgétaire que je vous présente aujourd'hui et qui concerne l'économie sociale.

Le conseil des ministres du 25 novembre a, vous le savez, décidé la création de la délégation interministérielle à l'économie sociale et nommé, en la personne de M. Pierre Roussel, le premier délégué. A quoi correspond cette création ? Pourquoi avoir retenu l'expression « d'économie sociale » qui dépasse le champ traditionnel des coopératives et des mutuelles ?

Nous avons voulu répondre, tout d'abord, à la demande des organisations concernées, qui souhaitent que toutes les formes de structures — coopératives, mutuelles et associations — puissent avoir un interlocuteur public qui connaisse et utilise leur complémentarité, en dépassant les critères stricts de la tutelle administrative.

Chacune des formes que prennent les organismes d'économie sociale continue à relever techniquement de cette tutelle traditionnelle. Il est des coopératives agricoles, il est des mutuelles de nature financière, il est des mutuelles de nature sociale et sanitaire, il est des coopératives de production. Les ministères de l'agriculture, de la solidarité, des finances, de l'industrie, du travail sont compétents ici. Les tutelles techniques restent.

Tout ce secteur qui, mesdames, messieurs les sénateurs, regroupe aujourd'hui 1,7 million de personnes, qui travaillent dans des entreprises n'ayant pas de but lucratif privé, et qui, n'étant pas pour autant des entreprises nationales, fournissent sous forme coopérative, sous forme mutuelle ou sous forme associative des biens ou des services offerts sur le marché et rémunérés dans des conditions marchandes, et il en est de même pour les associations qui gèrent les établissements d'accueil social ou de tourisme. C'est tout cela qui crée un ensemble à vocation davantage commune que sa diversité d'aujourd'hui ne le laisse imaginer.

Par ailleurs, M. le Président de la République s'était engagé, avant comme après son élection, à fournir au secteur de l'économie sociale un instrument public cohérent pour l'aider dans son développement. Les crédits qui figurent dans ce projet de budget correspondent donc aux besoins de financement de cette délégation, qui a essentiellement une fonction d'animation, d'éveil et aussi de proposition au conseil des ministres et, à travers lui, au Parlement, des modifications législatives dont le développement de ce secteur peut avoir besoin.

L'instrument que nous mettons en place a pour vocation de rassembler sous un même toit toutes ces composantes que le temps a éloigné les unes des autres, de coordonner, de faire travailler ensemble des coopératives et des mutuelles, ce qui n'est ni simple, ni immédiat. Il y faut des hommes et quelques moyens.

Pour faire cet immense travail, nous avons cependant décidé de nous limiter à une structure légère, car le relais devra être pris très vite dans les régions et les départements — certains le font d'ailleurs déjà — pour que la délégation puisse être efficace. Nous avons voulu enfin la doter d'une enveloppe de crédits d'études. Mais ceux-ci sont entièrement consacrés à favoriser des créations d'entreprises ou d'emplois. Il ne s'agit pas d'études générales. Il s'agira, le plus souvent, d'examiner le cas d'entreprises en difficulté dans lesquelles les formes coopératives peuvent éventuellement être des solutions. C'est un problème latent que l'on connaît et qui n'a pas de bon traitement dans l'état actuel de la réglementation et de la pratique administrative.

Ces sommes seront, en effet, utilisées en complément d'autres ressources pour aider les organisations coopératives dans les actions de sauvetage et de création qu'elles engageront au cours de l'année prochaine, en liaison, nous l'espérons, avec les collectivités territoriales, enfin dotées des moyens d'une intervention économique spécifique.

Ce sera donc une structure très souple de liaison, d'impulsion et de coordination d'initiatives entre le secteur de l'économie sociale et l'Etat. Elle associera les mouvements concernés par son action en réunissant périodiquement un conseil consultatif composé des principales personnalités du secteur de l'économie sociale.

A travers l'action de cette délégation, nous souhaitons que se constitue dans notre pays, à partir, certes, de ce qui existe, mais en le dépassant largement, un secteur économique marchand, productif et performant, qui obéisse à d'autres règles que celle de l'accumulation du profit.

D'autres pays se sont déjà engagés dans cette voie, mais aucun, jusqu'à présent, n'a pris la question sous cet aspect global que nous essayons de lui donner. Et, en termes d'alternative à l'opposition traditionnelle entre secteur privé et secteur public, nous souhaitons créer un secteur de la libre entreprise collective.

Tels sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les projets et les moyens que se propose de mettre en œuvre le ministère du Plan et de l'aménagement du territoire, dont j'ai la charge, en 1982. J'ai préféré vous exposer des volontés et tracer des directions plutôt que d'aligner des chiffres, car je pense que c'est une façon plus utile de contribuer au contrôle qui appartient à la représentation nationale.

J'espère, toutefois, vous avoir montré que dans les domaines de la planification, de l'aménagement du territoire et de l'économie sociale, qui étaient jusque-là scindés, dévalorisés, ignorés quelque peu, qui ne pouvaient guère faire que la politique de leurs moyens, c'est-à-dire relativement peu de chose, le Gouvernement a traduit le changement, qui est son mandat et sa raison d'être, en se donnant, pour l'essentiel, les moyens d'une politique plus ambitieuse.

Le budget du ministère du Plan et de l'aménagement du territoire reflète la volonté du Gouvernement de donner à la fois toute leur place et une dimension nouvelle à trois priorités de l'action gouvernementale qui engagent l'avenir du pays : l'avenir dans le temps, et c'est le Plan ; l'avenir dans l'espace, et c'est l'aménagement du territoire ; l'avenir par de nouvelles relations de travail, et c'est l'économie sociale, qui se voit ainsi, pour la première fois, reconnaître un statut et des moyens administratifs et financiers.

Je ne doute pas que le Sénat choisira de contribuer à façonner cet avenir en donnant, par le vote de ce budget, au Gouvernement, les moyens pour que le corps social tout entier puisse à la fois en être plus responsable et mieux le maîtriser. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur les travées de la gauche démocratique et sur plusieurs travées de l'U. R. E. I. et du R. P. R.*)

M. le président. La parole est à M. Jargot, rapporteur spécial.

M. Paul Jargot, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (Commissariat général du Plan et Economie sociale). Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, le rapport spécial que j'ai l'honneur de vous présenter ne porte que sur les sections I et III du projet de budget faisant l'objet de cette discussion, c'est-à-dire le commissariat général du Plan et l'économie sociale.

Vous trouverez dans mon rapport écrit tout le détail des mesures proposées à cet égard. C'est pourquoi je m'en tiendrai aux principales observations de la commission.

En ce qui concerne le commissariat général du Plan, la première constatation porte sur l'importance de l'ajustement qui est opéré : en effet, les crédits augmentent de près de 50 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1981.

Les raisons de cette progression sont présentées dans mon rapport écrit et je limiterai mon propos aux observations et questions que soulève cette rupture avec l'année dernière, qui avait été marquée par la fin de la préparation des travaux du « premier » VIII^e Plan.

Tout d'abord, l'importance des moyens nouveaux accordés au Plan est justifiée par l'objectif constitué par la mise en œuvre d'une nouvelle conception de la planification française. A cet

égard, monsieur le ministre d'Etat, vous venez de nous donner, dans votre brillant exposé, de nombreuses précisions qui viennent s'ajouter aux éléments d'information apportés dans les réponses au questionnaire de la commission.

En second lieu, la « remise à niveau » importante des dotations de fonctionnement devrait exclure, au cours du prochain exercice, tout recours à des ajustements de crédits par voie réglementaire. Il serait par ailleurs souhaitable d'envisager des modalités de titularisation pour la plupart des contractuels du commissariat, contractuels qui sont très souvent des permanents de fait.

Enfin, la commission a souhaité une plus grande rigueur dans la gestion des crédits d'études, qui atteindront 8,9 millions de francs en 1982.

Un effort a été amorcé par la création d'un service des études et de la recherche, mais nous voudrions être sûrs que cet effort sera poursuivi, notamment pour éviter les doubles emplois au sein de l'administration et pour permettre une meilleure diffusion des études effectuées.

Il va de soi, en ce qui concerne le Plan, qu'un contrôle très strict doit être effectué sur le choix des thèmes d'études, leur prix et la qualité des travaux facturés au commissariat. La lecture de la liste des études effectuées ou commandées récemment autorise à nourrir quelque scepticisme, peut-être non fondé, à cet égard.

En ce qui concerne les organismes rattachés au Plan, c'est-à-dire le centre de recherche et de documentation sur la consommation — Credoc — le comité d'organisation des recherches appliquées sur le développement économique et social — Cordes — le centre d'étude des revenus et des coûts — C. E. R. C. — et le centre d'études prospectives et d'informations internationales — C. E. P. I. I. — le projet de budget, qui se caractérise par un ajustement sensible des moyens de fonctionnement et des créations d'emplois, devrait permettre de faire face aux missions qui sont confiées à ces organismes sauf exception.

J'attire notamment votre attention, monsieur le ministre d'Etat, sur les difficultés que ne manquera pas d'éprouver le Credoc à boucler son budget en 1981 et en 1982, et l'on peut s'étonner que la situation de cet organisme n'ait pas fait l'objet d'un examen plus attentif.

J'en arrive maintenant à la principale innovation de ce projet de budget : la création d'une section de l'économie sociale, innovation intéressante et judicieuse, puisque cela recouvre une partie importante de divers secteurs d'activité que j'ai tenté de présenter dans mon rapport écrit, à l'aide des informations fournies par vos services.

On dit parfois qu'un Français sur deux est partie prenante dans le secteur de l'économie sociale. C'est dire l'importance, la variété et la diversité de ce secteur, où les problèmes sont nombreux et divers.

L'organisme chargé de la coordination et l'impulsion de l'action gouvernementale dans ce domaine sera la délégation à l'économie sociale et vous venez de nous confirmer ce que la presse nous avait appris, à savoir que vous aviez nommé M. Roussel à ce poste.

Il nous paraît souhaitable que cette structure demeure souple, légère et efficace afin de ne pas constituer un échelon administratif supplémentaire.

Quant à ses moyens d'action, il aurait été, me semble-t-il, préférable d'employer l'expression « crédits d'intervention » plutôt que celle de « crédits d'études ». Compte tenu de la finalité de ces crédits, il est évident qu'ils ne peuvent constituer qu'un financement d'appoint ou complémentaire qui doit être réservé à des situations ou des cas pour lesquels les moyens traditionnels sont totalement défailants.

Enfin, dans ce secteur de l'économie sociale, la commission des finances a insisté pour que soient recherchées les voies d'un développement des relations entre les collectivités locales et ces organismes, et qu'une attention particulière soit apportée aux problèmes de gestion de ces organismes afin que ceux-ci, trop souvent considérés comme des assistés, réussissent à s'imposer comme un secteur hautement concurrentiel.

Sous réserve de ces observations, la commission des finances propose l'adoption des crédits des sections I et III du projet de budget pour 1982 du ministère du Plan et de l'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes ainsi que sur les travées des radicaux de gauche.*)

M. le président. La parole est à M. de Montalembert, rapporteur spécial.

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (Aménagement du territoire). Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, à notre époque, il est de bon ton de dire que tout change. Or, deux choses changent différemment.

Votre rapporteur spécial pour l'aménagement du territoire, lui, ne change pas. Voilà vingt-trois ans qu'il rapporte ce budget. Vingt-trois ans, ce n'est pas rien, mais ce qui l'étonne c'est que les ministres, maintenant, fussent-ils ministres d'Etat, rapportent et que les rapporteurs écoutent. (*Rires et applaudissements.*)

Généralement, le rapport écrit est lu ou ne l'est pas, dans la précipitation des débats budgétaires, par les parlementaires surchargés, et l'on demande au rapporteur spécial de condenser les réflexions de la commission qu'il représente. Il s'agit, d'ailleurs, d'un exercice de style salutaire auquel j'ai toujours beaucoup de mal à me prêter.

Et voilà qu'aujourd'hui M. le ministre d'Etat me prouve qu'il a lu, ou fait lire par d'excellents collaborateurs, mon rapport écrit, dont n'ont probablement pas pris connaissance la plupart de mes collègues! (*Protestations.*)

En effet, ils n'en ont pas eu le temps, étant donné la précipitation extraordinaire dans laquelle nous travaillons.

Je suis chasseur, monsieur le ministre d'Etat, et, en termes de chasse, cela s'appelle « couper le perdreau à son voisin ». (*Rires.*) Eh bien! le chasseur que je suis n'a jamais aimé cette pratique à la chasse et il ne l'apprécie pas plus au Parlement! C'est renverser les rôles!

Seulement, monsieur le président, cela va probablement vous remplir d'aise parce que l'exposé que je comptais faire — à votre désagrément et au mien — je vais pouvoir me dispenser de le présenter, puisque M. le ministre d'Etat a déjà dit ce que je comptais énoncer.

M. le président. Monsieur de Montalembert, je vous signale que c'est l'application du règlement du Sénat.

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial. Mais parfaitement, monsieur le président, et je suis très respectueux du règlement! Je dis simplement que nous avons un ministre d'Etat qui sait parfaitement chasser, et je l'en félicite. L'année prochaine, peut-être laissera-t-il aux rapporteurs la primeur de leurs commentaires! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

Cela étant, je vais essayer de dire le plus rapidement possible ce que je pense de ce budget.

M. René Regnault. On a déjà perdu du temps!

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial. En ce qui me concerne, je suis fidèle à la règle: un rapporteur de la commission des finances est fait pour contrôler, pour émettre des critiques sur la gestion de l'année précédente, en tirer les conclusions et faire en sorte que, dans le budget suivant, les mêmes erreurs ne se renouvellent pas.

Monsieur le ministre d'Etat, il serait tout à fait inélegant de ma part de vous demander de répondre sur la gestion de l'année 1980-1981...

M. Robert Schwint. On peut le faire!

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial. ... afin d'en tirer des conclusions pour 1982!

Ce budget — il faut bien le reconnaître — est totalement différent du précédent.

M. René Regnault. Heureusement!

M. Jacques Bialski. Merci de cet aveu!

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial. Je n'ai pas dit, mes chers collègues, si je m'en réjouissais ou si je le regrettais! Vous verrez les conclusions que j'en tire! (*Sourires.*)

M. Robert Schwint. Vous l'approuverez certainement!

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial. Il est complètement différent parce que, jusqu'à présent, nous avions à connaître et à voter les crédits des services du Premier ministre. Aujourd'hui, nous est soumis un budget beaucoup plus étoffé comportant des sommes considérables.

Un grand ministère d'Etat a été créé, à la tête duquel vous vous trouvez, monsieur le ministre, et qui est chargé en même temps du Plan et de l'aménagement du territoire. Quant à l'économie sociale, nous n'en savons pas grand-chose pour l'instant.

Mon cher collègue de la commission des finances, j'ai apprécié votre rapport bref et direct; mais permettez-moi de vous dire qu'il serait beaucoup plus normal que, à l'avenir, un seul rapporteur se charge de présenter ce budget. Peut-être serait-il préférable que, l'année prochaine, vous vous chargiez de cette tâche, à moins que vous ne me la confiiez! (*Sourires.*) Nous nous connaissons et nous nous estimons suffisamment pour pouvoir réaliser, en cette circonstance, une alternance qui ne serait peut-être pas si mauvaise que cela! (*Rires.*)

M. Robert Schwint. C'est la collusion!

M. Jacques Bialski. C'est l'union sacrée!

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial. Les crédits ont été majorés. Pourquoi, d'ailleurs, ne le seraient-ils pas? C'est vous, monsieur le ministre d'Etat, qui avez parlé, si je ne me trompe, de noblesse. Vous avez raison d'avoir un ministère étoffé: à tout seigneur, tout honneur; noblesse oblige, et vous l'avez compris!

A combien s'élève ce budget? Vous nous avez cité des chiffres; j'espère qu'ils coïncideront avec les miens, mais je n'en suis pas tellement sûr! (*Rires.*)

Les crédits de paiement s'élèvent à 1 765 millions de francs et les autorisations de programme à 2 626 millions de francs.

M. Jacques Bialski. Très juste!

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial. Les dépenses de fonctionnement se montent à 43 millions de francs. Elles représentent 2,5 p. 100 du budget total, soit une augmentation de 68 p. 100 par rapport à l'an dernier. Vous nous avez donné un début d'explication: quatre-vingts emplois vont être créés, notamment dans vos services. Peut-être auriez-vous pu dégager des emplois plus productifs que ceux-là. Cependant, ne sachant pas exactement de quoi il s'agit, je me garderai bien de vous adresser la moindre critique à ce sujet.

Les dépenses d'investissement, qui représentent 97 p. 100 du budget, s'élèvent à 1 722 millions de francs; elles sont en augmentation de 21 p. 100. Nous constatons qu'un certain regroupement — vous en avez parlé tout à l'heure — a été opéré. Votre rapporteur spécial de la commission des finances pour l'aménagement du territoire le réclamait depuis des années. Grâce à une meilleure cohésion, nous y verrons plus clair. Vous continuez donc ce regroupement commencé depuis plusieurs années, bravo!

Quant aux crédits du conservatoire du littoral, ils sont répartis entre la D.A.T.A.R. et le ministère de l'environnement, les primes de développement régional figurant toujours aux charges communes. Peut-être seront-ils réunis un jour. C'est le souhait que je me permets, à nouveau, de formuler. J'ai cru comprendre, monsieur le ministre, que, sur le principe, vous étiez d'accord.

Mes chers collègues, vous trouverez toutes ces indications dans mon rapport écrit.

Nous devons, l'année prochaine, nous consulter auparavant, afin de savoir lequel de nous trois présentera ce budget! Je me permets d'insister sur ce point! (*Rires.*)

M. Robert Schwint. On a compris!

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial. Quels sont les crédits qui sont en augmentation? Ceux du F.I.A.T. croissent de 134 p. 100 en autorisations de programme et de 54 p. 100 en crédits de paiement.

Pourquoi ? Là aussi, vous avez « tiré le per-dreau » avant moi. La raison tient au plan du grand Sud-Ouest. Faut-il ou non vous blâmer ? En réalité, vous avez bloqué ces crédits.

M. René Regnault. Heureusement qu'ils sont tous d'accord !

M. Geoffroy de Montalembert, rapporteur spécial. On peut être pour ou contre, mais c'est ainsi. Cependant, le F.I.A.T. en lui-même ne progresse pas tellement : la croissance est de 12 p. 100 environ en autorisations de programme et de 16 p. 100 en crédits de paiement. Je ne dis pas que c'est boire dans un verre vide, mais ce n'est pas tout à fait ce que l'on escomptait. Il ne faut donc pas trop s'en glorifier !

Vous avez parlé du « suivi », monsieur le ministre d'Etat. Je pense qu'il n'est pas encore contrôlable. Vous nous avez indiqué, dans votre brillante intervention, que vous alliez donner au Parlement de plus grands moyens de contrôle. J'en ai pris acte et je m'en réjouis. Cela est nécessaire parce que, depuis longtemps, la commission des finances du Sénat n'admettait pas les trop nombreux transferts de crédits d'investissement aux crédits de fonctionnement. A cet égard, je vous prévient : la commission des finances ne l'admettra pas plus de ce gouvernement qu'elle ne l'admettait des gouvernements précédents.

Vous avez parlé des zones minières : il est donc inutile que j'y revienne. Je voulais également vous entretenir de la décentralisation administrative, mais je suis respectueux, monsieur le président, du désir que vous avez exprimé que nous ne dépassions pas nos temps de parole. D'ailleurs, M. le ministre d'Etat l'a évoquée.

Je parlerai simplement du F.I.D.A.R., le fonds interministériel de développement et d'aménagement rural. Ah ! monsieur le ministre d'Etat, pourquoi ses crédits sont-ils en diminution ? En fait, ce n'est pas très juste. Le F.I.D.A.R. a toujours été géré — je me plais à le reconnaître — d'une façon exemplaire et voilà que c'est lui qui est le plus maltraité au niveau des dotations.

J'ai cherché pourquoi ; j'ai eu du mal à trouver et je ne comprends pas très bien. On a fait subir, je crois, à ce malheureux F.I.D.A.R. une ponction, ce qui n'est jamais très agréable ni en termes médicaux ni en termes politiques ! (Sourires.)

Pourquoi, diable ! lui a-t-on fait cela ? J'ai cru comprendre, monsieur le ministre d'Etat, qu'il s'agissait d'une contribution au « Fonds des droits de la femme ». J'attends une explication.

Les crédits de paiement destinés à la mission interministérielle pour l'aménagement de la côte Aquitaine sont en diminution de 16 p. 100, ceux qui sont consacrés à la mission corse régressent de 17 p. 100, alors que, au niveau de la mission interministérielle de protection et d'aménagement de l'espace naturel méditerranéen, ils connaissent une baisse de 4 p. 100.

Nous ne savons pas très bien où nous allons. Monsieur le ministre d'Etat, vous avez dit qu'il fallait un grand plan. J'ai l'impression que vous reprenez une vieille formule glorieuse. Il est évident — on l'a dit — qu'il faut entrer dans le plan avec ardeur, mais celui-ci n'existera réellement que dans deux ans. Jusque-là, il y aura un plan intérimaire et il ne peut pas en être autrement. La transition est de tradition, mais elle coûte cher. Voilà où réside la difficulté.

Pouviez-vous procéder autrement ? Je ne le crois pas. Mais notre rôle à nous, commission des finances, est de mettre en garde contre les illusions, contre les déséquilibres budgétaires, contre les déficits renouvelés et accrus qui accélèrent l'inflation.

Au moment où je rédigeais ces quelques notes, je recevais un nouveau « collectif », dont nous allons avoir à discuter avant notre séparation, destiné à éponger les dépassements dus aux mesures qui ont été votées récemment et qui, elles-mêmes, présagent de nouveaux « collectifs » que nous devons examiner très rapidement, au début de l'année prochaine.

Je suis bien obligé de vous dire, monsieur le ministre d'Etat, sans acrimonie ni ironie, en toute loyauté, que les intentions ministérielles peuvent être bonnes mais que le chemin parcouru par les ministères est parfois — je ne dis pas : souvent — comme ceux qui mènent à l'enfer, pavés de bonnes intentions. L'ennui, en la matière, est qu'il n'y a pas de purgatoire pour espérer en sortir sans trop de dommages. (Sourires.)

En conclusion, je dirai que nous restons dans le flou. Je n'ai pas dit « dans le brouillard », j'ai dit « dans le flou ».

Il s'agit d'un pari sur l'avenir, c'est vrai. Il s'agit d'un risque à courir, c'est vrai. Bref, il s'agit — on n'emploie plus jamais ce mot en politique — d'une question de confiance. A-t-on ou n'a-t-on pas confiance ?

Eh bien, devant tous ces risques, la commission des finances n'a pas estimé pouvoir prendre celui de dire à la Haute Assemblée comment il fallait voter et elle m'a donc chargé de lui faire savoir que, dans une matière aussi difficile et aussi problématique, elle s'en remettait à sa sagesse. (Applaudissements sur les traces du R.P.R., de l'U.C.D.P. et de l'U.R.E.I.)

M. le président. La parole est à M. Barbier, rapporteur pour avis.

M. Bernard Barbier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Plan.) Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, pour la première fois depuis de nombreuses années, au moment où le Parlement se prononce sur le projet de loi de finances, la France n'a pas de plan de développement économique et social.

La période du VII^e Plan est close depuis le 31 décembre 1980 et le projet du nouveau plan, comme vous le rappeliez à l'instant, n'est pas encore approuvé par les assemblées.

Par ailleurs, on doit également relever la nouvelle répartition des compétences gouvernementales suivant laquelle le commissariat général du Plan et la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale ne dépendent plus directement du Premier ministre, mais sont placés sous l'autorité d'un ministre d'Etat.

Une structure gouvernementale de ce type avait été retenue voilà quelques années, mais elle n'eut qu'une existence éphémère.

Cette formule a le mérite de la cohérence, mais l'entreprise est délicate ; en effet, contrairement au Premier ministre, le ministre chargé du Plan et de l'aménagement du territoire n'est pas habilité à prononcer des arbitrages lors de la définition des objectifs du Plan ou à l'occasion de la mise en œuvre de celui-ci.

Il faut encore rappeler ici que le Parlement est saisi actuellement du projet de loi relatif aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, qui tend notamment à conférer au Plan une valeur contraignante qu'il n'avait pas jusqu'à maintenant.

Le texte qui a été soumis au Sénat prévoyait que les interventions économiques des communes, des départements et des régions ne devaient pas contrevenir aux règles d'aménagement du territoire inscrites dans le Plan. Ce texte précisait également que les plans régionaux devaient respecter les orientations du Plan national, ainsi que les normes et critères fixés par la loi portant approbation de ce Plan.

L'application de telles dispositions suppose un accroissement considérable des moyens des administrations compétentes, en particulier du commissariat général du Plan. Celui-ci devrait normalement être investi d'une mission de contrôle du respect des règles inscrites dans le Plan.

L'examen du projet de budget du commissariat général du Plan pour 1982 se situe donc dans un contexte inhabituel. Je ne rappellerai pas les chiffres car ils ont été déjà cités et par vous, monsieur le ministre d'Etat, et par les rapporteurs qui m'ont précédé.

En fait, ce budget traduit une augmentation importante des moyens du commissariat général du Plan et des organismes qui y sont rattachés par un taux de progression bien supérieur à la moyenne de l'ensemble des dépenses définitives de l'Etat pour 1982.

En matière de dépenses ordinaires, la progression des crédits concerne principalement les moyens des services, les dotations correspondantes augmentant globalement de 40 p. 100, alors que la subvention au Credoc, comme le rappelait M. Jargot, s'accroît très peu et que celle qui est affectée aux actions d'information économique reste stable.

La commission des affaires économiques constate le renforcement des moyens en personnel du commissariat général du Plan qui disposera ainsi d'un nombre important d'agents titulaires et contractuels auxquels s'ajoutent des collaborateurs occasionnels. Mais elle s'étonne de l'accroissement considérable des crédits destinés aux autres rémunérations. Ces crédits contribueront-ils à l'amélioration de la qualité des travaux ? Dans le cas contraire, n'y a-t-il pas risque de gaspillage ?

On note, par ailleurs, des augmentations très importantes des crédits destinés à la réalisation et à la diffusion des travaux du commissariat général et des commissions, motivées par la préparation du rapport sur les options du Plan qui suivra le plan de deux ans, ainsi que des remboursements à diverses administrations.

La commission des affaires économiques relève également l'augmentation des crédits destinés aux travaux et enquêtes alors que ceux-ci avaient diminué en 1981 par rapport à l'exercice précédent. Ces crédits nous paraissent indispensables à la mission du commissariat général du Plan.

Il a déjà été question des organismes annexes mais vous me permettez de dire quelques mots sur le C. E. P. I. I., le centre d'études prospectives et d'informations internationales.

La commission des affaires économiques constate notamment le renforcement des moyens en personnel de cet organisme. Une connaissance approfondie des structures économiques étrangères et des évolutions des industries concurrentes est aujourd'hui indispensable.

Le C. E. P. I. I. a participé activement à la préparation du plan de deux ans, notamment par une étude de la contrainte extérieure et de la reconquête du marché intérieur.

Le rôle croissant du C. E. P. I. I. dans l'élaboration du Plan et la situation actuelle de ses agents nous conduisent à vous demander s'il ne serait pas opportun d'intégrer le centre comme service du commissariat général du Plan.

Quant au C. E. R. C., l'évolution des crédits destinés au matériel et au fonctionnement des services est beaucoup moins favorable.

Voici brièvement présentées quelques impressions sur les chiffres.

La commission des affaires économiques a particulièrement examiné le budget du Plan en fonction de la situation économique difficile dans laquelle se situe la préparation du futur Plan.

L'intention du Gouvernement est de mettre en œuvre un plan dit « de redressement », afin de poursuivre, dans le plan quinquennal suivant, la transformation en profondeur de la société française.

Les priorités assignées au plan de deux ans sont essentiellement d'ordre économique, l'objectif premier du Gouvernement étant le maintien de la situation de l'emploi.

Le plan de deux ans ne contient pas d'objectifs chiffrés. Les mesures structurelles à prendre doivent avoir un effet significatif à moyen terme et visent à la stabilisation du nombre des chômeurs, malgré les promesses faites pendant la campagne présidentielle de diminuer le chômage.

Pour simplement stabiliser le nombre des chômeurs, il faudrait créer 500 000 emplois en deux ans. Or, entre les deux derniers chocs pétroliers, le gouvernement précédent en avait créé 100 000 en deux ans. Le chiffre de 500 000 annoncé relève sans doute de l'ambition la plus utopique, bien que le phénomène dû à la conjonction d'un faible nombre de départs à la retraite et de l'arrivée massive sur le marché de l'emploi de générations nombreuses de jeunes soit à prendre en compte.

Cette conjonction ne s'atténuera qu'après 1985, mais il était prévu que l'année 1980 serait le point culminant de l'accroissement de la population active et que celui-ci commencerait à décroître en 1981, d'abord lentement, puis plus rapidement en 1983, 1984 et 1985.

Les mesures structurelles visent également à l'obtention d'un taux de croissance de 3 p. 100 en 1982, à la remise à niveau de l'appareil productif et à la préparation des conditions d'une mutation des structures de la société française.

L'intention du Gouvernement est de promouvoir une planification décentralisée et contractuelle avec la participation des partenaires sociaux et des collectivités locales.

Aux termes de la loi sur la décentralisation, la responsabilité des équipements collectifs serait transférée très largement aux collectivités locales, qui devraient organiser leur programmation dans le cadre de plans régionaux articulés avec le Plan national, mais elle tendrait ainsi à conférer au Plan une valeur contraignante qu'il n'avait pas jusqu'à maintenant.

En effet, les plans régionaux devraient respecter les normes et critères fixés par la loi portant approbation du Plan.

N'approcherait-on pas ainsi d'une soviétisation de la planification française? Et hélas! on peut en constater les résultats.

Les interventions des régions ne devront pas contrevenir aux règles inscrites dans le Plan national. Dans ces conditions, où serait le libre arbitre qui préside à l'esprit de la loi sur la décentralisation?

En outre, de ces nouvelles mesures risquent de découler des conflits dont on voit mal comment ils pourront se régler.

C'est donc une fausse décentralisation que le Gouvernement nous propose, en contradiction avec son intention de promouvoir une planification décentralisée et contractuelle, puisque les plans régionaux seraient articulés dans le Plan national et que les régions passeraient des contrats avec l'Etat, celui-ci prenant en compte leurs priorités.

Le ministère du Plan va-t-il devenir tout puissant, puisqu'il a une mission de contrôle de l'exécution du Plan qui va à l'encontre de tout libéralisme économique?

Les comités économiques et sociaux, nous les comprenons, s'inquiètent à juste raison d'une éventuelle limitation de leur rôle, limitation inscrite dans le projet de loi de décentralisation.

Compte tenu de la conjoncture économique, il nous faut maintenant souligner le caractère ambitieux du projet du Plan.

L'évolution économique de la France dépend étroitement de l'environnement international et de la demande mondiale. Elle est marquée, en particulier, par la hausse du prix du pétrole.

Les politiques économiques des principaux partenaires de la France ont été restrictives en 1981 et le seront en 1982, alors que notre pays tente de s'engager dans une politique de relance qui se traduit par une augmentation des dépenses publiques sans précédent sous la V^e République.

Les méthodes choisies pour le financement du déficit budgétaire soulèvent de nombreuses inquiétudes et risquent de peser très lourdement sur un marché financier très étroit.

La politique de taux d'intérêt très élevés mise en place il y a quelques mois n'a pu empêcher un réajustement monétaire qui était inéluctable et votre rapporteur s'interroge sur les effets prévisibles de cette forte distorsion enregistrée dans les politiques conjoncturelles européennes, au moment où l'avenir de la politique agricole commune, par exemple, nous commande de nous rapprocher de nos partenaires.

La commission des affaires économiques et du Plan s'interroge aussi sur les risques inflationnistes d'un tel budget compte tenu de l'accélération de la hausse des prix pendant la période récente, même si cette politique expansionniste devait avoir des effets positifs sur le marché de l'emploi.

Nos échanges extérieurs sont fragiles et des anticipations inflationnistes très fortes sont apparues de façon très sensible au cours des derniers mois.

Le Gouvernement envisage une diminution de l'inflation durant l'année 1982 et il estime qu'un lent processus de désinflation est amorcé. Mais, en fait, elle a été de 13,65 p. 100 en un an, avec une très forte accélération depuis janvier 1981.

Le rythme d'augmentation des prix intérieurs, qui s'était accéléré en 1979 et pendant le premier semestre de 1980, connaissait une certaine décélération pendant le reste de l'exercice 1980. Cependant, depuis le début de 1981, les prix à la consommation ont augmenté très rapidement, notamment en raison de l'alourdissement de la facture énergétique, des ajustements des tarifs publics et de la hausse des prix du secteur privé.

Le Gouvernement semble considérer que l'été qui vient de s'écouler a marqué la fin d'une phase aiguë d'inflation, un ralentissement miraculeux devant intervenir courant 1982.

Notre commission s'interroge sur la vraisemblance de telles prévisions et craint que celles-ci ne s'avèrent trop optimistes au cours de l'année 1982, notamment en raison de la politique conjoncturelle qui est menée à l'heure actuelle.

Depuis plusieurs années, la lente et irrépressible montée du chômage constitue un problème majeur de l'économie française.

Le Gouvernement escompte, de la réduction du temps de travail, des résultats bénéfiques pour l'emploi. Il considère que cette réduction pourrait provoquer la création de 50 000 à 100 000 emplois nouveaux en 1982.

Mais force est de constater qu'en cette année qui s'achève, et plus encore depuis quelques mois, le chômage connaît une montée continue et que, malheureusement, la barre des deux millions de chômeurs est atteinte, contrairement aux prévisions du Gouvernement.

C'est donc dans une conjoncture particulièrement difficile que ce budget du Plan nous est soumis.

Monsieur le ministre d'Etat, la commission des affaires économiques et du Plan a émis un avis favorable sur votre budget, et je vous ai fait part, en toute honnêteté, des grandes inquiétudes que la situation nous a inspirées, ne voyant rien, hélas ! à l'horizon qui puisse nous donner des raisons d'être aussi optimistes que vous. Nous aurons prochainement l'occasion d'en débattre lorsque le projet du Plan de deux ans sera présenté devant la Haute Assemblée. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Rinchet, rapporteur pour avis.

M. Roger Rinchet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Aménagement du territoire). Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, les dispositions concernant l'aménagement du territoire dans le projet de loi de finances pour 1982 traduisent une forte augmentation, par rapport à 1981, des crédits destinés tant aux dépenses de fonctionnement qu'au budget d'investissement. Pour les dépenses ordinaires, 45,8 millions de francs sont proposés pour 1982, au lieu de 25,7 millions en 1981. Pour les dépenses en capital, les crédits atteignent 2 625,9 millions de francs, à comparer aux dotations de 1 700,2 millions de francs de la loi de finances pour 1981 et de 200 millions de francs de la loi de finances rectificative votée en juillet dernier.

Cette augmentation substantielle des moyens s'inscrit dans le sens d'une nouvelle répartition des compétences gouvernementales, laquelle a entraîné une présentation modifiée du budget de l'aménagement du territoire. Les crédits figurant antérieurement dans le budget des services du Premier ministre ainsi que les crédits affectés à la décentralisation administrative sont inscrits dans un fascicule regroupant les budgets du Plan et de l'aménagement du territoire. Cependant, les crédits destinés aux primes de développement régional demeurent dans le budget des charges communes.

Votre commission des affaires économiques et du Plan se félicite du regroupement des moyens affectés au Plan et à l'aménagement du territoire sous l'autorité d'un même ministre. Des compétences équivalentes furent conférées, voilà quelques années, à un ministre, mais seulement pour une période limitée. Votre commission tient à souligner la pertinence du choix d'une telle structure, mais aussi les difficultés de l'entreprise.

En effet, plan et aménagement du territoire sont complémentaires : ils impliquent une réflexion globale sur les structures économiques et sociales de notre pays ; il est donc cohérent de désigner un seul responsable ministériel. Mais, simultanément, la définition et la mise en œuvre du Plan et de la politique d'aménagement passent par les services des autres ministères. Le ministre compétent n'a pas autorité sur ses pairs ; il dispose seulement d'administrations de mission : le commissariat général du Plan, la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale — la D. A. T. A. R. — et le secrétariat central des villes nouvelles lui sont rattachés.

L'examen du projet de budget de l'aménagement du territoire revêt, cette année, un caractère particulier en raison des projets de réforme fondamentale actuellement soumis au Parlement ou annoncés par le Gouvernement. D'une part, le projet de loi sur la décentralisation tend notamment à modifier les procédures d'élaboration et la valeur juridique des règles d'aménagement du territoire ; d'autre part, le Gouvernement s'est engagé à mener une réflexion visant à changer la méthodologie et les instruments de la politique nationale d'aménagement du territoire.

A l'occasion de l'examen du projet de loi de finances pour 1982, votre commission s'est efforcée de faire le point de l'évolution économique des régions et de la politique de localisation d'activités avant d'examiner les instruments d'animation du développement local et les grands programmes d'aménagement.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble du rapport écrit, mais me contenterai de souligner quelques points particuliers concernant ces deux parties du rapport.

De nombreux observateurs se sont inquiétés des conséquences néfastes de la crise économique sur le développement régional. En fait, une étude récente de l'I. N. S. E. E. met en évidence une réduction des disparités régionales. Cependant, ces résultats ne conduisent pas à remettre en cause le bien-fondé de la politique de décentralisation appliquée depuis plus de vingt ans pour contenir la croissance de la région parisienne et encourager les créations d'entreprises en province.

On note, en particulier, que les régions les moins sensibles à la crise sont celles qui ont bénéficié des premières opérations de décentralisation, telles les régions du Centre ou de la Bourgogne. Les régions qui ont le plus souffert de la crise sont naturellement celles qui sont les plus industrialisées : le Nord, le Pas-de-Calais, la Haute-Normandie, la Lorraine. Les emplois dans les secteurs de pointe sont encore très concentrés dans les grandes métropoles, en particulier dans la région parisienne où l'on recense encore 47 p. 100 des informaticiens français.

Quel que soit l'intérêt des études effectuées par l'I. N. S. E. E., votre commission tient à souligner la nécessité de structurer et d'améliorer la connaissance statistique des régions. Pour citer un exemple, les données régionales précises relatives aux salaires et aux migrations ne sont disponibles qu'après plusieurs années.

A un moment où le Gouvernement se propose de redéfinir les instruments de la politique d'aménagement du territoire, il apparaît indispensable de mettre en place un outil statistique propre à rendre compte des mutations des régions et à mesurer l'efficacité des moyens d'orientation du développement régional.

En ce qui concerne la politique de décentralisation, je soulignerai deux points : la progression des surfaces agréées dans la région parisienne — comme les présente le tableau de la page 8 de mon rapport écrit — et, en ce qui concerne le fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, la nécessité de prudence dans le choix des zones d'activité éligibles au fonds.

La définition de schémas régionaux de zones d'activité devrait être le préalable aux interventions futures du fonds car, dans le passé, des projets inadaptés et parfois coûteux ont été imprudemment engagés ; les échecs n'étaient pas toujours imputables au seul effet dépressif de la crise économique.

Par ailleurs, pour aider la décentralisation du tertiaire, votre commission des affaires économiques et du Plan souhaite qu'une augmentation exceptionnelle des moyens en personnel de la D. A. T. A. R. permette de renforcer la capacité de négociation de l'association bureaux-provinces. Le fonds de décentralisation administrative, quoique en augmentation, ne permettra pas une accélération significative de la décentralisation administrative.

Complément de la décentralisation, instruments du développement régional, les aides à la localisation jouent un rôle essentiel dans la politique d'aménagement du territoire. Au fil des ans, ces aides se sont diversifiées et multipliées. Elles sont distribuées principalement par l'Etat, mais les organes régionaux et locaux apportent également leur contribution.

Les conditions d'attribution des aides au développement régional n'ont pas été modifiées au cours du présent exercice ; mais il faut souligner que les régimes actuels des P. D. R. — primes de développement régional — des P. L. A. T. — primes de localisation d'activités tertiaires — ou des P. L. A. R. — primes de localisation d'activités ou de recherches — ainsi que de l'aide spéciale rurale, ne sont en vigueur que jusqu'au 31 décembre 1981. D'autre part, la reconduction du F. S. A. I. — fonds spécial d'adaptation industrielle — n'est pas envisagée, mais un système d'aides spécifiques destinées aux zones de conversion est en préparation.

Le comité interministériel d'aménagement du territoire du 19 novembre dernier — vous en avez parlé, monsieur le ministre d'Etat — a adopté les grandes lignes d'une réforme des aides au développement régional. Deux types d'aides remplaceront six aides existant actuellement ; ce sont la prime régionale à l'emploi et la prime d'aménagement du territoire. Le nouveau système confère aux régions des responsabilités accrues.

Nous ne connaissons pas encore la nouvelle carte des aides. En outre, le compte rendu de la réunion de ce comité administratif précise que la conversion de la prime en bonification d'intérêts sera mise à l'étude. Des incertitudes demeurent donc quant au nouveau régime des aides au développement régional.

A l'occasion de l'examen du projet de loi de finances, le Parlement se voit contraint de donner un blanc-seing pour les aides au développement régional inscrites au budget des charges com-

munes, alors que ce chapitre comporte une augmentation considérable des autorisations de programme pour 1982 — plus 500 millions de francs par rapport au budget initial de 1981 — et qu'il représente près de la moitié de l'ensemble des autorisations de programme du budget de l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, le projet de loi sur la décentralisation comporte une transformation du rôle économique des collectivités locales et des régions, ce qui suppose un réaménagement complet des aides à la localisation entendues au sens large.

En effet, de nombreuses aides destinées à diverses activités telles que l'agriculture, le tourisme — prime spéciale d'équipement hôtelier — le commerce et l'artisanat, sont attribuées en fonction de la localisation. Elles ont évidemment un impact sur l'aménagement du territoire. Votre commission souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en ce domaine.

Monsieur le ministre d'Etat, la commission des affaires économiques et du Plan demande qu'à l'occasion de l'examen de ce budget le Gouvernement précise les modalités des réformes qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier prochain, avant même la présentation au Parlement du plan de deux ans ou l'adoption définitive du projet de loi relatif aux droits et libertés des communes, des départements et des régions. Une telle démarche est indispensable à l'exercice normal du contrôle parlementaire sur le budget de l'Etat.

Voilà la phrase à laquelle il a été fait allusion tout à l'heure. Dans la deuxième partie de mon rapport concernant les instruments d'animation du développement régional et les politiques de zones, je ne retiendrai que quelques points.

Tout d'abord, il faut souligner le rôle capital joué par les moyens de communication dans l'aménagement du territoire et celui qui est joué par les grands chantiers dans la revitalisation économique des régions.

Par ailleurs, le développement des contrats constitue un progrès méthodologique de la politique d'aménagement du territoire. Le mouvement amorcé depuis près d'une dizaine d'années devrait se poursuivre et s'amplifier. Le Gouvernement a, en effet, annoncé sa volonté de systématiser les contrats, en particulier entre l'Etat et les régions, au titre de la décentralisation.

Enfin, je me permettrai de recommander tout particulièrement à M. le ministre d'Etat et à M. le délégué l'ensemble des zones dites sensibles — les zones côtières, les zones minières, par exemple — mais surtout les zones rurales et les zones de montagne dont l'avenir est bien compromis si un effort significatif n'est pas fait dans ce domaine. Votre commission des affaires économiques et du Plan souhaite que les procédures du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural soient allégées et beaucoup plus décentralisées. L'efficacité de ce fonds serait, en effet, bien plus nette avec une gestion aux échelons départemental et régional.

Nous attendons avec intérêt les résultats de l'étude du 3 juillet confiée par le comité interministériel de développement et d'aménagement rural — le C.I.D.A.R. — à M. le ministre du Plan et de l'aménagement du territoire sur la réforme des modalités du F.I.D.A.R. dans le sens d'une plus grande décentralisation: le difficile aménagement du territoire rural et montagnard sera efficace à ce prix.

Sous réserve de ces observations et de celles qui sont contenues dans mon rapport écrit, votre commission des affaires économiques et du Plan a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de l'aménagement du territoire, inscrits dans le projet de loi de finances pour 1982. (*Applaudissements.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1981 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : douze minutes ;
- Groupe socialiste : douze minutes ;
- Groupe du rassemblement pour la République : huit minutes ;
- Groupe de la gauche démocratique : quinze minutes ;
- Groupe communiste : cinq minutes.

La parole est à M. Lacour.

M. Pierre Lacour. Mettant quelque espoir dans vos intentions premières, monsieur le ministre, en matière d'aménagement du territoire, j'aurais aimé vous offrir ce soir la rose que vous

méritez. Mais, à l'examen de votre budget, bien que très sensiblement augmenté, qui ne se traduit, hélas ! que par la présentation « d'une faible coquille sans grande substance », pour reprendre l'image de votre collègue M. Fabius, je me bornerai à vous apporter une corolle de compliments dont il est difficile de distraire les épines qui s'y rattachent tout naturellement. (*Sourires.*)

En effet, dans la première partie de votre projet de plan intérimaire, je ne perçois que des énumérations qui n'ont rien de véritablement nouveau, à mon humble avis, concernant la croissance, la lutte contre l'inflation ou la nécessité de solidarité nationale. Dans la seconde partie du document, vous ne donnez guère qu'un très faible éclairage sur les moyens et les articulations que vous envisagez pour atteindre ces objectifs auxquels nous sommes tous particulièrement attachés, tandis que j'observe çà et là dans quelques déclarations certaines contradictions profondes concernant votre premier sentiment affiché, pour ne citer qu'un exemple, sur les nationalisations.

Bref, mon sentiment demeure que, malgré votre bonne volonté, votre plan intérimaire, dans son expression budgétaire, ne donne guère l'impression que de rassembler les différents budgets et mesures des divers ministères, au point que je n'y découvre en rien l'ombre d'un renouveau, de ce changement annoncé dans la procédure de « planification à la française » dont le Gouvernement faisait grand cas et que vous venez de nous rappeler cependant, tout à l'heure, avec beaucoup de conviction.

Comme beaucoup, j'avais pourtant souscrit à vos idées d'un aménagement de territoire s'exerçant dans le cadre décentralisé des grandes régions, qui s'inscriraient elles-mêmes dans une perspective européenne d'organisation de l'espace géographique, et cela par opposition — je le dis bien volontiers — à l'ancienne politique qui avait été menée dans ce domaine, politique que j'avais du reste toujours combattue et qui faisait de Paris, du pouvoir central, un passage obligatoire de l'aménagement du territoire. Cette conception avait souvent conduit à un aménagement trop concentré et très souvent disparate dans l'implantation de ces structures économiques, sociales ou culturelles. Vous avez d'ailleurs employé ce mot « culturel », monsieur le ministre, quand vous avez affirmé que le Plan était aussi un « projet de développement culturel ».

Régionaliste convaincu depuis toujours, représentant d'un département fortement enclavé — je veux parler du département de la Charente — dans un Poitou-Charentes coincé entre une façade atlantique porteuse d'immenses espoirs économiques et un Massif central difficilement franchissable convenablement, je n'ai jamais cessé d'attirer l'attention des gouvernements successifs sur l'intérêt qu'il y avait à désenclaver cette région à partir de voies de communication correctes ; je citerai notamment la route nationale 10 et surtout la route Centre-Europe-Atlantique, au demeurant porte de sortie vers l'Est et le Nord pour le Grand Sud-Ouest auquel la région Poitou-Charentes est naturellement liée ; je tenais à vous le rappeler, monsieur le ministre, avec l'arrière-pensée d'un grand espoir.

Cet exemple, monsieur le ministre, pour montrer un des aspects que je pensais percevoir, à l'occasion de ce budget, dans vos intentions en matière de décentralisation équilibrée au niveau de l'aménagement du territoire. Il est vrai que vous venez de réaffirmer votre sollicitude pour ce grand Sud-Ouest, mais je veux espérer que, dans votre réponse, vous voudrez bien nous rassurer à nouveau, comme vous avez essayé de le faire tout à l'heure, nous rassurer surtout — ceci me paraît essentiel — en répondant à ces deux questions très préoccupantes pour les élus locaux que nous sommes.

Premièrement, quels moyens financiers réels de redistribution en quelque sorte de l'impôt national prélevé en province comptez-vous donner aux régions pour leur permettre de mener convenablement leur politique d'aménagement et de développement économique et social ?

Deuxièmement, comment s'articuleront réellement dans la pratique les plans, le plan régional et le plan national ?

Ces deux questions, monsieur le ministre, en conclusion de mon intervention, recourent directement l'examen des crédits de votre ministère. Malgré votre compétence, votre bonne volonté et votre affirmation de tout à l'heure, je persiste à m'interroger sérieusement, compte tenu, je le répète, des mesures qui ont été prises depuis six mois par le Gouvernement, en dehors — il faut bien le reconnaître — du cadre de la planification.

Je terminerai en souhaitant qu'à votre verbe, qui se veut convaincant — c'est le moins que l'on puisse dire — succède rapidement l'application sur le terrain de ce que vous avez

appelé « de nouvelles données » que, pour ma part, je n'ai pas encore perçues en matière d'aménagement du territoire et que vous avez annoncées pour les jours à venir, je suppose et j'espère. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Lefort.

M. Fernand Lefort. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, il est évident que la présentation du budget concernant le Plan et l'aménagement du territoire sous la responsabilité d'un même ministère est comme la consécration de la rupture avec des choix politiques, des conceptions condamnées avec vigueur le 10 mai.

Je sais bien que, sous le giscardisme, on parlait de plan, mais, en fait, il n'y avait pas de planification ; les besoins pour un développement harmonieux du pays n'étaient pas pris en compte ; l'emploi était maltraité à un point tel que le nombre de sans-travail augmentait de semaine en semaine, que des industries françaises disparaissaient ; les multinationales y trouvaient leur compte.

Le Plan n'était qu'un terme vidé de sa substance et ce qu'il contenait, notamment ce qui était appelé « programmes d'actions prioritaires », avait un taux de réalisation très faible. Les actions publiques en faveur de l'emploi étaient inexistantes.

Dans les semaines qui viennent, nous aurons à discuter du plan intérimaire de deux ans. Celui-ci constituera sans nul doute l'amorce d'un plan sur une période plus longue, de l'ordre de cinq ans sans doute.

Il est bien évident que le Plan, contrairement au passé, ne doit pas être un instrument de centralisation ; vous l'avez d'ailleurs affirmé tout à l'heure, monsieur le ministre. La planification de caractère démocratique est une suite normale pour l'application d'une politique de décentralisation et pour un aménagement du territoire en accord complet avec les régions.

Je suis persuadé que nous ne ferons pas comme sous l'ancien régime avec les programmes d'actions prioritaires, créant l'illusion de participation à des partenaires, alors que le choix était préétabli.

La définition du programme régional sera sûrement le résultat d'une association de tous les intéressés à son élaboration et à sa mise en œuvre. La planification de caractère démocratique doit permettre à l'Etat, aux collectivités, à tous les partenaires de construire simultanément leurs projets dans la connaissance réciproque des objectifs et aussi des contraintes.

Etant donné que des plans régionaux dépendra pour une grande part la définition du plan national, il vous sera facile, monsieur le ministre d'Etat, de préciser quels seront les moyens qui permettront d'assurer la cohérence des plans régionaux et du plan national.

Le Gouvernement a engagé la bataille de l'emploi. L'évolution des crédits relatifs aux aides au développement régional marque la volonté de développer la solidarité nationale en matière d'emploi.

En tout état de cause, cela tranchera profondément avec l'ancien système, car il est indispensable et urgent d'opérer la réforme des procédures d'aide.

En diverses occasions et même par un rapport de l'inspection des finances que l'ancienne majorité a refusé de rendre public, il a été souligné qu'entre 1973 et 1979 « six grands groupes industriels, qui réalisent moins de 10 p. 100 de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'industrie, qui n'emploient que 10 p. 100 des effectifs industriels et qui n'investissent que 2 p. 100 de l'ensemble de l'industrie, avaient, à eux seuls, reçu 50 p. 100 des aides publiques au secteur industriel ». Avec Giscard-Barre et leurs confrères, c'était un peu le système du cheval et de l'alouette !

Le Gouvernement veut faire autrement et nous lui donnons raison.

Il serait bien, monsieur le ministre, que vous nous donniez — car il convient de lutter avec énergie, avec conscience contre la désertification des campagnes — des indications sur le rôle éventuel du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural, le F.I.D.A.R.

Même si quelques réponses seront apportées dans le plan intérimaire, que préconisez-vous, étant entendu que chaque région décidera, pour l'ensemble du problème de la montagne ? Vous

avez dit, à l'Assemblée nationale, que des mesures d'ordre législatif ou réglementaire étaient à l'étude sur ce problème. Quand comptez-vous les prendre ou les proposer ?

Par ailleurs, il nous paraît utile de connaître le devenir du fonds d'aménagement urbain, car il convient de faire un effort dans le réaménagement des villes.

A présent, monsieur le ministre d'Etat, je vous demanderai quel rôle vous entendez faire jouer à la D.A.T.A.R., cet organisme qui, dans le passé, a toujours imposé ses décisions sans avoir recueilli aucun avis ni sollicité les collectivités locales. Je suis persuadé que vous ne voulez pas qu'il en soit ainsi.

Je voudrais donc, en terminant, indiquer dans quelle situation la D.A.T.A.R., avec la bénédiction des anciens gouvernements, a laissé la région parisienne. Il y a eu désindustrialisation sur désindustrialisation. Le chômage y a augmenté dans des proportions effarantes. Le coup porté à la région parisienne est un coup porté à la nation tout entière. La machine-outil de fabrication française n'est plus ; l'appareillage électrique a presque disparu et l'imprimerie n'a plus de vie. Il faut arrêter l'hémorragie et même y permettre des installations utilisant des techniques nouvelles. Sans doute est-il souhaitable que soit supprimée la taxe d'implantation que l'ancien régime avait décidée.

Ce n'est pas parce que la région parisienne dépérira que d'autres régions se développeront.

M. Michel Giraud. Très bien !

M. Fernand Lefort. Nous ne voulons pas opposer les régions les unes aux autres. Il ne convient pas d'en dépouiller certaines au profit d'autres. Je suis assuré qu'avec le développement de la démocratie vous pourrez faire des suggestions pour bien harmoniser l'équilibre économique, rechercher dans une région donnée le meilleur emplacement pour l'installation des techniques nouvelles pouvant utiliser la main-d'œuvre qualifiée de cette région.

Voilà, monsieur le ministre, quelques souhaits que nous voudrions voir pris en compte. Mais, à notre avis, prendre en considération le Plan et l'aménagement du territoire, voilà qui accompagne la décentralisation des collectivités, les nationalisations indispensables à notre économie et les premières mesures sociales dont la nécessité s'imposait pour les familles de travailleurs.

C'est donc, sans restriction, que nous voterons ce budget qui est en rupture avec l'ancienne politique, ce qui constitue, nous le pensons, une ouverture sur l'avenir de notre pays. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Giraud.

M. Michel Giraud. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, vous ne serez pas surpris, monsieur le ministre d'Etat, de me voir poursuivre avec vous — quelques minutes de plus, mais quelques minutes seulement — un échange que vos fonctions successives n'ont jamais conduit à interrompre puisque vous êtes, m'a-t-il semblé jusqu'à présent, aussi attaché que moi au devenir de l'Île-de-France, aussi conscient que moi du rôle économique qui peut et doit être le sien au bénéfice de l'économie nationale tout entière.

Depuis votre arrivée au ministère du Plan et de l'aménagement du territoire, vous avez eu à cœur d'annoncer une révision profonde de la politique de décentralisation, considérant qu'il fallait en finir avec — je vous cite — « les transferts brutaux des rameaux fructifians de l'économie parisienne vers la province », d'autant — disiez-vous — que ces « greffes » prenaient rarement sur les tissus économiques d'accueil. Bravo !

Il convenait, disiez-vous, de privilégier un développement plus décentralisé des régions à charge pour elles de valoriser leur propre potentiel, et ce avec le concours de l'Etat. Encore bravo !

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Cela devient compromettant !

M. Michel Giraud. Aussi accepterez-vous que je dise — très loyalement — que les récentes déclarations de M. le Premier ministre et les décisions prises voici quelques jours par le comité interministériel de l'aménagement du territoire, c'est-à-dire le Gouvernement, m'ont à la fois surpris et déçu.

Certes la redevance sera supprimée pour les implantations industrielles. Bien ! Elle sera, par contre, fortement augmentée pour les bureaux, son plafond passant de 400 francs à 1.300 francs — un rien, je serais tenté de dire « une paille » — alors que chacun sait que, depuis quinze ans, la substance industrielle de l'Île-de-France s'est trouvée très sensiblement appauvrie et que seul le secteur tertiaire permet un solde de création nette d'emplois dont dépend son équilibre économique.

C'est dans cet esprit que j'ai pris l'initiative, avec tous les sénateurs d'Île-de-France appartenant à la majorité sénatoriale, de déposer, voilà quelques semaines, une proposition de loi tendant à l'abrogation définitive et totale de la redevance, qui constitue pourtant — dois-je le rappeler ? — pour 50 p. 100 de son produit une recette régionale.

Cette taxe d'exception présente, en effet, deux inconvénients majeurs : d'une part, elle fausse le libre jeu de la concurrence en provoquant des distorsions dans la localisation des activités ; d'autre part, elle freine les investissements, représentant, en effet, de 1 à 5 p. 100 de leur montant si je fais référence à l'achat du terrain, à la construction de bâtiments et aux coûts des transferts.

N'étant pas considéré comme une charge, son montant ne peut même pas être déduit de l'impôt sur l'entreprise. Celle-ci paie donc deux fois : au moment de l'acquiescement de la taxe, et lors du règlement de l'impôt.

L'alourdissement de la redevance pour les établissements tertiaires aura pour effet, tout à la fois, de gêner la création de petites entreprises et de contrarier la venue des sièges sociaux ou des filiales de sociétés étrangères qui, à défaut de Paris ou de Conflans-Sainte-Honorine pourraient choisir Bruxelles, Francfort, Londres ou Amsterdam plutôt que Lille ou Marseille.

C'est, en fait, le rayonnement national et international de Paris et de l'Île-de-France qui en pâtira sans contrepartie, hélas ! pour les autres régions françaises.

S'agissant de l'agrément auquel sont soumises toutes les entreprises qui souhaitent se créer ou étendre leurs implantations, le Gouvernement maintient le statu quo dans la droite ligne des gouvernements précédents. Là — pour une fois, hélas ! — pas de changement. Les assouplissements d'après le 10 mai ne sont pas plus souples que les assouplissements d'avant le 10 mai.

L'emprise administrative aurait-elle raison de la volonté politique de nos gouvernants ?

Il est temps de prendre conscience que l'Île-de-France n'est plus la corne d'abondance dans laquelle on peut indéfiniment et impunément puiser. La matière « décentralisable » s'est tarie. Toutes les régions, et l'Île-de-France n'échappe pas au fléau, sont désormais soumises à la pression de la crise économique mondiale.

Les transferts arbitraires d'activités d'un lieu à un autre apparaissent, dans ces conditions, dramatiquement dérisoires et de plus en plus lourds de risques au plan de l'emploi et à l'heure des contrats de solidarité. Il conviendrait plutôt de fortifier chaque région dans ses spécificités, dans les savoir-faire et les métiers où elle réussit le mieux. C'est cela, la bonne décentralisation. C'est cela son mariage d'amour avec l'aménagement du territoire.

Ainsi, pour l'Île-de-France, l'objectif est-il d'accroître le rayonnement international de Paris et de conserver une économie vivante composée de quelques milliers de P.M.I. et P.M.E. qui assurent encore — mais pour combien de temps ? — l'essentiel de l'emploi.

La région doit donc poursuivre des efforts d'équipements dans tous les domaines — transports, hôtellerie, expositions, culture — afin que Paris devienne un véritable carrefour de communications et d'échanges, au même titre que Londres ou New York. Elle s'y attache.

Cela suppose aussi qu'elle conserve un bon équilibre économique et social. Or, depuis quelques années, des friches industrielles — c'est-à-dire de grands espaces abandonnés par l'industrie — sont apparues comme une lèpre à l'intérieur de l'agglomération parisienne. Une lèpre qui se développe.

Il est plus qu'urgent de combattre ce phénomène, en favorisant la réinsertion de petites activités industrielles ou tertiaires, en

visant ainsi le rapprochement entre la recherche, les secteurs de pointe et les petites industries classiques qui confèrent à la région d'Île-de-France l'essentiel de sa vitalité.

Encore faut-il que l'Etat ne détruise pas ces subtils équilibres par une politique économique de plus en plus centralisatrice et colonisée, et que l'aménagement du territoire ait, au-delà de la volonté, le courage de supprimer les entraves actuelles.

A cet égard, je vous adresse une supplique, monsieur le ministre d'Etat, je dis bien une supplique : vous m'avez dit votre attachement au droit commun, notamment — avez-vous précisé — en matière d'attribution des primes à l'emploi. Alors, l'application du droit commun, je vous la suggère, en matière de bonifications des prêts de la caisse des dépôts dans le cadre des zones d'aménagement concerté. Sachant que la collectivité publique, c'est-à-dire, contractuellement, l'Etat, la région et les collectivités locales, ne pourra « reconquérir » les friches qu'en faisant appel, dans la plupart des cas, à la procédure des zones d'aménagement concerté, abrogez, je vous le demande, la circulaire n° 69-95, du 14 août 1969, qui crée l'exception pour l'Île-de-France en lui refusant ce type d'avantage.

Monsieur le ministre d'Etat, je fais la part des choses.

En matière de contraintes en tous genres, j'aurai l'honnêteté de ne pas vous faire supporter le poids du passé. Mais, vous le savez, la France et son économie croulent sous les règlements, les discriminations, les pesanteurs auxquelles le temps confère une curieuse intangibilité. Alors, je vous en supplie : rompez les chaînes. Ne demandez plus à la D.A.T.A.R. de faire le bonheur du peuple français contre sa volonté, et sortez l'Île-de-France du coin du « puni ». Vous confondez ainsi ceux qui hésitent à croire que vous êtes un libéral. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Regnault.

M. René Regnault. Monsieur le ministre d'Etat, de l'examen de votre projet de budget se dégage le sentiment d'une réelle rupture avec la politique et l'action du Gouvernement précédent, pour qui le Plan n'était plus qu'un discours vague et sans contenu, sans volonté réellement affirmée, sans cohérence réelle, exécuté, par ailleurs, en l'absence de concertation, de coordination et de démocratisation.

J'observe avec intérêt que sous l'autorité d'un ministère d'Etat sont aujourd'hui regroupés aménagement du territoire, économie sociale et Commissariat général du Plan.

Nombreux sont les mécanismes et dispositifs qui ont été créés au cours des dernières années, les uns pour soutenir les projets d'aménagement intéressant les régions, pays, collectivités locales, les autres pour aider la création, le développement, la réimplantation d'entreprises, ou encore pour venir au secours d'entreprises ou d'établissements en difficulté.

L'ensemble — et je m'excuse d'y insister — fonctionne essentiellement sous forme d'une technocratie particulièrement fermée aux élus — à certains au moins — aux travailleurs et à leurs représentants.

L'autorité de la nation — bailleur de fonds — s'effectue par le truchement de divers ministères, voire au plus haut niveau de l'Etat.

Cette forêt de mécanismes et dispositifs, cette atomisation des autorités de tutelle ou de décision, cette technocratie, reconnaissons-le objectivement, ne facilitaient pas l'efficacité, la cohérence et ne répondaient pas à une réelle planification, à un aménagement concerté et équilibré du territoire, avec ce que cette affirmation sous-tend sur les plans économique, démographique, social et culturel.

Avant de porter un jugement sur le contenu, l'architecture de votre projet de budget, monsieur le ministre d'Etat, et avant aussi de vous exprimer mes sentiments sur la volonté politique qui, à mes yeux, s'en dégage, je voudrais vous soumettre les questions auxquelles il convenait qu'il soit apporté des réponses, sinon pour l'immédiat, assurément à terme.

La France connaît un chômage dont la montée en puissance est devenue insupportable ; l'inflation se maintient à un niveau élevé depuis plusieurs années. En conséquence, les inégalités entre les hommes, comme entre les régions ou « pays », ont alors tendance à s'accroître.

La crise que nous traversons, plus structurelle, convenons-en, que conjoncturelle — et c'est, à mon avis, plus grave — nécessite d'abord la mobilisation de tous les efforts et de toutes les

énergies, autour d'une nouvelle stratégie du développement industriel, économique, social et culturel, soutenu et réalisé dans le cadre d'un aménagement équilibré du territoire, impliquant une volonté claire de l'Etat et une réelle liberté de la participation de tous les acteurs élus socio-professionnels.

Elle nécessite ensuite le soutien et l'encouragement aux initiatives publiques et privées, en cohérence avec les objectifs démocratiquement arrêtés par la Nation.

Elle nécessite encore la coordination des actions des divers partenaires, tout en préservant la souplesse et la liberté propres à assurer le succès, l'efficacité et le progrès, l'émulation et la compétitivité nécessaires à une reprise réelle de la croissance, condition indispensable aux nouvelles avancées sociales auxquelles les socialistes, pour leur part, aspirent très vivement.

La crise nécessite également une politique active en direction de la recherche, des études et de l'innovation.

Elle nécessite enfin le développement de la formation et de la préparation des hommes, afin qu'ils puissent tous assumer les responsabilités nouvelles, professionnelles et sociales qu'il conviendra de leur confier.

Démocratie politique au travers de la décentralisation, démocratie économique à partir du secteur public élargi et de la loi à venir sur les droits et libertés des travailleurs devront être demain les outils essentiels pour l'élaboration du plan et la réussite de son exécution.

J'avoue avoir relevé un intérêt particulier au titre de votre budget relatif à l'économie sociale car j'y vois un terrain d'expérimentation et d'entraînement particulièrement heureux.

Le Plan, demain, sera la condition du succès de la politique du Gouvernement que les Françaises et les Français se sont donné pour conduire le changement, cela au travers des perspectives qu'il dégagera, du rôle d'entraînement qu'il saura assurer, de la coordination des volontés et des moyens qu'il garantira.

Le plan national doit s'articuler avec les plans régionaux, et pourquoi pas locaux, et assurera l'équilibre et la péréquation, traduisant alors une réelle solidarité nationale.

Je souhaite, pour ma part, que les réformes institutionnelles en cours s'appliquent rapidement pour donner à la région une autorité réelle et déterminante, ce qui n'exclut nullement la réflexion au niveau des collectivités locales ou de leurs groupements, que ceux-ci s'appellent bassins industriels, bassins d'emploi, « pays », massifs montagneux, que sais-je ? L'essentiel est de promouvoir la réflexion, voire l'action aux échelons de solidarité les mieux adaptés.

Le projet de budget que vous nous soumettez, monsieur le ministre d'Etat, ne répond pas complètement à ces objectifs et modalités que je viens d'évoquer et c'est normal. Sans quoi beaucoup des conditions que j'ai évoquées n'auraient pas été remplies dans le laps de temps qui a été le vôtre entre le 23 juillet 1981 et ce jour.

J'avoue toutefois que notre jugement aurait pu se fonder plus aisément si le plan intérimaire de deux ans que vous allez soumettre au Parlement dans quelques jours avait pu être examiné par la Haute Assemblée avant la discussion de votre budget pour 1982. Il s'en est fallu de peu. Force est de reconnaître que cela était bien difficile.

Le regroupement sous votre autorité, monsieur le ministre, de l'aménagement du territoire et du Commissariat au Plan, est une heureuse initiative et il est souhaitable que tout ce qui concerne le Plan et la cohérence de l'action du Gouvernement en matière d'équipement et de développement à finalité socio-économique, comme en matière d'aménagement du territoire, dans le temps et dans l'espace, soit placé sous l'autorité de votre ministère qui doit avoir vocation à assurer la cohérence des décisions.

Déjà, pour 1982, les moyens budgétaires que vous nous proposez d'adopter traduisent un réel souci de se donner les moyens d'être — dans les meilleurs délais — opérationnel sur le terrain.

Le plan intérimaire devra aller plus loin encore et fixer un cadrage pour les deux années à venir, en servant entre autres d'appui à la réflexion préalable à l'élaboration du futur plan quinquennal dont il est souhaitable que la mise en chantier soit la plus rapide possible.

Globalement, votre budget est en accroissement de 25 p. 100 par rapport à l'an dernier, et la part propre au Commissariat croît de 35 p. 100, ce qui met en évidence que vous avez voulu vous donner les moyens nécessaires à la préparation du futur plan quinquennal.

Les moyens de la D.A.T.A.R. augmentent de 68 p. 100 pour le budget de fonctionnement, de 54,4 p. 100 pour les autorisations de programme et de 21 p. 100 pour les crédits de paiement, les primes de développement régional et le fonds d'aide à la décentralisation, dotés respectivement de 1 300 à 675 millions de francs, s'y ajoutant.

Permettez-moi de réserver une mention particulière pour la création du fonds d'aide à la décentralisation.

Le F.I.A.T., pour sa part, connaît une augmentation substantielle qu'il convient d'examiner en tenant compte de l'enveloppe spécifique au Grand Sud-Ouest qui, si on l'exclut des crédits du F.I.A.T., ramène la croissance de celui-ci à 12,6 p. 100, c'est-à-dire à un niveau, j'en conviens, égal à celui de l'an dernier en francs constants.

Toutefois, je relève une ombre dans votre budget au travers des crédits du F.I.D.A.R. qui, eux, croissent en francs courants de 9,6 p. 100 seulement pour les autorisations de programme, alors qu'ils diminuent de 26,6 p. 100 pour les crédits de paiement. Ils sont donc inférieurs à ce qu'ils étaient l'an dernier. Je regrette cette mesure au moment où, d'une part, il convient de maintenir l'effort au bénéfice de l'aménagement et du développement rural, mais aussi au moment, d'autre part, où le Gouvernement de la gauche prévoit une réelle décentralisation de sa gestion au niveau régional. Cette absence de démocratisation et de décentralisation m'avait amené, l'an dernier, à vivement déplorer cette situation voulue par le précédent gouvernement.

Doit-on considérer qu'il se dégagerait ici une nouvelle orientation en direction des contrats de pays ? Vous pourrez peut-être nous éclairer tout à l'heure sur ce point, monsieur le ministre d'Etat.

Les crédits pour la conservation du littoral progressent de 12,9 p. 100 avec un effort en direction notamment de l'entretien et de l'aménagement des espaces acquis.

Vos propositions sont sans doute suffisantes ; toutefois, il conviendrait d'ajuster ces crédits s'il s'avérait qu'ils ne répondent pas à la demande. Ils s'inscrivent dans l'action pour la protection du cadre de vie et pour la promotion de la qualité de la vie, qui, à nos yeux, doit être soutenue activement.

Enfin, les crédits du Commissariat, proposés à hauteur de 136,5 millions de francs contre 60,5 l'an dernier, concrétisent une volonté de se donner les moyens nécessaires à l'élaboration démocratique du VIII^e Plan quinquennal, en créant notamment de nombreux emplois ; cela traduit alors la volonté de prévision et d'organisation du Gouvernement, le Commissariat devant se charger par ailleurs du suivi du plan intérimaire de deux ans.

L'autre mesure très positive, à mes yeux, est celle relative au renforcement des moyens du centre d'études prospectives et perspectives d'informations internationales.

Enfin, pour la première fois sous la responsabilité directe du Gouvernement, d'un ministère d'Etat, nous trouvons le secteur dit de l'économie sociale.

Je me réjouis de cette volonté politique ainsi affirmée et qui doit réserver au mutualisme et à la coopération une attention méritée, d'autant plus qu'il s'agit d'un secteur dont le poids dans notre économie est de plus de 6 p. 100 avec plus de 150 000 entreprises et 182 000 établissements.

Mutualisme et coopération ont trop été au cours des dernières années, et de volonté délibérée, traités par l'indifférence et la méfiance, à l'exception généralement de l'intérêt porté à ces travailleurs qui se sont rassemblés pour sauver l'entreprise en difficulté ou pour relancer l'entreprise faillie.

Cette activité économique à vocation humaniste et non à des fins de profit, si elle a connu quelques déviations au cours des dernières années, ne saurait pour autant continuer à être marginalisée. Bien au contraire, il faut l'aider à se développer et à se réformer sur les plans institutionnel, démocratique et économique.

Je souhaiterais, monsieur le ministre d'Etat, que vous vouliez bien apporter à la Haute Assemblée tout éclaircissement sur les perspectives que vous comptez offrir à la promotion, à la

relance et à l'adaptation de l'économie sociale, creuset de l'initiative collective, certes, mais aussi de la croissance sociale et de la démocratie économique. La dotation budgétaire prévue pour cet axe de vos interventions doit vous permettre une avancée positive dès 1982.

Ainsi, globalement, les crédits que vous nous proposez de retenir mettent en évidence la volonté du Gouvernement de réserver une mission essentielle et significative au Plan, à la planification. Bien sûr, ce ne sont pour l'instant que des indications qui nous permettent de vous dire qu'elles préfigurent une volonté nouvelle, mais non moins évidente, sur laquelle reposera l'élaboration du Plan quinquennal et le suivi du plan intérimaire; nous savons et avons conscience que 1982 est, bien entendu, une année de transition.

Je souhaite toutefois que les crédits du F. I. D. A. R. puissent être abondés, sinon dans le cadre de cette loi de finances, du moins au bénéfice d'une loi de finances rectificative pour 1982, d'autant plus que je puis ajouter un troisième argument à ceux qui ont déjà été évoqués tout à l'heure, à savoir que les crédits du F. I. D. A. R. étaient tous engagés dès la fin de l'été 1981.

Avant de conclure, je voudrais vous dire ma crainte que la France ne soit exclue du bénéfice du Fonds européen de développement régional, tout au moins si l'on en croit ce qui a « transpiré » de la Commission de Bruxelles; cela serait à la fois injuste et inacceptable. Le gouvernement précédent, qui a eu la fâcheuse habitude de confondre les crédits du Feder avec ceux de l'Etat, agaçant ainsi la Commission de Bruxelles qui regrettait de ne pas voir personnaliser les actions retenues et soutenues par elle, n'a certainement pas facilité la tâche du nouveau gouvernement. Toutefois, monsieur le ministre d'Etat, le groupe socialiste encourage et soutient les démarches du Gouvernement en direction de ce fonds afin que la France hexagonale n'en soit pas privée.

La situation de notre économie est préoccupante; des changements de stratégie et d'objectifs sont indispensables.

Coordination, démocratisation, décentralisation, clarté et rigueur doivent dominer nos démarches horizontalement et verticalement. La planification nationale, régionale, locale, représente une chance réelle et exclusive à mes yeux pour la promotion d'une nouvelle politique économique et sociale, dont elle doit être le guide et le moteur au travers, je le crois, d'une large contractualisation entre l'Etat, les régions, les collectivités locales, les entreprises publiques et privées.

La réorganisation de votre ministère, les actions que vous nous proposez, la cohérence qui en découle nous permettent de mesurer dès à présent la volonté du Gouvernement de se donner un moyen supplémentaire et capital pour réduire le chômage et l'inflation, les inégalités, en assurant un aménagement harmonieux du territoire.

Bientôt, le Gouvernement, les citoyens, les travailleurs, les divers acteurs économiques et sociaux, disposeront de trois réformes fondamentales: loi de décentralisation, loi de nationalisation et loi de planification, qui permettront de promouvoir ensemble la société nouvelle, espérance des électrices et des électeurs qui ont voulu le changement au printemps dernier.

Monsieur le ministre d'Etat, le groupe socialiste, qui mesure les difficultés qui sont les vôtres et celles du Gouvernement, met de grands espoirs dans les réformes à venir et surtout en leurs effets. Il vous assure de son soutien et votera votre budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes et sur les travées des radicaux de gauche. — M. Jacques Pelletier applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Bonduel.

M. Stéphane Bonduel. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, examiner le budget d'un nouveau ministre inaugurant une nouvelle politique, c'est d'abord se donner les moyens de comparer le passé et le présent, donc de dresser rapidement un bilan avant de considérer le projet qui nous est soumis.

Le bilan de la planification et de l'aménagement du territoire pourrait se résumer très vite en un mot: échec; échec bien sûr relatif, car rien n'est jamais absolu en cette matière. Mais, il faut bien le dire, le Plan n'était plus qu'un discours. Il était parvenu à un tel degré d'inexistence que le précédent Président de la République avait décidé de ne pas soumettre avant les élections présidentielles le VIII^e Plan à l'examen du Parlement. Une fois de plus, sur un sujet primordial, le Parlement

fut dessaisi de ses pouvoirs: légiférer et contrôler. Lors du débat sur la loi de finances pour 1981, nous nous étions vivement élevés contre cette pratique. Faut-il insister? Chacun le sait: on était arrivé pratiquement, loin de « l'ardente obligation », au degré zéro du Plan.

On avait vu naître au fil des ans une multitude de mini-plans, toujours décidés par le pouvoir central: plan Massif central, plan Bretagne, plan Alsace, plan Vosges, plan Nord, plan Grand Sud-Ouest, et j'en oublie sans doute, auxquels s'ajoute, entre autres, le micro-plan Poitou-Charente, prouvant *a posteriori* l'absence de prévision et de cohérence, bref l'absence de vraie politique globale, même si, ponctuellement, ils ont pu apporter quelques solutions parcellaires.

Si le Plan n'était plus qu'un discours, l'aménagement du territoire n'était plus, au mieux, que l'objet d'un aimable colloque dans une ville d'eau.

A l'origine, la politique d'aménagement du territoire avait été mise en place pour répondre à la nécessité d'un double rééquilibrage: d'une part, entre Paris et le reste de la France — qu'on se souvienne: « Paris et le désert français » — et, d'autre part, entre les régions situées de chaque côté d'une ligne Le Havre-Marseille afin de renforcer l'Ouest fortement pénalisé par rapport à l'Est. Idées claires, idées simples, idées justes.

Or, qu'a-t-on vu? La plupart des objectifs fixés n'ont pas été atteints. Les déséquilibres se sont maintenus, voire accrus. La capitale est toujours proche de l'apoplexie, malgré les zones de vacuité dont on a parlé, la région Ouest continue de connaître une langueur qui n'en finit pas, la métropole lyonnaise est devenue boulimique et beaucoup de régions restent exsangues. L'exode rural s'est poursuivi, les campagnes ont continué à se vider de leurs habitants.

L'instrument privilégié de cette politique d'aménagement, la D. A. T. A. R., qu'était-elle devenue? Une petite infirmerie de campagne intervenant souvent, hélas, quand les accidentés étaient mourants.

C'est un élu de l'Ouest, où le taux de chômage évolue dans certains secteurs entre 12 et 14 p. 100 de la population active, qui l'affirme ici.

Bref, ce fut, au fil du temps, l'échec d'une politique: faute de choisir, faute de prévoir, faute de décentraliser aussi et surtout.

Pour succéder à cette démarche hasardeuse, que nous proposez-vous, monsieur le ministre?

Vous nous proposez à la fois et d'abord — vous venez de le répéter — de rendre à la planification française ses lettres de noblesse, de fournir ainsi une nouvelle donne pour l'aménagement du territoire, enfin, car cela fait aussi partie de vos nouvelles attributions, d'étudier et de proposer toutes mesures intéressantes la coopération, la mutualité et le secteur associatif.

Examinons ce triptyque: Plan, aménagement du territoire, économie sociale.

J'en soulignerai d'abord, après d'autres, la cohérence de conception. Plan et aménagement du territoire sont, en effet, deux instruments complémentaires pour une même politique: celle qui consiste à faire face à l'avenir. Et l'avenir des Français ne peut se prévoir sans les Français. D'où la nécessité concomitante de développer ce que vous appelez l'économie sociale. Voilà, en effet, un ensemble dont les trois éléments sont indissociables.

Cette nouvelle planification ne peut réussir qu'à au moins trois conditions: la décentralisation, la contractualisation et la souplesse d'exécution.

Décentraliser d'abord. Entreprise passionnante, mais immense aussi, car vous avez à mettre un terme à une centralisation multi-séculaire. C'est une entreprise nécessaire que plus personne aujourd'hui ne discute, le Sénat moins que tout autre, et cela malgré un récent débat bien décevant. Nécessaire, oui, car l'expérience l'a suffisamment prouvé: toute politique économique et d'aménagement est un échec dans un Etat centralisé et centralisateur. En particulier, le problème primordial des petites et moyennes entreprises, dont le développement conditionne l'emploi dans nos régions, ne peut être résolu dans le cadre du centralisme.

Oui, la décentralisation s'impose comme un impératif catégorique. Une décentralisation qui implique, pour être effective, au moins trois conditions: d'abord, une réforme des finances

locales qui donne véritablement aux collectivités locales les moyens nécessaires à une politique de l'emploi et de la qualité de la vie ; ensuite, une richesse en hommes et en personnels capables d'utiliser au mieux les techniques les plus modernes au service du pouvoir local ; enfin, la fin du cumul des mandats pour mettre un terme à de subtiles relations d'influences qui ne font ou ne feraient malgré tout que conforter le centralisme de l'Etat.

Mais il faudra prendre bien soin, en décentralisant, d'éviter l'incohérence. Fondé sur la décentralisation, un plan, pour être démocratique, doit être contractuel. Le communiqué du conseil des ministres du 25 novembre nous a appris que l'exécution du Plan fera — je cite — « l'objet de contrats signés entre l'Etat, les régions et les entreprises ». C'est là un bon principe. On souhaiterait en savoir plus sur les modalités d'application.

Il est bon, par ailleurs, qu'un rapport annexé à la loi de finances indique au Parlement l'état d'exécution du Plan et qu'une commission composée notamment des rapporteurs du budget des deux assemblées, ce qui est nouveau, soit placée auprès du ministre chargé du Plan pour en suivre l'exécution.

Au-delà de ces modalités de contrôle, on souhaiterait connaître les initiatives que le Gouvernement compte prendre pour associer au mieux le Parlement à l'élaboration du Plan — je parle évidemment du Plan de cinq ans.

Enfin, concernant la souplesse du Plan, nous attendons évidemment des précisions de votre part sur le caractère pluri-annuel des contrats de plan.

Permettez-moi de vous le faire observer, monsieur le ministre d'Etat, le questionnaire aux régions pour le plan de deux ans était vraiment indigeste et fut examiné dans la précipitation. Il faudra, à l'avenir, d'autres méthodes de rédaction et de concertation. Mais c'est vrai, il y avait urgence.

Deuxièmement. Une nouvelle donne pour l'aménagement du territoire.

Rétablir le Plan, c'est déjà offrir une nouvelle donne pour l'aménagement du territoire. Il faut éviter aujourd'hui que celui-ci ne soit qu'une technique correctrice de déséquilibres régionaux provoqués par l'absence de prévision et de cohérence du développement économique global de la nation.

Or, prévoir et choisir pour organiser la plus équitable répartition des richesses matérielles et culturelles sur tout le territoire, c'est précisément là l'objet même de la planification.

Ainsi l'aménagement du territoire pourra devenir l'une des finalités essentielles de la planification et cesser d'être une simple technique correctrice qu'on utilise au coup par coup pour devenir une véritable politique.

A cet égard, une plus grande cohérence de l'aménagement s'impose, surtout, par exemple, dans le sens d'une meilleure irrigation transversale en moyens de communications modernes dans le sens est-ouest.

Pour ce qui me concerne, l'urgence pour demain me semble être non pas le T.G.V. Ouest, mais une mise à parité des liaisons de l'extrême Ouest, tant ferroviaires que routières, avec les liaisons nord-sud, et il faut également que la trop fameuse légende de la route Centre-Europe-Atlantique devienne enfin, au plus vite, une réalité.

C'est d'autant plus urgent et nécessaire que la France, premier pays maritime d'Europe, n'est plus enfermée dans un protectionnisme limité aux frontières de notre pays. Et la politique d'aménagement du territoire ne peut pas se borner à être exclusivement nationale.

Je souhaiterais connaître, à cet égard, les initiatives que le Gouvernement compte prendre pour relancer avec nos partenaires une politique régionale européenne cohérente. Vous avez évoqué ce problème tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat, mais nous aimerions en savoir davantage.

Je voudrais, enfin, dire que la poursuite des crédits F.I.D.A.R. me paraît intéressante, si, comme mon collègue tout à l'heure, j'estime que son abondement est tout à fait insuffisant. C'est pourtant, me semble-t-il, par la « réactivation » des zones rurales si défavorisées que peut passer aussi la véritable lutte contre le chômage.

Un mot sur la promotion de la coopération, de la mutualité et du secteur associatif.

J'ai lu, dans le rapport spécial de notre collègue Jargot, les principaux objectifs du Gouvernement à cet égard. Les associations ont, depuis déjà plusieurs années, exprimé un certain nombre de demandes pour aider en France le développement du phénomène associatif. Certaines ont déjà été satisfaites par le Gouvernement ; d'autres sont en passe de l'être. Dans cette perspective que comptez-vous faire, quelles sont vos intentions concernant, notamment, la réduction de la taxe sur les salaires, l'amélioration du régime fiscal des dons et cotisations, et le régime fiscal et postal de la presse associative ?

Monsieur le ministre, telles sont quelques-unes des questions qu'au nom de la formation des sénateurs radicaux de gauche, je souhaitais vous poser. Vous avez d'ailleurs répondu, dans votre exposé introductif, à un certain nombre d'entre elles.

Votre budget prouve, par l'augmentation significative de ses crédits, une volonté nouvelle que nous approuvons entièrement. Vous aurez, je le sais, d'autres occasions de développer vos objectifs, particulièrement quand nous examinerons le Plan intérimaire de deux ans.

La formation des sénateurs radicaux de gauche votera ce budget avec confiance et espoir. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Rudloff.

M. Marcel Rudloff. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, à cette heure tardive, il serait indécent de faire une critique exhaustive du budget qui nous est présenté. D'ailleurs, les collègues qui m'ont précédé à cette tribune ont dit ce qu'il fallait et je ne pourrais que répéter leurs propos.

De plus, le moment est sans doute mal choisi pour vouloir déjà porter un jugement de valeur qui ne soit pas un jugement *a priori* sur une action qui ne fait que commencer.

Vous avez en charge, monsieur le ministre d'Etat, un ministère de l'avenir. On ne peut donc pas vous reprocher de conjuguer tous vos verbes au futur. Cependant, il viendra un moment où les verbes devront être au présent et aussi quelque peu, déjà, au passé. A ce moment-là, nous nous retrouverons et nous aurons alors l'occasion de confronter les réformes d'aujourd'hui, qui se trouvent dans l'ivresse du moment à l'état d'épures, avec les réalités sur le terrain et de voir si la cohérence chantée par d'éminents collègues se sera effectivement réalisée dans les faits.

Mais je ne pouvais pas laisser passer cette occasion, monsieur le ministre d'Etat, sans vous faire part des inquiétudes d'une région qui ne figurait pas dans l'ancienne nomenclature de celles qui étaient susceptibles d'être aidées et qui, je le crains, ne figure pas non plus dans la nouvelle nomenclature, car c'est une région...

M. Bernard Barbier, rapporteur pour avis. Riche ! (*Sourires.*)

M. Marcel Rudloff. ... dont les difficultés sont spécifiques.

Alors il faudra trouver un schéma dans lequel la faire entrer, et si jamais vous ne trouvez pas de formule, on vous pardonnera cet oubli pourvu qu'en réalité vous pensiez à elle.

En effet, notre région, en un an, a connu une augmentation de 44 p. 100 du taux des demandeurs d'emploi. Elle compte 35 000 travailleurs frontaliers et, dans le seul département du Bas-Rhin, 25 p. 100 des travailleurs salariés dépendent de décideurs étrangers, qu'ils soient des travailleurs frontaliers ou des employés d'entreprises résultant d'investissements étrangers en Alsace.

Vous comprenez donc en quoi notre situation est critique et pourquoi nous tenons à obtenir, enfin, un peu de considération et un peu d'intérêt.

Vous savez qu'il existe un très vieux contentieux entre l'Alsace et la D.A.T.A.R., depuis le moment où figurait, au haut de l'escalier de cette honorable maison, une carte sur laquelle l'Alsace était quelque peu effacée ; un rideau la recouvrait malencontreusement en partie et empêchait les gens de voir que l'Alsace faisait partie des régions françaises. Cette carte a d'ailleurs disparu, monsieur le ministre d'Etat, avant que vous ne preniez la D.A.T.A.R. en charge, mais vous comprenez combien lourd est le contentieux de ma région avec un certain nombre d'institutions.

Dans ces conditions, je vous dirai très simplement, pour conclure, que les Alsaciens comptent d'abord sur eux-mêmes, certes, mais qu'ils tiennent, à un moment difficile, à savoir que les responsables de la solidarité nationale ne les oublient pas totalement.

Monsieur le ministre, vous êtes venu furtivement, chez nous, en septembre, mais vous avez promis d'y revenir. C'est une promesse qui, je pense, ne sera ni trop difficile, ni trop compromettante à tenir. (*M. le ministre d'Etat rit.*)

Alors, nous vous attendons. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., de l'U.R.E.I. et sur quelques travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Pelletier.

M. Jacques Pelletier. Monsieur le ministre d'Etat, étant donné l'heure et le peu de minutes qui restent au groupe de la gauche démocratique, je me bornerai à vous poser quelques questions.

Le budget que vous nous présentez me semble convenable, aussi bien pour les crédits de fonctionnement que pour les crédits destinés aux aides au développement régional.

Pour ces derniers, qui s'élevaient en 1981, en autorisations de programme, à 1 000 millions de francs — 800 millions de francs au budget et 200 millions au collectif — serait-il possible de savoir s'ils ont été intégralement engagés et combien d'emplois ont pu ainsi être créés ou maintenus, en distinguant, si possible, le secteur secondaire et le secteur tertiaire ?

En revanche, la progression des aides du F.I.D.A.R. est très insuffisante. Les rapporteurs et plusieurs collègues y ont fait allusion : je n'insiste pas.

Vous avez dit, à l'Assemblée nationale : « Après vérification auprès de votre collègue du budget... le Gouvernement tiendra le plus grand compte du souci qu'il a exprimé pour l'établissement des crédits du F.I.D.A.R. ». Est-ce à dire que vous espérez obtenir des crédits supplémentaires sur ce chapitre en cours d'année ? Nous le souhaitons.

Ensuite, on annonce une régionalisation des crédits F.I.D.A.R. Cela veut dire que, pour toutes les actions encouragées par le F.I.D.A.R., ce sont les régions qui vont prendre des responsabilités. Comme lesdites régions n'auront pas, en 1982, de ressources supplémentaires ou, en tout cas, pas de ressources transférées, il ne faudrait pas qu'elles « portent le chapeau » de crédits en baisse en francs constants.

A cet égard, il serait bon que vous éclairiez le Sénat sur les modalités pratiques de régionalisation de ces crédits.

Quelles seront, notamment, les clés de répartition de ces crédits entre régions ?

Il est indispensable d'être fixé très vite sur ce point, si l'on veut que les dossiers opérationnels soient instruits rapidement et si l'on veut que les projets en cours puissent être traduits concrètement en « musique administrative et financière ».

L'exemple typique de l'inconnue qui règne en la matière est celui des contrats de pays ou contrats régionalisés d'aménagement rural. Au niveau local, les règles du jeu sont rarement précises. Par exemple, on connaît rarement les dotations globales disponibles. Il est difficile pour les E.P.R. de préciser actuellement ces règles dans la mesure où ils ne savent pas clairement ce que sera la participation de l'Etat. Les incertitudes sont accentuées par le fait que les montages financiers sont malaisés.

En effet, l'exécution d'un contrat s'étale sur une durée de plusieurs années. En plus de la dotation globale, il existe des financements classiques du département, de la région, d'organismes divers, voire d'autres fonds interministériels.

Il est difficile de préjuger ce que pourront financer certaines de ces collectivités ou certains de ces organismes au cours des prochaines années, tant que leurs compétences et leurs moyens financiers ne seront pas définis.

Autrement dit, nous sommes dans une période de transition où ces contrats, dont la nécessité et l'efficacité sont admises par les élus locaux, risquent d'être en panne.

Il me paraît utile que les services de la D.A.T.A.R. puissent consulter ceux qui, sur le terrain, sont confrontés journallement à ce genre de difficultés.

Dans le domaine du Plan, je pose deux questions.

Première question : le Plan fixe des objectifs généraux, mais il exclut les différents plans par branche. Il semble qu'il y ait — et qu'il y aura — beaucoup de plans par branche. Je crois, du reste, que cette approche pragmatique du problème industriel est bonne.

Mais alors, monsieur le ministre d'Etat, votre plan ne risque-t-il pas de devenir une coquille vide ?

Deuxième question : il doit y avoir des contrats de plan entre l'Etat et les entreprises nationalisées. Par qui seront négociés ces contrats et quels seront les rôles respectifs de votre ministère, du ministère de l'industrie — qui a, entre autres, la responsabilité de proposer les dirigeants des entreprises nationalisables — et du ministère de l'économie et des finances, qui est toujours responsable des dotations en capital des entreprises nationalisées, malgré la réforme des aides de l'Etat — F.D.E.S. - C.I.A.S.I. — toujours promise et toujours remise.

Quelques questions sur le fonds européen de développement économique régional.

L'accroissement des disparités régionales au sein de la Communauté appelle, pour une simple équité, la recherche d'une meilleure efficacité de la politique européenne en ce domaine. Le Sénat serait heureux de connaître les derniers développements des négociations en cours avec la commission de Bruxelles à propos du Feder et de savoir si le problème a été évoqué au conseil européen de Londres.

Au cas où la France continuerait à bénéficier du Feder, le Gouvernement pourra-t-il faire connaître les régions ou entreprises bénéficiaires de ce fonds. Je crois qu'il serait bon de mettre un terme au secret qui entoure les dossiers concernant l'aide européenne : on connaît bien les dossiers aidés par le F.E.O.G.A., il n'y a pas de raison que l'on ne connaisse pas ceux qui sont aidés par le Feder.

M. Michel Giraud. Tout à fait exact !

M. Jacques Pelletier. Pour terminer, monsieur le ministre d'Etat, je voudrais vous interroger sur l'avenir de la D.A.T.A.R.

La D.A.T.A.R. est une administration de mission à structure légère, certes, mais hyper-centralisée : ce sont du reste ces deux qualités, ou ces deux défauts, qui lui ont permis d'avoir toujours une bonne efficacité en matière d'aménagement.

Avec la promesse de cette décentralisation et de cette régionalisation, hélas encore très nébuleuses, mais que j'appelle de tous mes vœux, la collectivité territoriale régionale sera très probablement dotée de pouvoirs importants en matière de développement économique.

Dès lors, les actions de la D.A.T.A.R. risquent d'être réduites comme la peau de chagrin. On peut se demander si le maintien d'une administration de mission à Paris a encore un sens.

Voilà, monsieur le ministre d'Etat, rapidement énoncées, quelques interrogations. Je vous saurais gré des réponses que vous pourrez fournir. Comme votre budget me semble convenable — je l'ai indiqué au début de mon intervention — je voterai les crédits que vous nous demandez. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, que de questions dont la précision honore votre assemblée, qui a le souci du détail dans le contrôle de l'action de l'exécutif. Je crois que le plus simple, sans faire semblant de bâtir je ne sais quel plan artificiel, est que je réponde aux interventions dans l'ordre où elles ont été présentées.

Aux quatre rapporteurs spéciaux ou pour avis, j'indiquerai que je connaissais leurs rapports à l'avance. J'avais donc entrepris, dans ma première intervention, de répondre à un certain nombre des questions qu'ils posaient ou de lever les incertitudes dont ils faisaient état. Dès lors — et heureusement, compte tenu de l'heure — je n'ai plus grand-chose à ajouter.

Je dirai simplement à M. Jargot que le Credoc ne fournit pas matière à inquiétude. N'oublions pas, en effet, que cet organisme ne vit pas que de ses crédits budgétaires, mais qu'il passe également des contrats. Nous souhaitons tous que sa vitalité, que nous espérons voir se renforcer, lui permettra d'avoir une vie financière plus active. Ses crédits de fonctionnement augmentent de 16 p. 100. Ce n'est pas énorme, mais ne nous inquiétons pas ! Ce budget de fonctionnement est parfaitement normal ! Vous avez exprimé une inquiétude que je ne crois donc pas devoir partager.

J'ai été heureux, d'autre part, que M. Jargot confirme à cette assemblée qu'un Français sur deux se sent relever de l'économie sociale. On ne le sait pas assez. Le président de la fédération française de la mutualité préside au destin de 22 millions de mutualistes, ce qui n'est pas mal.

Naturellement, tout le monde n'en a pas conscience — il faut réveiller ce considérable potentiel — mais je constate que le Sénat en est parfaitement informé.

Quelles relations — c'est la dernière question qu'a posée M. Jargot — pourront avoir les collectivités locales avec les organismes d'économie sociale? Nous traitons ces derniers comme des entreprises productives. Tel est l'objet essentiel de cette délégation.

Celle-ci a vocation pour avoir des antennes régionales ou, du moins, des correspondances avec les groupements régionaux existants. Je citerai, par exemple, les groupements régionaux de la coopération.

En outre, une part non exclusive, mais significative, des efforts de développement et de revitalisation doit être consacrée à des créations, voire à des sauvetages d'entreprises. Ces opérations intéressent beaucoup les collectivités locales sur le territoire desquelles elles ont lieu. Je ne doute donc pas que les contacts se multiplieront et que des interventions parallèles se produiront. Voilà, pour partie, ce que l'on peut imaginer, mais nous ne créerons pas de rigidité, de relation institutionnelle, car cela ne me paraît pas nécessaire.

M. de Montalembert est revenu sur la présentation des crédits et s'est inquiété de voir les fonds du F.I.D.A.R. diminuer. Nous avons une lecture différente du budget, monsieur le rapporteur. Les crédits du F.I.D.A.R. ne connaissent, certes pas, une augmentation aussi forte que celle que j'aurais souhaitée, mais ils croissent tout de même, du moins au niveau des autorisations de programme.

Ne vous inquiétez pas des crédits de paiement : s'ils sont en légère diminution cette année, cela tient à des automatismes dont je n'ai pas le mystère, mais dont je me doute qu'ils sont liés à des reports de crédits de l'année précédente, car je fais au moins à la direction du budget cette confiance qu'on n'a jamais vu d'autorisations de programme qui ne soient pas suivies de crédits de paiement, sauf annulation d'un certain nombre de programmes, ce dont il n'est point question.

Ce qui nous intéresse, ce sont les autorisations de programme. Elles sont en augmentation, certes, mais celle-ci n'est pas suffisante. C'est l'un des postes de mon budget qui croît le moins vite ; cependant, cette légère hausse doit apaiser votre inquiétude.

Il est exact que, sur l'enveloppe initiale, 6 millions de francs nous ont été enlevés pour contribuer au financement du budget du ministère des droits de la femme. Un accord est intervenu entre nos deux départements ministériels pour que ces crédits soient affectés à des actions liées à la promotion de la condition féminine, spécifiquement en zone rurale. Elles correspondront donc à l'orientation générale du F.I.D.A.R. et c'est bien volontiers que j'accepte qu'une partie des fonds de cet organisme soit plus spécialement orientée dans ce sens.

On observe, par exemple, en cas de faillite ou de liquidation judiciaire dans le secteur des petites et moyennes entreprises, une corrélation très directe entre la propension à la faillite ou à l'accident et le fait que l'épouse du chef d'entreprise intervienne, ou non, pour assurer la comptabilité, la gestion ou la poursuite des créances. L'idée est de proposer aux femmes des chefs des petites entreprises de suivre des cours de gestion, de comptabilité ou de recyclage, car les entreprises tiennent d'autant mieux que les femmes effectuent ce travail.

Nous gérerons conjointement ces fonds destinés à un certain nombre d'actions. Je n'ai donné qu'un exemple, mais il en existe certainement beaucoup d'autres, notamment en milieu rural.

Je n'ouvrirai pas de controverse théologique, monsieur le sénateur, sur la fin de votre propos.

Le plan intérimaire viendra en discussion devant votre assemblée les 21 et 22 décembre. Si vous le permettez, messieurs les sénateurs qui êtes intervenus sur ce sujet, je vous répondrai à ce moment-là, ce qui me permettra, d'ailleurs, de parler plus longuement ce soir de l'aménagement du territoire. En outre, je ne courrai pas le risque de vous ennuyer en me répétant.

Je ne traiterai donc pas de cette controverse, mais il me faut parler théologie. Vous y avez vu notre descente en Enfer et je conteste que le purgatoire soit l'une des voies connues de la sortie ! (Sourires.)

Je prétends pour ma part — bien content si l'on s'y arrête ! — que l'itinéraire est délicat, vu l'état dans lequel nous avons trouvé notre pays. Mais nous pensons faire une déviation qui nous évite d'aller si loin et si mal. En tout cas, le risque que prend votre commission en s'en remettant à la sagesse du Sénat me paraît acceptable. A ce taux de risque, monsieur le sénateur, j'accepte votre augure comme n'exprimant pas une terreur aussi ample que votre propos précédent ne le laissait supposer.

M. Barbier m'a posé un grand nombre de questions. Il s'est inquiété de certains points de détail. Nous ne songeons pas à rattacher le C. E. P. I. I. aux services du commissariat général du Plan. En effet, ce centre a une vocation tout à fait spécifique et il est préférable de lui conférer sa propre existence, sa propre autonomie, ses propres fonctions. Je suis plus soucieux, d'ailleurs, de son irrigation intellectuelle dans une relation avec l'Université et les lieux de recherche, de l'usage de ses travaux pour des colloques que d'une relation administrative plus étroite.

C'est un centre d'études, ce qui fait la qualité de ses travaux et authentifie le talent de ses chercheurs. Il ne s'agit pas, en effet, de personnels administratifs et nous ferions une faute de gestion en suivant cette proposition. Cependant, votre remarque s'inspire de considérants que nous examinerons, car elle est intéressante, même si, *a priori*, telle n'était pas notre idée.

S'agissant de l'augmentation excessive des autres rémunérations, ne vous en inquiétez pas trop. Elle ne représente que peu de chose par rapport à la structure du budget de l'Etat. Nous essayons de procéder à des assainissements. Notamment, les crédits affectés aux personnels titulaires ne doivent plus servir à des rémunérations annexes tels le versement de primes ou le paiement d'heures supplémentaires. Les rémunérations des fonctionnaires qui ne sont pas encore totalement sous statut — je pense, par exemple, aux contractuels — doivent figurer explicitement dans une rubrique intitulée : « Autres rémunérations ». Ainsi saurons-nous où nous en sommes.

L'augmentation importante de ce poste implique une hausse moindre que celle qu'on aurait pu attendre sur le poste principal. C'est un assainissement qui n'a pas d'autre signification.

Le fait que les modalités des interventions économiques des collectivités locales doivent se situer dans des limites fixées par la loi portant Plan a conduit M. Barbier à dire — dans des étapes successives — que c'était donner à ce dernier une valeur contraignante et à parler — quelques paragraphes plus loin — de « la soviétisation de la planification française ».

Monsieur Barbier ! Il existe un malentendu quelque part. Qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas de loi portant Plan, il y aura, de toute façon, des limites et des plafonds à l'intervention économique des communes, ne serait-ce que parce que nous sommes membres de la Communauté économique européenne. Celle-ci a ses règles qui édictent des limites qu'il nous faut traduire dans notre législation. Ces limites — on pourrait en apporter quelques autres pour administrer nos règles de solidarité nationale — qu'elles figurent dans le Plan ou qu'elles n'y figurent pas, elles seront de même nature.

Le fait qu'on décide de les mettre dans la loi portant Plan ne devrait pas vous conduire à de tels écarts de langage. « La soviétisation de la planification française » : permettez-moi d'en sourire franchement !

Il se passera des choses avant que nous ne soyons soviétisés. Ce jour-là, le premier de nous deux qui en serait affecté, ce serait moi, selon toute vraisemblance !

Un sénateur à droite. C'est une bonne nouvelle !

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Non, ce n'est pas une bonne nouvelle, c'est une évidence. Nous travaillons dans la lucidité. Nous n'entendons pas faire du Plan un moyen de soviétiser l'économie française et je dis cela en plein accord avec nos collègues communistes ; ils n'en veulent pas plus que nous. C'est une autre variante de la réponse à une société moderne, démocratique, complexe et développée. Il nous faut, à cet égard, un Plan dont la souplesse soit l'une des caractéristiques.

Vous avez, à propos de ces limites, parlé de fausse décentralisation. Je voudrais insister sur ce que j'appellais l'exercice de la fonction de solidarité. Je vais répondre, à cette occasion, à plusieurs d'entre vous qui appartiennent, d'ailleurs, à différents groupes de cette assemblée.

Je crois profondément que ce qu'il y aura de nouveau dans la planification et dans la politique d'action régionale ne relèvera pas essentiellement de règles de procédure et d'actions de l'Etat. Ce qu'il peut y avoir de vraiment nouveau, c'est une philosophie qui consiste davantage à encourager un développement auto-centré venant de la croissance et du dynamisme des forces économiques et sociales de chaque région, qu'à « parachuter » des équipements, des subventions ou des greffons en bon état d'entreprises suffisamment performantes pour que l'on en coupe des bouts afin de les transplanter ailleurs !

Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire de temps en temps ; quelques-unes de ces greffes ont réussi. Il est exact, par exemple, que le grand Ouest français bénéficie aujourd'hui d'une chance au point de vue électronique qui est le fruit de cette politique assez brutale de la D.A.T.A.R.

Elle a permis d'obtenir quelques résultats, moins qu'on aurait pu l'espérer cependant. Je ne crois pas à cette politique, mais je ne veux pas qu'on oublie qu'elle a eu tout de même certains aspects positifs.

Il convient d'encourager un développement dont on attend davantage le caractère spontané, ne serait-ce qu'en libérant un certain nombre de freins. Dans le secteur de l'économie sociale — je le dirai tout à l'heure — il suffit de desserrer les freins et de lever les blocages législatifs.

Combien de projets — nous l'avons constaté, dans l'exercice de nos fonctions d'élus locaux — n'ont pas été réalisés, simplement parce que quatre ou cinq administrations parisiennes étaient compétentes, mais étaient trop occupées pour avoir le temps de les traiter ? De toute façon, elles étaient beaucoup trop verticales pour traiter ces sujets en fonction de leurs interactions régionales ; elles ne les considéraient qu'en fonction de leur autorité et de leur vocation nationales.

Nombreux sont les projets de toute nature — équipements, créations universitaires, adaptations de la formation professionnelle aux besoins de la région — qui ont été traités ainsi.

Du desserrage général des freins et du carcan de la centralisation excessive qui enserré notre pays, nous attendons une chance de développement considérable.

Notre politique encourage le développement ainsi conçu plutôt qu'une systématisation du « parachutage » de crédits, de subventions et d'équipements. Cela me paraît très important.

Je répondais l'autre jour à un élu qui me rappelait le caractère enclavé de son département — il avait raison — que, même si on goudronnait la route dont il était question, il n'était pas sûr que des entreprises s'installeraient de ce seul fait et que, après tout, dans la masse totale des crédits d'Etat affectés à une région déterminée, il m'arrivait de me demander s'il n'y aurait pas lieu de déduire 5 ou 6 p. 100 de la masse des équipements pour les consacrer à la formation des hommes, à l'animation du développement, à de bons contrats d'études et à des aides à la création d'entreprises.

Je chercherai à ce que ces aides tombent là où leur taux marginal est le meilleur.

C'est bien à travers cela que la décentralisation est une vraie décentralisation, à ce double sens qu'elle décentralise les fonctions de l'Etat et qu'elle libère des capacités d'initiative jusqu'ici trop enserrées dans notre carcan réglementaire.

Moyennant quoi il reste une fonction de solidarité nationale. Ne dites pas trop vite qu'elle apporte des limites et que cela traduit une fausse décentralisation. Cela n'est pas si simple.

Il est des régions de France — que ce soit la Corse, le Limousin, le Grand Sud-Ouest, etc. — où l'on peut fort objectivement reconnaître que leurs chances et leur niveau de développement ne sont pas équivalents à ceux de certaines autres.

Nous ne prétendons pas pratiquer un égalitarisme absolu et mécanique ; nous prétendons reconnaître un handicap et contribuer à le corriger.

A cet égard, la fonction de solidarité nationale implique un mécanisme correcteur par apport d'argent, ce sera notamment le rôle de la carte des aides et les fonctions des deux catégories de primes, mais aussi un rôle par certaines limites, il n'y aura pas de quoi fausser la décentralisation, mais il faudra tout de même plafonner, par exemple, les aides que les collectivités territoriales et spécialement les régions pourront à leur propre compte apporter.

Pourquoi ? Parce que, si nous n'agissons pas ainsi, mesdames, messieurs les sénateurs, au cas où un grand groupe industriel français, public ou privé — peu importe car, sur ce plan-là, ils

se conduisent de la même façon — aurait l'intention de construire un nouvel équipement important et qui serait prêt à l'implanter en province, mais en le faisant au moindre coût, je mets au défi les villes de Quimperlé, Carpentras, Gap, Digne, Guéret et autres lieux d'entrer en compétition avec Bordeaux, Lyon, Lille ou Marseille qui ont la capacité d'offrir des avantages puissants auxquels des communes ou des régions moins bien dotées ne résisteraient pas.

Il n'y a plus de fonction de solidarité nationale si nous nous laissons aller à jouer ce jeu.

Cette solidarité nationale implique des limites dans la capacité des collectivités territoriales à entrer en compétition « sauvage » les unes avec les autres.

Nous ne serions plus alors dans la décentralisation, nous serions là dans la jungle et dans le désordre entre nos collectivités. Voilà de quoi il est question.

Il est de la fonction du Gouvernement et, au sein de celui-ci, de l'homme qui a la charge de l'aménagement du territoire, de représenter à cet égard la fonction de solidarité. Elle est un peu limitative. Je ne crois pas qu'elle doivent susciter les inquiétudes que vous avez exprimées.

M. Rinchet s'est félicité, j'ai été heureux de l'entendre dire, de la création d'un ministère regroupant le Plan, l'aménagement du territoire et l'économie sociale. Cela est d'autant plus important à noter que nous allons tenter d'orienter la planification vers une plus grande prise de conscience de ce que la France est aussi un espace.

La planification française, pendant les trente dernières années, n'a pas été très territorialisée. Au moment où nous nous engageons dans la décentralisation, donner à l'espace un poids plus grand dans la planification et savoir faire aussi de la planification régionale, ce sera une aventure importante et il était naturellement nécessaire pour la conduire que le Plan et la D.A.T.A.R. se retrouvent sous une même autorité.

Vous avez raison, monsieur Rinchet, d'insister sur le besoin d'un autre outil statistique satisfaisant et fournissant le plus rapidement possible des informations utiles sur nos régions. Nous ne l'oublions pas. L'investissement n'est pas prévu pour cette année, l'I.N.S.E.E. connaît ce besoin et son travail par les observatoires économiques régionaux est en progrès constant.

Renforcer l'association « Bureaux-province » est une bonne idée. Nous n'en avons guère la possibilité mais nous la retenons. C'est une mesure importante à laquelle je donne mon accord de principe.

Vous souhaitez être mieux informés sur la carte des aides. La consultation va commencer dans quelques semaines. Elle n'a pas encore été soumise au Gouvernement. Cela va être un puzzle stratégique-politico-électoral. Vous pouvez imaginer un jeu du genre Monopoly ou Go, subtil, qui amuserait beaucoup les adolescents de nos écoles. C'est un jeu dont tout élu local devine très bien les règles. C'est aussi un jeu où il se lie ou se perd beaucoup d'amitiés, nous le comprenons très bien.

Vous pouvez compter sur moi pour que les critères d'élaboration de cette carte soient rendus publics. Tous ne sont pas quantifiables. On ne peut pas faire une carte qui se limite à décrire les 38 p. 100 de la population française de telle ou telle zone dans lesquelles le niveau du chômage dépasse un peu la moyenne nationale. Pourquoi ? Parce que le niveau absolu du chômage, à un moment donné, est un chiffre global qui ne tient pas compte de la pyramide des âges de ce chômage. Le chômage des jeunes est beaucoup plus redoutable, du point de vue de l'avenir, que la présence de nombreux préretraités ou de situations beaucoup plus anciennes encore. Elles ne sont pas moins douloureuses, mais, du point de vue régional, ce n'est pas la même chose.

Je ne veux pas non plus oublier le cas des régions qui comptent relativement peu de chômeurs parce que les jeunes de ces régions sont tellement sûrs de ne pas y trouver du travail que ce n'est pas là qu'ils pointent à l'agence nationale pour l'emploi, ils ont émigré avant. Il est des régions où l'apparence des chiffres modestes du chômage n'est pas du tout un signe d'une bonne situation.

Il faut s'interroger sur la projection à quelques années de ces tendances concernant les pentes économiques.

Tout cela est une pondération de critères d'une redoutable subtilité. Il faut même y ajouter les conséquences prévisibles de sinistres industriels repérés ou méconnus, mais non encore tous digérés. Je pense au textile des Vosges ou à d'autres situations de ce genre.

La pondération de tous ces critères, je ne la tiens pas encore ; tout ce que je peux dire, c'est que nous la rendons publique, qu'elle sera soumise au Gouvernement — après discussion, il l'adoptera — puis aux régions qui seront chargées d'en débattre et, pour ce qui est de la carte nationale, de bien vouloir proposer d'en retirer tout autant qu'on veut y ajouter. Ce sera un exercice intéressant et certainement très suggestif.

Par ailleurs, les conditions dans lesquelles chacune des régions pourra utiliser la prime dite « régionale à l'emploi », devront, elles aussi, partir de critères et peut-être de cartes que les régions auront la responsabilité d'élaborer.

A cet égard, la régionalisation du F. I. D. A. R. est une manière de donner aux régions la responsabilité des arbitrages dans le traitement des inégalités infra-régionales.

Là aussi, j'ai une autre conviction, qui s'inspire de la même philosophie, c'est que ces inégalités infra-régionales, il n'est ni juste ni nécessairement efficace qu'elles soient traitées par l'administration nationale. Cela vient de trop loin. Les sensibilités qu'elles emportent sont plus efficacement ressenties et traduites au niveau régional si du moins on a le respect de l'objectivité des problèmes pour que cela ne crée pas trop systématiquement un danger de clientélisme.

Mais, moi, je fais confiance à la démocratie et à la maturité croissante de notre peuple dans l'exercice de ses fonctions démocratiques.

Vous avez demandé ce qu'il en était, monsieur Rinchet, de la conversion des primes en bonifications. C'est un point sur lequel le Gouvernement ne s'est pas encore engagé ; nous voulons le mettre à l'étude davantage. J'ai déjà dit tout l'intérêt que nous avons pris à la consultation régionale, si brève ait-elle été. C'est un des points sur lesquels nous avons des réponses fréquentes, nombreuses et insistantes.

Nous allons être saisis d'un avis de la direction du Trésor qui va être compliqué. Je souhaite que la chose apparaisse possible car cela me paraît être une bonne solution.

Vous avez fait une allusion questionnante aux zones sensibles : côtières, minières, rurales et de montagne dans votre propre rapport écrit ; dans mon exposé introductif, vous avez la réponse à la question que vous m'avez posée, si vous voulez en savoir plus, et nous correspondrons au sujet des détails supplémentaires.

M. Lacour a évoqué le plan intérimaire en se déclarant triste de n'y voir rien de nouveau. Cet appétit de changement et d'innovation me va droit au cœur. Il me permettra de ne pas lui répondre maintenant et de le renvoyer au débat que nous aurons le 22 décembre devant votre assemblée pour traiter le problème du plan intérimaire en une seule fois.

Que l'aménagement du territoire ait été trop fait depuis Paris, je suis le premier à en convenir, je m'en suis déjà expliqué dans mes réponses aux rapporteurs.

Comment s'articuleront le plan national et les plans régionaux ? Je ne le sais pas encore. Une réponse à cette question sera esquissée dans le rapport de la commission méthodologique du Plan que j'évoquais tout à l'heure. En nous fondant sur ce rapport, nous travaillerons et nous vous proposerons une loi qui règlera ce problème dans son principe, sinon dans son détail. Vous aurez donc, mesdames, messieurs les sénateurs, à en discuter à votre session de printemps.

J'imagine, pour le moment, les deux extrêmes et je vais les décrire pour déjà fertiliser l'imagination de tout un chacun, sans savoir quelle solution arrêter.

Il est un extrême petit, c'est que le développement régional se réalise d'abord par le plein usage par la région de ses propres attributions, de ses compétences et des ressources qu'elle recevra aux termes des volets suivants des lois de décentralisation, et, au-delà, que son rapport avec l'Etat soit simplement un contrat par lequel l'Etat s'intéresse au plus à une politique pilote. C'est l'hypothèse minimale.

Il y a l'hypothèse inverse, maximale — mais il serait sage de s'arrêter quelque part entre les deux — c'est que, dans la relation entre le Plan et la région, s'ouvre une réflexion d'ensemble sur la totalité des dotations budgétaires en équipement et en fonctionnement, qui vont de l'Etat à la région, sur la pertinence qu'il y a, en Auvergne, en Picardie ou ailleurs, à inscrire tant de crédits pour l'équipement scolaire, tant pour l'équipement routier, tant pour l'équipement sanitaire et social, tant pour l'équipement culturel.

N'y a-t-il pas lieu de modifier un peu ces péréquations et ces rapports ? N'y a-t-il pas lieu de faire un peu moins d'équipement et un peu plus de fonctionnement ? N'y a-t-il pas lieu d'ajouter à la mise, en proposant des programmes pilotes et des politiques de ce genre ?

Tout cela sera examiné dans un travail de programmation et de prévision de l'avenir, selon les techniques habituelles de la planification.

J'espère que nous ne nous limiterons pas à la version la plus bénigne des contrats que je viens d'évoquer. Il me paraît lourd de prendre ici l'engagement de faire le plus gros. Nous serons obligés, en méthodologie, de vous proposer des solutions un peu plus concrètes, se situant probablement entre les deux hypothèses.

M. Lefort m'a posé le problème de la cohérence des plans régionaux avec le Plan national. Cette cohérence résulte non seulement du contenu des contrats qui, si mon ministère fait son métier, devra être en concordance, mais aussi du fonctionnement de la politique d'aide au développement et à l'action régionale et de la politique d'aménagement du territoire dont les nouvelles orientations ont été décidées par le conseil des ministres du début de ce mois.

M. Lefort m'a également interrogé sur l'avenir de la politique de la montagne. Je rappelle qu'à l'Assemblée nationale fonctionne une commission d'enquête parlementaire sur la politique de la montagne. Elle poursuit ses travaux. J'en attends un rapport et des suggestions qui nous permettront de donner plus d'ampleur à une politique de la montagne dont il a été déjà quelque peu question et qui existe en tant qu'institution, mais que nous trouvions insuffisamment développée.

Nous avons tenu — quelques-uns d'entre vous s'en souviennent certainement — à maintenir un avantage spécifique aux zones de montagne, notamment pour les taux bonifiés du crédit agricole pour l'installation des jeunes agriculteurs. C'était une mesure significative. Nous ne sommes pas intervenus plus largement. Un comité interministériel se réunira dès que nous aurons les conclusions des travaux de la commission parlementaire en question.

Je pense notamment que la polyactivité est un des points tout à fait dominants de la politique de la montagne. Il s'agit d'une question difficile qui ne se présente pas tout à fait dans les mêmes conditions réglementaires dans les Alpes, le Massif central ou les Pyrénées.

Des modifications législatives ou réglementaires sont nécessaires pour que le même individu puisse passer une partie de sa vie comme agriculteur, c'est-à-dire travailleur indépendant, une autre partie de sa vie comme moniteur de ski — une autre forme de travail indépendant, mais relevant de la même caisse de garantie sociale — et une dernière partie de sa vie comme ouvrier à domicile, faisant des pièces pour l'horlogerie ou pour quelque autre secteur industriel.

Nous devons rendre possible cette mutation, faciliter l'accès sans démarches incessantes à des régimes de garantie sociale qui soient continus, faire face à des situations de fait où l'activité des hommes est multiple et rendre cela réglementairement possible.

C'est complexe, cela fait partie des orientations qu'il faudra rechercher en matière de politique de la montagne. Je ne suis pas en état de prendre des engagements mais je formule quelques orientations. Il en est d'autres pour la gestion des primes et des aides qui seront déterminées dans quelques mois, j'espère le plus vite possible.

M. Giraud m'a interrogé sur la région parisienne. Chacun sait ici — il a eu l'élégance de ne pas le rappeler — que je suis un ancien conseiller régional de la région Ile-de-France et que, par conséquent, je suis fort attentif à son écoute.

Monsieur Giraud, le plafond actuel de la redevance est de 500 francs et non pas de 400 francs. C'est différent du point de vue du calcul des pourcentages et du caractère « massacreur » des chiffres qui en résultent.

Le passage à 1300 francs représente tout simplement la dérive du coût de la construction depuis 1971.

Notre société a connu une érosion monétaire. Lorsque cette politique a été mise en place, il avait été accepté, par d'autres que nous, une certaine évaluation de la compensation que payaient les entreprises qui créaient des bureaux en région parisienne, du fait qu'il existe un gain de facilité et un effet bénéfique

dans cette localisation. L'esprit de cette initiative est que cela pouvait se traduire par une compensation. Il n'y a pas plus que cela dans la décision actuelle.

Quel est le fond de l'affaire ? Oui nous avons supprimé la redevance industrielle en région d'Ile-de-France. Je voudrais rappeler à M. Giraud ce que je lui ai déjà dit en recevant le bureau de la région d'Ile-de-France : du point de vue du reste de la France, c'est déjà une grosse affaire.

J'ai encore dans l'oreille le mot brutal d'un président de région me disant, alors que je les recevais tous ensemble — quelques autres que M. Giraud ont peut-être ce mot dans l'oreille — : « Qu'on ne cherche pas à me faire pleurer avec la désindustrialisation de la région parisienne. »

J'ai répondu à ce président de région — que je connaissais bien — qu'en effet la région qu'il représentait avait beaucoup moins de chance économique que la région d'Ile-de-France, c'était vrai, mais que la province de ce pays — puisque ce vocable général englobe tous les autres — devrait prendre conscience de ce que maintenant, dans la région d'Ile-de-France, il y a moins de greffons à espérer pour transplanter et faire du développement. C'est donc notre problème commun.

Je lui ai également dit qu'au lieu de cultiver une agressivité et des colères réciproques, mieux valait réaliser les choses pas à pas et prendre en charge des problèmes qui sont aussi difficiles, quoique différemment, pour chacun de nous.

Je plaide que supprimer la redevance industrielle est une bonne chose pour faire face à une situation qui comporte en effet, c'est vrai, la désindustrialisation de la région d'Ile-de-France. Il y a eu baisse de l'emploi en 1980 dans la région d'Ile-de-France. Comme c'est l'une de nos forteresses économiques dans la compétition mondiale, cela devrait inquiéter tout le monde, et pas seulement les habitants de la région d'Ile-de-France.

S'agissant des bureaux, nous avons à traiter plusieurs problèmes.

D'abord, monsieur le président Giraud, je vous aurais su gré de rappeler vous-même — vous savez très bien ce que je veux dire ; vous l'eussiez fait vous-même que vous auriez changé un peu l'esprit de cette confrontation — que la « redevance bureau » n'est pas applicable dans les villes nouvelles. En effet, il y a suffisamment de villes nouvelles dans la région d'Ile-de-France — elles sont au nombre de cinq — pour accueillir, et sans redevance, les bureaux, les éléments de direction, et ceux des services tertiaires de haute importance qui ne sauraient se localiser ailleurs que dans la région parisienne.

Il y a là une sous-politique d'aménagement interne à la région qui nous amène à encourager les villes nouvelles et, à ce titre, on ne « massacre » pas la totalité de la région. Je vous l'avais déjà dit en particulier et je le rappelle, car c'est tout de même fort important.

Deuxième élément : ma conviction de régionaliste et de décentralisateur m'amène à rappeler à votre Assemblée que je ne crois pas à un développement autonome des régions, autres que la région d'Ile-de-France, si elles ne disposent pas des services du haut tertiaire, des services de direction. On sait faire de la décentralisation d'exécution touchant des usines, des ateliers, mais on décentralise peu les sièges sociaux, les centres de commandement et de recherche.

Autant il me paraît non seulement admissible mais même souhaitable, du point de vue de la région d'Ile-de-France comme de l'ensemble du pays — j'assume totalement cette affaire — de supprimer la redevance industrielle, autant il faut équilibrer la répartition sur le territoire — fût-ce simplement au niveau des entreprises — du pouvoir économique, du pouvoir de décision, du pouvoir de recherche, de tout ce qui est créateur. Là, nous vivons encore dans un pays où 65 p. 100 des architectes, 70 p. 100 des conseils en publicité et au moins autant des conseils fiscaux habitent Paris.

Les services sophistiqués nécessaires à l'activité industrielle sont installés dans la région d'Ile-de-France dans une proportion très largement excessive et non indispensable au développement de notre région — qui est bien la mienne et qui me reste chère.

Sur ce point, les habitants de la région d'Ile-de-France doivent lucidement, au reste du pays, la reconnaissance que nous n'avons pas besoin d'un tel amas de fonctions de direction économique en région parisienne, d'où le maintien de la redevance, hors les villes nouvelles. Les villes nouvelles seront là pour accueillir ce qui sera indispensable à la région.

J'ajoute, pour être tout à fait sérieux, que nous allons jouer les chances industrielles de l'avenir dans des domaines tels que l'énergie, l'informatique, etc., où le tertiaire d'accompagnement est tout à fait indispensable et peut-être difficile à localiser ailleurs que dans la zone la plus irriguée scientifiquement, celle où, en général, on place l'argent, y compris celui de la redevance. Ce n'est pas là qu'on naît dans la pauvreté.

Je ne crois donc pas que la région d'Ile-de-France doive se considérer comme martyrisée du fait de la redevance et de l'agrément auquel je viendrai dans un instant.

L'Etat se garde, en fait, le droit de faire une pression sur quelques grandes unités économiques, industrielles ou de service pour discuter de leur politique de localisation et ne pas laisser oublier les régions autres que la région d'Ile-de-France.

M. Michel Giraud. Monsieur le ministre d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Giraud, avec l'autorisation de M. le ministre d'Etat.

M. Michel Giraud. Monsieur le ministre d'Etat, je voulais vous poser une simple question. Etes-vous, vous aussi, partisan de ce retour au droit commun, dans les plus brefs délais, des villes nouvelles ? Dans ce cas, le cadeau de la suppression de la redevance dans les villes nouvelles serait un cadeau de courte durée.

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre d'Etat.

M. Michel Rocard, ministre d'Etat. Forte question ! La réponse est que nous nous sommes déjà saisi de ce problème et que nous savons fort bien que les habitants des villes nouvelles expriment leur désir très évident, et leur droit, de se voir traiter comme des citoyens normaux.

C'est d'ailleurs déjà une argumentation que j'avais soutenue à cette tribune. Le hasard veut que ma première comparaison en tant que ministre devant le Parlement — je suis venu au Sénat avant d'aller à l'Assemblée nationale — ait eu précisément pour objet de vous proposer de transformer la ville nouvelle du Vaudreuil en commune de plein exercice.

Mais la situation de ville nouvelle implique des charges d'équipement, une situation de démarrage qui est lourde en charges financières et qui implique aussi une politique de localisation préférentielle d'emplois par rapport à la localisation des logements.

Par conséquent, autant le droit de la décision doit revenir au code communal aussi vite que possible — la composition du conseil municipal — autant nous sommes prêts à envisager un régime transitoire de quelques années, aussi longtemps que les villes nouvelles n'auront pas pris tout leur équilibre, équilibre emplois-logements compris. C'est une orientation de principe. Je n'entre pas dans le détail précis de ce que nous ferons, mais, en tout cas, le droit commun sera le droit commun du suffrage universel quant au pouvoir de décision, et non pas le droit commun financier tant que les villes n'auront pas trouvé leur plein équilibre, sinon nous irions tout droit à des drames bien connus.

En ce qui concerne l'agrément, monsieur le président Giraud, il n'est pas très convenable de votre part de dire qu'il n'y a rien de changé, que nous en restons au *statu quo*. Ce n'est pas vrai.

Quel est le problème ? Nous avons dit : quasi-automatisme de l'agrément en dessous de cent emplois par entreprise indépendante. Ce n'est pas rien. Vous dites que nous pourrions le supprimer. La réponse, vous la connaissez. Ce n'est pas la suppression que nous avons dans l'esprit. Le Gouvernement a besoin, pour sa politique d'aménagement du territoire, de garder un instrument de négociation : c'est l'agrément qui, lui, permet de déceler les cas où quelques groupes importants, qu'il s'agisse de groupes français ou étrangers, morcelleraient leur politique d'implantation pour faire approuver les opérations.

Nous avons la responsabilité, nous, Gouvernement, de demander aux groupes une politique de localisation tenant compte de nos impératifs d'aménagement du territoire.

L'engagement a été pris de donner une réponse dans le mois, réponse qui sera, la plupart du temps, une approbation. Il y a tout de même là une innovation que je crois importante. De

toute façon, comme vous le savez, ce régime est en place pour deux ans puisque, lorsque nous passerons à la régionalisation du Plan, il faudra compléter, voire transformer; nous aurons donc deux ans pour faire notre propre jugement sur l'évolution de cette politique.

J'ajoute que l'agrément est une procédure qui aboutit à une réponse favorable dans, je crois, 96 à 97 p. 100 des dossiers. Cela va encore augmenter et je ne vois donc pas de raison de s'inquiéter.

Voilà ce que je voulais dire à propos de la région d'Ile-de-France.

M. Regnault, ensuite, s'est félicité de la simplification des mécanismes d'aide. Je le remercie de l'avoir reconnu. La chose était, en effet, importante.

Sur l'économie sociale, M. Regnault m'a demandé, ainsi qu'un autre orateur, quelques premières perspectives.

Je vous répons très vite qu'en matière d'économie sociale beaucoup de choses peuvent se réaliser.

La première, c'est la suppression d'un certain nombre de contraintes législatives ou réglementaires. Premier exemple : le plafond en nominal du montant maximal d'une part de coopérateur qui interdit aux coopératives de se développer. Autre exemple : l'impossibilité pratique — elle n'est pas vraiment législative, mais comme elle résulte du cumul des lois, elle est tout de même d'ordre législatif — des coopératives de s'insérer normalement dans la vie industrielle.

Une coopérative ouvrière de production réalise plusieurs types de produits; l'un d'entre eux a une vie différente, plus rapide que les autres; on voudrait « filialiser »? On ne peut pas : impossible ! Une difficulté : on ne vend pas un département, on n'achète pas une autre entreprise. On est donc au bord de la vie économique sans être tout à fait dedans. Il y a là des simplifications, des allègements nécessaires.

Et puis, il est arrivé souvent, ces dernières années — cela se compte par une vingtaine ou une trentaine de cas chaque année — que, devant des crises d'entreprises ou de sociétés de capitaux, le personnel, pour défendre son emploi, crée une coopérative. Le problème juridique est très mal traité.

Il n'y a pas de transfert possible. Il nous faut créer là, en cas de rassemblement du personnel sous statut coopératif, un droit de préemption sur le capital existant, car c'est son outil de travail. Or, ce droit n'existe pas.

Voilà — il en existe une douzaine d'exemples — quelques-unes des pistes sous la rubrique « suppression des contraintes législatives ou réglementaires ».

Il nous faut mettre en place des moyens d'encouragement à la formation des cadres et des administrateurs dans tout cet immense mouvement. Si vous considérez la globalité de tout ce qui est coopératif et mutualiste, et pas seulement dans la production — pensez au Crédit agricole, au Crédit mutuel, ou pensez à ces immenses structures, pensez à l'animation de tout ce que cela représente, aux coopératives de consommateurs, aux S.C.O.P. — il y a un intérêt évident à ce que cadres et administrateurs reçoivent une formation plus développée et on peut y pousser. Enfin, nous avons même le souci de rendre sensibles les enfants, dans le système scolaire, à toute cette partie de notre histoire nationale et à toute cette partie de notre économie si peu connue. Il faudrait obtenir qu'il y ait un effort d'information sur l'histoire du monde du travail, des bourses du travail, des coopératives et des mutuelles — tout cela remonte au milieu du XIX^e siècle — et sur ce qu'elles ont marqué. Bref, informer suffisamment pour créer une appétence et un développement.

Voilà quelques indications. L'effort se situe surtout au niveau du développement et de l'aménagement du territoire, car c'est à ce titre que cette délégation à l'économie sociale a été mise à ma disposition par décret.

Si vous aviez, monsieur Regnault, quelque inquiétude sur la baisse des crédits F.I.D.A.R., je vous ai répondu : ce n'est qu'un crédit de paiement, pur hasard chronologique. En autorisations de programme, c'est en effet la partie de mon budget qui augmente le moins, mais une croissance de 9 p. 100, ce n'est tout de même pas négligeable.

Vient ensuite le problème du F. E. D. E. R. Et là, mesdames, messieurs les sénateurs, j'en conviens devant vous, vous le savez d'ailleurs fort bien, la France est engagée dans une négociation difficile. La Communauté économique européenne s'est posé le

problème — il est en discussion — de la réorientation complète de sa politique d'aide régionale — c'est-à-dire le F. E. D. E. R. — et s'est demandé si, au fond, il ne serait pas plus judicieux pour elle d'en limiter l'usage aux zones les plus pauvres d'Europe en niveau absolu, si j'ose dire, ce qui concernerait des pays entiers — la Grèce, le Portugal, l'Irlande, le Pays de Galles, l'Ecosse — et exclurait tout le reste. Pour l'ensemble français, seuls subsisteraient probablement les départements et les territoires d'outre-mer, mais plus rien en métropole.

J'ai reçu à ce sujet le commissaire européen compétent, qui est M. Giolitti. Je lui ai dit qu'à mon sens il serait extrêmement dommageable que la Communauté s'oriente dans cette direction, et cela pour plusieurs raisons.

La première, c'est que c'est une assez mauvaise lecture de ce qu'est une politique d'aménagement du territoire. Ce n'est pas de niveau absolu qu'il s'agit, ni d'arbitraire statistique, mais de corriger des inégalités vécues, et vécues dans ce qu'elles ont de cruel par leur proximité même. Il y a un déséquilibre interne à la société italienne, entre le Midi et le Nord, et c'est vécu entre Italiens. Il y a aussi des difficultés internes à la France et elles ne sont pas vécues par comparaison avec la Grèce, l'Irlande ou le Portugal, mais entre régions françaises, et c'est là qu'est le problème à traiter. C'est un premier argument.

Deuxième argument : si d'aventure la Communauté s'orientait dans cette politique, cela aurait comme résultat que, du point de vue de l'action régionale, nous ne connaîtrions plus la Communauté qu'à travers un prélèvement d'impôt et nous n'en verrions tomber aucune action.

J'ai fait sentir à M. Giolitti qu'à un moment où la politique agricole commune connaît bien des difficultés, faute de pouvoir assurer exclusivement par une montée des prix équivalente à celle du reste de notre hausse des prix nationale, la préservation du pouvoir d'achat des agriculteurs — équilibre auquel la Communauté ne parvient pas — ou ne fait qu'aggraver le malaise vis-à-vis de l'Europe; et il ne concerne pas que l'Angleterre : on le sent dans une bonne partie de la France. Si, dès lors, la partie positive, la partie « aide ou correction des inégalités régionales » à laquelle se livre la Communauté devait disparaître, ce serait très grave.

En revanche, j'ai tenu au commissaire la suite du même langage. Pour reprendre un propos de M. Regnault, la France avait été, dans les années passées, relativement désengagée avec la commission. C'est vrai. Après tout, l'exigence de nos prédécesseurs a permis à la commission de ne contribuer à notre action régionale qu'en remboursant le gouvernement français de ce qu'il fait lui-même sans que les bénéficiaires de l'aide européenne aux régions françaises n'en sachent jamais rien, sans même que les programmes soient identifiés. Ce n'était pas une manière de permettre à la commission d'illustrer son action ou simplement de la faire connaître et de rendre son travail opératoire. Là, j'ai fait état à M. Giolitti de ce que, si la France était maintenue dans le Feder, nous ne verrions pas d'inconvénient du tout, bien au contraire, à ce que l'action de la Communauté vienne compléter les actions du gouvernement national de manière visible et connue des intéressés et sans même de lien automatique entre l'un et l'autre.

Le débat est ouvert. Je pense qu'il sera dur. A ma connaissance, celui-là n'a pas été abordé. Il n'était pas à l'ordre du jour du récent sommet. Il est donc en cours d'examen. Je serai conduit à me déplacer à Bruxelles dans les prochaines semaines, je pense. Je suis désolé de ne pouvoir vous en dire davantage.

Je répondrai maintenant à M. Bonduel, qui nous a demandé d'insister sur la souplesse nécessaire à l'exécution du Plan, sur le caractère pluriannuel des contrats de plan. Ce sont des questions sur lesquelles je reviendrai lors de la discussion du plan intérimaire. Je pense qu'il n'est pas bon de les aborder en fin de soirée, trop brièvement.

Que les problèmes d'enclavement de l'extrême Ouest restent très grave, j'en suis le premier convaincu. Le plan intérimaire comporte l'annonce de la mise au point de schémas directeurs d'aménagement du territoire par mode de transport. Sur le plan routier, cela, en effet, conduit à une mise à jour de la réflexion sur l'irrigation des voies secondaires par rapport au grand réseau de desserte nationale.

Le problème breton, le problème du Massif central sont à cet égard parfaitement repérés et le Gouvernement d'ailleurs a aussi reconnu l'urgence de la route Centre-Europe-Atlantique. A ma connaissance, elle n'est cependant pas programmée pour 1982. Je ne crois pas qu'elle le soit davantage pour 1983.

Toujours en répondant à M. Bonduel, je dirai un dernier mot sur l'économie sociale. Vous avez évoqué, monsieur le sénateur, les associations. Il faut à ce sujet être très clair et bien limiter les choses.

La délégation interministérielle à l'économie sociale s'intéresse aux organismes à but non lucratif privé — ils sont lucratifs parce qu'ils sont commerciaux — à but non lucratif personnel et privé, qui fournissent sur le marché des biens ou des services. Ce n'est pas une prise en charge globale du phénomène associatif dans ce qu'il a de bénévole et touchant les activités de loisir ; c'est la prise en charge de la volonté, à l'exclusion de toutes tutelles techniques, qui restent ce qu'elles sont : les mutuelles sanitaires et sociales restent sous la tutelle du ministère de la solidarité nationale, les mutuelles d'assurances restent sous celle du ministère des finances. La délégation a vocation de proposer et de soumettre au Gouvernement un certain nombre d'idées, d'initiatives destinées à renforcer ce secteur, ses interdépendances et son développement.

Voilà l'enjeu pour ce qui est de la partie production et non pas pour la partie vie associative en général.

C'est du ministère du temps libre que relève l'étude des questions qui ont été posées par M. Bonduel et qui touchent la taxe sur les salaires, le régime fiscal des associations, le régime fiscal des dons et des cotisations. Je n'ai pas leur réponse. Il peut y avoir interférence d'ailleurs, mais ces questions sont traitées à l'initiative du ministère du temps libre ; elles ne relèvent pas directement de la délégation.

M. Rudloff m'a, avec humour, rappelé que l'Alsace a bien des problèmes. J'en conviens volontiers. Il a mené son propos de façon telle que, de mon banc, j'ai dit pour finir sa phrase : l'Alsace est riche, oui. Elle est aussi riche de difficultés, c'est vrai. L'Alsace est sage de ne pas espérer se retrouver dans la carte des aides. Quand on va plafonner à 38 p. 100 de la population le droit aux aides, il est vraisemblable que l'Alsace n'y sera pas. Qu'elle ne pleure pas trop, cela veut dire simplement qu'il y a pire cas que le sien.

C'est vrai que les vallées des Vosges sont en mauvaise situation, que la qualité du développement est fort inégale, que la région Alsace aura, comme toutes les autres, la possibilité de donner la prime régionale à l'emploi. C'est également vrai que, dans la discussion du contrat de plan entre l'Etat et cette région, comme toute autre, on mettra à l'étude les politiques scolaires, de la formation professionnelle, de la recherche scientifique, de la formation en tous sens et de l'équipement dont cette région aura besoin ; il lui manquera simplement le régime particulier de la prime d'aménagement régional.

A M. Pelletier, je dirai d'abord qu'en ce qui concerne la consommation de nos crédits P. D. R., je ne peux pas lui répondre oralement ce soir, mais je prends l'engagement de lui donner le renseignement par écrit dès que possible.

Sa seconde question concernait les contrats de pays. Ils seront maintenus, mais selon une procédure régionalisée, c'est-à-dire que le choix des candidatures, la décision sur les opérations, la répartition et la gestion des crédits seront régionaux dans le cadre d'une aide globale de l'Etat à cette politique, qui sera négociée contractuellement sur la base d'un protocole entre l'Etat et les régions. Là se posera la difficile question de la péréquation régionale. Qu'y aura-t-il de disponible ? Nous en parlerons lorsque le régime sera prêt. Je ne suis pas en état de vous l'indiquer. C'est naturellement la population pondérée par des critères d'emploi que l'on prendra en compte. Je ne sais pas aujourd'hui quelle sera cette pondération.

Il en est de même pour le F. I. D. A. R. dans son ensemble. La régionalisation des fonds du F. I. D. A. R. correspond à ce que je disais tout à l'heure : c'est aux régions de traiter les déséquilibres infrarégionaux et l'animation du milieu rural. Nous pensons qu'elles le feront plutôt mieux.

Les régions signeront donc avec l'Etat un contrat définissant les objectifs généraux et les priorités de la politique des zones fragiles dans chaque région. Elles recevront alors une aide globale du F. I. D. A. R. et décideront elles-mêmes des opérations qui seront financées avec l'aide des crédits de ce fonds. Telles sont les orientations que nous avons prises.

Vous avez posé la question des clefs de répartition entre régions. Je ne suis pas en état d'y répondre ce soir. Elle est à l'étude pour janvier ou février prochain.

Vous en êtes ensuite venu à des questions relatives à la planification, le plan par branche, etc. Je vous renvoie au 21 ou 22 décembre, mon souci étant de ne pas vous ennuyer deux fois avec le même discours.

Mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai probablement été un peu long à votre goût, mais c'est votre faute : vous avez donné trop de densité à ce débat en me posant trop de questions. (Sourires.) Je vous remercie d'un intérêt aussi soutenu. (Applaudissements.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère du Plan et de l'aménagement du territoire et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 37 026 279 F ».

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(Ce crédit est adopté.)

M. le président. « Titre IV, plus 1 196 536 F ». — (Adopté.)

ETAT C

M. le président. « Titre V : Autorisations de programme, 158 400 000 F ». — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 89 790 000 F ». — (Adopté.)

« Titre VI : Autorisations de programme, 1 203 220 000 F ». — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 575 170 000 F ». — (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant le ministère du Plan et de l'aménagement du territoire.

— 6 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi portant validation d'inscriptions d'étudiants en seconde année des unités pédagogiques d'architecture.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 90, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

— 7 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Louis Minetti, Mmes Marie-Claude Beaudeau, Danielle Bidard, MM. Serge Boucheny, Raymond Dumont, Jacques Eberhard, Gérard Ehlers, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard Hugo, Paul Jargot, Charles Lederman, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, M. James Marson, Mme Monique Midy, M. Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Marcel Rosette, Guy Schmaus, Camille Vallin, Hector Viron et Marcel Gargar, une proposition de loi tendant à la défense de la culture familiale de la lavande et du lavandin et à la création d'un office de la lavande et du lavandin.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 87, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

J'ai reçu de MM. Jacques Genton, Michel Chauty, Lucien Gautier, Rémi Herment, Francis Palmero, Christian Poncelet, Maurice Schumann, Paul Séramy, René Tinant et Albert Voilquin une proposition de loi concernant la garantie du droit au travail et la protection de la deuxième carrière des militaires retraités.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 88, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (Assentiment.)

— 8 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Georges Spénale un rapport d'information fait au nom de la délégation du Sénat pour les communautés européennes sur les activités des institutions des communautés européennes entre le 1^{er} mai 1981 et le 31 octobre 1981 en application de la loi n° 79-564 du 6 juillet 1979 portant création de délégations parlementaires pour les communautés européennes.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 89 et distribué.

— 9 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au jeudi 3 décembre 1981, à onze heures, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale [n° 57 et 58 (1981-1982)]. — M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

SERVICES DU PREMIER MINISTRE :

I. — Services généraux (suite) :

Services divers rattachés au Premier ministre.

Fonction publique.

Formation professionnelle.

Droits de la femme.

M. Robert Guillaume, rapporteur spécial (rapport n° 58, annexe 25).

Mme Brigitte Gros, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Formation professionnelle continue, avis n° 59, tome VIII).

Relations extérieures :

I. — SERVICES DIPLOMATIQUES ET GÉNÉRAUX :

M. Josy Moinet, rapporteur spécial (rapport n° 58, annexe 23).

M. Claude Mont, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (avis n° 61, tome I).

M. Francis Palmero, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (Relations culturelles, avis n° 61, tome II).

M. Jacques Pelletier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (Relations culturelles, scientifiques et techniques, avis n° 59, tome XIV).

II. — COOPÉRATION :

M. Robert Schmitt, rapporteur spécial (rapport n° 58, annexe 24).

M. Louis Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées (avis n° 61, tome III).

M. Lucien Delmas, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n° 59, tome XV).

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 3 décembre 1981, à une heure cinquante-cinq minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

Modification aux listes des membres des groupes.

GROUPE DE L'UNION CENTRISTE DES DEMOCRATES DE PROGRES
(61 membres au lieu de 60).

Ajouter le nom de M. Bernard Laurent.

SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE
(13).

Supprimer le nom de M. Bernard Laurent.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 2 DECEMBRE 1981

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

*Voyageurs représentants placiers :
lourdeur des charges professionnelles.*

3180. — 2 décembre 1981. — **M. Hubert d'Andigné** attire l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, sur les charges professionnelles spécifiques des voyageurs représentants placiers qui appellent l'application d'un régime fiscal plus adapté. En effet, cette catégorie, dont les frais professionnels sont particulièrement élevés, est de plus lourdement pénalisée par la hausse des produits pétroliers et par le taux de T.V.A. applicable à l'achat des automobiles indispensables à l'exercice de la profession. Il lui demande en conséquence s'il ne pourrait envisager, dans l'esprit des positions exprimées par le Président de la République au cours de sa campagne : 1° de revaloriser substantiellement le plafond de la déduction forfaitaire supplémentaire applicable aux voyageurs représentants placiers ; 2° de leur allouer un contingent de carburant détaxé ; 3° de leur permettre la déduction selon les mêmes modalités que pour les chauffeurs de taxi de la T.V.A. payée sur le véhicule utilisé à titre professionnel.

*Artisans : taux des cotisations
en cas d'invalidité partielle.*

3181. — 2 décembre 1981. — **M. Jacques Eberhard** expose à **Mme le ministre de la solidarité nationale** que l'article 8 du décret n° 73-76 du 22 janvier 1973 précise les conditions dans lesquelles l'exonération des cotisations provisionnelles dues par les artisans peut être accordée en cas de suspension totale d'activité. Par contre, il semblerait qu'en cas d'incapacité partielle, reconnue par le corps médical, les cotisations sont dues à taux plein. Une telle situation provoque parfois des difficultés financières importantes pour les artisans handicapés. Il lui demande, en conséquence, si elle a l'intention de prendre des dispositions permettant de moduler le taux des cotisations en fonction du taux de l'invalidité.

Bureau de poste de Sarcelles-Lochères : manque de personnel.

3182. — 2 décembre 1981. — **Mme Marie-Claude Beaudeau** attire l'attention de **M. le ministre des P. T. T.** sur la situation du bureau de poste de Sarcelles-Lochères. Ce bureau de poste, situé dans un quartier populaire de Sarcelles à forte population immigrée, connaît de nombreux problèmes pour répondre à tous les besoins. Le personnel, du fait des demandes importantes de la population, n'est pas, aujourd'hui, en mesure d'assurer correctement un service public de qualité. C'est pourquoi, à l'appel de la C. G. T., il a organisé une grève de vingt-quatre heures pour réclamer deux postes de travail supplémentaire. La pétition qu'il faisait circuler a été signée par la grande masse des usagers du quartier. Ces deux postes sont indispensables pour éviter les attentes au guichet, mieux renseigner, mieux aider les usagers, assurer un véritable service public. Sachant l'importance particulière qu'il attache à ce problème, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour répondre à ces revendications urgentes.

Bureaux de poste : normes fixant les besoins en personnel.

3183. — 2 décembre 1981. — **Mme Marie-Claude Beaudeau** attire l'attention de **M. le ministre des P. T. T.** sur les normes prises en compte pour évaluer les besoins en effectifs dans les bureaux de postes et réglementées par la circulaire n° 539. Cette circulaire, en ne considérant que le nombre d'opérations moyennes réalisées dans un bureau de poste, ignore totalement les disparités existantes entre les quartiers. Ainsi, dans les quartiers où la population immigrée est nombreuse, les guichetiers sont contraints, pour répondre de manière satisfaisante aux besoins des usagers, à passer beaucoup plus de temps qu'ailleurs à renseigner, aider à remplir les imprimés, voir remplir eux-mêmes différents formulaires. Les usagers, dans ces quartiers, sont confrontés, après leur journée de travail, aux queues devant les guichets, aux difficultés d'obtenir des renseignements, etc. Il semble particulièrement urgent de revoir cette circulaire dans l'intérêt des employés, des usagers et du service public. Aussi, lui demande-t-elle quelles mesures sont envisagées pour supprimer cette circulaire et revoir les normes fixant les besoins en personnel des bureaux de postes.

Accueil des enfants de moins de trois ans : répartition géographique des places.

3184. — 2 décembre 1981. — **Mme Marie-Claude Beaudeau** attire l'attention de **Mme le ministre de la solidarité nationale** sur l'accueil des enfants de moins de trois ans. Elle se félicite de la décision du Gouvernement de financer 10 000 places d'accueil pour la petite enfance. Elle souhaiterait connaître la répartition géographique envisagée pour ces 10 000 places.

Sarcelles : manque de classes dans le primaire.

3185. — 2 décembre 1981. — **Mme Marie-Claude Beaudeau** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur la nécessité d'ouvrir neuf classes dans le primaire à Sarcelles pour répondre à l'objectif de vingt-cinq élèves par classe. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour atteindre cet objectif à Sarcelles.

Sarcelles : manque de places en maternelle.

3186. — 2 décembre 1981. — **Mme Marie-Claude Beaudeau** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur le manque de places en maternelle à Sarcelles. Quarante-cinq enfants restant inscrits sur les listes d'attente, il serait souhaitable d'ouvrir une classe à l'école Jean-Jaurès, dans le quartier où les élèves non scolarisés sont les plus nombreux. C'est pourquoi elle lui demande les mesures qu'il compte prendre pour que tous les petits enfants de Sarcelles soient accueillis en maternelle.

*Femmes victimes de violences :
mise en place de services d'accueil spécialisés.*

3187. — 2 décembre 1981. — **Mme Marie-Claude Beaudeau** interroge **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, sur la mise en place de services d'accueil spécialisés pour venir en aide aux femmes victimes de violences. Elle souhaiterait notamment savoir dans quelles circonscriptions de police ces services ont été mis en place et connaître les formules retenues pour mieux répondre à cette situation.

Propos d'un président de cour d'assises : respect de la réserve.

3188. — 2 décembre 1981. — **M. Albert Voilquin** attire l'attention de **M. le ministre de la justice** sur la publicité donnée à l'attitude d'un président de cour d'assises et aux propos qu'il a tenus concernant des témoins qu'il devait entendre au cours de ce procès. Sans oublier le principe de la séparation des pouvoirs, et en affirmant le respect dû à la magistrature, il semble que la règle de la justice française selon laquelle ni les jurés ni les magistrats composant une cour d'assises ne doivent manifester leur opinion, n'a pas été respectée. Il lui demande quelle sera à ce sujet la réaction du Gouvernement.

Combattants d'Algérie : bénéfice de la campagne double.

3189. — 2 décembre 1981. — **M. Henri Caillaet** ayant reçu de nombreuses requêtes de combattants des opérations de guerre en Algérie, demande à **M. le ministre des anciens combattants** s'il envisage d'accorder le bénéfice de la campagne double aux dits combattants, d'autant que par ailleurs cette revendication est également soutenue par de nombreuses fédérations départementales.

F. S. I. R. : dotation.

3190. — 2 décembre 1981. — **M. Henri Caillaet** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre des transports**, comme il le lui a rappelé en sa qualité de rapporteur spécial de son budget, de bien vouloir d'urgence doter le fonds spécial d'investissement routier (F. S. I. R.) (tranches communales) beaucoup plus substantiellement afin que soient maintenus, à un niveau convenable, les travaux entrepris par les syndicats intercommunaux. Il souhaite encore qu'il envisage de favoriser une politique d'emprunts à taux bonifiés.

Cotisations sociales agricoles : majoration.

3191. — 2 décembre 1981. — **M. Henri Caillaet** demande à **Mme le ministre de l'agriculture** si elle n'envisage pas une réforme de l'assiette des cotisations sociales agricoles, laquelle apparaît d'autant plus urgente que le B. A. P. S. A. prévoit une augmentation des dites cotisations. La majoration de 21 p. 100 a provoqué une vive protestation chez les exploitants agricoles. Ne serait-il pas préférable par exemple pour l'avenir d'asseoir les cotisations sociales sur le revenu des agriculteurs ou de proposer une autre procédure mais toujours plus équitable.

Nuisances sonores : réduction.

3192. — 2 décembre 1981. — **M. Michel Maurice-Bokanowski** rappelle à **M. le ministre de l'environnement** que les gouvernements précédents avaient rédigé deux projets de loi, l'un relatif au bruit des aéronefs, l'autre, de portée plus générale, concernant les nuisances sonores de toutes sortes. Faute de temps, ces deux projets de loi n'ont pu être examinés par le Parlement. Une lacune demeure donc dans notre législation sur les nuisances sonores. Aussi lui demande-t-il s'il n'est pas dans l'intention du Gouvernement de combler ce vide en proposant au Parlement un projet de loi qui viserait à réduire le niveau des nuisances sonores ainsi qu'à prévenir, contrôler et sanctionner les émissions de bruit excessives.

Touring-Club de France : sauvegarde.

3193. — 2 décembre 1981. — **M. Philippe Machefer** rappelle à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du temps libre, chargé du tourisme**, sa question écrite n° 951 du 21 juillet 1981 (*Journal officiel* du 22 juillet 1981, Débats parlementaires, Sénat) restée à ce jour sans réponse, par laquelle il lui exposait que, depuis plus de trois quarts de siècle qu'il a été créé, le Touring-Club de France a été à la pointe de la vie associative, de la défense de la nature, de l'utilisation du temps libre. Un règlement judiciaire dû à une gestion sur laquelle il y a lieu de s'interroger pose le problème de l'avenir du Touring-Club de France. Il lui demande quelles mesures il entend proposer pour permettre à cet organisme de reprendre son action.

Appel sous les drapeaux : réembauche.

3194. — 2 décembre 1981. — **M. Philippe Machefer** rappelle à **M. le ministre du travail** sa question écrite n° 1220 du 29 juillet 1981 (*Journal officiel* du 30 juillet 1981, Débats parlementaires, Sénat) restée à ce jour sans réponse, par laquelle il attirait son attention sur le fait que les employeurs ne réembauchent pas les jeunes hommes qui ont été obligés de rompre leur contrat de travail parce qu'ils étaient appelés sous les drapeaux. Il semble que le code du travail devrait être modifié afin que le réemploi soit automatique, que les droits acquis soient préservés et que le contrat ne puisse être dénoncé pendant la durée du service. Il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement entend prendre en ce domaine.

Institut géographique national : avenir.

3195. — 2 décembre 1981. — **M. Philippe Machefer** rappelle à **M. le ministre de l'urbanisme et du logement** sa question écrite n° 1380 du 31 juillet 1981 (*Journal officiel* du 1^{er} août 1981, Débats parlementaires, Sénat) restée à ce jour sans réponse, par laquelle il lui demandait de bien vouloir lui faire connaître les décisions du Gouvernement en ce qui concerne l'avenir de l'institut géographique national.

Cartes d'identité : risques de fraude.

3196. — 2 décembre 1981. — Après la décision d'arrêter la fabrication et la délivrance de nouvelles cartes d'identité, **M. Pierre-Christian Tafttinger** demande à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation**, quels seront les aménagements techniques proposés pour réduire les risques de fraude et de falsification des cartes d'identité traditionnelles.

Investissements étrangers en France : montant.

3197. — 2 décembre 1981. — **M. Pierre-Christian Tafttinger** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** quel a été le montant des investissements nouveaux engagés par des sociétés étrangères en France depuis le 10 mai 1981. Dans quelles régions ces investissements seront-ils réalisés. Quel sera le nombre d'emplois ainsi créés.

Départs à la retraite : rachat de cotisations sociales.

3198. — 2 décembre 1981. — **M. Pierre-Christian Tafttinger** demande à **Mme le ministre de la solidarité nationale** si, pour encourager les départs à la retraite à partir de cinquante-cinq ans, elle n'envisage pas de faciliter les rachats de cotisations permettant d'atteindre le total de trente-sept ans et demi.

Maîtres-nageurs sauveteurs : revendications.

3199. — 2 décembre 1981. — **M. Pierre-Christian Tafttinger** demande à **Mme le ministre délégué auprès du ministre du temps libre, chargé de la jeunesse et des sports**, quelles mesures elle envisage pour que soient prises en considération les préoccupations des maîtres-nageurs sauveteurs.

Alignement du prix du gaz sur celui du pétrole.

3200. — 2 décembre 1981. — **M. Pierre-Christian Tafttinger** demande à **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie**, si, à la suite de la visite du président de la République en Algérie, le principe de l'alignement du prix du gaz sur celui du pétrole est définitivement acquis. Quelle sera la conséquence de cette décision sur notre économie.

Contribution patronale au paiement des titres-restaurant : réévaluation.

3201. — 2 décembre 1981. — **M. Marcel Debarge** appelle l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget**, sur l'absence depuis près de trois ans de réévaluation du plafond de la contribution patronale au paiement des titres-restaurant exonérés des charges sociales et fiscales. En conséquence, il lui demande s'il n'envisage pas de procéder à un nouveau relèvement de ce plafond pour corriger les effets d'une inflation qui pèse durement sur les travailleurs.

Saint-Pierre : attribution des terrains abandonnés.

3202. — 2 décembre 1981. — **M. Claude Fuzier** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et territoires d'outre-mer**, quelles mesures il envisage de prendre pour favoriser le règlement de ce problème, évoqué par la lettre hebdomadaire « I-CAR » dans son numéro daté du 22 novembre 1981 : « Après l'éruption de la montagne Pelée en 1902, un grand nombre de biens situés à Saint-Pierre sont devenus vacants par la disparition de familles entières. On voit encore au long des rues des terrains vagues portant quelques ruines, et n'appartenant à personne. La ville de Saint-Pierre a demandé à plusieurs reprises que ces biens lui soient dévolus. Cela n'est toujours pas fait. C'est une gêne pour l'exécution des projets d'urbanisme ».

Commercialisation de l'acier.

3203. — 2 décembre 1981. — **M. Charles-Edmond Lenglet** appelle l'attention de **M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé des affaires européennes**, sur les conséquences, pour les artisans, des dispositions prises en matière de commercialisation de l'acier par la C.E.C.A. (décision n° 1836/81, parue au *Journal Officiel* des communautés européennes du 4 juillet 1981.) L'application par les négociants d'un tarif unique de base de vente des aciers auquel s'ajoute une majoration forfaitaire de 120 F par ligne de facturation quelle que soit la quantité livrée pénalise surtout les artisans qui, du fait de la structure de leurs ateliers, s'approvisionnent nécessairement par petites quantités dans chaque catégorie de produits. De nombreux incidents s'étant déjà produits dans le département de la Somme, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation dont les artisans ruraux et leurs clients, notamment les agriculteurs, sont appelés à faire les frais.

Objecteurs de conscience : statut.

3204. — 2 décembre 1981. — **M. Henri Caillavet** demande à **M. le ministre de la défense** si, dans le cadre de l'étude relative à l'objection de conscience, une distinction ne pourrait pas être faite entre les jeunes gens qui invoquent un statut d'objection de conscience pour des raisons de conviction personnelle d'ordre humanitaire ou philosophique dès qu'ils ont effectué leur période des « trois jours », et les jeunes gens qui, sans vouloir renoncer à effectuer leur service national, souhaitent, pour les mêmes conditions, ne pas être porteurs d'une arme de guerre ou appelés à manier une telle arme. Dans cette perspective, les uns bénéficient d'un statut d'objecteur de conscience dispensant du service national mais remplacé par un service de même durée, affectés à des tâches d'intérêt collectif engagées par des collectivités locales ; les autres, qui se détermineraient trois mois avant leur appel effectif sous les drapeaux, disposeraient d'un statut d'objection de conscience aux armées en temps de paix et seraient, dans le cadre du service national, affectés dans des unités de services. Ne pourrait-on prévoir que ces deux catégories en cas de mobilisation générale seraient associées à des organismes de défense ou de protection civile mis en place par une collectivité territoriale locale. Enfin, ne juge-t-il pas utile que la commission actuellement en vigueur soit profondément remaniée de sorte que siègent un officier et un sous-officier représentant le ministre de la défense, deux membres des collectivités locales représentant le ministre de l'intérieur, un magistrat représentant le ministre de la justice, deux membres extérieurs au Parlement désignés chacun par le président de l'Assemblée nationale et par le président du Sénat, un membre du Conseil économique et social, un avocat désigné par le Premier ministre.

Acquisition de terres en provenance d'une S.A.F.E.R. : régime fiscal.

3205. — 2 décembre 1981. — **M. France Lechenault** rappelle à **Mme le ministre de l'agriculture** que les avantages fiscaux en matière de droits de mutation sont consentis à l'exploitant preneur ou acquéreur de terres en provenance de la S.A.F.E.R., à condition qu'il utilise lui-même les terres pendant une période minimum de cinq ans, étant entendu que le régime de faveur est maintenu en cas d'échange lorsque les biens reçus en contrepartie sont d'une valeur au moins égale à celle des biens cédés. Il apparaît cependant que l'administration fiscale n'a pas accepté cette interprétation dans le cas d'un exploitant agricole ayant

acquis en 1972 d'une S.A.F.E.R. une exploitation de 14 hectares qu'il a rétrocédée en 1976 en échange de l'attribution, par cette S.A.F.E.R., d'une exploitation plus importante. Cette position de l'administration a pu trouver sa justification dans le fait que la S.A.F.E.R. a procédé à cette opération par l'établissement de deux actes au lieu de faire un acte d'échange. Or, s'agissant véritablement d'un échange avec la S.A.F.E.R., il serait normal de maintenir à cet agriculteur le bénéfice de la réduction des droits d'enregistrement pour l'acquisition réalisée en 1972, et il lui demande en conséquence d'intervenir auprès de l'administration fiscale afin qu'elle renonce au redressement notifié à l'exploitant agricole concerné.

Gendarmerie : intégration dans la solde de l'indemnité de sujétion spéciale.

3206. — 2 décembre 1981. — **M. Maurice Lombard** demande à **M. le ministre de la défense**, après l'annonce faite par M. le ministre de l'intérieur des mesures prises en faveur des personnels de la police concernant l'intégration de la prime de sujétion spéciale de police dans le calcul des pensions de retraite des personnels actifs de police, s'il ne lui paraît pas souhaitable d'étendre le bénéfice de ces dispositions au personnel de la gendarmerie. Il lui semble en effet inopportun de créer de regrettables disparités entre des personnels fréquemment amenés à collaborer de façon très étroite aux mêmes tâches.

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans les délais réglementaires.

PREMIER MINISTRE

N°s 69 François Collet ; 182 Henri Caillavet ; 315 Paul Kauss ; 445 Pierre-Christian Taittinger ; 493 Louis Souvet ; 536 Adolphe Chauvin ; 704 Pierre-Christian Taittinger ; 841 Pierre Ceccaldi-Pavard ; 1511 Philippe Machefer ; 1621 Pierre-Christian Taittinger ; 1783 Pierre-Christian Taittinger ; 1793 Jean Amelin ; 1810 Jacques Larché ; 1835 Philippe Machefer ; 1867 Pierre-Christian Taittinger ; 1890 Francis Palmero ; 1918 Pierre-Christian Taittinger ; 1919 Pierre-Christian Taittinger ; 1928 Louis de la Forest ; 1934 Pierre-Christian Taittinger ; 1935 Pierre-Christian Taittinger ; 1936 Pierre-Christian Taittinger ; 1937 Pierre-Christian Taittinger ; 1958 Pierre-Christian Taittinger ; 1959 Pierre-Christian Taittinger ; 2005 Jacques Valade.

Rapatriés.

N°s 643 Pierre-Christian Taittinger ; 1366 Jean Francou ; 1715 Jean Francou.

AGRICULTURE

N°s 25 Philippe Machefer ; 416 Raymond Soucaret ; 505 Jean Cluzel ; 590 Yvon Bourges ; 707 Pierre-Christian Taittinger ; 808 Henri Caillavet ; 864 André Rouvière ; 927 Jean Cluzel ; 939 Pierre-Christian Taittinger ; 983 Jean-Pierre Blanc ; 1024 Georges Berchet ; 1047 Raymond Soucaret ; 1145 Henri Caillavet ; 1229 Bernard-Charles Hugo ; 1268 Daniel Millaud ; 1283 Louis Jung ; 1315 Jean Cauchon ; 1319 Jean Cauchon ; 1320 Jean Cauchon ; 1404 Rémi Herment ; 1432 Jean-Pierre Blanc ; 1456 Raymond Soucaret ; 1459 Raymond Soucaret ; 1475 Rémi Herment ; 1488 René Touzet ; 1496 Raymond Soucaret ; 1497 Raymond Soucaret ; 1498 Raymond Soucaret ; 1578 Pierre-Christian Taittinger ; 1706 Charles Pasqua ; 1713 Jean Francou ; 1769 Roland Courteau ; 1789 Raymond Poirier ; 1811 Jacques Moutet ; 1829 Stéphane Bonduel ; 1833 Roland Courteau ; 1837 Marcel Vidal ; 1840 Louis Minetti ; 1842 Marcel Vidal ; 1851 Rémi Herment ; 1863 Charles-Edmond Lenglet ; 1875 Josy Moynet ; 1908 Paul Robert ; 1921 Pierre-Charles Taittinger ; 1971 René Chazelle ; 1991 Philippe Madrelle.

ANCIENS COMBATTANTS

N°s 1819 René Tomasini ; 1967 Francis Palmero ; 2011 Emile Durieux.

BUDGET

N°s 53 Paul Séramy ; 92 André Méric ; 183 André Rouvière ; 254 Pierre Vailon ; 263 André Fosset ; 265 André Fosset ; 266 André Fosset ; 267 André Fosset ; 268 André Fosset ; 318 Philippe Madrelle ; 340 Charles de Cuttoli ; 342 Paul Girod ; 350 Serge Mathieu ; 355 Jean Béranger ; 409 Michel Dreyfus-Schmidt ;

420 Pierre Jeambrun ; 468 Paul Girod ; 517 Roger Boileau ; 559 Pierre Schiélé ; 604 Roger Poudonson ; 625 Roger Poudonson ; 626 Roger Poudonson ; 659 Louis Virapoullé ; 679 Francis Palmero ; 681 Francis Palmero ; 733 Henri Caillavet ; 784 Francisque Collomb ; 819 Henri Caillavet ; 821 Henri Caillavet ; 823 Henri Caillavet ; 828 Henri Caillavet ; 883 Georges Berchet ; 965 Jacques Mossion ; 966 Jacques Mossion ; 1000 François Collet ; 1011 Louis Souvet ; 1029 Henri Caillavet ; 1040 Georges Mouly ; 1095 Paul Séramy ; 1108 Edouard Le Jeune ; 1123 Richard Pouille ; 1187 Pierre-Christian Taittinger ; 1253 Francis Palmero ; 1254 Francis Palmero ; 1270 Kléber Malécot ; 1278 Jean Lecanuet ; 1281 Pierre Lacour ; 1286 Rémi Herment ; 1308 Rémi Herment ; 1327 Roger Boileau ; 1360 Jean Francou ; 1399 Jacques Chaumont ; 1420 Georges Lombard ; 1439 Octave Bajoux ; 1448 Georges Dagonia ; 1457 Raymond Soucaret ; 1470 Camille Vallin ; 1514 Francis Palmero ; 1594 Michel Crucis ; 1618 Pierre-Christian Taittinger ; 1622 Stéphane Bonduel ; 1666 Jean Cluzel ; 1667 Jean Amelin ; 1679 Edgar Tailhades ; 1680 Edgar Tailhades ; 1681 Edgar Tailhades ; 1682 Edgar Tailhades ; 1710 Hubert d'Andigne ; 1711 Jean Cauchon ; 1727 Roger Poudonson ; 1744 Michel Miroudot ; 1747 Raymond Tarcy ; 1750 René Tomasini ; 1751 René Tomasini ; 1767 Roland Courteau ; 1772 Paul Malassagne ; 1778 Pierre-Christian Taittinger ; 1788 Henri Caillavet ; 1795 Jean Amelin ; 1802 Michel Rigou ; 1806 André Fosset ; 1818 Louis Souvet ; 1830 Stéphane Bonduel ; 1836 Philippe Machefer ; 1884 René Tinant ; 1896 Francisque Collomb ; 1899 Francisque Collomb ; 1912 Gérard Delfau ; 1946 Pierre Bastié ; 1952 Paul Guillaumot ; 1997 Pierre Croze ; 2006 Henri Caillavet ; 2013 Georges Berchet ; 2024 Adrien Gouteyron ; 2025 Adrien Gouteyron.

COMMERCE ET ARTISANAT

N° 12 Pierre Vallon ; 37 Georges Mouly ; 96 René Tinant ; 135 Georges Mouly ; 256 Pierre Vallon ; 302 Pierre Vallon ; 360 Jean-Pierre Blanc ; 398 René Tinant ; 507 Jean Cluzel ; 519 Roger Boileau ; 524 Roger Boileau ; 621 Pierre Lacour ; 667 René Tinant ; 728 Henri Caillavet ; 770 Georges Lombard ; 773 Edouard Le Jeune ; 776 Louis Jung ; 778 René Jager ; 779 Charles Ferrant ; 781 Marcel Daunay ; 790 Jean Colin ; 815 Henri Caillavet ; 816 Henri Caillavet ; 851 Jean Cauchon ; 854 Jean-Marie Bouloux ; 911 Paul Kauss ; 947 Raoul Vadepied ; 964 Jean-Marie Rausch ; 967 Louis Le Montagner ; 968 Louis Le Montagner ; 971 Henri Goetschy ; 973 François Dubanchet ; 974 François Dubanchet ; 991 Jean Cluzel ; 993 Jean Cluzel ; 994 Jean Cluzel ; 996 Jean Cluzel ; 997 Jean Cluzel ; 1044 Raymond Soucaret ; 1105 Edouard Le Jeune ; 1326 Roger Boileau ; 1351 Francisque Collomb ; 1361 Jean Francou ; 1362 Jean Francou ; 1370 Alfred Gerin ; 1527 Marc Bœuf ; 1631 René Chazelle ; 1675 Louis Longequeue ; 1687 Georges Mouly ; 1756 Roger Poudonson ; 1779 Pierre-Christian Taittinger ; 1826 Jacques Moutet.

COMMERCE EXTERIEUR

N° 570 Raymond Poirier ; 640 Serge Mathieu ; 791 Auguste Chupin ; 1325 Jean-Pierre Blanc ; 1357 Francisque Collomb ; 1889 Jean-Marie Rausch.

COMMUNICATION

N° 407 Michel Crucis ; 429 Pierre-Christian Taittinger ; 436 Pierre Salvi ; 483 Jean Cluzel ; 838 Henri Caillavet ; 1188 Henri Caillavet ; 1322 Jean Cauchon ; 1454 Jean-Marie Rausch ; 1704 Jean Cluzel ; 1784 Pierre-Christian Taittinger ; 1838 Albert Voilquin ; 1957 Pierre-Christian Taittinger.

CONSOMMATION

N° 1090 Jean Madelain ; 1164 Claude Fuzier ; 1165 Claude Fuzier ; 1731 Claude Fuzier ; 1887 Pierre Salvi ; 1996 Albert Voilquin.

COOPERATION ET DEVELOPPEMENT

N° 117 Victor Robini ; 1635 Pierre-Christian Taittinger ; 1814 Paul Kauss.

CULTURE

N° 456 Louis Longequeue ; 610 Pierre-Christian Taittinger ; 756 René Chazelle ; 1205 Louis de la Forest ; 1423 Roger Poudonson ; 1538 Francis Palmero ; 1568 Pierre Vallon ; 1569 Pierre Vallon ; 1782 Pierre-Christian Taittinger ; 1886 Paul Séramy ; 1954 Pierre-Christian Taittinger ; 1977 Claude Fuzier ; 1979 Claude Fuzier.

DEFENSE

N° 196 Léon Eeckhoutte ; 323 Claude Fuzier ; 1142 Pierre Jeambrun ; 1143 Pierre Jeambrun ; 1612 Albert Voilquin.

ECONOMIE ET FINANCES

N° 31 Yves Durand ; 38 Georges Mouly ; 271 Maurice Schumann ; 279 Octave Bajoux ; 403 Octave Bajoux ; 410 Octave Bajoux ; 461 Léon Eeckhoutte ; 488 Roger Poudonson ; 510 Paul Malassagne ; 518 Roger Boileau ; 577 Edouard Le Jeune ; 598 Michel Crucis ; 615 Pierre-Christian Taittinger ; 617 Michel Crucis ; 660 Louis Virapoullé ; 696 Pierre-Christian Taittinger ; 719 Roger Poudonson ; 722 Roger Poudonson ; 734 Henri Caillavet ; 817 Henri Caillavet ; 846 Jean Cauchon ; 1077 Henri Goetschy ; 1099 René Tinant ; 1161 Jacques Braconnier ; 1267 Adrien Gouteyron ; 1274 Edouard Le Jeune ; 1307 Rémi Herment ; 1337 Francisque Collomb ; 1338 Francisque Collomb ; 1383 Francisque Collomb ; 1384 Pierre-Christian Taittinger ; 1433 René Chazelle ; 1440 Pierre-Christian Taittinger ; 1458 Raymond Soucaret ; 1471 Camille Vallin ; 1528 Marc Bœuf ; 1586 Pierre-Christian Taittinger ; 1596 Stéphane Bonduel ; 1605 Jean Cluzel ; 1620 Amédée Bouquerel ; 1634 Pierre-Christian Taittinger ; 1651 Georges Berchet ; 1654 Georges Berchet ; 1693 Francis Palmero ; 1777 Pierre-Christian Taittinger ; 1873 Josy Moinet ; 1901 Francisque Collomb ; 2001 Jacques Valade ; 2002 Jacques Valade ; 2010 Francis Palmero ; 2014 Jean Mercier ; 2026 Adrien Gouteyron ; 2029 Robert Schwint.

EDUCATION NATIONALE

N° 735 Henri Caillavet ; 1088 Jean Madelain ; 1094 Pierre Schiélé ; 1206 Louis de la Forest ; 1275 Edouard Le Jeune ; 1410 Pierre Ceccaldi-Pavard ; 1438 Pierre Salvi ; 1552 Marc Bœuf ; 1591 Pierre-Christian Taittinger ; 1603 Guy Schmaus ; 1649 André Fosset ; 1655 Charles de Cuttoli ; 1866 Pierre-Christian Taittinger ; 1870 André Rouvière ; 1942 Pierre-Christian Taittinger ; 1948 Charles de Cuttoli ; 1970 Francis Palmero ; 1973 Philippe Machefer.

ENERGIE

N° 1188 Pierre-Christian Taittinger ; 1443 Pierre-Christian Taittinger ; 1562 Roland du Luart ; 1563 Roland du Luart ; 1581 Pierre-Christian Taittinger ; 1627 Pierre-Christian Taittinger ; 1630 Pierre-Christian Taittinger ; 1659 Pierre-Christian Taittinger ; 1950 Henri Goetschy.

ENVIRONNEMENT

N° 924 Jean Cluzel ; 1574 André Méric ; 1930 Marcel Vidal.

FONCTION PUBLIQUE ET REFORMES ADMINISTRATIVES

N° 1474 Claude Fuzier ; 1938 Pierre-Christian Taittinger.

FORMATION PROFESSIONNELLE

N° 155 Pierre Vallon ; 553 Philippe Madrelle ; 902 Christian Poncelet.

INDUSTRIE

N° 27 Philippe Machefer ; 187 André Bohl ; 198 Pierre Vallon ; 242 Pierre Vallon ; 246 Pierre Vallon ; 247 Pierre Vallon ; 261 André Fosset ; 364 André Bohl ; 523 Roger Boileau ; 709 Pierre-Christian Taittinger ; 727 Henri Caillavet ; 772 Edouard Le Jeune ; 792 Pierre Ceccaldi-Pavard ; 850 Jean Cauchon ; 871 Pierre Vallon ; 952 Pierre Schiélé ; 1020 Jacques Genton ; 1078 René Jager ; 1122 Christian Poncelet ; 1152 Pierre-Christian Taittinger ; 1153 Pierre-Christian Taittinger ; 1288 Rémi Herment ; 1442 Pierre-Christian Taittinger ; 1565 Michel Alloncle ; 1775 Jules Faigt ; 1797 Francis Palmero ; 1804 Henri Goetschy ; 1807 Bernard-Charles Hugo ; 1844 Marcel Vidal ; 1924 Pierre-Christian Taittinger ; 1961 Pierre-Christian Taittinger.

INTERIEUR ET DECENTRALISATION

N° 93 Paul Séramy ; 108 Jules Roujon ; 354 Jean Béranger ; 366 André Bohl ; 371 André Fosset ; 425 Pierre-Christian Taittinger ; 739 Henri Caillavet ; 982 Jean-Marie Bouloux ; 1109 Edouard Le Jeune ; 1175 Lionel Cherrier ; 1202 Louis de la Forest ; 1297 Rémi Herment ; 1306 Rémi Herment ; 1476 Rémi Herment ; 1478 Rémi Herment ; 1515 Francis Palmero ; 1619 Charles-Edmond Lenglet ; 1644 Georges Berchet ; 1650 Georges Berchet ; 1669 Jean Amelin ; 1774 Henri Caillavet ; 1790 Raymond Tarcy ; 1803 Georges Berchet ; 1816 Paul Girod ; 1888 Pierre Salvi ; 1944 Pierre-Christian Taittinger.

Départements et territoires d'outre-mer.

N° 655 Claude Fuzier ; 658 Louis Virapoullé ; 1176 Lionel Cherrier ; 1604 Paul Kauss ; 1746 Raymond Tarcy ; 1791 Raymond Tarcy.

JEUNESSE ET SPORTS

N° 1200 Bernard Lemarié ; 1960 Pierre-Christian Taittinger.

MER

N° 1117 Jean-Marie Girault ; 2009 Roger Poudonson.

PLAN ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

N° 451 Bernard-Michel Hugo ; 567 Jean Sauvage ; 1323 André Bohl ; 1600 Philippe Machefer ; 1860 Jean-François Pintat ; 1931 Marcel Vidal.

RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

N° 430 Pierre-Christian Taittinger ; 827 Henri Caillavet ; 842 Pierre Ceccaldi-Pavard ; 1014 Francis Palmero ; 1189 Pierre-Christian Taittinger ; 1194 Pierre-Christian Taittinger ; 1539 Francis Palmero ; 1580 Pierre-Christian Taittinger ; 1665 Jean Cluzel.

RELATIONS EXTERIEURES

N° 118 François Collet ; 439 Pierre-Christian Taittinger ; 581 Michel Maurice-Bokanowski ; 701 Pierre-Christian Taittinger ; 915 Pierre-Christian Taittinger ; 1737 Charles de Cuttoli ; 1799 Francis Palmero ; 1800 Francis Palmero ; 1801 Francis Palmero ; 1923 Pierre-Christian Taittinger ; 1969 Francis Palmero.

SANTE

N° 19 Rémi Herment ; 111 Jules Roujon ; 215 Pierre Vallon ; 292 Raoul Vadepied ; 343 Paul Girod ; 411 Louis Longequeue ; 491 Paul Séramy ; 755 René Chazelle ; 765 Adolphe Chauvin ; 855 René Ballayer ; 878 Pierre-Christian Taittinger ; 954 Jean Sauvage ; 1036 Léon Eeckhoutte ; 1184 Henri Caillavet ; 1197 Louis Souvet ; 1384 Jean Francou ; 1387 Emile Durieux ; 1464 Bernard-Michel Hugo ; 1465 Bernard-Michel Hugo ; 1537 Francis Palmero ; 1678 Pierre Schiélé ; 1730 Claude Fuzier ; 1736 Claude Fuzier ; 1743 Jean-Pierre Fourcade ; 1760 Jean Cluzel ; 1847 Pierre-Christian Taittinger ; 1848 Pierre-Christian Taittinger ; 1909 Marc Bœuf ; 1917 Jacques Larché ; 2007 Henri Goetschy.

SOLIDARITE NATIONALE

N° 2 Charles-Edmond Lenglet ; 7 Louis Souvet ; 29 Rémi Herment ; 32 Rémi Herment ; 52 Paul Séramy ; 54 Paul Séramy ; 58 Paul Séramy ; 85 René Chazelle ; 86 René Chazelle ; 109 Jules Roujon ; 110 Jules Roujon ; 119 François Collet ; 136 Jean Colin ; 151 Pierre Vallon ; 158 Pierre Vallon ; 159 Pierre Vallon ; 174 Francis Palmero ; 175 Jean-Marie Bouloux ; 193 André Bohl ; 199 Pierre Vallon ; 200 Pierre Vallon ; 201 Pierre Vallon ; 203 Pierre Vallon ; 204 Pierre Vallon ; 205 Pierre Vallon ; 206 Pierre Vallon ; 208 Pierre Vallon ; 209 Pierre Vallon ; 210 Pierre Vallon ; 211 Pierre Vallon ; 212 Pierre Vallon ; 213 Pierre Vallon ; 216 Pierre Vallon ; 278 Rémi Herment ; 280 Jean Béranger ; 284 Daniel Millaud ; 285 Kléber Malécot ; 286 Jean Madelain ; 287 Edouard Le Jeune ; 288 René Tinant ; 290 René Ballayer ; 291 Jean-Pierre Blanc ; 296 Pierre Lacour ; 297 Jacques Mossion ; 309 Georges Mouly ; 310 Georges Mouly ; 313 Roger Boileau ; 345 Paul Girod ; 352 Georges Treille ; 356 Jean Béranger ; 357 Jean Béranger ; 361 Jean-Pierre Blanc ; 363 André Bohl ; 383 Georges Lombard ; 384 Georges Lombard ; 385 Jean Madelain ; 412 Louis Longequeue ; 422 Jean Béranger ; 449 Pierre Vallon ; 499 Louis Souvet ; 525 Jean-Marie Bouloux ; 532 Jean Colin ; 539 Jean Cauchon ; 544 Edouard Le Jeune ; 545 Edouard Le Jeune ; 563 René Tinant ; 565 Georges Treille ; 566 Joseph Yvon ; 576 Jean Madelain ; 606 Bernard-Michel Hugo ; 608 Bernard-Michel Hugo ; 609 Bernard-Michel Hugo ; 630 Roger Poudonson ; 664 Georges Treille ; 670 Jean Sauvage ; 671 André Rabineau ; 672 André Rabineau ; 673 André Rabineau ; 718 Roger Poudonson ; 726 Henri Caillavet ; 762 Léon Jozeau-Marigné ; 767 Jean Cauchon ; 768 Marcel Daunay ; 775 Louis Jung ; 777 René Jager ; 780 Charles Ferrant ; 783 Francisque Collomb ; 797 Jean-Pierre

Cantegrit ; 798 Jean-Pierre Cantegrit ; 802 Jean-Pierre Cantegrit ; 824 Henri Caillavet ; 825 Henri Caillavet ; 826 Henri Caillavet ; 847 Jean Cauchon ; 849 Jean Cauchon ; 859 Jean-Pierre Blanc ; 861 Michel Giraud ; 862 Jean Chérioux ; 872 Adolphe Chauvin ; 892 Pierre-Christian Taittinger ; 917 Paul Kauss ; 959 Jean-Marie Rausch ; 963 Jean-Marie Rausch ; 972 Jacques Genton ; 975 François Dubanchet ; 989 Jean Cluzel ; 1003 Pierre Gamboa ; 1018 Jean-Pierre Cantegrit ; 1026 Daniel Millaud ; 1042 Jacques Pelletier ; 1049 Marie-Claude Beaudeau ; 1059 Jean Cauchon ; 1075 François Dubanchet ; 1116 Marc Bœuf ; 1201 Michel Alloncle ; 1219 Roger Poudonson ; 1227 Georges Mouly ; 1228 Georges Mouly ; 1235 Joseph Yvon ; 1259 Francis Palmero ; 1331 Francisque Collomb ; 1382 Francisque Collomb ; 1389 Albert Voilquin ; 1405 Jean Francou ; 1415 Maurice Blin ; 1419 Jacques Mossion ; 1429 Bernard-Michel Hugo ; 1430 Hubert d'Andigné ; 1481 Pierre Lacour ; 1482 Pierre Lacour ; 1484 Pierre Lacour ; 1489 Jean-François Pintat ; 1503 Jean Colin ; 1507 Jean Colin ; 1517 Roger Rinchet ; 1518 Jean-Marie Rausch ; 1522 Marc Bœuf ; 1526 Marc Bœuf ; 1535 Francis Palmero ; 1536 Louis Souvet ; 1560 Francis Palmero ; 1575 Maurice Janetti ; 1607 Jean-Pierre Blanc ; 1623 Robert Schwint ; 1642 Georges Berchet ; 1689 Georges Berchet ; 1705 Paul Girod ; 1717 Marc Bœuf ; 1720 Marc Bœuf ; 1739 Adrien Gouteyron ; 1753 René Travert ; 1755 Roger Poudonson ; 1776 René Chazelle ; 1812 Jacques Moutet ; 1817 Paul Girod ; 1827 Rémi Herment ; 1832 Jean-Pierre Cantegrit ; 1839 Louis Minetti ; 1852 Jean-Pierre Cantegrit ; 1898 Francisque Collomb ; 1907 Jean Gravier ; 1910 Marc Bœuf ; 1913 Gérard Delfau ; 1976 Marc Bœuf ; 1983 Serge Mathieu ; 1988 André Rouvière ; 1990 Georges Treille ; 1993 Michel Dreyfus-Schmidt ; 1994 Michel Dreyfus-Schmidt ; 1995 Serge Mathieu ; 2012 Jean-Pierre Cantegrit.

TEMPS LIBRE

N° 218 Pierre Vallon ; 219 Pierre Vallon ; 223 Pierre Vallon ; 225 Pierre Vallon ; 270 Adrien Gouteyron ; 1773 Paul Malassagne.

Tourisme.

N° 220 Pierre Vallon ; 951 Philippe Machefer ; 1676 Francis Palmero ; 1895 Francisque Collomb.

TRANSPORTS

N° 6 Michel Darras ; 180 Henri Caillavet ; 437 Amédée Bouquerel ; 465 Brigitte Gros ; 605 Bernard-Michel Hugo ; 867 René Chazelle ; 922 Georges Mouly ; 1016 Francis Palmero ; 1045 Raymond Soucaret ; 1148 Hubert d'Andigné ; 1159 Pierre-Christian Taittinger ; 1173 Pierre Jeambrun ; 1191 Pierre-Christian Taittinger ; 1262 Francis Palmero ; 1292 Rémi Herment ; 1379 Pierre Matraja ; 1495 Raymond Soucaret ; 1521 Guy de la Verpillière ; 1558 Francis Palmero ; 1610 Albert Voilquin ; 1660 Pierre-Christian Taittinger ; 1662 René Touzet ; 1685 Roland du Luart ; 1735 Philippe Machefer ; 1757 Jean Cluzel ; 1758 Jean Cluzel ; 1759 Jean Cluzel ; 1762 Jean Cluzel ; 1765 Roland Courteau ; 1766 Roland Courteau ; 1805 Henri Goetschy ; 1820 Michel Miroudot ; 1850 Rémi Herment ; 1878 Pierre Vallon ; 1915 François Collet ; 2003 Jacques Valade ; 2004 Jacques Valade ; 2018 Adrien Gouteyron ; 2028 Michel Crucis.

TRAVAIL

N° 161 Pierre Vallon ; 255 Pierre Vallon ; 317 Philippe Madrelle ; 383 Louis Le Montagner ; 396 Paul Séramy ; 399 René Tinant ; 462 Brigitte Gros ; 572 Jacques Mossion ; 574 Daniel Millaud ; 987 Jean Cluzel ; 1220 Philippe Machefer ; 1280 Jean Lecanuët ; 1472 Gilbert Baumet ; 1512 Rémi Herment ; 1534 Cécile Goldet ; 1656 Pierre-Christian Taittinger ; 1868 Marc Bœuf ; 1880 Roger Poudonson ; 1974 Marc Bœuf ; 1982 André Rouvière ; 2008 Henri Goetschy.

URBANISME ET LOGEMENT

N° 163 Pierre Vallon ; 459 Roger Poudonson ; 562 Pierre Schiélé ; 743 Adrien Gouteyron ; 1334 Francisque Collomb ; 1373 Georges Mouly ; 1380 Philippe Machefer ; 1856 Jean Chérioux ; 1859 Jean Colin ; 1986 Marcel Vidal.